

S'ENGAGÉ

LA PAROLE À LA JEUNESSE

PAR LA PLUME

ASSOCIATION NATIONALE DES AUDITEURS JEUNES
DE L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE DÉFENSE NATIONALE



S'engager par la plume

La parole à la jeunesse

AVERTISSEMENT

Les textes publiés dans le présent ouvrage n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Les idées ou opinions émises ne peuvent être considérées comme l'expression d'une position officielle.

Tous droits réservés. La diffusion et la reproduction de tout ou partie de cette publication sont soumises à l'autorisation de la présidente de l'ANAJ-IHEDN.

Préface

Cette publication d'une sélection de travaux rédigés au cours de l'année 2016 par des membres de l'Association nationale des auditeurs jeunes de l'Institut des hautes études de défense nationale (ANAJ-IHEDN) vise à partager les analyses et les réflexions des auditeurs jeunes, au-delà du cercle des initiés aux questions de défense et de sécurité nationale.

L'ouvrage s'inscrit dans le cadre des actions que la "Communauté IHEDN" entend promouvoir afin de favoriser la diffusion de l'esprit de défense, sa principale mission. Cette diffusion a vocation à toucher l'ensemble de notre pays, dans la diversité de ses régions, catégories socio-professionnelles et des tranches d'âge.

Cette "Communauté IHEDN" rassemble trois acteurs aux rôles complémentaires.

D'abord l'IHEDN, institut à vocation et légitimité interministérielles, situé au cœur des actions de formation et d'information, qui joue un rôle d'impulsion, d'animation et de coordination de la communauté.

Ensuite les auditeurs et plus particulièrement les associations d'auditeurs, regroupant quelque 8 000 adhérents, qui préparent, démultiplient et prolongent l'action de l'institut. L'Union des associations rassemble actuellement 42 associations internationales, nationales, régionales et thématiques, dont l'ANAJ-IHEDN est un membre particulièrement dynamique. Ces associations ont toutes un rôle de transmission des connaissances sur les questions de défense et de sécurité nationale.

Enfin, troisième acteur de la "Communauté IHEDN", le Fonds de dotation de l'IHEDN qui, grâce au mécénat, soutient l'institut dans l'accomplissement de ses missions de développement de l'esprit de défense et de sensibilisation aux questions internationales. Cet ouvrage a bénéficié de sa précieuse aide financière.

Depuis 20 ans, plus de 11 000 jeunes ont été formés par l'IHEDN. Les travaux présentés dans cet ouvrage illustrent la vitalité de la pensée de ces auditeurs jeunes. Aujourd'hui, nous sommes heureux de les publier et de vous les faire partager afin d'animer le débat citoyen sur les questions de défense et de sécurité nationale, afin que chacun s'en empare et en devienne acteur.

Ce livre témoigne de notre volonté de former, d'informer et de transmettre pour que vive l'esprit de défense.

GÉNÉRAL BERNARD DE COURRÈGES D'USTOU

Directeur de l'Institut des hautes études de défense nationale
et de l'Enseignement militaire supérieur

GUY RUPIED

Président du conseil d'administration
du Fonds de dotation de l'Institut des hautes études de défense nationale

À nos lecteurs

« *Que suis-je si je ne participe pas ?
J'ai besoin, pour être, de participer.* »

Antoine de Saint-Exupéry, *Pilote de guerre*, 1942

Plus que jamais, le monde que nous connaissons change et se transforme. Les équilibres sont bouleversés, tant en matière de politique que de géopolitique ou d'économie, rendant très incertaine et complexe la partie qui se joue sur l'échiquier mondial.

Forte de quelque 1800 jeunes citoyens passionnés par les questions de défense et de sécurité, l'ANAJ-IHEDN a voulu encourager chez ses membres une réflexion qui s'appuie sur leurs convictions et leur vision du monde. C'est le fruit de ce travail que rassemble le présent ouvrage. Un ouvrage réalisé par une jeunesse engagée au service de tous les citoyens de France, faisant écho aux réflexions actuelles sur les grands enjeux stratégiques de la puissance française à travers notre défense, notre sécurité et notre souveraineté.

En tant que représentants de la première association française de jeunes sur les questions de défense et sécurité, nous sommes convaincus que, si l'engagement passe par l'action, il ne doit pas être dissocié d'une prise de recul permettant de mieux appréhender une actualité complexe et parfois sensible, afin de mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons.

Au-delà des analyses présentées ici, c'est avant tout cette conviction, portée par l'ensemble des cadres de notre association, que nous souhaitons vous partager grâce à cet ouvrage : derrière la complexité des enjeux se trouve en effet une multitude de solutions qui reflète la diversité et la richesse de nos membres et, au-delà, de la jeunesse de France. Une richesse et une diversité que nous avons voulu mettre au service de la communauté nationale.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une très bonne lecture !

INGRID LAMRI

Présidente de l'ANAJ-IHEDN

IGOR YAKOUBOVITCH

Coordinateur des publications de l'ANAJ-IHEDN

SOMMAIRE

11 LE NOUVEAU PARADIGME DE LA PUISSANCE

13 Vous avez dit sécurité intérieure ?
Essai de définition

SARAH PINEAU

25 L'*Hallyu*, les enjeux économiques du *Soft Power* sud-coréen

VICTORIA LUC

41 Le rôle des minerais stratégiques dans la transition énergétique

RAPHAËL DANINO-PERRAUD

55 La création du Sisse : la place de l'Intelligence économique (IE) dans la politique de l'État

ÉLOÏSE ROUSSEAU
NICOLAS BOUCHAUD

209 L'ANAJ-IHEDN

210 L'IHEDN

211 Le Fonds de dotation de l'IHEDN

213 Remerciements

65 LES OPPORTUNITÉS COMPLEXES DE LA GÉOPOLITIQUE MODERNE

ASIE

67 Malaysia: from the early days of independence to Vision 2020 and beyond

ROMAIN BARTOLO
ERWAN BERGER

91 Les "Asiatiques" en Arctique : la ruée vers le Nord

FABIEN CARLET

MOYEN-ORIENT

105 Moment kurde, percée électorale et fin du cessez-le-feu : vers un renouvellement de la question kurde en Turquie ?

GABRIEL GROS

117 Qui sont les chrétiens d'Orient ?

PAULINE BESSON

TERRITOIRES AFRICAINS

127 Mali : du combat pour l'Azawad au combat tribal

ARTICLE COMMUN

137 Le dernier rempart face au terrorisme ou la stratégie de défense des États-Unis en Afrique de l'Ouest

ARTICLE COMMUN

UN ESPACE MARITIME

147 Permanence et mutations de la piraterie maritime dans le monde

CLAIRE CHAUGAUX

155 Zone économique exclusive française : 11 millions de km², pour quoi faire ?

JEAN-PHILIPPE GIRAUD

175 AU-DELÀ DES FRONTIÈRES ET DES ÉTATS : LE COLLABORATIF AU SERVICE DES ENJEUX CITOYENS

177 Interview du général d'armée aérienne Denis Mercier, commandant suprême allié de la transformation de l'Otan

THOMAS LALLIA

185 Le soldat augmenté ou les limites du "technologisme"

WAËL SALEM-JARNO

191 L'association Visov : pour une gestion de crise citoyenne

ALICE TOURNEUR

197 L'impression 3D au service de la défense : synthèse des opportunités et limites

KARIM MAMMASSE
BENOIT TEZENAS DU MONTEL

Le nouveau paradigme de la puissance

Le monde d'hier n'est plus. Les menaces ont évolué, les équilibres semblent comme bouleversés et doivent s'adapter à de nouveaux concepts, ennemis et dangers. Notre territoire devient la cible de menaces inédites et notre pays fait face à des bouleversements sans précédent.

Il apparaît aujourd'hui plus que jamais nécessaire d'apprendre à définir ce que nous sommes, ce que nous cherchons. Qu'est-ce que cette sécurité intérieure dont tout le monde parle ? Pourquoi ce concept, loin d'être révolutionnaire, est-il sur les lèvres de tous les Français, de tous les politiques ?

Ces évolutions peuvent également cacher de belles surprises et de nouveaux développements : le renouveau culturel de certains pays, le potentiel de croissance de ressources clés pour notre avenir ou encore la création de nouvelles structures étatiques destinées à fédérer les acteurs d'une même filière stratégique pour la France, nous amènent à nous projeter dans un avenir complexe et prometteur.

Nous pouvons ainsi appréhender avec intérêt et lucidité le monde qui nous entoure et celui de demain. En effet, ces nouvelles opportunités portent en elles leur flot d'erreurs à ne pas commettre.

Vous avez dit sécurité intérieure ?

Essai de définition

Sécurité intérieure. Si le concept est né dans les années 1980 à la faveur de la multiplication d'attentats sanglants, il connaît une vigueur nouvelle avec les événements de 2015 : il se passe rarement une nouvelle journée sans qu'un article lui soit consacré dans les médias, quelle que soit la nature ou l'orientation politique de ces derniers.

On se dit qu'une telle récurrence s'accompagne nécessairement d'une définition unanimement partagée. Espoir déçu. Un balayage rapide de quelques titres pris au hasard et traitant du sujet d'une manière ou d'une autre permet de comprendre, qu'en la matière, l'imprécision a droit de cité : "La sécurité des sites industriels en question" (*Le Figaro*, 18-11-2015) ; "L'armée de terre reconnaît que l'opération Sentinelle a été une ligne Maginot" (*L'Opinion*, 04-01-2016) ; "La sécurité privée, nouvelle vigie nationale" (*Libération*, 08-01-2016), etc.

Confrontés à la diversité des analyses, les spécialistes eux-mêmes reconnaissent la difficulté de l'exercice. Interrogé sur le sens à donner à ce concept, Christian Chocquet, conseiller du gouvernement, haut fonctionnaire de défense adjoint et chef du service du haut fonctionnaire de défense au secrétariat général du ministère de l'Intérieur, répond ceci :

« Ce n'est pas une question facile. Je me souviens que j'avais choisi un sujet de thèse portant sur la sécurité intérieure. J'ai finalement renoncé eu égard à la complexité du sujet. Je répondrai en me référant à la définition officielle : la sécurité intérieure a trait à tout ce qui concerne la sécurité du quotidien sous tous ses aspects, par opposition à la sécurité nationale qui est le spectre haut des risques et menaces. En somme, la sécurité nationale, c'est la sécurité des populations et la sécurité intérieure, c'est la protection des personnes⁽¹⁾ ».

Devant l'ampleur de la tâche, nous avons décidé d'aborder la "sécurité intérieure" sous un angle que nous souhaitons aussi inattendu qu'éclairant : prendre les huit lettres qui forment la première partie de ce concept et y associer un mot-clé pour tenter de poser les bases de la réflexion.

S COMME... SÛRETÉ

Étymologiquement, "sécurité" et "sûreté" partagent une même origine latine, l'adjectif *securus* signifiant "exempt de souci, d'inquiétude, de trouble" et "exempt de danger".

Dans l'Histoire, le terme de sécurité ne commence à s'imposer qu'à partir du XVI^e siècle. Pour autant, c'est encore le terme "sûreté" qui figure dans l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen parmi les autres droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Depuis, un consensus s'est établi parmi les historiens :

« "Sûreté" indiquerait l'état lui-même alors que "sécurité" ferait référence au sentiment d'être en état de sûreté⁽²⁾ ».

Enfin, si on laisse de côté l'approche linguistique et philosophique et que l'on se réfère au point de vue de certains praticiens, la confusion règne !

« La sécurité et la sûreté sont deux domaines séparés dans les faits et dans les textes sur le plan national. [...] Les différents acteurs

⁽¹⁾ Propos recueillis par Pierre Berthelet, ancien conseiller ministériel, membre de l'Association française de droit de la sécurité et de la défense (AFDSD) et membre du conseil d'administration de l'INHESJ, <http://lesconversationsdesecuriteinterieure.blogspot.fr/>, [en ligne], consulté le 20/10/2016.

⁽²⁾ B. Warusfel, *Les notions de défense et de sécurité en droit français*, revue *Droit & Défense*, n° 94/4, octobre 1994, p. 11-20.

du secteur définissent la sûreté comme l'ensemble des activités et mesures prises pour prévenir et lutter contre les risques liés à la malveillance (risques d'origine humaine). Par opposition, la sécurité couvre quant à elle les mesures visant à circonvenir les risques d'origine accidentelle (risque incendie, gaz, etc.). La sûreté est donc liée à la notion d'accident volontaire alors que la sécurité fait référence à des accidents d'origine involontaire⁽³⁾ ».

Car au vu de la définition ci-dessus, comment comprendre que le "S" des deux organismes chargés en France de déjouer les menaces volontaires notamment terroristes à l'heure actuelle, DGSI et DGSE, renvoie à la "sécurité" et non à la sûreté ? On avancera deux raisons : d'une part, la dissociation entre le sens purement technique, présenté ci-dessus, et le sens courant, retenu par les textes réglementaires et législatifs actuels ; et, d'autre part, la connotation différente apportée par l'ajout d'"intérieure" au terme de "sécurité", qui infléchit ce dernier en le faisant passer du sens purement technique précisément au sens courant, donc politique.

Quoi qu'il en soit, ce paradoxe apparent ne manque pas d'interroger.

É COMME... ÉQUIPEMENT

Le marché des acteurs privés et publics de la filière sécurité est florissant en France : en 2014, il a représenté 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires et a généré 1 million d'emplois. Quant à l'avenir, il est, selon la majorité des experts, radieux : attentats, menaces croissantes, etc. Plus de 50 000 emplois pourraient ainsi être créés dans les années à venir dans ce secteur afin de répondre aux besoins grandissants⁽⁴⁾.

Le succès de salons comme Milipol⁽⁵⁾ – organisé sous l'égide du ministère de l'Intérieur, en partenariat avec la Police nationale, la Gendarmerie nationale, la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, le ministère de l'Économie et des Finances avec la Direction générale des douanes, et la Police municipale – témoigne de l'expertise de la France dans le domaine des équipements liés à la sécurité. Les industriels du secteur tels que Thales, Nexter ou Safran jouissent d'une réputation mondiale. Les exportations

⁽³⁾ E. Davoine, "Sûreté et sécurité, deux métiers ou une profession ?", *Licence professionnelle des biens et des personnes*, décembre 2012, université Paris-Descartes.

⁽⁴⁾ *France : le marché de la sécurité en plein essor*, *Europe 1*, 18/11/2015.

⁽⁵⁾ Salon international de la sécurité intérieure des États.

comptent pour la moitié du chiffre d'affaires des PME du secteur et jusqu'à 70% pour les grands groupes. Pour promouvoir cette filière française d'excellence, un comité de pilotage a même été créé en octobre 2013 par le Premier ministre :

« En vue d'accompagner l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour la filière des industries de sécurité. [...] Le Comité est conçu comme un lieu d'échange entre pouvoirs publics, industriels (fournisseurs de produits ou de services de sécurité), et opérateurs publics ou privés ⁽⁶⁾ ».

La question de l'équipement est cependant source de controverses. Les campagnes de certaines ONG comme Amnesty International ou Oxfam contre le commerce des armes témoignent du fait que l'exportation de matériels de sécurité reste un sujet sensible. Deux débats récurrents peuvent également être évoqués. Celui sur l'interdiction faite aux personnels des sociétés françaises de sécurité privée d'être armés quand leurs homologues étrangers bénéficient de cette autorisation, y compris sur notre territoire. Et celui, plus récent, lié à l'autorisation du port de l'arme de dotation hors du temps de service pour les personnels de la Gendarmerie nationale et de la Police nationale.

C COMME... CODE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

L'accouchement de ce code regroupant l'ensemble des textes qui intéressent la sécurité publique et la sécurité civile s'est fait dans la douleur. En effet, plus de dix ans se sont écoulés entre le premier article du rapport annexé à la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure du 29 août 2002 (Lopsi 1) prévoyant l'élaboration de ce code et l'article 24 de la loi du 13 novembre 2014 renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme qui ratifie l'ordonnance de 2012 autorisant le gouvernement à adopter la partie législative du code.

Aussi étrange que cela puisse paraître, ce code ne propose pourtant pas de définition de la sécurité intérieure : son objet est davantage pragmatique : réunir dans un code unique des dispositions éparses contenues dans divers textes principalement législatifs. D'où la dénonciation par certains juristes

⁽⁶⁾ Premier comité de pilotage de filière industrielle de sécurité, communiqué de presse du ministère de l'Intérieur, 01/12/2015.

d'un texte davantage "géographique" que "fonctionnel"⁽⁷⁾, qui appréhende les composantes de la sécurité publique et privée dans une dimension nationale par opposition à la sécurité extérieure.

De fait, si les applications réglementaires et techniques de la "sécurité intérieure" sont de plus en plus nombreuses, la définition de ce concept qui a émergé dans les années 1980 reste toujours aussi floue et continue de susciter de nombreuses interrogations.

En témoignent les sujets de réflexion soulevés lors du colloque organisé en janvier 2016 par le Centre de droit pénal et de criminologie (CDPC) de l'université Paris Ouest – Nanterre La Défense et l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ), intitulé "Code de la sécurité intérieure trois ans après : artisan d'un nouvel ordre ou semeur de désordre ?"

Quelles activités concerne-t-elle exactement ? Quel public est visé ? Son objet est-il préventif ou répressif ? Autant de voies qui, pour le moment, restent ouvertes, rendant l'utilisation d'un tel outil malaisée. À l'heure où les menaces se font de plus en plus prégnantes, doit-on se réjouir de la plasticité d'un concept capable de s'adapter aux évolutions presque quotidiennes de celles-ci ou, au contraire, voir dans cette impossibilité chronique, l'échec d'un consensus sur un sujet majeur ?

U COMME... UNITÉ

Ou à tout le moins "coproduction", si l'on s'en tient aux termes utilisés par le ministère de l'Intérieur pour désigner le rapprochement opéré depuis quelques années entre le public et le privé en matière de sécurité intérieure, rebaptisée dans ce cas "sûreté globale". Ce qui ne manque pas de nous renvoyer au paradoxe soulevé dans notre premier paragraphe.

Alors que la sécurité est conçue à l'origine comme une activité régaliennne, le fait que la sécurité puisse être gérée par des opérateurs privés n'a jamais été bien accepté par les pouvoirs en place, surtout dans un pays de tradition jacobine comme le nôtre. À ce titre, la sécurité privée est une profession réglementée, car les entreprises du secteur proposent des prestations qui concourent à la "sécurité générale". Leur encadrement juridique remonte à

⁽⁷⁾ <http://www.securite-privee.org/le-code-de-la-securite-interieure-un-edifice-enfin-acheve/>, 10/04/2015, [en ligne], consulté le 09/10/2016.

la loi du 12 juillet 1983 "réglementant les activités privées de sécurité modifiée", intégrée depuis au Code de la sécurité intérieure. Elles comprennent d'une part les sociétés de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique de personnes et, d'autre part, les agences de recherches privées.

Cependant, cet encadrement juridique – finalement limité – des activités privées de sécurité ouvre la voie à de nombreuses dérives. Pour autant, les pouvoirs publics ne peuvent assurer l'ensemble des missions de surveillance nécessaires à la sécurité des personnes dans le contexte de menaces accrues que nous connaissons. Dès lors, un partenariat entre ces deux "mondes" semble inévitable. Ainsi, de plus en plus d'agents de sécurité occupent des fonctions statiques à faible valeur ajoutée devant certains ministères ou établissements publics, en lieu et place d'agents publics. De même, 25% du chiffre d'affaires du secteur de la sécurité privée provient de la commande publique⁽⁸⁾. En tout état de cause, par la voix de Claude Tarlet, président de l'Union des entreprises de sécurité privée, les acteurs de la filière se montrent tout à fait disposés à poursuivre la coopération estimant que « l'État a besoin » d'eux dans son dispositif de sécurité intérieure et de lutte contre le terrorisme. Il est rejoint sur ce point par Frédéric Gallois, ancien chef du GIGN, qui affirme à son tour :

« Qu' il n'y a pas d'autre solution que de faire ce qui se fait déjà dans de nombreux pays : armer une sécurité privée contrôlée par l'État, qui puisse offrir au moins une certaine dissuasion face à des attaques de ce type⁽⁹⁾ ».

⁽⁸⁾ "Attentats : la sécurité privée, une aide précieuse pour la sûreté de l'État", AFP, 23/11/2015.

⁽⁹⁾ "Après les attentats de Paris, le secteur de la sécurité privée appelé à évoluer", 20 minutes, 17/11/2015

R COMME... RENSEIGNEMENT

Le décret du 30 avril 2014 créant la Direction générale de la sécurité intérieure indique que celle-ci :

« Est chargée, sur l'ensemble du territoire de la République, de rechercher, de centraliser et d'exploiter le renseignement intéressant la sécurité nationale ou les intérêts fondamentaux de la Nation⁽¹⁰⁾ ».

La Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) fait donc partie de la communauté française du renseignement⁽¹¹⁾.

Engagée dès 2008 avec la fusion des RG (Renseignements généraux) et de la DST (Direction de la surveillance du territoire) pour former la DCRI (Direction centrale du renseignement intérieur), la réforme du renseignement ne s'est pas faite sans heurts, en particulier en 2012 sur fond de "l'affaire Merah" qui a mis en lumière les "failles" de ce service, pour reprendre les propos de M. Valls, alors ministre de l'Intérieur et qui, dès son arrivée en poste, avait fait de ce chantier l'une de ses priorités.

Ainsi, après la publication en mai 2013 du rapport de la Mission d'information parlementaire sur le cadre juridique du renseignement – qui prônait, entre autres, un encadrement du fonctionnement des services de renseignement⁽¹²⁾ – puis la création de la DGSI en avril 2014, est venue s'ajouter à l'édifice la loi du 24 juillet 2015 relative au renseignement, source de nombreuses controverses. "Liberticide" pour certains, ce texte a pourtant été validé, pour l'essentiel, par le Conseil constitutionnel. Ses défenseurs mettent en avant le cadre donné aux pratiques des services de renseignement permettant de prévenir les dérives par un meilleur contrôle, notamment parlementaire.

⁽¹⁰⁾ Décret n° 2014-445 du 30 avril 2014 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction générale de la sécurité intérieure.

⁽¹¹⁾ La notion de "communauté du renseignement" a émergé depuis le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2008 et a été définie par un décret du 12 mai 2014. Les services qui la composent sont : la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), la Direction du renseignement militaire (DRM), la Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD), la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) et le Service de traitement du renseignement et d'action contre les circuits financiers clandestins (Tracfin). Ils forment avec le coordonnateur national du renseignement et l'Académie du renseignement, la communauté française du renseignement, <http://www.academie-renseignement.gouv.fr>, [en ligne], consulté le 10/10/2016.

⁽¹²⁾ Rapport d'information n°1022 déposé par la commission des lois constitutionnelles de la République, de la législation et de l'administration générale de la République, présenté par MM. Urvoas et Verchère, députés, 14/05/2015.

La loi définit le cadre dans lequel les services de renseignement sont autorisés à recourir à des techniques d'accès à l'information et pour quelles finalités, limitativement énumérées, ces techniques peuvent être utilisées.

Eu égard au caractère très récent de ces évolutions du renseignement, émettre un jugement positif ou négatif sur celles-ci semble inopportun. Seule certitude, en revanche, la question du renseignement doit rester dans le débat public et ne pas être l'apanage des seuls experts en raison de ses impacts sur la vie privée et du caractère stratégique des données recueillies. Aussi, la faible proportion de citoyens qui affirment comprendre les enjeux, moins d'un Français sur trois (27%)⁽¹³⁾, nous paraît bien plus problématique et préoccupante.

I COMME... SITE INDUSTRIEL

Au titre des intérêts fondamentaux devant être protégés par les services de sécurité intérieure figurent les sites industriels, notamment les 1 200 sites Seveso, qui présentent des risques liés à certaines activités industrielles dangereuses.

Leur irruption dans le débat est néanmoins récente. Les risques associés aux sites industriels étaient, jusqu'ici, majoritairement pensés en termes d'accident et très peu, voire pas du tout, en termes de menaces terroristes. En juillet 2015, l'attentat perpétré à Saint-Quentin-Fallavier en Isère⁽¹⁴⁾ puis, quelques jours plus tard, la double explosion sur le site pétrochimique LyondellBasell de Berre-l'Étang dans les Bouches-du-Rhône ont changé la donne.

Pour le moment, les seules mesures de sécurité existantes imposées aux sites Seveso sont celles édictées par le ministère de l'Écologie et du Développement durable, à savoir la mise en place de barrières de protection physique (bâtiments renforcés, clôtures systématiques) et la surveillance des accès (gardiennage, caméras).

Suite aux événements de juillet 2016, le ministère de l'Intérieur a demandé à ces sites d'exercer une vigilance particulière en interne et de renforcer les patrouilles des forces de sécurité. Or, aux yeux des chefs des entreprises concernées, ces

⁽¹³⁾ "Les Français et le projet de loi renseignement", sondage réalisé par l'institut CSA pour *Atlantico*, 13/04/2015.

⁽¹⁴⁾ Un chef d'entreprise a été décapité par un salarié qui a ensuite accroché la tête de son patron au grillage de l'usine entourée de drapeaux où était écrite la profession de foi islamique rappelant les mises en scène macabres du groupe EI.

dispositions sont encore largement insuffisantes. Pour eux, trois priorités s'imposent : renforcer le contrôle des personnes recrutées ou autorisées à pénétrer dans les locaux en croisant leurs fichiers avec ceux du ministère de l'Intérieur ; assouplir la réglementation actuelle relative à l'obligation de transparence publique sur leurs activités imposée aux sites Seveso (de nombreuses informations étant disponibles sur Internet) ; permettre aux entreprises d'assurer la sécurité dans l'espace public autour de leur site, ce qui renvoie à la question du périmètre des activités de sécurité privée et des moyens mis à leur disposition.

T COMME... TERRORISME INTÉRIEUR

Le terrorisme intérieur ou "domestique" pour reprendre l'appellation de notre partenaire canadien a connu ces derniers temps en France un développement majeur : Merah, Kouachi, Amimour... La folie meurtrière de ces jeunes qui ont grandi en France avant de se retourner contre leur pays a fait :

« Entrer le terrorisme dans notre quotidien et fracassé nos certitudes : [le terrorisme] peut aussi prospérer sur un terreau franco-français et attirer des citoyens lambda et intégrés⁽¹⁵⁾ »,

note ainsi *Le Nouvel Observateur*, ce qui suscite une incompréhension générale face à un phénomène nouveau contre lequel aucune réponse adaptée n'a encore été définie et mise en œuvre.

Le débat sur la déchéance de nationalité illustre parfaitement cette difficulté. Sans prendre position sur le fond, il est intéressant de remarquer combien les partis politiques se sont retrouvés piégés par cette question. Alors que députés et sénateurs applaudissent comme un seul homme ou presque lorsqu'elle est évoquée pour la première fois devant le Parlement réuni en congrès à Versailles en novembre 2015, l'union nationale s'est violemment brisée quand le chef de l'État a confirmé, en décembre, sa volonté d'inscrire, dans la révision constitutionnelle à venir, la déchéance de nationalité pour les binationaux condamnés pour un crime constituant une atteinte grave à la vie de la Nation.

La trêve des confiseurs a alors donné lieu à de redoutables passes d'armes entre dirigeants politiques de tous bords : « La déchéance de nationalité est une honte » (J.-L. Mélenchon, Parti de Gauche) ;

⁽¹⁵⁾ "Merah, Kouachi, Amimour... Comment la France a fabriqué ses terroristes", *Le Nouvel Observateur*, 07/01/2016.

« Je me réjouis que la déchéance de nationalité ait été reprise par le président de la République. Peut-être que c'est la seule chose qu'il laissera d'ailleurs de son quinquennat » (F. Philippot, Front national) ; « La déchéance de nationalité serait une faute » ; (C. Duflot, EELV) ; « L'instauration de la déchéance de nationalité pour les binationaux condamnés pour terrorisme serait une victoire idéologique pour la droite » (N. Sarkozy, Les Républicains), etc.

Il est vrai que le personnel politique n'a guère été aidé par une opinion publique mal à l'aise qui s'est montrée très fluctuante sur le sujet : si 92 % des personnes interrogées en novembre 2015, après les attentats de Paris et de Saint-Denis soutenaient la mesure, en janvier 2016, elles n'étaient plus que 75 %, soit un recul de 17 points⁽¹⁶⁾.

Finalement, après quatre mois de débat insoluble et l'hypothèse d'une majorité des 3/5^e nécessaire à l'adoption d'une telle mesure s'éloignant de plus en plus, le chef de l'État a finalement renoncé à convoquer le Congrès.

E COMME... EUROPE

Le concept de sécurité intérieure, bien que complexe à définir, renvoie, en partie du moins, au "maintien de la paix sociale dans l'espace clos des frontières nationales⁽¹⁷⁾". Par ailleurs, l'histoire de la construction européenne n'est autre que l'amélioration constante de la libre-circulation des biens et des personnes. Dès lors, comment articuler ces deux notions d'Europe et de "sécurité intérieure" ?

Il faut attendre 1997 et le Traité d'Amsterdam pour que la "sécurité" apparaisse dans les objectifs de l'Union européenne, avec la création d'un "espace de liberté, de sécurité et de justice". En décembre 2003, l'UE adopte une première stratégie européenne de sécurité, qui traite uniquement de la dimension extérieure de la sécurité de l'Europe. Ce n'est qu'en 2010 que la question de la sécurité intérieure est abordée, avec l'adoption de la stratégie de sécurité intérieure pour l'Union européenne.

⁽¹⁶⁾ "Les Français et la lutte antiterroriste", sondage BVA pour Orange et *I-télé*, novembre 2015 et janvier 2016.

⁽¹⁷⁾ Jean-Paul Hanon, "Sécurité intérieure et Europe élargie : discours et pratiques", *Revue internationale et stratégique*, 4/2003, 52, p. 23-32.

La mise en place de cet espace européen de sécurité s'est accompagnée de mesures concrètes : création d'un mandat d'arrêt européen (2002), mise en place d'Eurojust pour faciliter les poursuites à l'échelle européenne (2002), renforcement d'Europol, harmonisation des législations nationales, etc. En outre, à la suite des attentats de *Charlie Hebdo* en janvier 2015 et à la demande des autorités françaises, un nouveau programme de sécurité intérieure préconisant un "espace européen de sécurité intérieure" et un "centre européen de lutte contre le terrorisme" a été établi en avril 2015. Enfin, en décembre 2015, un Fonds européen pour la sécurité intérieure (FSI) doté de 70 millions d'euros pour la période 2014-2020 a vu le jour. Il vise, entre autres, à renforcer la capacité des États membres et de l'UE à gérer efficacement les risques liés à la sécurité et les crises, et à protéger les personnes et les infrastructures critiques contre les attaques terroristes.

Si ces avancées sont réelles, la question de leur efficacité et de leur pertinence demeure face à la constitution d'une "Union européenne des djihadistes" décrite par certains analystes étrangers :

« La timidité de ces États quant au nécessaire approfondissement d'une Europe de la sécurité doit être mise en regard avec l'Europe du terrorisme que les djihadistes sont en train de créer⁽¹⁸⁾ ».

Manque de coordination des services de renseignement européens, directives politiques imprécises à l'échelle européenne en matière antiterroriste (contrairement à la lutte contre la criminalité organisée), discussions compliquées autour d'un *Passenger Name Record* européen (c'est-à-dire un fichier des données personnelles des voyageurs aériens dans l'UE)... Le défi européen en matière de sécurité intérieure n'est pas moindre que celui que les États membres doivent relever à l'intérieur de leurs frontières. Ne le négligeons pas.

⁽¹⁸⁾ Farhad Khosrokhavar, "Une Europe du djihadisme menace une Union mal coordonnée", *Le Monde*, 17/11/2015.

Sûreté; Équipement ; Code de la sécurité intérieure ; Unité ; Renseignement ; Industrie ; Terrorisme ; Europe. « Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire viennent aisément », affirmait Boileau. Les huit termes choisis ici arbitrairement n'avaient pas la prétention de traiter l'ensemble des questions relatives à la sécurité intérieure, mais simplement d'aider à la réflexion en dressant un rapide état des lieux des principaux débats agitant ce milieu à l'heure actuelle.

Septembre 2016

PAR **SARAH PINEAU**

91^e Séminaire "IHEDN Jeunes", Nîmes 2015
Membre du comité "Sécurité intérieure" de l'ANAJ-IHEDN

L'Hallyu, les enjeux économiques du *Soft Power* sud-coréen

Pour célébrer le 130^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la France et la République de Corée (Corée du Sud), Paris a décidé de mettre Séoul à l'honneur en organisant l'année France-Corée 2015-2016. Plus de 245 événements à dominante culturelle, mais touchant également à l'économie, l'éducation, la recherche, le sport ou encore la gastronomie ont ainsi été proposés sur l'ensemble du territoire français pour promouvoir la culture coréenne, rassemblant plus de 2 millions de curieux.⁽¹⁾

Véritable découverte pour les Français ? Loin de là ! *L'Hallyu* ou "vague coréenne"⁽²⁾, qui depuis les *K-Drama* jusqu'à la *K-Pop* propage la culture du

⁽¹⁾ L'année France-Corée 2015-2016 a été organisée et mise en œuvre, côté coréen, par le Korean Culture and Information Service (Kocis), le ministère de la Culture, du Sport et du Tourisme, le ministère des Affaires étrangères, et l'ambassade de Corée en France ; et côté français, par l'Institut français, avec le soutien du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, du ministère de la Culture et de la Communication, du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et de l'ambassade de France en Corée. Sources : www.anneefrancecoree.com

⁽²⁾ Terme employé pour la première fois dans les années 1990 par le journal chinois *Beijing News Daily* pour caractériser la popularité croissante des contenus médiatiques sud-coréens auprès des jeunes Chinois. À noter que le caractère *lyu* ne désigne pas un simple "effet de mode", mais un véritable "paradigme culturel".

royaume du Chosŏn dans le monde entier, touche notre territoire depuis plusieurs années. L'engouement massif des jeunes Français pour les cours de coréen, qui ont triplé en quatre ans, passant de moins de 500 étudiants en 2008 à plus de 1 500 en 2012, témoigne de la force de cette vague. L'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco) est même aujourd'hui obligé de refuser des étudiants.

Cette frénésie pour la culture coréenne ou encore *Hallyu* n'est pas le fruit du hasard. Le gouvernement coréen a très vite pressenti les opportunités qu'il pouvait offrir pour redresser un pays mutilé par des années de domination étrangère et fait de la culture un des piliers de son économie. Kim Gu, président du gouvernement provisoire de Corée du Sud, l'annonçait déjà dans Baekbeom Ilji, le 1^{er} mars 1948 :

"...I want our Nation to be the most beautiful in the world. By this I do not mean the most powerful Nation. Because I have felt the pain of being invaded by another Nation, I do not want my Nation to invade others. It is sufficient that our wealth makes our lives abundant; it is sufficient that our strength is able to prevent foreign invasions. The only thing that I desire in infinite quantity is the power of a noble culture. This is because the power of culture both makes us happy and gives happiness to others."

Le *leadership* culturel en Asie, *zhonghua* ou "sinocentrisme", a toujours été l'objet de rivalités entre les puissances régionales et a été tour à tour revendiqué par les Chinois, les Japonais, les Coréens et les Vietnamiens, tous arguant de la suprématie de leur culture. Mais le phénomène de globalisation des économies a progressivement déplacé son centre de gravité vers l'Europe. L'*Hallyu* s'est ainsi développé dans une Asie où se côtoient cultures occidentales et asiatiques, modernité et tradition, en s'appuyant sur l'essor des Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), des mouvements migratoires et de la libéralisation progressive des médias.

Après des années de domination chinoise puis japonaise, la culture coréenne s'affirme enfin. L'*Hallyu* est avant tout une renaissance culturelle. Mais, à l'heure où hégémonie économique va de pair avec domination culturelle, l'*Hallyu* est au cœur des stratégies politiques de Séoul. La présidente Park Geun-ye, dans son discours d'investiture du 25 février 2013, déclarait ainsi que « la culture, c'est le pouvoir ». Si le succès planétaire de la chanson *Gangnam Style* témoigne de celui d'une logique de long terme soutenue par des politiques

ambitieuses et complexes, il a aussi fait naître des craintes quant à la nouvelle suprématie affichée du royaume du Chosŏn. La "vague coréenne" serait-elle en train de se briser ?

L'HALLYU OU LA REVANCHE D'ANNÉES DE DOMINATION

Le concept de *Soft Power* est relativement récent. Défini durant la guerre froide en 1977 par Joseph Nye, sous-secrétaire d'État américain sous l'administration Carter, dans *Power and Interdependence* (1977), il désigne le pouvoir d'attraction ou de séduction d'un pays pour parvenir à ses fins. Cette forme de domination est une puissance diffuse et non palpable fondée sur la propagation de la culture, des valeurs politiques et morales d'un pays. Dans un monde où les médias sont tout-puissants, le *Soft Power* devient un élément clé. L'Hallyu n'est pas la première manifestation de son usage sur la scène asiatique. Déjà dans les années 1970, Hong Kong en avait usé en diffusant massivement sa pop culture avec ses films de *kung-fu* et sa *cantapop* dans la région. Mais les succès inégalés de l'Hallyu font de la Corée du Sud un cas d'école.

Après une douloureuse domination japonaise et au sortir d'une guerre meurtrière et ravageuse⁽³⁾, le pays affichait un PNB de moins de 2 milliards de dollars⁽⁴⁾, ce qui le plaçait au rang des pays les moins avancés du monde. Sa situation était telle que la Banque mondiale avait conclu en 1960 à la nature incurable des faiblesses économiques coréennes⁽⁵⁾. Séoul se hisse aujourd'hui au quinzième rang des puissances mondiales et, surtout, dispose d'une influence culturelle majeure dans le monde. Ce "miracle asiatique" résulte de différents facteurs parmi lesquels le *Soft Power* : contrairement à d'autres puissances, la Corée n'y a pas vu un prolongement au *Hard Power*, mais une véritable alternative, ce dernier lui faisant défaut. L'importance donnée au *Soft Power* dans la stratégie de redressement du pays est également symptomatique d'une volonté de revanche d'un pays qui fut tour à tour terrain de jeu et cible des ambitions européennes, russes et japonaises, et victime des campagnes d'acculturation tristement célèbres menées par le colon nippon⁽⁶⁾. Par la diffusion de sa culture à travers le monde, la Corée recouvre enfin son identité et son prestige.

⁽³⁾ La guerre de Corée opposa entre juin 1950 et 27 juillet 1953 la République de Corée (Corée du Sud) à la République démocratique populaire de Corée (Corée du Nord) faisant plus de deux millions de victimes.

⁽⁴⁾ Évolution du PNB de la Corée du Sud de 1953 à 2002 (en ligne), consulté le 22/10/2016 sur le site du Sénat.

⁽⁵⁾ Jean-Raphaël Chaponniere, "Corée du Sud : généalogie d'un miracle", *Asialyst*, 2015 [en ligne].

⁽⁶⁾ Patrick Cockburn, "South Korea refuses to forgive Japan's wartime atrocities", *The Independent*, 5 November 2013, [en ligne].

Le gouvernement coréen a très rapidement saisi l'importance stratégique de son rayonnement régional pour redresser une économie meurtrie. Son engagement militaire dans la guerre du Vietnam, en réponse à la volonté des États-Unis d'internationaliser le conflit, fut alors l'occasion pour Séoul d'accélérer sa stratégie de promotion des exportations. En 1965, le Vietnam comptait déjà pour plus de 8 % de ses exportations. L'échec des Américains à Hanoi ne freina pas cette dynamique. En effet, Hyundai remporta un appel d'offres de la Banque mondiale pour la construction de la route Pattani-Narathiwat en Thaïlande dans les années 1960. Ce premier contrat amorça un véritable engouement pour les entreprises coréennes en Asie du Sud-Est. Elles y réaliseront 70 % de leurs contrats entre 1965 et 1973, avant de dépasser les frontières asiatiques et de s'imposer au Moyen-Orient. Hyundai, Dong Ah Industrial, Daewoo⁽⁷⁾, entre autres, signèrent en effet plus de 3 milliards de dollars de contrats dans cette région⁽⁸⁾, principalement en Arabie saoudite, au Koweït et en Iran entre 1970 et 1974, envoyant par la même plus d'un million de travailleurs coréens⁽⁹⁾.

Ces projets industriels ont en effet très souvent été accompagnés de flux migratoires importants et ont petit à petit conduit au développement d'une diaspora coréenne diffusant de facto la culture. Fait anecdotique, mais significatif, des instructeurs de Taekwendo, l'art martial national, étaient envoyés auprès des soldats stationnés au Vietnam pour former les recrues étrangères aux techniques de combat ! Ce sport sera introduit à l'Académie militaire de West Point aux États-Unis en 1962. Il compte aujourd'hui plus de 80 millions de pratiquants à travers le monde⁽¹⁰⁾.

Il est important de souligner que les produits culturels n'ont constitué une priorité pour le gouvernement coréen qu'à partir des années 1990. Certes, jusque-là, des quotas étaient mis en place pour protéger le marché domestique, mais la liberté d'expression était encore très limitée et la politique culturelle plus orientée vers la conservation du patrimoine culturel que vers la création artistique et son exportation. Une anecdote devenue légendaire veut que le rapport du conseil consultatif de la présidence sur la science et la technologie

⁽⁷⁾ John Lie, Han Unbound, *The Political Economy of South Korea*, Stanford, C, Stanford University Press, 1998, p. 92.

⁽⁸⁾ Peter Kemp, "Moving from low cost to high quality", *Middle East Economic Digest*, 33, 1996.

⁽⁹⁾ Mark L Clifford, *Troubled Tiger : Businessmen, Bureaucrats, and Generals in South Korea*, Londres, M.E. Sharpe, 1994, p. 118.

⁽¹⁰⁾ Site Internet de la Fédération mondiale de Taekwendo (WTF).

de 1994⁽¹¹⁾ ait eu un effet retentissant sur Kim Young-Sam, alors président de la Corée du Sud. Ce papier insistait sur l'importance stratégique des industries audiovisuelles, notamment en comparant les recettes du film *Jurassic Park* à celles de *Hyundai*. Les ventes du *blockbuster* hollywoodien étaient équivalentes à l'exportation de plus de 1,5 million de véhicules ! L'occupation de l'espace immatériel est peu coûteuse et permet un haut retour sur investissement tout en permettant une diffusion à l'échelle mondiale, outrepassant les barrières médiatiques nationales propres à chaque pays. Séoul a très vite saisi l'ampleur de ces opportunités économiques et s'engagea dans une politique culturelle active. Le pays dota notamment l'*Hallyu* de relais institutionnels. Un bureau des industries culturelles, au sein du ministère de la Culture et des Sports, fut mis en place en 1994, une loi sur la promotion du cinéma édictée en 1995 et une autre pour la promotion de l'industrie culturelle en 1999. Kim Dae-jung, président de 1998 à 2003, accéléra la marche : augmentation du budget du secteur culturel, incitation aux *chaebols*⁽¹²⁾ pour investir dans les industries audiovisuelles, création en 2001 de la Korean Culture and Content (budget annuel de 50 millions de dollars⁽¹³⁾), etc. L'objectif était alors de faire de la Corée une "superpuissance culturelle" et de la hisser au cinquième rang mondial des fournisseurs de contenus médiatiques. Les résultats et retombées économiques de cette politique furent à la hauteur des attentes avec un doublement du volume des exportations culturelles entre 2009 et 2011, passées à 4,6 milliards de dollars⁽¹⁴⁾. Selon le ministère de la Culture, les bénéfices économiques tirés de l'*Hallyu* atteignirent 83,2 milliards de dollars en 2012⁽¹⁵⁾.

Ainsi, les autorités coréennes ont toujours accompagné le développement de la vague coréenne, par exemple en concluant fin 2011 un accord avec YouTube pour qu'une catégorie dédiée à la *K-Pop* soit créée sur le site de vidéo en ligne. Un fonds d'investissement d'environ 1 milliard de dollars, regroupant les capitaux de banques d'investissements, de l'État (à hauteur de 20 % ou 30 %

⁽¹¹⁾ The Korea Foundation, *Koreana – Winter 2012*, [en ligne].

⁽¹²⁾ Grands conglomérats coréens regroupant différentes activités, très puissants sur la scène économique coréenne et mondiale. Samsung, Hyundai, LG Group, Group SK, Posco, GS Group et Lotte sont les plus importants et les plus connus.

⁽¹³⁾ Euny Hong, *The Birth of Korean Cool: How One Nation Is Conquering the World Through Pop Culture*, Picador USA.

⁽¹⁴⁾ Christian Olivier, "South Korea's *K-Pop* takes off in the West", *Financial Times*, 10/02/2012.

⁽¹⁵⁾ Fondamentale également, la visibilité de la Corée à l'étranger a été promue en particulier avec la création en 1971 du ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme et la multiplication des centres culturels coréens qui sont au nombre de 29 aujourd'hui, répartis à travers l'Europe, l'Afrique, l'Amérique et l'Asie.

selon les estimations), et de groupes privés a aussi été mis en place afin de promouvoir et financer la culture pop coréenne⁽¹⁶⁾.

Si le gouvernement a joué un rôle primordial dans ce mouvement, celui des *chaebols* a été décisif. Véritables pivots de l'économie nationale (76,5 % du PIB de la Corée du Sud en 2011⁽¹⁷⁾), ils ont relayé, par leurs moyens colossaux, les avancées de la Corée du Sud notamment dans le domaine des NTIC, participant de facto à la reconnaissance mondiale du pays. Samsung est ainsi la 11^e marque mondiale selon le classement Forbes de 2016⁽¹⁸⁾ et le premier vendeur de *smartphones* au monde depuis 2012 devant Apple. Dans le même temps, ils se sont eux aussi de plus en plus impliqués dans le secteur de la culture, en prenant par exemple des participations accrues dans les productions cinématographiques. Samsung a, entre autres, sponsorisé le groupe de *K-Pop* Big Bang en 2012 en finançant une partie de sa tournée mondiale. Les dirigeants ont saisi l'importance du secteur privé pour l'expansion culturelle et le comité interministériel de promotion de la vague coréenne (Korean Wave Promotion Task Force) compte parmi ses membres la Fédération des industries coréennes, chargée de représenter leurs intérêts.

DE L'HALLYU 1.0 À L'HALLYU 3.0, LES VAGUES SUCCESSIVES DE L'HALLYU

Depuis les années 1990, l'*Hallyu* a su s'adapter et se transformer pour s'inscrire dans la continuité et évoluer, en passant, comme le souligne Hyunjoon Shin (2009), d'une stratégie de promotion des produits culturels nationaux sur le plan international à la conception et la distribution de produits culturels transnationaux.

L'*Hallyu* a commencé à la fin des années 1990 avec l'exportation de K-Drama, les séries télévisées, d'abord vers la Chine, Taïwan et le Vietnam puis progressivement vers l'ensemble de l'Asie. Le succès d'*Autumn in my heart* de Yoon Seok-ho marqua le point de départ de cette frénésie. *Winter Sonata*, *Summer Scents* et *Spring Waltz*, du même réalisateur, suivirent, devenant des succès non plus seulement asiatiques, mais mondiaux.

⁽¹⁶⁾ "Soap, sparkle and pop. How a really uncool country became the tastemaker of Asia", *The Economist*, 09/09/2014.

⁽¹⁷⁾ Source : www.chaebul.com.

⁽¹⁸⁾ Melissa Leong, "How Korea became the world's coolest brand", *Financial Post*, 02/08/2014.

Cette popularité repose sur des scénarios longuement réfléchis qui s'appuient sur des thèmes au caractère universel véhiculant les valeurs confucéennes, un format compris entre 20 et 30 épisodes retraçant la vie du personnage principal depuis son enfance jusqu'à l'âge adulte. Triangles amoureux entremêlés d'intrigues familiales et autres différends sociaux sont des sujets qui plaisent autant en Asie qu'aux États-Unis et constituent le cœur de ces drames télévisés. Une attention particulière est donnée également aux scènes sensuelles et violentes : elles sont limitées au strict minimum, permettant leur diffusion au Moyen-Orient et proposant ainsi une alternative aux séries américaines : *Jewel in the Palace*, par exemple, a connu un véritable succès en Iran et en Afghanistan.

Dès les années 2000, la machine *drama* est en marche et les exportations hors Asie ne cessent de croître. En 2011, elles ont connu une hausse de 37 % et de plus en plus de spectateurs en Europe et Amérique du Sud s'attachent à ces personnages⁽¹⁹⁾. Cette croissance n'est pas près de s'essouffler aux dires des dirigeants de l'industrie qui comptent bien étendre leur diffusion à d'autres pays. *Boys over Flowers* a ainsi été distribué en France, au Mexique, au Pérou, en Argentine et au Kenya ; les droits de diffusion de *Naught Kiss* ont trouvé des acquéreurs en Israël ; ceux de *Dae Jang Gueam* en Roumanie et au Bangladesh. Les stars coréennes des drames/feuilletons sont aujourd'hui connues à travers le monde et comptent parmi celles qui sont le mieux payées hors Hollywood. Les fans conquis par la culture coréenne sont alors de plus en plus nombreux à visiter le pays. Une corrélation a ainsi été constatée entre les exportations de programmes sud-coréens et le nombre de touristes étrangers. Entre 2003 et 2004, les contenus médiatiques coréens ont fait un bond de 70 % pour atteindre 71,4 millions de dollars et, sur la même période, le volume de visiteurs a augmenté de 32 %, passant de 2,8 à 3,7 millions⁽²⁰⁾.

Dans le même temps, l'industrie cinématographique s'est développée, stimulée par la création en 1973 de la Kofic (Korean Film Council) et surtout par la mise en place d'une « nouvelle politique culturelle » (1985-2000) et par la nomination d'un des plus célèbres auteurs-réalisateurs coréens, Lee Chang-dong, en 2003 au poste de ministre de la Culture sous le gouvernement Roh Moo-hyun, soulignant ainsi l'importance accordée au cinéma tenu pour un instrument participant au rayonnement culturel de la Nation⁽²¹⁾.

⁽¹⁹⁾ Jennifer Rouse-Marquet, "Les dramas, moteur du *Soft Power* coréen", *InaGlobal*, 28/06/2012.

⁽²⁰⁾ Anthony Faiola, "Japanese Women Catch the Korean Wave", *Washington Post*, 31/08/2006.

⁽²¹⁾ *Économie et culture : le cas de la Corée du Sud*, compte-rendu du déplacement d'une délégation du groupe sénatorial d'amitié France – Corée du Sud, 8 mars-15 mars 2004.

De généreuses subventions sont ainsi allouées aux producteurs pour encourager les productions coréennes et de nombreux événements sont organisés à l'étranger pour les promouvoir. Les "Korean Film Nights" à Londres ont ainsi lieu chaque année depuis 2008 : des films coréens y sont projetés gratuitement au Centre culturel coréen de Londres. Le thème de cette année, "Ha Ha Ha: Translating the Korean Humour", propose de s'interroger sur l'universalité de l'humour au-delà des différences culturelles en diffusant neuf films, dont *In Another Country*, de Hong Sang-soo, avec l'actrice française Isabelle Huppert. Un site anglophone, *KoBiz (Korean Film Biz Zone)* a aussi été mis en place pour présenter les dernières productions en salle⁽²²⁾. Si l'on a pu douter, dans un premier temps, de la capacité des Coréens à passer des séries au cinéma, la multiplication des prix remportés par les réalisations coréennes dans les festivals européens ne permet plus d'en douter. *Le chant de la fidèle Chunhyang* de Im Kwon-taek a reçu le Prix de la mise en scène au Festival de Cannes en 2000, *Printemps, été, automne, hiver... et printemps* de Kim Ki-duk celui du Prix du jury junior au Festival international du film de Locarno en 2003, *Old Boy* de Park Chan-woo celui du Grand Prix du Festival de Cannes en 2004, *Les Locataires* de Kim Ki-duk celui du Lion d'argent du meilleur réalisateur à la Mostra de Venise 2004, *Thirst, ceci est mon sang* de Park Chan-woo celui du Prix du jury ex æquo au Festival de Cannes 2009. Cette liste, déjà impressionnante, est loin d'être exhaustive. En 2016, trois films coréens ont été à l'affiche du Festival de Cannes dont *Handmaiden* de Park Chan-wook et *The Wailing* de Na Hong-jin.

La *K-Pop* prendra le relais et impulsera l'*Hallyu 2.0*, c'est-à-dire l'extension de la vague coréenne au-delà du continent asiatique. La fièvre *Gangnam Style* qui a explosé les compteurs de YouTube en dépassant les 2 milliards de vues n'est que le sommet de l'iceberg. Les Coréens ont définitivement le vent en poupe. Les filles du groupe "Girls Generation" ont suscité plus de 100 millions de vues sur YouTube⁽²³⁾ et Kim Jae-jong, considéré comme l'un des plus beaux hommes d'Asie, est suivi par plus de 850 000 *followers* sur Twitter⁽²⁴⁾.

De nouveau, ce phénomène découle de stratégies complexes et réfléchies qui traduisent des ambitions internationales. Les futures stars sont recrutées dès l'âge de 12 ans et suivent un entraînement intense pour devenir de véritables athlètes artistiques, à la fois chanteurs, danseurs et acteurs. Une fois sur le

⁽²²⁾ Source : <http://www.koreanfilm.or.kr/>.

⁽²³⁾ Youna Kim, *The Korean Wave: Korean Media Go Global*, Routledge, 2013.

⁽²⁴⁾ Source : <https://twitter.com/bornfreeonekiss>.

devant de la scène, leur image est exploitée au maximum. Ces stars sont omniprésentes. Elles donnent des concerts, animent des émissions télévisées, font du mannequinat, etc. À l'instar des *dramas*, le contenu des chansons est finement étudié pour assurer un engouement mondial. Il s'appuie sur des valeurs proprement confucéennes telles que la vertu, l'assiduité au travail, la modestie ou encore le respect envers ses aînés. La portée universelle du message confucéen le rend alors aisément exportable. Dès lors, tout est calculé pour refléter ce sentiment d'harmonie propre à l'Asie. Depuis les paroles chantées sur un fond de *mix* entre de la *J-Pop* (*pop* japonaise) et de la *pop* américaine jusqu'à l'organisation du groupe (leader plus âgé qui joue le rôle de modèle pour les autres membres plus jeunes), le confucianisme est omniprésent.

Cette stratégie est payante : la *K-Pop* a dynamisé le secteur culturel, les exportations culturelles sont ainsi passées de 12 à plus de 172 millions entre 2001 et 2010⁽²⁵⁾. Bernie Cho, président de la DFSB Kollektive, une agence coréenne spécialisée dans la distribution de *K-Pop* à travers le monde, souligne la transformation radicale de l'industrie de la musique en Corée du Sud : alors qu'en 1993 70 % des contenus musicaux étaient importés, aujourd'hui la *K-Pop* représente 70 % du marché domestique et le secteur coréen de la musique se hisse au 8^e rang mondial. Séoul est également le 4^e exportateur de musique derrière les États-Unis, le Royaume-Uni et la Suède⁽²⁶⁾. La compagnie United Asia Management, qui regroupe les six principales agences artistiques coréennes a réalisé un chiffre d'affaires de 140,243 millions de dollars en 2013, et de 277,920 millions de dollars⁽²⁷⁾ en 2015.

Il est intéressant de s'attarder sur le succès de la *K-Pop* en Amérique latine pour comprendre l'adoption des produits culturels coréens à l'étranger. En avril 2013, ils étaient plus de 10 000 fans présents à Lima pour assister au concert du chanteur coréen Super Junior. De plus, l'Argentine est le 5^e demandeur de concerts de *K-Pop* au monde⁽²⁸⁾. La *pop* coréenne modifie même le paysage du secteur du divertissement latino-américain : Caracol TV en Colombie a créé *K-Pop Reality Show*, une émission de télé-réalité qui met en compétition des chanteurs de *K-Pop*. Les groupes de *K-Pop* fleurissent dans la région à l'instar des *Warrior Angels* en Colombie. Le *Time*, dans un article

⁽²⁵⁾ Éric Bidet, "La construction du *Soft Power* : l'exemple de la Corée du Sud", *Ceriscope Puissance*, 2013 [en ligne].

⁽²⁶⁾ Yvonne Kim, "A Case Study on *K-Pop* : The Hip Hype Reality of the Korean Wave", 21/10/2015.

⁽²⁷⁾ Source : <http://www.zonebourse.com/S-M-Entertainment-Co-LT-6491662/agenda/>.

⁽²⁸⁾ Yvonne Kim, "A Case Study on *K-Pop* : The Hip Hype Reality of the Korean Wave", art. cit.

intitulé "Forget Politics. Let's Dance: Why *K-Pop* is a Latin America Smash", a essayé en 2013 d'expliquer cette frénésie. Il cite Patrick Messerlin qui souligne que ce style musical véhicule l'idée d'une certaine modestie et retenue, d'un travail intense et d'un respect de la hiérarchie qui séduisent les sociétés latino-américaines⁽²⁹⁾. La musique est aussi un formidable relais économique. Ainsi, Maristol Espinoza, la vice-présidente du Pérou, reconnaît que la *K-Pop* a participé au renforcement des relations bilatérales avec Séoul⁽³⁰⁾.

À travers la *K-Pop* et les *K-Drama*, c'est toute la culture coréenne qui est promue. *L'Hallyu 3.0* est enclenché. Un véritable engouement va naître à travers le monde depuis la gastronomie jusqu'à l'art de vivre. Le *kimchi*, le *kimbap* et autres *bibimbap*⁽³¹⁾ sont aujourd'hui bien connus des cuisines occidentales et leur popularité va grandissant avec la tendance aux produits sains. Michelle Obama a même vanté les vertus du *kimchi* sur Twitter⁽³²⁾. Le plus grand ambassadeur de la gastronomie coréenne est le chef américano-coréen David Chang, qui multiplie les ouvertures de restaurants à travers le monde en proposant une cuisine coréenne aux saveurs occidentales.

La planète mode surfe également sur la vague avec des *designers* tels que Kathleen Hanhee Kye et Lie Sang Bong, qui déchaînent les passions lors des *Fashion Weeks*. Et les *fashionistas* s'emballent pour les vertus des cosmétiques coréens. Les touristes affluent massivement pour vivre l'expérience coréenne, et Séoul devient un petit Hollywood. Le Korean Wave Express propose un pass TGV pour se rendre sur tous les lieux de tournage des *dramas* populaires et visiter le quartier de Samseong-dong où vivent les stars coréennes⁽³³⁾. Les ventes de produits coréens à l'étranger connaissent aussi une forte hausse. D'après une étude menée par la Banque de Corée en 2012, une augmentation des exportations de produits culturels coréens entraînerait une multiplication par quatre des exportations de produits coréens⁽³⁴⁾. Cette corrélation s'explique

⁽²⁹⁾ Anjanai Trivedi, "Forget Politics, Let's Dance: Why *K-Pop* Is a Latin American Smash", *Time*, 01/08/2013.

⁽³⁰⁾ Korean Culture and Information Service, Kocis (www.kocis.go.kr).

⁽³¹⁾ Le *Kimchi* est le plat de base de la cuisine coréenne, il est composé de chou fermenté aux épices. Le *Kimbap* est l'un des plats les plus populaires de Corée, il ressemble à un long *maki*. Le *Bibimbap* est un plat très connu. Il n'y a pas de recette très précise pour le *Bibimbap*. C'est en fait un mélange de viande, de riz, de légumes sautés, d'un œuf au plat, assaisonné au piment. On peut y ajouter du soja, du *Kimchi*, ou encore des algues...

⁽³²⁾ Michelle Obama, "Last week, we picked Napa cabbage in the garden. Now, we're using it to make kimchi in the kitchen. Make it at home", Twitter.

⁽³³⁾ "Hallyu Train Tour Extends its Operation" visitkorea.or.kr, 09/09/2011.

⁽³⁴⁾ Éric BIDEF, "La construction du *Soft Power* : l'exemple de la Corée du Sud", *Ceriscope Puissance*, 2013, [en ligne].

en partie par l'utilisation des stars coréennes pour promouvoir les marques à l'international. LG a par exemple lancé des campagnes de publicité avec le groupe Kara pour ses smartphones Optimus.

Dans le cas coréen, le *Soft Power* a bien été un *Smart Power*⁽³⁵⁾ permettant de générer des revenus gigantesques. Une étude publiée par le Samsung Economic Research Institute propose une analyse de cette stratégie culturelle et la décompose en quatre étapes. La première se fonde sur le développement de produits culturels populaires, tels que les *K-Dramas*. La seconde décrit le passage à la consommation de produits dérivés (produits montrés dans les films ou les séries, portés par les acteurs). La troisième intervient quand les consommateurs vont au-delà des produits dérivés et achètent des produits coréens non liés aux contenus médiatiques (cosmétiques, produits technologiques, etc.). Enfin, la dernière s'ouvre lorsque les consommateurs modifient positivement l'image qu'ils ont de la Corée du Sud et de sa culture⁽³⁶⁾.

Séoul a toujours pris garde à ne pas précipiter les choses, à diffuser petit à petit sa culture en évitant toute stratégie pouvant être perçue comme agressive, afin de préserver son image de *global cool* qui séduit tant aujourd'hui. L'Occident voit sa domination culturelle remise en cause et est aujourd'hui progressivement concurrencé par un mode de vie résolument coréen dont les valeurs confucéennes répondent davantage aux attentes de *slow life* (contre-culture prônant une attitude de bien-être et de rythme de vie sain en opposition au mode de vie actuel jugé stressant) et autres tendances prônant un mode de vie sain.

L'HALLYU S'ESSOUFFLE-T-IL ?

Mais l'expansionnisme culturel du dragon coréen effraie et les vagues anti-*Hallyu* se multiplient. Cette contestation se traduit, entre autres, par des limitations de diffusion comme à Taiwan ou en Chine, mais aussi par des manifestations au Japon, où les mouvements anti-*Hallyu* ont été les plus virulents. Cependant, ce rejet de l'*Hallyu* est en réalité plus symptomatique de la peur que suscite le rayonnement grandissant de la Corée du Sud chez ses voisins. En effet, elle se place, selon un classement proposé par Portland Communications en quatrième place des pays d'Asie-Pacifique en matière de *Soft Power* après

⁽³⁵⁾ Désigne le développement du *Soft Power* et son intégration dans une stratégie plus large.

⁽³⁶⁾ Éric Bidet, "La construction du *Soft Power* : l'exemple de la Corée du Sud", *Ceriscope Puissance*, 2013, [en ligne].

l'Australie, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Sa politique protectionniste est aussi contestée et Séoul se voit accusée d'impérialisme culturel.

Cette vague anti-coréenne est particulièrement intense au Japon et alimente les rivalités entre les deux puissances. Le manga *Ken Kanryu*, qui attaque la culture coréenne, allant jusqu'à accuser les Coréens d'avoir volé la culture japonaise, s'est vendu à plus de 300 000 exemplaires le mois de sa sortie en 2016 à Tokyo⁽³⁷⁾. En juillet 2011, l'actrice japonaise Takaoka Soske a écrit sur Twitter que l'*Hallyu* était à l'origine de la crise qui touchait le secteur culturel japonais et a appelé au boycott des contenus coréens⁽³⁸⁾. Il convient de rappeler les tensions entre les deux pays, depuis la douloureuse occupation japonaise de la Corée de 1910 à 1945 jusqu'à la revendication des îles Takeshima/Dokdo en 2012, et le scandale autour des "femmes de réconfort"⁽³⁹⁾. Néanmoins, ces manifestations anti *Hallyu* au Japon doivent se comprendre dans le cadre de mouvements nationalistes.

Ce même rejet se fait ressentir en Chine. Les ouvrages coréens étaient très populaires dans les années 1990 auprès des jeunes Chinois. Pour contenir cet engouement, le gouvernement de Pékin a mis des réglementations en place afin d'encadrer leur diffusion. Les médias chinois pour leur part multiplient les articles déplorant la médiocrité de la culture coréenne⁽⁴⁰⁾. En réponse aux 2 milliards de vues de la nouvelle série coréenne *Descendants of the Sun* sur la plateforme de téléchargement iQiyi, les autorités chinoises ont, par exemple, lancé cette année des campagnes de prévention contre la consommation de séries coréennes qui pourrait engendrer des troubles sociaux graves. Mais la réelle menace chinoise vient d'ailleurs. En effet, depuis cinq ans, les Chinois multiplient leurs investissements dans les entreprises coréennes du secteur du divertissement. Aujourd'hui, selon le Bureau d'administration des petites et moyennes entreprises chinois, ils s'élèveraient à 2,5 milliards de dollars. DMG Entertainment China, société de production cinématographique chinoise filiale de DMG Holdings, a ainsi pris le contrôle du coréen Chorokbaem Media Co., principal producteur de *K-dramas*, en juin 2015⁽⁴¹⁾.

⁽³⁷⁾ Site officiel Shinyusha : <http://www.shinyusha.co.jp/>.

⁽³⁸⁾ Eun-Young Jung, "Hallyu and the K-Pop boom in Japan : Patterns of consumption and reactionary responses", chapitre 7, in JungBong Choi and Roald Maliangkay (éds.), *K-Pop - The International Rise of the Korean Music Industry*, Routledge, 2015.

⁽³⁹⁾ Euphémisme désignant le système d'esclavage sexuel mis en place par l'armée nippone durant la Seconde Guerre mondiale et qui concernait des dizaines de milliers de femmes asiatiques.

⁽⁴⁰⁾ Seok-Kyeong Hong-Mercier, "Hallyu, la vague du *Soft Power* coréen", INA [en ligne].

⁽⁴¹⁾ DMG News Release, 29/09/2015, Beijing, [en ligne].

Malgré ces vents contraires, le *Soft Power* reste au cœur de la stratégie de Séoul. Une nouvelle stratégie "d'économie créatrice" s'appuyant sur les NTIC et la culture a été récemment mise en place⁽⁴²⁾. Pour répondre à ces ambitions, des fonds sont massivement injectés avec notamment une augmentation de la part du secteur culturel de 1,4 % à 2 % d'ici 2017 dans le budget de l'État. Les institutions sont également mises à contribution. Le ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme, le ministère du Commerce et les ambassades ont mis en place des politiques pour soutenir l'Hallyu. Des rapports sont régulièrement rédigés par des centres de recherche pour optimiser les politiques mises en place. Le Korea Creative Content Agency, le Korea Culture & Tourism Institute, la Korea Communications Commission et la Korea Foundation for International Cultural Exchange se sont aussi réorganisés afin de mieux comprendre et exploiter l'impact économique du secteur de la culture. Quatre priorités ont aussi été définies à l'issue du 5^e séminaire sur l'Hallyu organisé par le Kofice en 2015, à savoir, le développement de nouveaux contenus, la protection des artistes (protection contre la copie notamment), l'implication accrue des *chaebols* ainsi que le développement d'une infrastructure de diffusion de contenus médiatiques en ligne pour s'affranchir de YouTube. Elles ont déjà trouvé des échos. Par exemple, en janvier 2016, Kakao Corp, l'entreprise qui édite *KakaoTalk*, la première application de messagerie instantanée en Corée du Sud, annonçait l'acquisition de Loen Entertainment, le groupe qui détient MelOn, la principale plateforme sud-coréenne de musique de téléchargement et de *streaming*. L'opération atteindrait des sommes de l'ordre 1,5 milliard de dollars⁽⁴³⁾. On peut également rappeler que, depuis 2010, la Corée du Sud a su monopoliser la première place de l'index de développement des technologies de l'information et de la communication. Encore une fois, le gouvernement est derrière ce succès : le pays s'est en effet doté d'un ministère des Sciences, des Technologies de l'information et de la Communication, et de la Planification en 2013 pour maintenir son avance dans ce secteur et surfer sur la vague digitale⁽⁴⁴⁾.

Les chiffres de 2015 tendent à calmer les Cassandra qui annonçaient l'essoufflement de l'Hallyu. En 2015, les exportations liées à la vague coréenne ont représenté 7,03 milliards de dollars soit 2,2 % de croissance en un an). Les contenus musicaux ont été exportés à hauteur de 354 millions de dollars, soit une croissance de 30,7 % en un an. Les séries et programmes télévisés coréens

⁽⁴²⁾ Yuka Hayashi, "Anti-Korean Voices Grow in Japan", *The Wall Street Journal*, 16/05/2013, [en ligne].

⁽⁴³⁾ Se Young Lee, "Kakao to buy South Korea's top music streaming operator for \$1.6 billion", [en ligne].

⁽⁴⁴⁾ Source : <http://english.msip.go.kr/english/main/main.do>.

ainsi que les productions cinématographiques suivent cette tendance. Leurs exportations respectives représentent 403 et 79 millions de dollars, enregistrant par là même des croissances respectives de 30,7 % et 222 % par rapport à l'année précédente.⁽⁴⁵⁾ Par ailleurs, l'expansion de la Corée du Sud ne se limite plus aux *K-Pop*, aux *dramas* ou autres produits électroniques. En effet, l'influence diplomatique de ce pays devient de plus en plus prégnante, non seulement au travers de la nomination de personnalités coréennes à la tête de prestigieuses institutions internationales, mais aussi par un activisme en matière de politique d'aide au développement. En 2003, Lee Jong-wook avait été élu directeur général de l'OMS. Jim Yong Kim est devenu le 12^e président du Groupe de la Banque mondiale le 1^{er} juillet 2012 et Kitack Lim a été élu en 2015 au poste de secrétaire général de l'Organisation maritime internationale pour un mandat de quatre ans. Pour finir, son ancien ministre des Affaires étrangères Ban Ki-moon était, jusqu'à récemment, le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies. En 2009, la Corée du Sud a été le 2^e pays asiatique à rejoindre le comité d'aide au développement de l'OCDE, et depuis 2010, mène une politique active d'aide au développement au travers de la Korea International Cooperation Agency. La présidente Park Geun-ye, dont la Cour constitutionnelle, vient de confirmer la destitution, attache également beaucoup d'importance à l'*Hallyu*. Ses interventions diplomatiques ont très souvent été accompagnées par l'organisation d'événements mettant la culture coréenne à l'honneur. Elle a ainsi fait sa première intervention diplomatique en Iran en mai dernier lors du Korean-Iran One Heart Festival et s'est exprimée à Mexico durant le *K-Soul* Festival en avril dernier.

Si l'efficacité de l'offensive culturelle sud-coréenne effraie ses voisins, Séoul n'est pas prêt à abandonner sa stratégie et compte bien entretenir voire renforcer l'*Hallyu* pour faire durer son rayonnement à l'international.

⁽⁴⁵⁾ Source : <http://english.msip.go.kr/english/msipContents/contents.do?mId=Mjgx>.

Véritable renaissance du royaume du Chosŏn, l'*Hallyu* a permis la revanche d'un pays dont la culture a été annihilée pendant des années. Il a surpassé ses objectifs économiques initiaux pour contribuer pleinement à hisser Séoul au rang des plus grandes puissances mondiales. Malgré les contestations qu'elle peut susciter, la vague coréenne est loin de se briser et le gouvernement est bien décidé à continuer à exploiter toutes ses potentialités en capitalisant sur l'avance technologique de ses géants nationaux et sur sa maîtrise maintenant parfaite du *Soft Power*.

Jun 2016

PAR **VICTORIA LUC**

9^e Séminaire "Grandes écoles" de l'IHEDN, Paris 2015
Membre du comité "Asie" de l'ANAJ-IHEDN⁽⁴⁶⁾

⁽⁴⁶⁾ Diplômée de l'EM Grenoble en finance et affaires internationales et diplômée en philosophie, Victoria Luc est analyste junior en Private Equity. Elle a vécu en Corée du Sud, en Chine et à Singapour.

Le rôle des minerais stratégiques dans la transition énergétique

L'intérêt du grand public pour la question des minerais stratégiques a véritablement émergé en 2011, en pleine crise des îles Senkaku⁽¹⁾, lors de la revendication simultanée de l'archipel par la Chine et le Japon. Face à ce qu'elle considérait comme une menace pour sa souveraineté, la Chine, en mesure de rétorsion, interdit l'exportation des terres rares à destination du Japon, privant ainsi l'industrie nipponne de matériaux essentiels à son fonctionnement. Quelques mois plus tard, la Chine instaurait des quotas d'exportation de terres rares vis-à-vis des pays occidentaux, officiellement pour se protéger de l'épuisement des ressources. Nous avons pris conscience très brutalement du monopole chinois sur les terres rares (près de 98 % des terres rares étant produites par la Chine) et par là même, de notre vulnérabilité vis-à-vis de ces minerais. Bien que cette crise se soit partiellement résolue en mai 2015 avec la suppression des quotas par la Chine après une condamnation de l'OMC⁽²⁾, elle a enclenché une réflexion importante des pays occidentaux quant à leur vulnérabilité vis-à-vis des matières premières minérales. Cet article vise à sensibiliser le lecteur sur les enjeux des minerais stratégiques, dont les problématiques liées aux terres rares ne sont que la partie émergée

⁽¹⁾ Appelées îles Diaoyu en chinois (N.D.L.R.).

⁽²⁾ Maité Le Gleuher, "La Chine supprime les quotas d'exportation de terres rares, mais cherche à maintenir sa mainmise sur le marché", Le portail français des ressources minérales non énergétiques, 12/01/2015 [en ligne], consulté le 16/10/2016.

de l'iceberg. L'exemple de leur application aux technologies de la transition énergétique est significatif puisque ce processus industriel entamé par la plupart des pays industrialisés entraîne une augmentation significative de leur production, faisant ressortir les tensions liées à leurs approvisionnements.

MINERAIS CRITIQUES, MINERAIS STRATÉGIQUES, LA VULNÉRABILITÉ À L'AUNE DE LA SOUVERAINETÉ NATIONALE

En 2011, l'Union européenne (UE) publiait une liste de seize minerais et les vulnérabilités qu'ils représentaient sur les plans industriel, économique et minier. Mise à jour en 2014, cette liste en contient maintenant vingt⁽³⁾, mais ne semble toujours pas exhaustive. En effet, certains minerais dont la criticité industrielle est avérée pourraient y être ajoutés. Le spécialiste des minerais Didier Julienne élargissait cette liste à plusieurs autres minerais, dont le cuivre, le nickel, le fer, la bauxite, le zinc, le tantale, le lithium ou encore le tellurium⁽⁴⁾. La notion de criticité elle-même évolue, mais on peut toutefois en retenir deux aspects, décrits par Christophe-Alexandre Paillard, directeur du domaine "Armement et économie de défense" à l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (Irssem), pour qui :

« Le caractère stratégique d'un métal est (...) lié à son importance dans la chaîne de production, à son niveau de rareté et à sa position géographique. Au regard de ces différents critères, sa dimension stratégique est variable dans le temps, selon les applications techniques qui en sont faites, les évolutions de l'offre et les tensions géopolitiques que peuvent connaître ponctuellement des pays producteurs. Si un métal est absolument indispensable à des filières industrielles spécifiques, concentré géographiquement dans une région à haut potentiel géopolitique et faisant l'objet de phénomènes de rareté, le métal est alors considéré comme critique et pas seulement stratégique⁽⁵⁾ ».

⁽³⁾ Antimoine, béryllium, borate, chrome, cobalt, coke, fluorite, gallium, germanium, indium, magnésite, magnésium, graphite, niobium, phosphate, platinoïdes (platinum, palladium, rhodium), silicium, terres rares légères (lanthane, cérium, praséodyme, néodyme, samarium, europium, gadolinium), terres rares lourdes (terbium, dysprosium, holmium, erbium, thulium, ytterbium, lutécium, avec yttrium et scandium) et tungstène.

⁽⁴⁾ Didier Julienne, "Le problème des métaux et des terres rares", communication à l'Académie des sciences morales et politiques, 06/02/2012 [en ligne].

⁽⁵⁾ Christophe-Alexandre Paillard, "Ressources naturelles stratégiques : conséquences pour la France et sa défense", Institut de recherche stratégique de l'École Militaire, 18/06/2015 [en ligne], consulté le 16/10/2016.

L'étude des pays producteurs de minerais stratégiques⁽⁶⁾ ainsi que celle des applications industrielles associées, nous permet de tirer plusieurs conclusions. En termes de production, la France ne produit pas de minerais stratégiques. La Chine quant à elle est en situation de domination, voire de monopole, pour neuf d'entre eux : elle est ainsi à l'origine de 89 % de la production mondiale d'antimoine, 86 % de celle de magnésium et surtout 95 % de celle des terres rares ! Plusieurs autres pays détiennent également une position monopolistique sur certains minerais : les États-Unis produisent 91 % du béryllium mondial, le Brésil 92 % du niobium et l'Afrique du Sud 61 % des platinoïdes.

Ces minerais sont principalement utilisés dans les industries métallurgique, chimique et électronique. Les alliages et composants fabriqués approvisionnent notamment les industries de l'aéronautique, de la défense, de l'automobile. En 2015, ces secteurs représentaient près de trois millions d'emplois en France et un chiffre d'affaires de 275 milliards d'euros⁽⁷⁾. Ces chiffres donnent une bonne idée de l'importance stratégique de ces industries, tant pour des questions de sécurité nationale que pour des questions de souveraineté industrielle et économique. Comparée aux autres grands minerais industriels, la quantité produite en tonnes de minerais stratégiques est très faible, parfois même insignifiante : 110 000 tonnes pour les terres rares ou 150 000 tonnes pour l'antimoine quand on parle de millions de tonnes pour le cuivre (21⁽⁸⁾), le fer (1 918⁽⁹⁾) ou la bauxite (60⁽¹⁰⁾). Aussi, contrairement aux minerais industriels, la plupart des minerais stratégiques ne sont pas cotés au London Metal Exchange (LME) : les contrats se faisant de gré à gré, les volumes physiques

⁽⁶⁾ Les chiffres cités ici et ceux qui suivent sont ceux fournis, pour l'année 2014, par le Bureau des ressources géologiques et minières (BRGM) et l'United States Geological Survey (USGS).

⁽⁷⁾ "Union des industries chimiques chiffres clés", Union des industries chimiques, 22/03/2016 [en ligne], consulté le 16/10/2016.

"L'industrie aéronautique et spatiale (Gifas), chiffres, clés, emplois, effectifs", Groupement des industries françaises de l'aéronautique et spatiale, 2014 [en ligne], consulté le 16/10/2016. *Fédération des industries électroniques électriques et de communication, rapport d'activité 2015*, Fédération des industries électroniques électriques et de communication (Fieec), 2015 [en ligne], consulté le 16/10/2016.

"L'industrie automobile française, chiffres clés et statistiques 2015", Comité des constructeurs français d'automobile (CCFA), juillet 2015 [en ligne], consulté le 16/10/2016.

⁽⁸⁾ "Le marché du cuivre reste en déficit en 2013", portail français des ressources minérales non énergétiques, 04/09/2014 [en ligne], consulté le 16/10/2016.

⁽⁹⁾ "La demande de minerai de fer s'est tassée en 2015 en raison de la faible croissance de la production mondiale d'acier, selon un rapport de la Cnuccd", Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuccd), 17/02/2016 [en ligne], consulté le 16/10/2016.

⁽¹⁰⁾ "La production d'aluminium", Aluminium France, portail de l'aluminium en France [en ligne], consulté le 16/10/2016.

et financiers sont difficiles à évaluer. Pourtant, ces minerais sont essentiels aux technologies à haute valeur ajoutée et particulièrement aux technologies liées à la transition énergétique.

MINERAIS STRATÉGIQUES ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La notion de transition énergétique induit des changements dans notre *mix* énergétique, dans les transports, l'habitat, ainsi que dans la gestion des déchets. Afin d'opérer cette transformation, de nombreux investissements doivent être opérés dans des technologies qui sont parfois loin d'être aussi matures que les énergies fossiles. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), dans sa vision énergétique 2030-2050, envisage plusieurs scénarios énergétiques et notamment l'un fondé sur une consommation énergétique entièrement renouvelable à horizon 2050⁽¹¹⁾. Aussi intéressante et encourageante soit-elle, cette étude n'envisage aucunement la consommation de matières premières nécessaires à cette transition. Panneaux solaires et éoliennes sont en effet particulièrement gourmands en minerais. À titre d'exemple, une éolienne de 3,5 mégawatts consomme environ 600 kilogrammes de terres rares. Au-delà même des minerais stratégiques, les minerais traditionnels tels que le cuivre, le fer et l'aluminium seront durement sollicités. Des études récentes, notamment celles impliquant des chercheurs du CNRS et des universitaires français, publiées par l'Alliance nationale de coordination de la recherche pour l'énergie (Ancre), indiquent que, pour une même énergie produite, les éoliennes et centrales solaires nécessitent jusqu'à 15 fois plus de béton, 90 fois plus d'aluminium et 50 fois plus de cuivre et de fer que les centrales de production utilisant des combustibles traditionnels. Les futures éoliennes terrestres de 6 mégawatts hautes de 170 mètres consommeront environ 1 500 tonnes d'acier, soit 70 % fois plus que les technologies en place actuellement. Les prochaines éoliennes *offshore* de 3,6 à 10 mégawatts nécessiteront chacune entre 1 200 et 1 800 tonnes d'acier, ce qui correspond à 350 tonnes voire 500 tonnes le mégawatt, soit 130 % à 380 % fois plus que les consommations actuelles. Chaque éolienne *offshore* consommera également 20 tonnes de cuivre et plusieurs kilomètres de câbles sous-marins en cuivre pour être reliée au continent⁽¹²⁾.

⁽¹¹⁾ "L'exercice de prospective Ademe, vision 2030-2050", Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), document technique, 2013 [en ligne], consulté le 16/10/2016.

⁽¹²⁾ Didier Julienne, "Ma Cop 21 à moi est métallique", *Les Échos*, 06/10/2015 [en ligne], consulté le 16/10/2016.

L’empreinte écologique de la transition énergétique est aggravée par le fait que la production de minerais stratégiques, du fait de leur faible présence dans la croûte terrestre, requiert une quantité d’énergie plus importante en termes d’extraction de minerais puis de procédé chimique et industriels de concentration des métaux. Le retour sur investissement énergétique (Eroi) n’est donc pas évident⁽¹³⁾.

Au-delà des problématiques liées au *mix* énergétique, la question des systèmes à économie d’énergie se pose. Dans le secteur des transports, une voiture hybride utilise entre 10 et 15 kilogrammes de terres rares ainsi que plusieurs autres minerais, dont des platinoïdes. L’utilisation de voitures hybrides allant croissant, la demande en minerais ne fera qu’augmenter. De la même manière, le secteur aérien utilise des alliages à base de titane et de lithium pour la structure des avions, mais également du niobium et du coltan dans les réacteurs. Ces nouveaux avions plus légers doivent théoriquement permettre des économies de carburant. Enfin, l’électronique utilisée dans les *smartgrids* pour les villes intelligentes est toute aussi consommatrice de minerais stratégiques.

La question du recyclage se pose donc avec acuité. En effet, le taux de récupération des minerais au niveau mondial est assez disparate⁽¹⁴⁾ : de 50 % pour les platinoïdes à 1 % pour les terres rares, en passant par 20 % pour l’antimoine ou le tantale. De plus, il est lié aux technologies disponibles, mais également aux quantités de minerais utilisés. Si celles-ci sont trop infimes, elles ne sont pas récupérables, comme c’est le cas dans les écrans plats qui contiennent quelques grammes d’indium. Il existe plusieurs exemples d’entreprises s’étant lancées dans le recyclage avec succès. On pense notamment à Recyclum, entreprise basée à Grenoble, spécialisée dans les batteries au lithium ou à Rhodia qui recycle les terres rares à La Rochelle.

Le recyclage se heurte à certaines limites. Tout d’abord, tous les minerais ne sont pas récupérables. Ensuite, le prix des minerais étant assez volatile, les investissements, très capitalistiques, sont parfois rendus hasardeux. Les

⁽¹³⁾ Pour plus d’informations sur les questions de retour sur l’investissement énergétique, voir Florian Fizaine, *Analyse de la disponibilité économique des métaux rares dans le cadre de la transition énergétique*, thèse de doctorat soutenue le 06/10/2014 pour l’obtention du grade de docteur de l’université de Bourgogne en sciences économiques, sous la direction de Catherine Baumont et de Frédéric Lantz, Dijon, faculté de sciences économiques et de gestion, université de Bourgogne.

⁽¹⁴⁾ Les chiffres cités ici sont ceux fournis, pour l’année 2014, par le Bureau des ressources géologiques et minières (BRGM) et l’United States Geological Survey (USGS).

évolutions technologiques peuvent également rendre l'utilisation de certains minerais obsolète. Faisant suite à de lourds investissements, Rhodia a ainsi annoncé la fermeture de sa chaîne de recyclage de terres rares à l'été 2016 pour des raisons de prix et de ruptures technologiques. Les investissements effectués en 2007 lors de la crise sont en train d'arriver à maturité, en même temps que les technologies de recyclage, dans une conjoncture économique de baisse de la consommation. On constate donc une surcapacité de production de terres rares. Sur le plan technologique, les technologies d'ampoules aux terres rares sont progressivement remplacées par les Leds.

Si nous nous trouvons actuellement dans une période de croissance faible et de surcapacités de production, le recyclage est structurellement insuffisant en période de forte croissance de la demande. Cette filière est malheureusement peu mature en Europe et les déchets européens sont largement exportés, notamment vers la Chine ou l'Inde. Cette réalité pose une autre question désagréable aux pays occidentaux. En effet, alors que l'Europe peine à créer une véritable industrie de recyclage, la Chine ou l'Inde ne se préoccupent pas de la rentabilité immédiate d'une filière, mais misent plutôt sur la constitution de stocks stratégiques, traduisant ainsi une vision et une planification à long terme⁽¹⁵⁾. Les considérations géologiques et économiques ne sont pas les seuls facteurs de tensions sur les minerais stratégiques. L'aspect géopolitique peut aussi être étudié pour comprendre les crises liées aux minerais.

⁽¹⁵⁾ Benoît Chevalier, Grégoire Michel, "Terres rares : la propriété industrielle, un élément stratégique pour la compétitivité de l'industrie européenne", *Ruée sur les minerais stratégiques, Géoeconomie*, n°59, avril 2011.

UNE POLITIQUE DE PUISSANCE LIÉE AU CONTRÔLE DES MATIÈRES PREMIÈRES ET À LEUR MAÎTRISE TECHNOLOGIQUE

Deux facteurs d'instabilité peuvent être étudiés dans le cadre géopolitique. Le premier concerne la politique de puissance menée par certains États pour s'assurer le contrôle des ressources nécessaires à leur sécurité. Le deuxième facteur est une conséquence du premier et provoque une lutte entre grandes puissances pour le contrôle des ressources, au détriment des régions dans lesquelles elles se situent.

Aujourd'hui, une quinzaine de pays contrôlent la production des minerais stratégiques. La Chine est ainsi en situation de monopole sur plusieurs d'entre eux. La crise des quotas sur les terres rares n'est que l'aboutissement d'une stratégie chinoise qui a débuté au début des années 1990, avec la chute de l'URSS. Alors que les démocraties occidentales voulaient récolter les dividendes de la paix, la France soldait ses stocks de minerais et fermait ses mines. La Chine, quant à elle, développa un ambitieux programme industriel ouvrant des mines de terres rares sur son territoire et rachetant ses concurrents. Cet effort a asphyxié Molycorp, principal producteur de terres rares : l'entreprise américaine a dû fermer sa dernière mine aux États-Unis en 2002. Aujourd'hui encore, le contrôle de la Chine sur les prix des terres rares empêche l'entrée sur le marché d'autres acteurs comme le prouvent les difficultés de Molycorp à y reprendre pied⁽¹⁶⁾. La Chine s'est également attelée à racheter des technologies liées aux terres rares. Ainsi, l'entreprise américaine de fabrication d'aimants à base de terres rares Magnequench a été rachetée en 1992, sous réserve de préserver l'emploi pendant cinq ans. Cinq ans plus tard, l'usine était fermée et les compétences technologiques transférées en Chine⁽¹⁷⁾. Cette politique effrénée de rachat de compétences minières atteint son paroxysme en 2009, lorsque l'entreprise Chinalco a souhaité racheter l'Australien Rio Tinto. Le Firb (Foreign Investment Review Board) australien a mis son veto à cette OPA, de même qu'au rachat de 49,9 % du mineur de terres rares Lynas par China Nonferrous Metal Mining (CNMC) et au rachat d'Oz Minerals par l'entreprise chinoise Minmetals⁽¹⁸⁾. Aujourd'hui encore, la Chine est toujours à la recherche

⁽¹⁶⁾ Myrtille Delamarche, "Molycorp en faillite : le marché des terres rares reste trop petit pour le nombre d'acteurs", *Usine nouvelle*, 29/06/2015 [en ligne], consulté le 16/10/2016.

⁽¹⁷⁾ Patrice Christmann, "Terres rares, enjeux stratégiques pour le développement durable", conférence donnée dans le cadre des "Grands séminaires" de l'Observatoire Midi-Pyrénées du CNRS, 17/09/2013 [en ligne], consulté le 16/10/2016.

⁽¹⁸⁾ Marie-Morgane Le Moel, "L'Australie veut constituer une alternative à la Chine", *Le Monde*, 03/02/2010 [en ligne], consulté le 16/10/2016.

d'investissement minier comme le montre le récent rachat de la mine de cuivre de Tenke Fungurume en RDC par l'entreprise China Molybdenum⁽¹⁹⁾. En cela, le pays du levant ne fait que suivre l'exemple canadien. À partir de 1996, le Canada s'est en effet doté d'une législation particulièrement favorable aux entreprises minières. Dès la fin de l'année 1997, les entreprises minières cotées en bourse au Canada détenaient 8 000 propriétés minières dans le monde. En 2009, 75 % des sociétés d'exploration et d'extraction minières avaient leur siège au Canada et 60 % de celles qui étaient cotées en bourse l'étaient à Toronto⁽²⁰⁾.

La lutte pour le contrôle des minerais se traduit également sur le terrain. Dans son ouvrage *Enjeux africains*, Apoli Bertrand Kameni met en exergue le lien entre conflits en Afrique et exploitation minière dans la région des Grands Lacs. Il révèle ainsi une corrélation étonnante entre les crises qui ont secoué la région depuis 1996 et les booms miniers qui ont suivi certaines évolutions technologiques. En 1996, la consommation de germanium (sous-produit du cuivre et du zinc, principaux minerais exploités en RDC) explose à cause de son utilisation dans les technologies numérique et optique. Cette époque correspond au début de la guerre civile en RDC. En 2000, la crise s'accroît et l'anarchie s'installe. En parallèle, le tantale et le tungstène (très présents dans la région) deviennent essentiels à l'industrie aéronautique et de l'électronique. En 2004, s'ajoute à ces minerais l'étain dont les cours sont dopés par l'interdiction du plomb par les autorités sanitaires des pays européens⁽²¹⁾. La région est également le théâtre d'affrontements entre les puissances qui concourent à son instabilité. Dès 1999, pour se défaire de l'influence des multinationales occidentales sur son pays, Laurent Désiré Kabila, président de la RDC annonce vouloir signer le "contrat du siècle" avec la Chine qui assurera à cette dernière l'exploitation de plusieurs mines de cuivre, de cobalt et de coltan. Il est assassiné quelques semaines plus tard, mettant ainsi provisoirement fin aux velléités chinoises.

⁽¹⁹⁾ "RDC : un groupe chinois s'offre une mine de cuivre pour 2,6 milliards de dollars", *Le Monde* et *AFP*, 05/09/2016 [en ligne], consulté le 16/10/2016.

⁽²⁰⁾ Kameni Apoli-Bertrand, *Minerais stratégiques, enjeux africains*, Presses universitaires de France, Paris, 2013.

⁽²¹⁾ *Idem.*

Actuellement, la Zambie et la RDC possèdent près de 40 % du cobalt extrait dans le monde et la moitié des réserves. Ce minerai étant particulièrement utilisé dans la production d'aimants à destination des industries énergétique et de défense, le contrôle des ressources et le maintien de prix bas sont essentiels aux pays industriels. Or ces minerais sont extraits dans un cadre souvent illégal par différents groupes rebelles, ce qui favorise l'instabilité.

Sur le plan géopolitique, la dynamique de découverte de nouveaux gisements en Afrique australe et le déplacement des centres miniers dans l'est de l'Afrique traduisent le basculement de l'économie mondiale vers l'Asie. Les principaux ports ne sont plus Dakar, ni Lagos, mais Dâr as-Salâm et Mombasa en Tanzanie et au Kenya. Ce basculement se traduit également par une stratégie chinoise particulièrement active en Afrique. Au-delà des différents investissements miniers qui ont déjà été évoqués ci-dessus, la stratégie chinoise dévoile une participation active au financement d'infrastructures routières et portuaires⁽²²⁾.

DANS CE CONTEXTE INTERNATIONAL TENDU, LA FRANCE AGIT SELON SES MOYENS

La France est vulnérable quasiment à 100 % sur le segment des minerais stratégiques. Toutefois, pour minorer ce propos, il convient de souligner que, contrairement à un pays comme l'Allemagne dont les exportations industrielles représentent une grande part de la richesse nationale, la moindre importance de notre industrie nous expose un peu moins aux aléas. Cela étant dit, de nombreuses industries dans l'électronique, la défense et l'aéronautique nécessitent ces minerais.

La France n'est pas dépourvue de mines. Elle exploite encore de l'aluminium dans le Languedoc, de l'or et de l'argent en Bretagne et dans le Massif central ainsi que du cobalt et du nickel en Guyane et Nouvelle-Calédonie. Il existe également quelques réserves en minerais stratégiques dans les Pyrénées, en Bretagne et dans le Centre de la France. Historiquement, la France est un pays minier. Tout au long du XX^e siècle, nous avons produit du charbon, du cuivre, de la bauxite et du fer. Nous possédons également des champions nationaux dans le domaine des minerais (Areva, Eramet) ainsi que dans le domaine des énergies renouvelables (Alstom, EDF). Néanmoins, les mines ont fermé à partir des années 1970, la dernière dans les minerais stratégiques s'étant éteinte

⁽²²⁾ Théophile Dzaka-Kikouta, "L'investissement chinois en Afrique centrale", revue *Outre-Terre*, n°30, avril 2011 [en ligne], consulté le 16/10/2016.

en 2006. Nous avons vendu nos fleurons (Péchiney) et nos champions sont en difficulté comme le rappellent les turbulences financières que subissent Areva et EDF. Toutefois, la France possède le deuxième domaine maritime mondial et souhaite profiter de ses ressources en eaux profondes.

La France a donc fait appel aux expertises de ses entreprises publiques, le BRGM et l'Ifremer, afin de lancer une étude sur le potentiel minier français. Plusieurs opportunités ont été découvertes et des autorisations d'exploitation transmises, notamment à Variscan pour des mines d'or et d'argent⁽²³⁾ et à Garrot Chaillac pour l'exploitation d'une mine de fluorine, répondent aux besoins nationaux. Sur le plan maritime, plusieurs nodules contenant des terres rares ont été confirmés au large de la Polynésie et de la Nouvelle-Calédonie, mais pour l'instant, l'exploitation de ces gisements n'est pas considérée comme rentable en raison de la complexité technique d'un tel projet⁽²⁴⁾. Sur le plan institutionnel, une stratégie pour les minerais stratégiques a été lancée à partir de 2011. Le Comité pour les métaux stratégiques (Comes) a été fondé et se compose de cinq groupes de travail qui réunissent les acteurs de la filière afin de déterminer leurs besoins : l'identification et la connaissance des besoins de l'industrie française, les ressources disponibles et les initiatives dans le domaine de la prospection, la récupération et le recyclage, les aspects internationaux, la recherche et développement, les économies de matières et substitution.

Lorsqu'il était ministre de l'Économie, Arnaud Montebourg a créé la Compagnie nationale des mines de France, dotée d'un budget de 200 à 400 millions d'euros sur cinq ans. Cette volonté de relancer le potentiel minier français s'est également traduite par des déclarations successives visant à "dépoussiérer" le code minier datant de 1956. Malheureusement, cette volonté affichée ne s'est pas traduite en acte. En effet, le projet de réforme du code minier a été reporté à une date indéterminée tandis que le projet d'Arnaud Montebourg est mort-né après son départ du gouvernement. Malgré une prise de conscience des menaces pesant sur ses approvisionnements, la France est relativement démunie face à ces problèmes. En effet, les investissements capitalistiques à réaliser pour l'exploitation minière sont importants. De plus, l'acceptation sociétale de l'exploitation minière est un nouveau problème avec lequel peu d'entreprises souhaitent prendre des risques.

⁽²³⁾ F. Roussel, "Deux nouveaux permis miniers pour Variscan Mines", actu-environnement.com, 25/09/2015 [en ligne], consulté le 14/12/2016.

⁽²⁴⁾ "Les ressources minérales marines profondes, synthèse d'une étude prospective à l'horizon 2030", Institut français de la Mer (Ifremer), 2011 [en ligne], consulté le 16/10/2016.

UNE POLITIQUE EUROPÉENNE COMPLÉMENTAIRE, MAIS INSUFFISANTE

La coopération européenne a été largement encouragée par la stratégie pour les minerais stratégiques de l'UE à partir de 2011. Cette stratégie inaugure une véritable diplomatie des minerais stratégiques au sein de l'Union et se traduit par la signature d'accords de libre-échange avec la Corée du Sud et Singapour, incluant les minerais. L'accord commercial en cours de négociation avec le Mercosur vise également à faciliter l'approvisionnement de l'Union européenne en minerais, puisqu'il devrait comporter un chapitre "Minerais et matières premières" : les pays membres de cette organisation (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay, Venezuela) sont en effet d'importants producteurs. Fidèle à sa politique de *Soft Power*, l'Union européenne insiste également sur l'instauration de cadres réglementaires éthiques et sur le respect des normes environnementales pour l'extraction de minerais. L'accord sur les "minerais de sang", minerais extraits dans des conditions illégales, non contrôlées et servant à financer des conflits, a récemment été approuvé par les pays membres et participe à cette politique. L'UE a également adopté plusieurs initiatives afin d'encourager les politiques de recyclage et de récupération des déchets.

Enfin, l'UE fait en sorte de créer des synergies au niveau industriel, mais également dans le domaine de la recherche. Elle encourage la mise en commun des connaissances minières entre les États membres ainsi que la réunion des organismes de recherche sur des projets communs. Le réseau ERA-MIN (Network on the Industrial Handling of Raw Materials for European Industries) vise à développer un domaine de recherche et d'innovation sur la question des ressources minérales non énergétiques à l'échelle de l'Europe. Dans le domaine industriel, l'initiative ETP-SMR (European Technology Platform on Sustainable Mineral Resources), à laquelle participent des acteurs français tels que Technip, Eramet, le BRGM et l'Ineris, vise à mettre en commun les besoins des industriels et les connaissances des instituts de recherche au niveau européen.

Même si l'augmentation des subventions à la recherche dans le domaine minier a été constatée, on ne peut que déplorer leur somme peu élevée en comparaison des milliards dépensés par la Chine ou les États-Unis pour le développement de nouvelles technologies. Les initiatives européennes, bien qu'intéressantes, restent mineures face aux politiques chinoises et américaines, pour ne citer

qu'elles : elles traduisent malheureusement un manque de manœuvre des institutions européennes confrontées aux difficultés financières et à la préservation des intérêts nationaux des pays membres.

Les tensions sur les minerais stratégiques sont en étroite corrélation avec les soubresauts économiques mondiaux. Le taux de croissance, les ruptures technologiques et les investissements dans les équipements à haute valeur technologique influent de manière radicale sur l'environnement de ces minerais.

Face à la volonté de nombreux pays industriels de mener une politique de transition énergétique très gourmande en minerais stratégiques, les tensions pesant sur eux seront inévitables, tant en termes de quantités qu'en termes de prix. Plusieurs solutions sont alors envisageables, sans qu'aucune ne soit pleinement efficace dans l'état actuel des choses. La première serait d'encourager les initiatives de transparence des prix et des conditions d'extraction des minerais. Il serait alors possible d'anticiper et de réguler les variations de consommation et de prix. C'est cela que visent les initiatives américaines du Dodd-Frank Act et européennes sur les "minerais de sang", pour ne citer qu'elles. Néanmoins, elles ne peuvent elles-mêmes être efficaces que si elles sont suivies par la majorité des pays consommateurs et producteurs de minerais, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Le recyclage peut également être envisagé comme une solution partielle pour alimenter la hausse de la consommation de minerais. Toutefois, en l'état des technologies disponibles, ce dernier n'est rentable et fonctionnel qu'en cas de prix suffisamment élevés. La moindre baisse tant soit peu durable peut mettre en péril la filière. Ainsi, l'augmentation de la production primaire de minerais est inévitable, même si elle se heurte à un écueil de plus en plus dangereux. La société n'accepte que très difficilement l'existence de mines très polluantes. Dans les pays occidentaux, la moindre ouverture de mine provoque une levée de boucliers de la part d'une population inquiète des conséquences écologiques. Ces inquiétudes sont légitimes et pour cela, des technologies existent afin de réduire l'impact écologique de l'extraction de minerais. Toutefois, elles sont coûteuses et renchérissent les prix.

Malgré l'existence de plusieurs solutions, les tensions sur les minerais existeront dans un futur proche et nécessiteront donc anticipation et réflexion. Anticipation des prix, des tendances et des ruptures technologiques, mais également réflexion sur les politiques à mener pour économiser ces minerais et penser

les technologies pour s'en passer. Ainsi, le projet de fusion nucléaire Iter doit être considéré comme une solution de rupture pour une nouvelle indépendance énergétique. Cette technologie est loin d'être mature, mais offre des perspectives intéressantes. En termes politiques, une réflexion doit être engagée sur l'économie circulaire, étroitement liée à l'exploitation des ressources et à la transition énergétique. Placer les mines, les centres de production et les installations de recyclage respectueuses de l'environnement au plus près des populations permettrait non seulement de réduire la facture énergétique, mais également de proposer de réelles solutions en termes d'emplois.

Novembre 2016

PAR **RAPHAËL DANINO-PERRAUD**

Séminaire master 2 "Défense et géopolitique" de l'IHEDN, Paris 2013⁽²⁵⁾
Membre du comité "Énergies" de l'ANAJ-IHEDN

⁽²⁵⁾ Raphaël Danino-Perraud est également doctorant et chercheur en intelligence minérale auprès du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et au sein du Laboratoire d'économie d'Orléans.

POUR ALLER PLUS LOIN

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), "L'exercice de prospective Ademe, vision 2030-2050", document technique, 2013 [en ligne].

Benoit Chevalier, Grégoire Michel, "Terres rares : la propriété industrielle, un élément stratégique pour la compétitivité de l'industrie européenne", Ruée sur les minerais stratégiques, *Géoeconomie*, 59, avril 2011.

Patrice Christmann, "Terres rares, enjeux stratégiques pour le développement durable", conférence donnée dans le cadre des "Grands séminaires" de l'Observatoire Midi-Pyrénées du CNRS, 17/09/2013 [en ligne].

Commission européenne, "Document de travail de la Commission sur la mise en œuvre de l'initiative matières premières", 26/05/2014 [en ligne].

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced), "La demande de minerai de fer s'est tassée en 2015 en raison de la faible croissance de la production mondiale d'acier, selon un rapport de la Cnuced", 17/02/2016 [en ligne].

Didier Julienne, "Le Problème des métaux et des terres rares", communication à l'Académie des sciences morales et politiques, 06/02/2012 [en ligne].

Apoli-Bertrand Kameni, *Minerais stratégiques, enjeux africains*, Paris, Presses universitaires de France, 2013.

La création du Sisse : la place de l'Intelligence économique (IE) dans la politique de l'État

En près de vingt ans d'existence officielle, l'Intelligence économique "à la française" a suivi un cheminement institutionnel protéiforme. Depuis le Rapport Martre (1994), qui en a jeté les bases théoriques et opérationnelles, l'administration française a eu le plus grand mal à attribuer une place pérenne et légitime à cette nouvelle catégorie d'action publique au sein de l'appareil d'État. Collectionnant les affiliations ministérielles (Économie, Intérieur, interministériel), elle a de plus pris des formes et appellations diverses au gré des tutelles successives. La transformation en janvier 2016 de la Délégation interministérielle à l'Intelligence économique (D2IE) et du Service de coordination à l'Intelligence économique (SCIE) en Service de l'information stratégique et de la sécurité économiques (Sisse), rattaché à Bercy, constitue le dernier avatar du parcours sinueux de l'Intelligence économique française. Placé à la tête de l'institution, Jean-Baptiste Carpentier aura fort à faire pour trouver sa place dans le paysage institutionnel et transformer en actes un concept encore flou.

LES DEUX ÉCOLES DE PENSÉE DE L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

L'Intelligence économique est un concept jeune qui n'a pas été suffisamment investi par la communauté académique. Si sa définition et ses méthodologies/outils font globalement consensus, on peut néanmoins reconnaître une opposition entre deux approches qui reposent chacune sur une grille de lecture spécifique des rapports de force économiques internationaux.

L'approche par la "guerre économique"

Cette première façon de comprendre l'Intelligence économique part du postulat que les échanges commerciaux sont une guerre, dans laquelle chaque État tente d'accroître sa puissance vis-à-vis de ses concurrents. Défendue par le Syndicat français de l'Intelligence économique (Synfie), cette approche a été notamment théorisée par Christian Harbulot, directeur de l'École de guerre économique et auteur du *Manuel de l'Intelligence économique*⁽¹⁾. Elle donne à l'État un rôle fondamental dans la conduite de cette guerre, dans la mesure où la recherche de la compétitivité des entreprises participe à l'objectif géostratégique de puissance nationale. L'État ne se limite donc pas à un rôle d'accompagnement des entreprises ou de protection du patrimoine informationnel de celles-ci (contre les cyberattaques notamment), mais est amené à développer des stratégies offensives d'Intelligence économique en matière d'influence et de conquête de marchés. L'émergence du concept – euphémique – de "diplomatie économique" est à cet égard symptomatique du renforcement du rôle des États dans la conduite de la "guerre économique", dans laquelle la France et l'Union européenne sont souvent accusées d'angélisme voire de naïveté.

L'approche par la "coopétition"

Récusant le concept de "guerre économique", cette deuxième approche fait référence à des rapports de force économiques tantôt conflictuels, tantôt coopératifs. Comme l'indique ce mot-valise, les relations entre entreprises (et entre États) se caractérisent alternativement par la coopération et la compétition. Cette grille de lecture accorde une importance moindre au rôle de l'État dans les rapports de force, car elle déconnecte la question de la compétitivité des entreprises de celle de la recherche de puissance nationale. En ce sens, l'État se concentre sur sa fonction régaliennne de protection des

⁽¹⁾ C. Harbulot, *Manuel d'Intelligence économique*, Paris, PUF, collection Major, 2015.

intérêts économiques et sur son rôle d'accompagnateur par la promotion des outils de l'Intelligence économique auprès des entreprises. Jean-Baptiste Carpentier s'inscrit plutôt dans cette approche, et a même déclaré se reconnaître pleinement dans la notion de "coopétition" lors du colloque organisé par le Synfie le 16 mars 2016 sur le thème "Les nouvelles menaces pesant sur les fleurons industriels français". M. Carpentier a expliqué à cette occasion son rejet d'une vision "guerrière" de l'économie, assumant une nette divergence de vues avec le syndicat des professionnels de l'Intelligence économique.

Cette divergence serait anecdotique si elle se cantonnait à un débat théorique sur les rapports de force économiques et stratégiques. Mais les enjeux sont bien plus cruciaux : ils interrogent le rôle de l'État en tant qu'acteur de l'économie, ainsi que le périmètre et les moyens d'action de l'entité chargée de piloter la politique nationale d'Intelligence économique. Le décret portant création du Service de l'information stratégique et de la sécurité économiques⁽²⁾ se garde bien de trancher explicitement entre les deux visions, mais semble privilégier des missions étatiques d'accompagnement aux entreprises davantage que de piloter des politiques publiques d'Intelligence économique.

DE LA D2IE/SCIE AU SISSE : CONTOURS ET MOYENS D'ACTION DE L'ORGANE DE PILOTAGE DE L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE FRANÇAISE

La création d'un Commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques (Cisse) chargé de diriger le Service de l'information stratégique et de la sécurité économiques (Sisse) témoigne, outre d'un changement de dénomination, d'une évolution dans l'appropriation par l'État des enjeux posés par l'Intelligence économique et ce, en adéquation avec ses moyens et son organisation.

Le premier enseignement de cette évolution institutionnelle est un constat de pure forme : l'expression "Intelligence économique" disparaît ainsi que sa vocation interministérielle. Faut-il s'en inquiéter ?

⁽²⁾ Décret n°2016-66 du 29 janvier 2016.

La tutelle du ministère de l'Économie est une décision pertinente

La disparition du caractère interministériel de l'organe étatique acte le rattachement du Sisse, service à compétence nationale (SCN), au ministère de l'Économie, de l'industrie et du numérique, et plus précisément à la Direction générale des entreprises (DGE).

Ce choix trouve sa pertinence dans l'organisation même des services de l'État : les chargés de mission régionaux et autres conseillers régionaux à l'IE (Crie) sont en effet déjà présents au sein de la DGE et de ses services déconcentrés, les Direccte (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi). La création du Sisse témoigne également d'un compromis statutaire intéressant, le SCN, qui engendre moins de frais de gestion qu'une agence de l'État⁽³⁾ en donnant plus de contrôle au ministère de l'Économie sur les activités du service.

Le décret prévoit également que « les modalités de l'unité de gestion des moyens et des personnels du service avec ceux de la direction générale des entreprises sont fixées par une convention conclue entre le commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques et le directeur général des entreprises » afin de faciliter la mise en œuvre et l'installation du service. Cette nouvelle organisation permet d'une part d'éviter les "nœuds de résistance" relatifs au travail interministériel rencontrés par la D2IE comme l'a souligné Claude Revel (ancienne patronne de l'IE en France)⁽⁴⁾. D'autre part, elle recentre l'animation du réseau "Intelligence économique" de l'État au niveau le plus pertinent, c'est-à-dire celui de la DGE, qui a notamment en charge l'animation des pôles de compétitivité.

À l'instar d'autres missions de l'État, les difficultés de pilotage sur le plan interministériel peuvent être une nouvelle fois soulignées et doivent ouvrir la réflexion sur des choix de gouvernance plus performants tels qu'un ministère "chef de file", "de tutelle" ou "pilote", assorti du choix d'une direction opérationnelle.

⁽³⁾ Cf. Rapport IGF, *L'État et ses Agences*, n°2011 MO4401, mars 2012.

⁽⁴⁾ Commission des affaires économiques, "Table ronde sur l'Intelligence économique", Assemblée nationale, le 3 juin 2015, http://videos.assemblee-nationale.fr/video.3015144_557545f32c638

Un recentrage du rôle de l'État sur des missions défensives et d'accompagnement

Le décret du 29 janvier 2016 prévoit que la mission du Sisse participe d'une « politique publique en matière de protection et de promotion des intérêts économiques de la Nation » à laquelle sont associés un certain nombre d'organismes (coordonnateur national du renseignement, comité pour les métaux stratégiques, etc.), mais ne constitue plus en soi la politique publique de "[l']*Intelligence économique*"⁽⁵⁾ qui était auparavant élaborée, proposée et évaluée par la D2IE.

En effet, si la mission du Sisse est entendue dans un objectif plus large associant l'ensemble des politiques publiques ayant une influence directe sur les intérêts de la Nation, cette notion « d'intérêts économiques, industriels et scientifiques de la Nation » demeure difficilement appréciable : le Sisse doit-il veiller aux intérêts économiques et industriels de l'État actionnaire ? Des entreprises exportatrices ? De toutes les entreprises françaises présentes sur le territoire national et à l'étranger ?

Avec ces termes, l'État traduit certaines missions pour lesquelles il s'estime légitime (et compétent) et laisse aux « administrations et à l'ensemble des acteurs intervenant dans l'information stratégique et la sécurité économique » – mentionnés dans le décret comme étant le « public visé » – le soin de s'approprier les enjeux de l'IE qui les concernent.

Ces missions sur lesquelles l'État semble désormais se concentrer sont l'animation et le soutien aux acteurs en matière d'information stratégique et le renforcement de la protection à la fois des entreprises et des intérêts nationaux face aux attaques, notamment cybercriminelles (avec la référence à la "souveraineté numérique").

En ce sens, le Sisse paraît privilégier un rôle de protection et d'accompagnement, dans une approche défensive, au détriment d'une perspective offensive promue auparavant notamment par Claude Revel à travers le concept d'influence⁽⁶⁾. Cette orientation poursuit également la vision de M. Carpentier dont l'action ne s'inscrit pas dans le prisme de la guerre économique.

⁽⁵⁾ Décret n°2013-759 du 22 août 2013, relatif au délégué interministériel à l'Intelligence économique.

⁽⁶⁾ Commission des affaires économiques, "Table ronde sur l'Intelligence économique", Assemblée nationale, le 3 juin 2015, http://videos.assemblee-nationale.fr/video.3015144_557545f32c638

L'évolution sémantique est significative. L'Intelligence économique repose en effet sur trois expertises opérationnelles que sont la veille (recherche de l'information stratégique), la protection des données (sécurité des informations économiques) et l'influence (agir sur l'environnement à son avantage). Si la D2IE intégrait les trois, le sigle Sisse, pour sa part, n'en garde que les deux premiers. Un élément notable est par ailleurs absent du décret : la mission de formation à l'Intelligence économique des chefs d'entreprise et cadres de la fonction publique. Présente dans le "rapport Martre" (1994), confirmée dans le "rapport Carayon" (2003), cette dimension pédagogique était mise en exergue par le décret de 2013 instituant la D2IE dans les termes suivants : « en liaison avec le ministre chargé de l'enseignement supérieur et les autres ministres concernés, il contribue à promouvoir les enseignements portant sur les questions d'Intelligence économique »⁽⁷⁾. En 2016, cette volonté – caractéristique de l'intention interministérielle initiale – n'apparaît plus.

Au-delà des mots et des intentions, le Sisse devra relever plusieurs défis majeurs face à un environnement institutionnel et culturel peu propice afin d'obtenir des résultats.

LES TROIS DÉFIS DU SISSE

Mission récemment dévolue à l'État, l'Intelligence économique pâtit d'une méconnaissance de l'administration française tout comme du monde économique dans son ensemble. Il lui appartient d'apporter la preuve de son utilité, en affrontant les trois défis suivants.

Acquérir sa légitimité et sa place dans l'appareil d'État

Le moins que l'on puisse dire au sujet de l'Intelligence économique, c'est qu'elle ne représente pas un concept central dans l'administration française qui la connaît encore mal voire pas du tout. La première tâche sera de convaincre de sa pertinence dans le contexte actuel, en montrant la spécificité de son diagnostic et de ses solutions. Cette tâche ne va pas de soi dans la mesure où les différentes missions de l'Intelligence économique peuvent être considérées comme déjà remplies par des services spécialisés qui existent de longue date. Il existe en effet une myriade d'acteurs qui, chacun à leur niveau, mettent en œuvre une expertise relative à l'Intelligence économique. On peut citer entre autres les chambres de commerce et d'industrie, le réseau Business France, BPI France, France Stratégie, les services de renseignement, certaines directions

⁽⁷⁾ Décret n° 2013-759 du 22 août 2013, relatif au délégué interministériel à l'Intelligence économique.

ministérielles spécialisées, l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information, etc. L'objectif du Sisse sera de faire la preuve de sa plus-value, en jouant son rôle de chef de file, grâce à des résultats concrets.

Jouer pleinement son rôle et développer une culture du résultat

Le Cisse devra impérativement prendre en compte le bilan de la D2IE, qui nous interroge sur l'absence de publication de rapport d'activités sur le site internet dédié d'une part et sur l'absence de communication de chiffres ou d'éléments précis de nature à justifier de la qualité du service rendu aux entreprises (nombre de consultations du site Internet par exemple) d'autre part.

Les documents publiés par la D2IE sur son site sont des guides de bonnes pratiques ou des documents à visée pédagogique orientés vers les PME et TPE qui se bornent à centraliser et à mutualiser un certain nombre de méthodes et conseils. Élaborés et diffusés par la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) ou encore le réseau de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) ou par la Chambre de commerce et d'industrie de France (CCI France), ils portent sur l'utilisation de supports amovibles sécurisés, la protection d'un poste de travail ou encore la sécurisation d'un flux de marchandises, pour en donner quelques exemples.

Le Sisse devrait pouvoir transformer l'essai en présentant des actions et en suscitant des sollicitations et un accueil favorable de la part de l'ensemble des acteurs du tissu économique à condition d'être pleinement en mesure de s'appuyer sur un réseau de partenaires efficaces (Anssi, CGPME, CCI, etc.) ainsi que sur la mobilisation de tous les agents concernés dans l'administration centrale et les services déconcentrés.

Le risque est grand de voir le Sisse se contenter de devenir un prescripteur de bonnes pratiques et de procédures types, quand la situation économique exige une participation plus active.

Les limites du rôle et des moyens de l'État au cœur de l'Intelligence économique

Le décret instituant le Sisse confirme que l'État trouve sa légitimité par l'accompagnement des entreprises dans leur développement économique, notamment à l'international, et par la mise en œuvre d'outils œuvrant à l'information stratégique et la sécurité économique. Le troisième pilier de l'Intelligence économique, à savoir la stratégie d'influence – ou de contre-influence – (certes minimisée, mais encore présente dans les textes) risque quant à elle d'entrer en contradiction avec une autre mission, également dévolue au ministère de l'Économie conjointement avec l'Autorité de la concurrence : celle de rechercher et sanctionner les pratiques anticoncurrentielles.

Prise en étau entre la promotion de l'idée de "patriotisme économique" et l'environnement juridique et réglementaire proscrivant les pratiques contraires à la libre concurrence, l'Intelligence économique est traversée par cette contradiction qui n'a pas encore été surmontée. Là encore, il ne s'agit pas d'un débat théorique, mais bien de la possibilité effective de trouver des marges de manœuvre pour traduire en actes des volontés politiques. À cette question s'ajoute celle du degré de gouvernance ou d'intervention adéquat : faut-il défendre l'économie à l'échelon national ou européen ?

Le succès du Sisse, mesuré à l'aune de ces trois défis, permettrait de donner une place durable et légitime à l'Intelligence économique au sein de l'administration française.

Le renforcement du rôle des États dans les échanges commerciaux internationaux constitue un paradoxe de la mondialisation économique, pourtant ouvertement libérale. L'existence et la portée des dispositifs d'Intelligence économique au sein de l'administration étatique interrogent de ce point de vue le rôle que l'État s'octroie : protecteur/accompagnateur des entreprises ou navire amiral de l'économie française à l'étranger ? Tant les contours du Sisse que la personnalité du commissaire Carpentier semblent indiquer la préférence du gouvernement français pour la première option.

Ancien directeur de Tracfin⁽⁸⁾ (également service à compétence nationale), dont la mission relève d'une des politiques les plus résolument régaliennes de l'État (la traque des flux financiers illicites), M. Carpentier doit désormais animer un dispositif d'action publique au contenu peu structuré, dépourvu d'assise académique ou institutionnelle stable et dont les résultats sont très attendus par les professionnels concernés. Au regard de l'ampleur de la tâche, il ne nous reste qu'à exprimer tous nos vœux de réussite au nouveau service !

Novembre 2016

PAR **ÉLOÏSE ROUSSEAU**

69^e séminaire "IHEDN-Jeunes", Paris 2011
Membre du comité "Défense économique" de l'ANAJ-IHEDN

ET **NICOLAS BOUCHAUD**

Membre du comité "Défense économique" de l'ANAJ-IHEDN

⁽⁸⁾ Tracfin (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) est un organisme du ministère de l'Économie et des Finances chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent. Dirigé actuellement par Bruno Dalles, il est composé de 104 personnes (2014).

Les opportunités complexes de la géopolitique moderne

Le terrain de jeu est plus que jamais global, international. La France ne peut se préoccuper de son seul territoire national pour assurer sa puissance et sa protection. Elle doit composer avec le monde qui l'entoure et s'inspirer de ses alliés et amis afin de mieux définir ses prochaines prises de position et investissements.

Ainsi, de nouvelles vellétés expansionnistes apparaissent en Asie, permettant à certains pays de la zone de se penser au-delà de leurs frontières. Alors que pour sa part, le Moyen-Orient semble fragmenté de l'intérieur, les territoires africains se relèvent péniblement de conflits internes et mondiaux.

Les espaces maritimes deviennent aussi le lieu de toutes les opportunités comme de toutes les menaces : la piraterie maritime demeure tandis que les zones économiques exclusives permettent à de nombreux pays, dont la France, d'exploiter des ressources précieuses pour leur économie et leur avenir.

Malaysia: from the early days of independence to Vision 2020⁽¹⁾ and beyond

Interview with His Excellency Dato' Ibrahim Abdullah, Ambassador of Malaysia to France

Ambassador Dato' Ibrahim Abdullah studied business administration in relation to agriculture in Malaysia. Following his postgraduate studies in Oxford, he joined the public service. Then, he worked in public enterprises, at the Ministry of Finance and at the Ministry of Foreign Affairs where he subsequently served in Argentina, Turkey, Sudan, Japan, Algeria, Syria and Germany. Beginning of 2016, HEM Dato Ibrahim Abdullah took over the position of Ambassador of Malaysia to France, in Paris⁽²⁾.

⁽¹⁾ Vision 2020 emerged from 1991's Sixth Malaysia Plan. It outlines nine challenges: 1. Establishing a united Malaysian nation, a Bangsa Malaysia; 2. Creating a psychologically liberated, secure and developed Malaysian society; 3. Fostering and developing a mature democratic society; 4. Establishing a fully moral and ethical society; 5. Establishing a matured liberal and tolerant society; 6. Establishing a scientific and progressive society, a society that is innovative and forward-looking; 7. Establishing a fully caring society; 8. Ensuring an economically-just society; 9. Establishing a prosperous society, with an economy that is fully competitive, dynamic, robust and resilient.

⁽²⁾ This interview was held in English.

Peninsular Malaya gained its independence as a constitutional monarchy in 1957. In 1965, Singapore withdrew from Malaysia, reducing it to 13 states⁽³⁾. Your Excellency, could you, please, tell us a bit more about Malaysia and its challenges?

H.E. Dato' Ibrahim Abdullah: The idea of Malaysia came to fruition in 1963 as a culmination of the combined forces of decolonisation and expanding South-East Asian nationalisms. On 27 May 1961, Tunku Abdul Rahman, the then Prime Minister of the Federation of Malaya, called for forging closer political and economic cooperation between Malaya, Singapore, North Borneo, Brunei and Sarawak. It is generally taken as the starting point for the formation of Malaysia on 16 September 1963.

The struggle towards Malaya's independence began with the formation of the Alliance Party comprising Umno, MCA and MIC in 1954 and its resounding victory in the 1955 elections to the Federal Council effectively placed Malayan leaders in charge of their destiny. Under the dynamic leadership of Tunku, Umno and the Alliance, Malaya thus began to move towards independence at a pace far ahead of the British "timetable". In this context, the views of Tunku and Umno concerning the Malaya-Singapore merger and the wider Colonial Malaysia Scheme became decisive.

Initially, Tunku lent support to the idea of a Colonial Malaysia Scheme in 1955 but the idea was actually to form a "Greater Malaya", which was to be established after Singapore, Sarawak, Brunei and North Borneo had achieved independence.

⁽³⁾ <https://www.fas.org/sgp/crs/row/R43505.pdf> and <http://www.pmo.gov.my/home.php?menu=page&page=1926>

Panoramic shot of Kuala Lumpur from Lake Titiwangsa - © Stefan Fussen



However, in 1956, Tunku was more concerned with winning independence for Malaya quickly and did not want to prioritise the Greater Malaya idea that may derail this priority. But the idea of Malaysia remained alive both in the minds of the British and Tunku, and finally came to fruition in 1963 as a culmination of the combined forces of decolonisation and expanding South-East Asian nationalisms.

Challenges

In 2016, it is apparent that the two major challenges which the Nation faces relate, on the one hand, to the economy, and on the other one to integrity. Both have serious implications for national unity and social cohesion.

For most Malaysians, the increasing cost of living is their greatest worry. In a situation where the Nation's revenue has shrunk mainly because of the global fall in oil prices, it goes without saying that both the public and private sectors will not be able to sustain their current level of employment. Growing unemployment will further erode the economy. While the increasing cost of living and growing unemployment have little to do with ethnicity, prevailing economic patterns lend themselves to perceptions that can negatively impact ethnic relations.

In situations like these, the media, i.e. both traditional and non-traditional, have a huge responsibility to convey honest and accurate information to the people. They have no reason to play to the communal gallery. Educating the public with facts and figures accompanied by knowledgeable analysis should be their mission.



Supporting and strengthening the role of small and medium-sized enterprises (SME) through assistance for research and development, and enabling cooperatives to participate more meaningfully in various sectors of the economy will help ameliorate the situation. Monopolistic strangleholds should be broken. But sustained economic recovery will not be possible unless there is a sincere endeavour to eradicate corruption and strengthen integrity. Corruption not only undermines the confidence of domestic and foreign investors in any economy but also subverts the people's assurance and trust – factors that affect a government's image, credibility and its moral legitimacy.

In 1967, the Association of Southeast Asian Nations (Asean) was created around Malaysia, Thailand, Indonesia, Singapore and the Philippines. In 2015, Malaysia was leading the Asean. How important is the Association for Malaysia?

The short answer is that Asean is the cornerstone of Malaysia's foreign policy. Thus Asean is indeed important to Malaysia. Asean plays a vital role in propagating peace and stability in the region since its inception in 1967. We have always managed to resolve difficult issues through negotiations and discussions. We have now moved on from a loosely based organisation to a rules-based organisation in 2007 with three community pillars i.e. political and security, economic and socio-cultural pillars. We have expanded Asean's role from just addressing the political and security aspects of relations within the region to developing our economies and to sharing socio-cultural aspects between the ten Asean Member States (AMS) as well as with its ten Dialogue Partners.

Some of the notable highlights of Malaysia's Chairmanship last year were honouring Asean's individuals and organisations for their community-building efforts at the inaugural Asean People's Awards. Malaysia also hosted the 1st Asean Entrepreneurship Summit, a week-long assembly of 15 000 young entrepreneurs from all over Asean. The launching of the Goasean TV – a new English-language Asean-focused travel channel – will serve as a platform for Asean member countries to jointly promote tourism in Asean – both to the world and to each other. The establishment of an Asean Micro and SME Growth Accelerator Exchange for SME finance is a practical as well as tangible example of Asean making a real difference to the hard-working companies which are the backbone of its economies. The Asean Leaders signed the Asean Convention *Against Trafficking in Persons, Especially Women and Children*⁽⁴⁾ that goes to show how important are its women and children in the region.

⁽⁴⁾ <http://www.asean.org/storage/2015/12/ACTIP.pdf>

In seeing how Asean should move forward, at least from Malaysia's perspective, I believe Asean should work towards having special lanes for Asean citizens at every international port, road and airport. This will have a direct impact on the people when they travel within Asean. This will address the issue of awareness and how Asean benefits the people on the street, something that Asean still has a lot to do and needs to work on constantly. Again, on awareness, perhaps there should be banners celebrating Asean food in cafes, warungs⁽⁵⁾, food courts and supermarkets. This will increase the visibility and raise awareness of the organisation.

I wish to also echo my Prime Minister's call that there is a need to prioritise the launch of the Asean Business Travel Card as well as strengthen Asean's internship programmes. As the name suggests, a business travel card will facilitate travel among investors in the region and accelerate Asean connectivity. Currently, most business travellers may only obtain a two to four-week temporary visa when travelling to other countries in Asean. Asean festivals and cross cultural ties must also be promoted. The governments of Asean should ensure that no student leaves school without having first been taught about Asean's history and its impact on the region. Instilling greater awareness at an early age will ensure the future generations of Asean appreciate and understand the benefits of being in Asean.

Other areas in which AMS need to work towards are the harmonisation of domestic laws so that the implementation of an Asean single market and production base can be realised. There is a need to ensure the free movement of goods, services, skilled labour, capital and investments or an Asean Single Window Gateway. However, at present, there are still significant non-tariff barriers among AMS that affect the daily life and employment opportunities across AMS. Lastly, I believe Asean should act to find solutions to environmental problems such as the haze, natural disasters including floods and earthquakes, and migration crises.

Internationally, Asean needs to act cohesively in a way that makes it plain that together we are far stronger than as individual Nations, and that others around the world recognise and respect our rise and what we have achieved so far. That includes maintaining peace, security and stability in the South China Sea. We stress the importance of resolving disputes through peaceful means, in accordance with international law including the United Nations

⁽⁵⁾ <https://en.wiktionary.org/wiki/warung>

Convention on the Law of the Sea⁽⁶⁾. We call on all parties to exercise self-restraint, and avoid actions that would complicate or escalate tension. That is the Asean way. To conclude, Asean remains Malaysia's priority and as I alluded earlier, you will note that Asean and Malaysia's histories have been intertwined for almost half a century and will likely be so for the next 50 years.

2015 was also the deadline for the Asean Economic Community (AEC). How does Malaysia consider the AEC and what are the expectations of Malaysia towards AEC? Which main AEC objectives have already been achieved? What about the new AEC Blueprint⁽⁷⁾?

Asean leaders endorsed the AEC 2015 Blueprint in 2007, which sets out some 600 initiatives to be implemented. The main objectives of the AEC are to reduce the development gap among Asean Member States (AMS); to promote equitable and sustainable economic growth in the region; and to enhance connectivity towards a highly integrated Asean. Some of the notable achievements are that approximately 96% of import duties have been removed on all goods traded within Asean. However, as with the other blueprints and

⁽⁶⁾ This sentence was highlighted by ANAJ-IHEDN Asia Committee.

⁽⁷⁾ <http://www.asean.org/storage/images/2015/November/aec-page/AEC-Blueprint-2025-FINAL.pdf>

Kuala Lumpur at night – © Naim Fadil



the establishment of the Community at the end of last year, this does not mean that all the work is done. Actually these action lines are still work in progress.

For example, in some Asean countries, companies have also begun using a "self-certification" system that streamlines tariff procedures but other AMS still need to put in place the relevant infrastructures to do so. Agreements are also being drawn up to enable engineers and other professionals to move freely within the region for employment without having to go through complicated visa procedures. The Asean Business Travel Card is the type of collaboration that would make investors freely travel to Asean.

Asean's economic integration has created opportunities for Malaysian businesses in Agriculture, Mining, Real Estate, Healthcare, Tourism, Aviation, Education, IT & Telecommunication, Energy, Banking and Manufacturing. Asean's pace of economic integration has to be accelerated to tap on these opportunities. However, Asean still continues to face many challenges which must be overcome through deeper integration. The challenges that Asean faces are as follows:

- ✓ Tariff and Non-Tariff Barriers and Local Protectionism
- ✓ Inconsistent Regulations and Policies Across Asean
- ✓ Weak Infrastructure Links Among Asean Nations
- ✓ Diverse Levels of Market Maturity
- ✓ Restrictions on Foreign Investment and Labour
- ✓ Shortages of the Right Types of Workers
- ✓ Cultural Diversity Across Asean

The benefit of the AEC to Malaysia is the intra-Asean trade i.e. with the Single Duty Free Market of AMS– which is 20 times bigger than Malaysia's domestic market– becoming accessible. Furthermore, the region has a vibrant and increasing middle class population with excellent manufacturing and investment facilities to export worldwide. Asean is also rich in natural resources and human capital.

Indicators (2012)	Malaysia	Asean
Market Size	30 million	617 million
Total Trade	US\$424 billion	US\$2.4 trillion
GDP	US\$305 billion	US\$2.3 trillion
GDP Growth	5.1%	5.7%

In the immediate term, Malaysia would therefore like to see Asean addressing the following:

- ✓ Working on structural and regulatory barriers and instituting greater trade facilitative measures;
- ✓ Promoting investment in the services sector by streamlining domestic regulations and removing impediments;
- ✓ Promoting new and improving infrastructure facilities;
- ✓ Enhancing financial services liberalisation;
- ✓ Promoting the adoption of new technologies to ensure sustainable development;
- ✓ Adopting a comprehensive regional IPR and competition policies; and
- ✓ Strengthening human resource development and enhancing greater mobility among skilled workers in the region.

The AEC Blueprint 2025 comprises five interrelated and mutually reinforcing characteristics as follows:

- ✓ A highly integrated and cohesive economy facilitating the seamless movement of goods, services, investment, capital, and skilled labour within Asean in order to enhance Asean's trade and production networks, as well as to establish a more unified market for its firms and consumers;
- ✓ Competitive, innovative and dynamic Asean focusing on elements that contribute to increasing the region's competitiveness and productivity by: (i) engendering a level playing for all firms through effective competition policy; (ii) fostering the creation and protection of knowledge; (iii) deepening Asean participation in GVCs (Global Value Chains); and (iv) strengthening related regulatory frameworks and overall regulatory practice and coherence at the regional level;
- ✓ Enhanced economic connectivity and sectoral integration through enhanced economic connectivity involving various sectors, namely, transport, telecommunication and energy, in line with and in support of the vision and goals of the Master Plan on Asean Connectivity (MPAC) and its successor document, as well as to further integrate and cooperate in key sectors that complement existing efforts towards creating an integrated and sustainable economic region, with the aim to maximise their contribution in improving the overall competitiveness of Asean and strengthening soft and hard networks in the region;

- ✓ Resilient, inclusive and people-oriented, people-centred Asean through enhancing "Equitable Economic Development" by: (i) strengthening the role of Micro, Small and Medium Enterprises (ii) strengthening the Role of the Private Sector (iii) promoting Public-Private Partnership (iv) narrowing the Development Gap and (v) enhancing contribution of stakeholders on regional integration efforts; and
- ✓ Global Asean through continuing the work towards integrating the AEC into the global economy by: (i) developing a more strategic and coherent approach towards external economic relations; (ii) continuing to review and improve Asean FTAs (Free Trade Agreement) and CEPs (Comprehensive Economic Partnership); (iii) enhancing economic partnerships with non-FTA Dialogue Partners; (iv) engaging with regional and global partners to explore strategic engagement to pursue economic partnerships with emerging economies and/or regional groupings; (v) continuing to strongly support the multilateral trading system and actively participate in regional fora; (vi) continuing to promote engagement with global and regional institutions.

In the past decades, Malaysia has developed strongly, getting its GDP per capita from 3,150 USD in 1990 to 7,300 USD in 2014. Dato' Sri Najib has launched the Economic Transformation Programme (ETP)⁽⁸⁾. Could you, please, tell us more about this programme and share what has already been achieved? How does this programme deal with foreign companies and make them invest in Malaysia instead of any other countries in Southeast Asia (SEA)?

The Economic Transformation Programme (ETP), which was launched in 2010, is a focused, inclusive and sustainable initiative that will transform Malaysia into a high-income Nation by 2020. The ETP was *designed* to create a more diversified and resilient economy.

The ETP is anchored by two pillars, Focus and Competitiveness. The Focus Pillar is operationalised through 12 National Key Areas (NKEAs) while the Competitiveness Pillar covers 6 Strategic Reforms Initiatives (SRIs). The 12 NKEAs are expected to be driven by the private sector while the SRIs are *designed* to boost Malaysia's global competitiveness.

⁽⁸⁾ <http://www.pmo.gov.my/home.php?menu=page&page=1926> and <http://etp.pemandu.gov.my/>

The goals of ETP to be achieved by 2020 were as follows:

- ✓ GNI per capita of US\$15 000;
- ✓ Job creation of 3.3 million jobs; and
- ✓ Investment of US\$444 billion.

Major ETP's Achievement in the past 5 years (2010- 2015)

- ✓ In 2015, Key Performance Indicators (KPIs) of the ETP's National Key Economic Areas (NKEAs) recorded 111 per cent achievement;
- ✓ Gross National Income per capita rose by 30.4 percent to RM36 285 (US\$ 8 868) in 2015 from RM27 819 (US\$ 6 799) in 2010;
- ✓ A total of 1.8 million new jobs have been created since 2010;
- ✓ Realised investments accelerated with a compounded annual growth rate of 8.3 percent between 2011 and 2015 compared to 5.3 percent between 2006 and 2010; and
- ✓ Malaysia's ranking improved in the World Bank's Ease of Doing Business from 21th in 2010 to 18th in 2015.

The ETP is expected to be driven by the private sector as the engine of economic growth as well as providing the roadmap for the implementation of business opportunities in the key economic areas. Thus, Malaysia welcomes investments and joint ventures in the identified 12 NKEAs areas, especially in higher value added industries such as:

- ✓ Liberalised services subsectors, such as the business services, environmental services, educational services, health services, transport services and Islamic financial products such as the *Sukuk*⁽⁹⁾;
- ✓ Manufacturing sector, such as higher value-added activities in fast-growing products segments for E&E as well as *halal* products;
- ✓ Agriculture sector, such as higher value-added downstream activities for palm oil, where currently exports were concentrated mainly in upstream and low value-added downstream products; and
- ✓ Mining sector, such as in renewable and sustainable energy sectors.

In line with government efforts to attract and retain foreign investors, the government will continue to provide a conducive investment ecosystem, including investor-friendly policies and competitive investment incentives. These include streamlining existing and introducing new regulations (at federal and state levels) for greater transparency and certainty.

⁽⁹⁾ <https://en.wikipedia.org/wiki/Sukuk>

The government also implements various reforms to ease domestic regulations, attract investment as well as allow investors to continuously develop their businesses. For example, the government recently announced further liberalisation measures to strengthen the economy and promote investment. This includes lifting the barrier on new foreign unit trust management companies entering Malaysia, the removal of the mandatory credit ratings, the liberalisation of equity shareholding for credit-rating agencies and allowing full foreign ownership of international credit-rating agencies in the market. With all these pragmatic policies, Malaysia recorded a sustainable trend of net FDI flow amounted USD10 119 million in 2015 (2014: USD10 799). This shows that investors are still confident in investing in Malaysia.

Additionally, international endorsements have also been given to Malaysia. Over the years, Malaysia competitiveness improves in term of international ranking. Malaysia was ranked 18th in the "Ease of Doing Business 2016" report by the World Bank. Malaysia was also ranked 14th out of 61 countries in the IMD's World Competitive ness Yearbook 2015. This reflects the confidence of the international community, especially the business community, towards the business conditions in Malaysia.

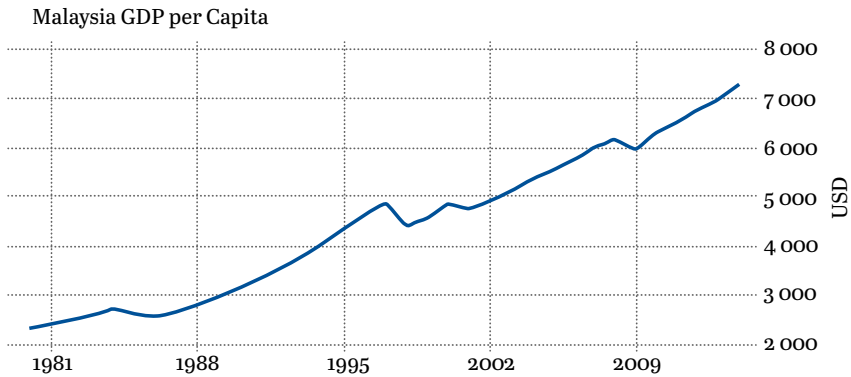
World Bank Ease of Doing Business Report

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Malaysia's Ranking	21	25	24	20	23	21	18	12	6	17*	18*

*The drop in ranking is due to a change in methodology, where some indicators had wider scopes while some others were either updated and/or revised.

IMD World Competitiveness

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Malaysia's Ranking	22	23	19	18	10	16	16	14	14	14



Malaysia develops its traditional sectors such as tourism, electronics, oil and gas but also looks to new and advanced sectors such as chemistry, biotechnology and aeronautics⁽¹⁰⁾. How does Malaysia support and promote these industries? How does Malaysia support the creation of Malaysian companies and attract foreign companies in these fields?

Malaysia, through the Malaysian Investment Development Authority (Mida) – the government’s principal agency for the promotion of manufacturing & services sectors – has adopted a more focused and targeted approach in attracting quality investments. The aim is to generate higher economic returns and growth for individuals and the country, creating a lasting impact on the economy which would lead to a more attractive business environment. Mida adopts an ecosystem approach whereby concerted efforts have been put in place to promote the entire value chain of industry clusters and enhance delivery enablers to support the value chain.

To illustrate how this works, I can relate it to the way Malaysia currently engages with French companies. Before making an incentive-rich offer, it identifies new growth areas which, among others, provide high-income jobs for Malaysians. These areas could be described as capital-intensive, high-value added, knowledge-based, skills-intensive, and export-oriented, and are within the fields of emerging and high technologies. Once identified, those French companies that are interested can use Malaysia as a base for conducting

⁽¹⁰⁾ http://www.lemoci.com/wp-content/uploads/2014/06/MO1971_Guide-Malaisie.pdf

their regional and global operations to manage, control, and support their key functions. The Principal Hub scheme is intended to complement and strengthen the country's position as a preferred regional investment destination as well as to cater to the increasing trend of global off-shoring activities by encouraging foreign companies to leverage on Malaysia's position in the Asean and Asia-Pacific regions. This scheme will also support Malaysia's continuous growth in the services sector as well as position Malaysia as part of the global integrated supply chain with the assistance of French companies.

China's South China Sea intrusions have been more frequent over the past years. On the other hand, China is Malaysia's major trade partner and offers opportunities such as the maritime silk road⁽¹⁾. Thus, how does Malaysia consider these challenges in the South China Sea? Could there be a common position of the Asean members towards this conflict? What is the impact of this conflict on the Asean members' relationships? How do you consider the involvement of external countries and organisations such as Japan, the United States, and the European Union?

Malaysia-China bilateral relations have been described as at their best in history. They have been elevated from "Strategic Cooperation" to a "Strategic Comprehensive Partnership" during the Official Visit of President Xi Jinping to Malaysia in 2013. In 2014, Malaysia and China celebrated the 40th Anniversary of the establishment of Diplomatic Relations. YAB Dato' Sri Mohd Najib Tun Abdul Razak, Prime Minister of Malaysia undertook an official visit to China from 28 May to 1 June 2014, to commemorate this celebration. The momentum of the close relations between both leaders are continued with the attendance of Premier Li Keqiang during 27th Asean Summit and Related Summits in Kuala Lumpur and his Official Visit to Malaysia on 23 November 2015. During this official visit, both leaders witnessed the signing of eight Memoranda of Understanding between the two governments and a joint statement was issued.

Economic and trade relations between Malaysia and China have also grown from strength to strength, contributed by healthy and close political and business exchanges at the highest level. China was Malaysia's largest trading partner in 2015, a position maintained since 2009. Trade with China accounted for 15.8% of Malaysia's total trade in 2015, amounting to USD59.12 billion (RM230.89 billion), an increase of 11.1% (in Ringgit terms) from 2014. China

⁽¹⁾<http://english.mofcom.gov.cn/article/newsrelease/significantnews/201509/20150901112394.shtml>

was also Malaysia's largest source of imports at RM129.36 billion (USD33.14 billion), an increase of 12.0%, and the second-largest export destination with exports valued at RM101.53 billion (USD25.98 billion), an increase of 10.0% from 2014. Malaysia hopes that both sides will refrain from taking measures that may hinder trade. The role of the government authorities should be to facilitate and not to create unnecessary barriers to trade.

The maturity of the bilateral relations has seen dialogue at various levels between Malaysia and China. Both sides have always underscored the importance of peace and stability in the region. As such, any issue that may arise in the South China Sea will be brought for discussions and negotiations at various levels from ministerial to officials. This serves as a platform for continuous dialogue despite the challenges and differences.

In Asean, the main concern for all Asean Member States (AMS) are the recent and ongoing developments in the South China Sea and the early conclusion of the code of conduct between Asean and China. Recently, some AMS have expressed concern about the land reclamations and escalation of activities in the South China Sea and that continuing Chinese activities has eroded trust and confidence, increased tensions and may undermine peace, security and stability in the region. Not all AMS share the same concern and it is difficult to get a strong view on this as there are different levels of engagement and ties between AMS and China.

I believe that external parties' involvement in the negotiations as well as discussion would only add to the already tensed situation with China. However, at the same time, you cannot dismiss the role of Japan and the US in the region due to their proximity and strategic interest which affect their freedoms of navigation and overflight as well as safety concerns over the disputed area. For the EU, I would hazard a guess that due to the distance, the only interest it would have relates to shipping routes as well as its sizeable investments within the region. A destabilised Southeast and East Asia region would not be good for all parties.

You have been Ambassador in Syria. Thus, what is your position on the current situation? Malaysians are also joining the so-called “Islamic State”, Malaysia is under terrorism threats⁽¹²⁾ and the Malaysian Government passed a law in April 2015 against terrorism⁽¹³⁾. What is the approach of Malaysia regarding these threats? How would this approach be different from that of some European countries? How can Southeast Asian countries and European countries cooperate on terrorism?

Personally, my views are as follows: It is sad to see a country like Syria undergoing this still unfolding tragedy. It is never easy to identify the real cause or why certain events develop in such a manner that leads to violence. It is easy for the media to make its assessments and evaluations but to me, it is more important to find an enduring solution to the crisis. Peace and stability in Syria must be the core priority of the international community to achieve. The longer the conflict, the more difficult it will be to find compromises between the various actors. In my opinion, divides based on religion are never a lasting solution. We need to work together, putting aside religious and political differences, focusing on rebuilding and ensuring everyone is given a voice. It is hoped that the voice of moderation will gain traction and slowly but surely drown out the voice of extremism. Managing perspective and understanding the dynamics of the political divide in Syria is key to success. The key would be sincerity and building confidence. Trust is in deficit and this needs to be addressed. My country has also expressed concern that instead of building confidence to encourage the parties to the talks, there has been a sudden increase in aerial bombings and fighting on the ground.

As you would know, officially, Malaysia maintains a policy of non-interference in the domestic affairs and respect for the sovereignty and territorial integrity of another country as stated in the Charter of the United Nations. Malaysia in addition to the current setback in the Geneva talks, calls for the unhindered, unconditional and sustained humanitarian access to remain unheeded. Malaysia appreciates all of Mr. Staffan de Mistura’s initiatives and efforts to listen to the views of all the parties involved in the conflict as well as those of other stakeholders. Malaysia calls for a proposal on how to move forward in finding a political solution to the Syrian conflict that can be expedited.

⁽¹²⁾ <http://www.japantimes.co.jp/news/2016/01/25/asia-pacific/malaysia-seized-7-suspected-islamic-state-followers-groups-influence-grows/#.VwWIZPmLTIU>

⁽¹³⁾ <http://www.wsj.com/articles/malaysian-parliament-passes-anti-terrorism-bill-1428387620>

In 2015, a global ranking about education placed Malaysia at the 52nd position. In the same year, Malaysia released its education blueprint for 2015-2025⁽¹⁴⁾. How is education considered in Malaysia and in the Government's budget? Would you share the main stakes of this blueprint?

Education is a major contributor to the development of our social and economic capital. It inspires creativity and fosters innovation; provides our youth with the necessary skills to be able to compete in the modern labour market; and is a key driver of growth in the economy. In order to place Malaysia firmly on the path of achieving its fully developed Nation status by 2020, the Malaysian government has put in place measures under the New Economic Model, Economic Transformation Plan and Government Transformation Plan to ensure that this will be achieved and one of the key focus areas is ensuring that the education system continues to progress in tandem. By doing so, our country will continue to keep pace in an increasingly competitive global economy.

Malaysia has always allocated a high percentage of its budget to education. In 2016, for example, 20% of Malaysia's total budget was for education and the development of educational services. The main aim of the Malaysian Education Blueprint (Higher Education) 2015-2025 is to prepare the country's tertiary education to meet the challenges of the future. The blueprint rests on three pillars – talent, benchmarking and balance. This includes generating talent in order to have Malaysians who are globally competitive, benchmarking them against international standards, and producing graduates who are well-rounded and balanced, and able to use their knowledge for the greater good.

The main aim of the Malaysian National Education Blueprint 2013-2025, on the other hand, is to transform the national education system to be on par and comparable to that of developed Nations, through the realisation of its eleven shifts. The eleven shifts help to deliver step by step changes in the outcomes of the Malaysian education system. These shifts address the five system outcomes within the Blueprint which are access, quality, equity, unity and efficiency. Some of the shifts represent the changes in strategies and directions for Malaysian education. Others represent operational changes in the ways the Ministry implements its policies. Collectively, all the shifts address the main concerns of the public regarding English education.

⁽¹⁴⁾ <http://monitor.icef.com/2015/11/internationalisation-continues-to-shape-the-malaysian-education-brand/>

According to the EF study about English proficiency, Malaysia ranks #2 in Asia, and #14 within the 70 countries studied by EF⁽¹⁵⁾. What role does the international dimension plays within the Malaysian education? What about the relationships between France and Malaysia regarding education?

Shift One in the Malaysia Education Blueprint (2013-2025) focuses on providing equal access to quality education of an international standard to Malaysian students. This is a twelve-year plan in which the Ministry of Education hopes to achieve the following:

1. Benchmark the learning of languages to international standards with every student receiving strong grounding in literacy. Students are taught using a curriculum benchmarked to standards of high-performing education systems, and validated by independent parties to build the communities confidence in Malaysia's English proficiency;
2. Launch a new language curriculum which is embedded with a balanced set of knowledge and skills such as creative and critical thinking, innovation, problem solving and leadership in line with the needs of the 21st century. This new curriculum will also support and accelerate learning pathways for high performance in English language;
3. Revamp assessment system to gradually increase higher order questions. The Blueprint aspires to include 80% higher order questions in the primary national assessment, 80% in its Form 3 central assessment and 75% in the Form 5 public examination. Students will be trained to think critically and apply knowledge in different settings; and
4. Strengthen Stem⁽¹⁶⁾ (Science, Technology, Engineering and Mathematics) education by revising its curriculum and assessment. To this end, Malaysia hopes to introduce top-up curriculum modules to address the largest content and skill gaps amongst students identified in the Timss⁽¹⁷⁾ (Trends in International Mathematics and Science Study) and Pisa⁽¹⁸⁾ (Program for International Student Assessment) assessments.

⁽¹⁵⁾ <http://www.ef.fr/epi/regions/asia/malaysia/>

⁽¹⁶⁾ <http://www.stemedcoalition.org/>

⁽¹⁷⁾ <http://timssandpirls.bc.edu/>

⁽¹⁸⁾ <https://www.oecd.org/pisa/>

Shift 2 focuses on ensuring that every Malaysian child is proficient in Bahasa Malaysia and English language as well as encouraged learning an additional language. The Ministry's immediate priority is to boost students' proficiency to achieve 100% basic literacy by upskilling proficiency of English teachers against international standards for English language proficiency. The standards are benchmarked against the Common European Framework of Reference (CEFR).

In 2012, the Ministry conducted a CPT testing for 61 000 English option and non-option teachers as well as ELT officers. The results showed 75% of the teachers (24 000 English option teachers) were at Band B level of the CEFR. In 2013, the Ministry announced a minimal of Band C1, proficiency level for all English language option teachers. In order to assist teachers on Band B to attain C1 level an intervention programme was developed. This is the Professional Upskilling of English Language teachers (Pro-ELT) programme. The Pro-ELT is an initiative in the Blueprint. From 2012 to 2016, 15,500 English option teachers have been trained on Pro-ELT. 3,000 more teachers will be trained until 2019. Out of the 15,500 teachers who were trained, 7,269 obtained a Band C. The remaining 11,910 on Band B will be given further support under the Pro-ELT refresher course to achieve the targeted standard set by the Ministry.

Malaysia is also retraining 50% of the English teachers nationwide to ensure that they are equipped with innovative pedagogies and best practices in the teaching of English in order to stay relevant and meet the demands of the 21st century skills. To bridge the gap between rural and urban performance, Malaysia is taking measures to deliver impactful training to teachers located in rural schools. Schools are also being equipped with facilities needed to create conducive and supportive learning environments.

Education is one of the priority sectors between France and Malaysia relations. As such, on 3 November 1972, the Governments of Malaysia and France signed a cultural and technical cooperation agreement in an effort to enhance bilateral relations between the two countries. Following that agreement, and subsequent visits by the leaders of the two countries, a Memorandum of Understanding was initiated in the year 2000 to enhance the cooperation in the field of education between Malaysia and France. In 2003, Malaysian Prime Minister YAB Datuk Seri Dr Mahathir Mohamed and French President Mr Jacques Chirac agreed to strengthen the bilateral cooperation in the field of higher education. Further meetings between President Jacques Chirac and YAB

Datuk Seri Abdullah Ahmad Badawi and the organisation of Malaysian-French Technical Committees further enhanced the proposed cooperation, which culminated with the creation of the Malaysia-France University Centre (MFUC) on 27 April 2006, a joint body to foster links in the field of Higher Education. Malaysia intends to create a knowledge-based economy or k-economy by 2020. With 21 public universities, 23 private and 5 International University campuses, the Malaysian government has decided to diversify its collaborations and, thanks to the wide range of French educational offer as well as the reputation of competencies in many fields from arts to sciences, Malaysia is very keen to develop more and more collaborations with France to fulfil these objectives.

Feedback about the COP21 / Paris Agreement is mostly positive. What is the position of Malaysia on this agreement? Could you, please, share with us the main items of the 11th Malaysia Plan 2016 – 2020⁽¹⁹⁾ and its Green Growth Thrust? How does this plan deal with environment care and economic growth? Would you mind sharing some initiatives?

The Paris Agreement's key points are as follows:

- ✓ Limiting emissions to ensure that the rise in global temperature is below 2°C, compared to pre-industrial levels (It has been reported earlier by IPCC that a rise of temperature more than 2°C would have adverse climate change consequences);
- ✓ A target to limit the global temperature rise to 1.5°C above pre-industrial levels, if possible;
- ✓ Countries to review their progress towards this target every 5 years;
- ✓ Developed countries promises to contribute towards a USD100 billion fund to help developing countries achieve this target; and
- ✓ Countries affected by climate change-related disasters, especially island Nations, to receive financial aids.

Malaysia, which was involved in the COP 21, is fully committed to ensure that the country will play its role to ensure that the Paris Agreement goals are met. In November 2015, Malaysia had submitted its Intended Nationally Determined Contributions (INDC) to the UNFCCC, with a commitment to reduce GHG (Greenhouse Gas) emissions by 45% by 2030.

⁽¹⁹⁾ <http://www.my.undp.org/content/malaysia/en/home/presscenter/pressreleases/2015/04/21/undp-leads-policy-and-technical-support-for-malaysia-s-green-growth-agenda.html>

This will be achieved through reductions from the energy, agriculture and the land use change and forestry (LULUCF) sectors. The Green Growth Agenda takes a broad approach that includes conserving Malaysia's biodiversity. I wish to highlight that Malaysia's forest cover to date stands at 54.5 %. Here Malaysia reaffirms its commitment to maintain at least a 50% level of forest and tree cover in perpetuity through "zero net deforestation and degradation" thus halting net forest loss by deforestation and stopping net decline in forest quality. This would be achieved by reforestation and enrichment of degraded lands to increase carbon sequestration and mitigate climate change effects.

Green growth will be a fundamental shift in how Malaysia sees the role of natural resources and the environment in its socio-economic development, protecting both development gains and biodiversity at the same time. Building a socio-economic development strategy that will increase the resilience to climate change and natural disasters remains critical. To pursue green growth, the enabling environment will be strengthened particularly in terms of policy and regulatory framework, human capital, green technology investments, and financial instruments. This enabling environment will facilitate a shift in the economy, particularly in the private sector, towards more sustainable patterns of consumption and production. This transformation will ensure sustainability of the Nation's natural resources, minimise pollution, and strengthen energy, food and water security. By conserving biodiversity, the continuity of their function as a natural buffer against climate change and natural disaster can be strengthened. This buffer, complemented by structural approaches such as innovative flood mitigation and green infrastructure, as well as non-structural approaches like hazard risk maps and warning systems, will strengthen disaster risk management and ultimately improve the well-being and quality of life of the Malaysian public.

Building upon the initiatives launched in the Tenth Plan to address issues in environmental protection, climate change and biodiversity, the Eleventh Malaysia Plan (11MP) continues to strengthen the Nation's resilience to natural disasters, and more fundamentally, charts a paradigm shift towards green growth. For 11MP, two principal outcomes have been set.

Firstly, to reduce GHGs emission intensity of GDP by 40% compared to 2005 levels by year 2020, in line with the voluntary target announced by the Prime Minister at the 15th Conference of the Parties to the United Nations Framework Convention on Climate Change in 2009, and secondly, to conserve at least 17% of terrestrial and inland water areas, as well as 10% of coastal and marine areas as protected areas in line with the Aichi Biodiversity Targets.

To achieve these outcomes, the government will introduce a transformative green growth strategy framework. This framework reinforces the government's commitment to address the impact of climate change and manage natural resources in a comprehensive and sustainable manner. The government will strengthen the supportive environment for this transformation to take place. Development in environmentally sensitive areas and dependency on stressed natural resources will be reduced significantly. A comprehensive disaster risk management approach will be put in place to respond to the increased frequency and intensity of climate-related disasters, with an important reorientation from a cost to an investment for the future.

In addition, flood mitigation approaches with multifunctional purposes will be explored to attract investments in value-generating economic activities. Management of waste will shift towards a comprehensive reuse, reduce, and recycle (3R) approach that will reduce development of new landfills. In the area of energy security, there will be a shift from a focus on supply-side solutions towards a stronger balance of both supply-side and demand-side management measures. To achieve these, the government will focus on four key areas in pursuing green growth for sustainability and resilience as follows:

- ✓ Focus area A: Strengthening the enabling environment for green growth
- ✓ Focus area B: Adopting sustainable consumption and production concept
- ✓ Focus area C: Conserving natural resources for present and future generations
- ✓ Focus area D: Strengthening resilience against climate change and natural disasters

As the Ambassador of Malaysia to France, could you, please, share about your main objectives? France exported 2588M€ to Malaysia and imported 1953M€ in 2013⁽²⁰⁾. According to you, what are the main fields in which Malaysia and France can cooperate or improve their current cooperation? What are the stakes and challenges of this cooperation?

As Ambassador of Malaysia to France, it is, of course, my intention to increase trade and investment for the mutual benefit of our two countries. As the world becomes saturated with products and services, it becomes more pertinent for us to identify and explore areas where our companies can thrive over niche markets where either French or Malaysian companies could take advantage of. At present, Malaysia's niche market that could be of interest to France lies in the following sectors where both sides can further improve:

- ✓ Electrical and electronics (integrated circuits, semiconductors, transistors, printers and its components and parts, vacuum cleaners, air-conditioners);
- ✓ Rubber products mainly rubber gloves for industrial and medical use;
- ✓ Optical and medical instruments such as pacemakers, orthopaedic parts, catheters, needles, measuring and checking instruments;
- ✓ Crude palm oil;
- ✓ Parts and components for aircrafts and helicopters for French aerospace industry;
- ✓ Furniture and bedding mainly comprised of wooden furniture;
- ✓ Building material and engineering services;
- ✓ Lifestyle including ready-to-wear clothes and fashion accessories; and
- ✓ Computer engineering services, creative & multimedia content.

Malaysia, on the other hand, would like to see more collaboration in the following sectors with France:

- ✓ Aeroplanes and helicopters and related parts and components;
- ✓ Electrical machinery
- ✓ Motorcars, parts and accessories;
- ✓ Medical instruments;
- ✓ Pharmaceutical products;
- ✓ Wines and liquors,
- ✓ Whey and dairy products.

⁽²⁰⁾ http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Malaisie_cle8c8cb3.pdf

One of the main challenges and a good example to date is the proposed introduction of the palm oil tax at the National Assembly. I understand that there are concerns in France about deforestation, biodiversity and impacts on health which, in my understanding, is the genesis of this palm oil tax initially proposed by the Greens and now backed by the Socialist and Communist Parties after the Senate's Committee on Sustainable Development's decision to remove the palm oil tax in a vote on 11 May 2016. I am made to understand that the said Biodiversity Bill will nevertheless be passing through several stages in the French Parliament in May and June 2016 respectively. These stages are the Comité Mixte Paritaire and the National Assembly where the reintroduction of the palm oil tax could be made.

The tax on palm oil as part of the Biodiversity Bill will impact over 500,000 small farmers and families in Malaysia who are engaged in oil palm cultivation. The tax will definitely have a negative impact on the social and economic progress throughout Malaysia. 40% of all palm oil plantations in Malaysia are owned or farmed by small farmers, who have benefited from oil palm cultivation. Palm oil has been a major factor in Malaysia, reducing poverty from 50% in the 1960s down to less than 5% today. The palm oil industry directly employs more than 570,000 people, with another 290,000 people employed downstream.

Malaysia has committed to retaining at least 50% of total land in Malaysia as the forest area. This was a commitment first made by Malaysia in 1992 at the Rio Earth Summit; Malaysia is still meeting this commitment today, as recognised by the United Nations. This commitment places Malaysia above almost all other countries worldwide, in the seriousness and scope of our forest protection. Malaysia also has strong laws to protect biodiversity and endangered species. Orang-utans and other iconic species are protected under Malaysian law. Any harm brought to such species is met with prosecution and penalties. I wish to emphasise there are misperceptions on palm oil that are unfounded, and based on regrettable misunderstandings about palm oil production in Malaysia.

The Malaysian palm oil community is one of the best-regulated in the world. Malaysians have developed and implemented good agricultural practices for decades, and Malaysia is a model for well-regulated and sustainable palm oil. I wish to assure the French people that Malaysian institutions could also explore cooperation with French institutions such as Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) to mutually recognise that Malaysian palm oil utilises the latest innovations

that would increase yield without requiring new lands to be opened. Malaysia is committed to find new ways to conserve our environment, and to achieve the necessary balance between development and conservation. Furthermore, the Malaysian Sustainable Palm Oil (MSPO) standard is a prominent example of Malaysia's ongoing commitment to palm oil sustainability. The MSPO is a scheme *designed* to ensure that all palm oil in Malaysia – including the 500,000 smallholding farmers – will have a path to sustainable palm oil certification. MSPO is *designed* as the clear proof and promise to the world of Malaysia's commitment to, and enforcement of, sustainability principles.

As to health, palm oil is a balanced oil, with 50% saturated and 50% unsaturated fatty acids. This balance provides excellent qualities for baking and food production. Palm oil is free of GMOs (Genetically Modified Organism), and has been used as a replacement for dangerous trans-fats, in Europe. Multiple researchers and experts in France and across Europe have confirmed that palm oil is safe. A study from the French Foundation for Food & Health explained that palm oil is not hazardous, and the amounts consumed in Europe are perfectly normal. Similarly, a study in 2014 from the Mario Negri Institute in Milan, authored by Drs Elena Fattore and Roberto Fanelli, confirmed this point. The study found no evidence that palm oil is harmful.

I am hopeful that after my explanation, the French Government will welcome progress Malaysia has made thus far, and I sincerely hope that the French public opinion on palm oil will be grounded on facts and science and not fallacies derived from smear campaigns.

June 2016

PAR **ROMAIN BARTOLO**

84^e séminaire "IHEDN-Jeunes", Lyon 2014
Membre du comité "Asie" de l'ANAJ-IHEDN⁽²¹⁾

ET **ERWAN BERGER**

Membre du comité "Asie" de l'ANAJ-IHEDN⁽²²⁾

⁽²¹⁾ Romain Bartolo is a graduate of Monash University and works in a higher education institution in South Korea.

⁽²²⁾ Erwan Berger holds an Engineer degree from Ecam-Epmi Graduate School of General Engineering and a Master's degree in Supply Chain management from Essec Business School. He is currently a Senior transformation project manager for an international Supply Chain service provider and is also a visiting professor in reverse logistics (circular economy) at a French university.

Les "Asiatiques" en Arctique : la ruée vers le Nord

*"Whoever has control over the Arctic route will control the new passage of world economics and international strategies."
Li Zhenfu⁽¹⁾*

Cette déclaration d'un scientifique chinois sur l'importance des routes maritimes arctiques impose un état des lieux de l'implication des puissances asiatiques dans la région. La sémantique "arctique" vient du grec ἄρκτος (arktos), qui signifie "ours", en référence aux constellations astrales de la Petite Ourse et de la Grande Ourse qui indiquent aux navigateurs le pôle Nord céleste et l'étoile Polaire. La définition géographique de cet espace reste cependant débattue, selon les disciplines scientifiques concernées. Le cercle arctique de latitude 66°33' Nord est souvent pris comme référence par les géographes. Les biologistes se réfèrent, quant à eux, à l'extension du pergélisol⁽²⁾, tandis que les climatologues utilisent l'isotherme à 10°C du mois de juillet. Même si elles identifient l'océan polaire comme une mer "intérieure", ces définitions nous indiquent "plusieurs Arctiques" plus ou moins étendus. Toutefois, le réchauffement climatique a rendu certains indicateurs obsolètes et a modifié l'environnement géopolitique, économique et social de cette zone polaire auparavant relativement fermée. En effet, la fonte progressive de la

⁽¹⁾ Cité dans Vincent Eiffing et tanguy Struye de Swielande, *L'Arctique : nouvel eldorado ?*, note d'analyse 15, mars 2011, université catholique de Louvain, chaire InBev Baillet-Latour "Union Européenne – Chine", 50 p.

⁽²⁾ Sol gelé aussi appelé permafrost.

banquise durant les périodes estivales ainsi que la réduction de son extension hivernale conduisent à une ouverture croissante de cette zone à la mondialisation, avec tous les problèmes que cela induit : questions de souveraineté, de géopolitique et de gouvernance ; enjeux économiques et commerciaux ; et enfin possibilités de recherches scientifiques dans des domaines divers, propices à l'innovation et au développement de nouvelles technologies.

Dès lors, l'engouement récent des puissances affirmées ou émergentes, au premier rang desquelles les États asiatiques⁽³⁾, est compréhensible. Il pose la question de leurs ambitions et de leurs moyens dans le "Grand Nord". Présenter les perspectives à l'horizon 2030-2040 d'un "marché arctique" interconnecté semble nécessaire pour comprendre l'immixtion de ces pays dans la zone. Les actions et les outils développés par les puissances asiatiques seront également analysés pour identifier leurs intérêts stratégiques et leurs impacts géopolitiques.

L'ÉMERGENCE D'UN MARCHÉ ARCTIQUE À L'HORIZON 2030-2040 : QUELS ENJEUX POUR LES "ASIATIQUES" ?

La zone du pôle Nord apparaît comme éloignée, voire détournée de la mondialisation du fait de sa position géographique périphérique et de son climat extrême. Depuis 1980, la surface couverte par la banquise arctique a diminué d'environ un tiers en raison du réchauffement climatique. De nouveaux enjeux tels que l'exploitation des ressources, l'ouverture de nouvelles routes maritimes internationales, la gouvernance et les rivalités géopolitiques ainsi que la recherche et l'innovation se font de plus en plus prégnants et deviennent stratégiques pour les États asiatiques.

La sécurisation des approvisionnements énergétiques

L'affirmation alarmiste d'un "Arctique, nouveau Moyen-Orient"⁽⁴⁾ eut un grand retentissement médiatique et illustre parfaitement l'importance des ressources potentiellement exploitables dans la région. Les hydrocarbures apparaissent comme l'enjeu le plus éminent et imminent. D'après une étude américaine du United States Geophysical Survey (USGS) de 2008, le sous-sol et les profondeurs arctiques renfermeraient plus de 13 % du pétrole non découvert sur Terre et 30 % du gaz naturel encore inconnu, majoritairement au large du

⁽³⁾ Cela inclut la Chine, le Japon, l'Inde, Singapour et la Corée du Sud.

⁽⁴⁾ Anne Denis, "Le Grand Nord, un deuxième Moyen-Orient, vraiment ?", *Slate*, consulté le 23 avril 2016.

Canada, de l'Alaska et du littoral russe⁽⁵⁾. Ce sont des potentialités non négligeables pour la planète qui, en 2035, accueillera environ 8 à 9 milliards d'individus, majoritairement en Asie.

D'un côté, des turbulences politiques et macro-économiques appaurent avec le retrait de Shell en mer des Tchoukches et en mer de Beaufort, suite à des difficultés financières, techniques et climatiques. Les engagements environnementaux mondiaux de la COP21 et des pays riverains pour la protection de l'environnement arctique tentent de protéger cet écosystème unique en restreignant les activités humaines. Aussi, la chute des cours des hydrocarbures et la réorientation du fonds d'investissement souverain norvégien, qui délaisse progressivement les énergies fossiles, illustrent la problématique actuelle de la chute du cours des énergies fossiles. A contrario, la conquête de l'Arctique reste toujours d'actualité. Le gouvernement norvégien vient de lancer l'ouverture de nouvelles licences d'exploitation en mer de Barents et la compagnie Exxon a transporté une plateforme gazière depuis la mer du Nord jusqu'à la mer de Kara. De son côté, la Russie a entamé une remilitarisation de "son Arctique" par la mise en condition opérationnelle de plusieurs bases militaires et de ports en eaux profondes.

En outre, l'optimisme reste prégnant : 80 % des projets d'exploitation *Onshore* lancés se poursuivent aujourd'hui, confirmant la tendance prospective d'une exploitation des ressources hydrocarbures arctiques⁽⁶⁾, et ce malgré les difficultés d'exploitation inhérentes au milieu (climat, profondeur des sous-sols, perçage des glaces, icebergs dérivants, protection de l'environnement). Même si les pays riverains de la région favorisent clairement leurs compagnies nationales (Statoil en Norvège, Rosneft et Gazprom en Russie), cet optimiste incite à la coopération et à la création de consortiums entre gouvernements, entreprises et fonds d'investissement. Une illustration de l'appréhension du *business* arctique par les Asiatiques est le projet pharaonique évoqué par Liu Zhenya, président de la China's State Grid Corporation, d'implantation d'un champ éolien géant dans les eaux internationales arctiques⁽⁷⁾.

⁽⁵⁾ Audrey Garric, "L'Arctique, terre promise pour les compagnies pétrolières ?", *Le Monde*, consulté le 23 avril 2016.

⁽⁶⁾ Entretien avec Mikâ Mered, directeur du groupe Polarisk, avril 2016.

⁽⁷⁾ Voir Brian Spegele, "China's State Grid Envisions Global Wind-and Sun Power Network", *The Wall Street Journal*, consulté le 23 avril 2016.

Des opportunités commerciales à saisir

Les ressources minières sont également un enjeu capital. L'archipel arctique canadien et le Groenland sont particulièrement concernés, du fait de la richesse de leur sous-sol et d'une absence d'exploitation due à de nombreuses difficultés et au manque persistant d'investissements. Cette tendance lourde a cependant connu une modification claire sous le gouvernement de Stephen Harper, Premier ministre conservateur du Canada entre 2006 et 2015, et avec la prise en main par les autorités groenlandaises de la question de leur sous-sol. Des gisements d'or, de diamants, d'argent, de cuivre, de zinc, de plomb et de kimberlites ont été identifiés au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest ainsi que des gisements d'uranium et de terres rares au Groenland (selon les estimations, de 12 % à 25 % des réserves mondiales de terres rares, dont la Chine contrôle déjà l'exploitation sur le reste de la planète⁽⁸⁾). La Russie n'est pas en reste avec de nouvelles mines d'or, d'étain, de diamants, de nickel et de cuivre en Sibérie, au Kamtchatka et dans la péninsule de Kola. Les États asiatiques, atelier du monde contemporain, sont particulièrement sensibles aux problématiques de sécurisation de leurs approvisionnements : ces dernières définissent en effet les positionnements indien, chinois, coréen et japonais dans la région. Les entreprises asiatiques se retrouvent ainsi "sur le pont" comme MMG Ltd, Jilin Jien, Wisco, ArcelorMittal⁽⁹⁾, la Japan Oil Gas and Metals National Corporation (Jogmec) ou la China National Petroleum Corporation (CNPC).

En outre, les ministères compétents de chaque pays s'impliquent dans cette quête de nouveaux marchés. Singapour et la Corée du Sud élaborent des diplomaties dites "de niche" à travers leurs compagnies nationales spécialisées dans l'ingénierie navale et portuaire, dans l'infrastructure et le bâtiment tels que les trois "grands" coréens Samsung, Kia et Hyundai. Pour Singapour, l'Arctique recèle de nombreuses opportunités de coopération scientifique sur la question de la montée du niveau des océans, dans les domaines de la gestion des flux portuaires et de la construction de plateformes pétrolières. Surtout, la cité-État souhaite influencer le développement de la zone et pouvoir apparaître comme une place financière pour le *business* arctique. En Inde, la Nordic Indian Business Chamber of Commerce avait entrepris un *lobbying* important pour la naissance d'un intérêt arctique auprès du gouvernement indien, qui s'est matérialisé par la visite du président indien Shri Pranab Mukherjee en Norvège et en Finlande à l'automne 2014.

⁽⁸⁾ Jean-Christophe Victor, *Le dessous des cartes : Arctique la fin du sanctuaire*, consulté le 25 novembre 2015.

⁽⁹⁾ Frédéric Lasserre, "La géopolitique de l'Arctique : sous le signe de la coopération", *Ceriscope Environnement*, 2014, consulté le 26 avril 2016.

Enfin, la région est riche en ressources halieutiques et cynégétiques. Protégées par les glaces, la faune et la flore arctiques attirent depuis toujours les pêcheurs du monde entier. Les Japonais, célèbres pour leur appétence pour les cétacés et les poissons vivant en Arctique, sont "pointés du doigt". Le réchauffement climatique entraîne la fonte de ce bouclier physique et la migration de nombreuses espèces marines, permettant ainsi d'entrevoir de nouvelles zones et pratiques de pêche à l'instar de la chasse à la baleine boréale.

De nouvelles voies maritimes stratégiques

La fonte de la banquise ainsi que l'ouverture prolongée et croissante des deux passages arctiques⁽¹⁰⁾ laissent présager le développement de voies commerciales nouvelles reliant les centres économiques de la triade (Amérique du Nord, Europe, Asie orientale) de manière plus rapide. Cette perspective reprend l'imaginaire historique de la "Route de la soie" entre Europe et Extrême-Orient, nous rappelant les péripéties de William Barents (1550-1597) et William Baffin (1584-1622). Si le passage du Nord-Ouest dans l'archipel canadien reste toujours très difficile pour la navigation, le passage du Nord-Est est une voie développée par la Russie. Cette voie permettrait de réduire de 7 000 kilomètres (32 %) et de 10 à 14 jours (27 %) le trajet entre Busan (Corée du Sud) et Rotterdam (Pays-Bas). De plus, la Russie a entamé l'établissement et le maintien en condition opérationnelle de nombreux ports et de bases militaires pour sécuriser cette voie maritime émergente. L'intérêt est clair pour les armateurs de toute nationalité, comme la compagnie chinoise Cosco qui a réalisé l'hiver dernier un test de transport à travers le passage du Nord-Est avec le déploiement d'une chaîne logistique complète en liaison avec les autorités russes. Plus de 120 participants asiatiques et nordiques se sont rencontrés le 12 avril 2016 à Mourmansk pour discuter de ces enjeux et renforcer une future et potentielle coopération entre les compagnies asiatiques, russes et les autorités des pays concernés⁽¹¹⁾. Il en est de même pour la compagnie japonaise Mitsui OSK Lines ou des chantiers navals sud-coréens, grands producteurs de navires de classe polaire⁽¹²⁾.

⁽¹⁰⁾ Voir la carte. En rouge, les voies navigables optimales pour les bateaux à coque renforcée, en bleu les voies navigables optimales pour les bateaux à coque classique. Voir C. Smith, Laurence et R. Stephenson, Scott, *New Trans-Arctic shipping routes navigable by midcentury*, consulté le 3 mars 2016.

⁽¹¹⁾ Voir Tass, Russian News Agency, "Russia, China, Finland, Norway, South Korea to discuss use of Northern Sea Route", consulté le 29 avril 2016.

⁽¹²⁾ AFP, "Gaz : le japonais Mitsui OSK se dote de cargos brise-glaces pour la route de l'Arctique", *La Croix*, consulté le 23 avril 2016.

En outre, l'hypothèse d'un "nouveau paradigme" s'est récemment développée avec la promotion de la Transpolar Sea Route, la mise en place de *Hub and Spoke*, d'un côté en Islande, en Norvège ou en Russie et, de l'autre, à l'entrée du détroit de Béring. Ce nouveau concept imagine l'établissement d'une autoroute maritime arctique de brise-glaces récupérant les marchandises d'un côté de l'océan arctique – dans un *Hub* libre de glaces – et les déposant dans l'autre. Ainsi, la problématique de la navigation de navires à coque renforcée mais plus lents dans les zones tempérées, tout comme celle de l'optimisation des bateaux et du temps de trajet, se résout. Dès lors, ces nouvelles plateformes logistiques seraient créées, développant des flux maritimes nouveaux, mais créant aussi des enjeux sociaux et environnementaux à ne pas éluder pour les populations locales. Néanmoins, les investissements nécessaires étant colossaux, ce projet reste à l'état d'hypothèse, impliquant la constitution de consortiums de grande envergure ainsi qu'une coopération multilatérale.

L'ARCTIQUE AU CENTRE DE LA GÉOPOLITIQUE MONDIALE

Pour toute puissance géopolitique à ambition mondiale, une présence en Arctique semble nécessaire, tant pour participer au "partage" et à l'exploitation de ces nouvelles opportunités que pour signifier et affirmer sa puissance et développer son influence diplomatique.

Le Conseil de l'Arctique : un point d'ancrage incontournable

Le 15 mai 2013, six pays, dont les cinq "Asiatiques" déjà évoqués, se sont vus accorder le statut d'observateur au Conseil de l'Arctique⁽¹³⁾. Ce dernier est un forum intergouvernemental créé le 16 septembre 1996 à la suite de la Déclaration d'Ottawa et fondé par les huit pays arctiques riverains⁽¹⁴⁾. Il comporte également des représentants des peuples autochtones⁽¹⁵⁾, tous dotés du statut de membre permanent. Cette organisation promeut la coopération entre pays membres sur les questions environnementales, culturelles, sociales et de développement économique. Elle voit ses prérogatives élargies de manière croissante avec, par exemple, des accords de coopération en matière de sécurité entre garde-côtes. Cette instance de discussion multilatérale fonctionne par consensus

⁽¹³⁾ Chine, Japon, Corée du Sud, Singapour, Inde et Italie, à l'occasion de la Conférence de Kiruna (Suède), consulté le 23 avril 2016 sur le rôle des observateurs.

⁽¹⁴⁾ États-Unis, Canada, Danemark, Islande, Norvège, Suède, Finlande, Russie.

⁽¹⁵⁾ Il s'agit de l'Aléout International Association (AIA), l'Arctic Athabaskan Council (AAC), le Gwich'in Council International (GCI), l'Inuit Circumpolar Council (ICC), le Russian Association of Indigenous Peoples of the North (Raipon) et le Saami Council (SC).



Sources : Conseil de l'Arctique ; Institut polaire norvégien, Permanent Participants of the Arctic Council, carte établie par Winfried Dallmann ; ministère canadien des affaires étrangères et du commerce international ; International Boundaries Research Unit Database, University of Durham (IBRU) ; Bureaux statistiques nationaux ; United States Energy Information Administration (EIA) ; National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) ; Impacts of a Warming Arctic, Arctic Climate Impact Assessment (ACIA) Overview Report, Cambridge University Press, 2004 ; Division for Oceans Affairs and Law of the Sea, Commission on the Limits of the Continental Shelf (CLCS) ; ministère norvégien des pêches et de l'énergie (Oslo, Norvège) ; Alaska Science Forum, Geophysical Institute, université d'Alaska Fairbanks.

CRÉE PAR PHILIPPE REKACEWICZ - VISIONSCARTO.NET POUR PLANETARYSECURITY.NET



Source : carte extraite d'un projet de recherche mené par Philippe Rekacewicz, Visionscarto, 2015 (<https://visionscarto.net/partager-l-arctique>)

Dans son cinquième rapport (AR5), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a établi quatre scénarios RCP ("Representative Concentration Pathway") relatifs à l'évolution de la concentration en gaz à effet de serre au cours du XXI^e siècle. Ils permettent de modéliser le climat futur. Chacun d'entre eux donne une variante jugée probable du climat qui résultera du niveau d'émission choisi comme hypothèse de travail. Les deux scénarios retenus sur cette carte sont les RCP 4.5 et RCP 8.5.

et se divise en groupes de travail thématiques⁽¹⁶⁾. Acquérir le statut d'observateur accorde un poids représentatif fort, mais permet également d'être au plus près du développement de la région. Ce statut a davantage une valeur diplomatique qu'une réalité empirique : il n'autorise pas à parler lors des conférences interministérielles bisannuelles du Conseil arctique, mais permet seulement l'acquisition d'une représentation. Il assure également une "place au soleil" pour participer aux coopérations arctiques entre les acteurs concernés, sachant que le Conseil et ses observateurs représentent 80 % du PIB mondial et 75 % de la population mondiale. Les nombreuses candidatures illustrent l'enjeu diplomatique et géopolitique de ce forum et de cette région⁽¹⁷⁾. Le Conseil arctique reste la principale caisse de résonance des problématiques arctiques. L'intérêt diplomatique d'une accession au statut d'observateur est donc très important.

La persistance des relations bilatérales

Parallèlement, chaque État asiatique a tissé une toile diplomatique avec les principaux riverains arctiques, tant pour appuyer leurs démarches auprès des institutions multilatérales que pour sécuriser des relations de coopération et d'amitié. L'Océan Arctique est régi par le droit de la mer et la Convention de Montego Bay de 1982, établissant les Zones économiques exclusives (ZEE). Or, la quasi-totalité (95 %) des ressources minières et énergétiques gît dans les ZEE d'États riverains. Dans un objectif de développement de bonnes relations diplomatiques, les États asiatiques ont signé des accords de coopération avec des pays riverains : le Japon et l'Islande avec le Groenland ; la Chine et la Corée du Sud avec la Russie ; l'Inde avec la Russie, la Norvège, le Canada et le Groenland. Pékin et Reykjavik ont signé en 2013 un accord de libre-échange et entreprennent une coopération approfondie en matière de géothermie. De plus, la Chine voit dans l'Islande la possibilité de création d'un *Hub* touristique et industriel en atlantique Nord⁽¹⁸⁾. Ces prises de position révèlent un certain double-jeu diplomatique de la part des acteurs, entre de fortes appétences économiques et des impératifs environnementaux. Le Japon, par exemple, en parallèle de coopérations industrielles et commerciales avec des pays riverains, défend une reconnaissance de l'Arctique comme un patrimoine mondial de l'humanité ainsi qu'un respect du cadre juridique dressé par le droit de la mer. Enfin, les

⁽¹⁶⁾ Voir le site <http://www.arctic-council.org/index.php/en/about-us/working-groups>, consulté le 23 avril 2016.

⁽¹⁷⁾ Candidatures en cours du Mexique, des Émirats arabes unis, de la Suisse, de l'Australie, de l'Argentine, de l'Estonie, de l'Indonésie, de la Grèce, de l'Égypte et de la Mongolie.

⁽¹⁸⁾ Voir Arthur Gushin, "China, Iceland ans the Arctic", *The Diplomat*, consulté le 23 avril 2016.

réseaux et les canaux de communication sont nombreux : au niveau international (ONU), régional (Conseil de l'Arctique), subrégional (Comités régionaux transnationaux), bilatéral (Chambres de commerce) et privé (Investisseurs et ONG).

Les États asiatiques ont des approches différentes des enjeux arctiques. En Corée du Sud et au Japon, les engagements vers le Grand Nord furent à l'initiative, respectivement, des armateurs et des constructeurs navals – pour qui la *Northern Sea Route* se révèle être un enjeu très important – et des instituts scientifiques. Ces deux pays ont d'ailleurs publié leur stratégie nationale pour la région. À l'inverse, le gouvernement chinois a encouragé les entreprises nationales et parapubliques à se tourner vers la zone arctique. Ce mouvement "par le haut" – à l'opposé des dynamiques coréenne et japonaise "par le bas" – s'accorde avec l'élaboration depuis 2012 d'une stratégie nationale chinoise au pôle Nord.

Diplomatie scientifique et développement du *Soft Power*

À la diplomatie économique s'ajoute également une dimension de *Soft Power* cruciale de la part des puissances asiatiques, notamment grâce à des organismes scientifiques. Les régions polaires fascinent depuis toujours de nombreux explorateurs et ont été le lieu de découvertes, de développement de savoirs et de technologies innovantes. En plus du rayonnement international conféré par des recherches en Arctique, l'ouverture de cette région climatique et géographique aux chercheurs permet à ces derniers de continuer leurs recherches sur la biosphère, mais aussi sur la physique terrestre et spatiale. La région polaire nordique peut être aussi, du fait de ses caractéristiques climatiques, géographiques et environnementales, le lieu d'un développement de technologies innovantes en ingénierie, en médecine, en dronautique, en agriculture, en navigation ou dans les transports.

Les instituts de recherche soulignent l'intérêt scientifique de cette zone. C'est le cas notamment de la Japan Agency for Marine-Earth Science and Technology (Jamstec), de la Japan Aerospace Exploration Agency (Jaxa) et du National Institute of Polar Research (NIPR) au Japon, du State Oceanic Administration (SOA), du Chinese Arctic and Antarctic Administration (CAA) et du Polar Research Institute of China pour la Chine, du Korea Polar Research Institute (Kopri) en Corée et du National Center of Antarctic & Ocean Research (NCAOR) pour l'Inde. À noter que, dans cette "course", le Japon développa sa chaire polaire dès les années 1950, contrairement à ses voisins asiatiques où ces centres émergèrent à partir de la fin du XX^e et du début du XXI^e siècle. La Chine fait cependant preuve d'une volonté politique et scientifique accrue avec un nombre important de publications.

Ce *Soft Power* s'illustre également par la multiplication de conférences et de rencontres internationales sur l'Arctique à travers le globe où ces pays sont toujours représentés. Citons l'Arctic Encounter (Paris en 2015 durant la COP21, Seattle en 2016), l'Arctic Frontiers (Tromsø en Norvège en février 2016), le China-Nordic Arctic Cooperation Symposium (Rovaniemi en Finlande en juin 2016), l'Arctic Science Summit Week (Fairbanks en Alaska en mars 2016) ou encore tout récemment l'Arctic Business (Bodø en Norvège en mai 2016). L'intérêt de ces forums de discussion et de promotion des questions arctiques réside dans la constitution de réseaux entre les acteurs privés, les agences publiques et les scientifiques pour la valorisation des opportunités économiques polaires. Celles-ci réclamant des investissements conséquents, la coopération et l'innovation sont donc capitales pour réussir en Arctique.

Enfin, l'intérêt scientifique se porte également sur la problématique du réchauffement climatique, avec la fonte du pergélisol qui affecte l'Inde en Himalaya ou les modifications climatiques en Chine. Régions d'innovation, ces puissances développent également une connaissance empirique de notre planète et même de l'espace via l'implantation de bases de recherche, comme le montre la ville de Ny-Ålesund (île du Spitzberg, Norvège). Le précédent juridique du Traité du Spitzberg de 1920 a créé un espace de libre initiative scientifique et économique dans le cadre et le respect d'un État souverain, en l'occurrence la Norvège⁽¹⁹⁾. En tant que premier traité multilatéral arctique dont tous les États asiatiques évoqués ici sont adhérents, peut-il constituer une solution viable et permettre un consensus entre les pays riverains ?

Ces approches multiscalaires illustrent tant l'importance des enjeux arctiques pour les puissances asiatiques que l'adaptabilité des cadres coopératifs et institutionnels de la région. Cependant, la création de l'Arctic Five⁽²⁰⁾, qui regroupe uniquement les pays riverains, illustre la volonté de préservation et de protection de leur souveraineté et de leurs intérêts. Reste que ces intégrations sont conditionnées par des justifications déterminées par l'importance économique, démographique, scientifique ou géopolitique de ces puissances. À la diplomatie économique s'ajoute maintenant une dimension de *Soft Power* croissante de la part des puissances asiatiques, notamment grâce à des organismes scientifiques.

⁽¹⁹⁾ Fabien Carlet, *La genèse du Traité du Spitzberg, multilatéralisme, bien commun et dogme de l'État-personne*, mémoire de master 2 sous la direction du Pr. Laurence Badel, université Paris I Panthéon-Sorbonne, Institut Pierre Renouvin, 2015, Paris, 300 p.

⁽²⁰⁾ Canada, Danemark, États-Unis, Norvège, Russie.

L'ARCTIQUE, PÔLE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE ?

L'implication des "Asiatiques" en Arctique a également modifié les relations diplomatiques entre les États eux-mêmes. De nombreux gouvernements ont entamé des rapprochements diplomatiques internationaux, illustrant l'importance des enjeux polaires. Ainsi, la Russie a pu développer des relations plus étroites avec la Chine, mais aussi avec le Japon. Le contentieux concernant les îles Kouriles pourrait même être "poussé sous le tapis" pour favoriser un rapprochement russo-japonais. Il en est de même entre les deux grandes puissances de l'Extrême-Orient qui s'opposent sur le sort des îles Senkaku-Diaoyu : Pékin et Tokyo ont clairement les mêmes intérêts au Nord du 66^e parallèle. L'Inde n'est pas en reste. Narendra Modi se construit une stature d'homme fort à l'instar d'un Shinzo Abe et d'un Xi Jinping, dans un mélange d'admiration et de rivalité avec ses voisins asiatiques. Pays ayant pris le tournant arctique le plus tardivement, l'Inde possède également de grands intérêts stratégiques au pôle Nord et l'affirmation d'un axe Moscou-New Delhi y est pour beaucoup. Fin avril 2016, Séoul, Tokyo et Pékin se sont rencontrés dans la capitale coréenne pour approfondir leur coopération⁽²¹⁾. Les trois puissances observent bien les intérêts matériels, économiques et géopolitiques de cette zone, potentiel carrefour de "paix et de prospérité" entre l'Asie, l'Europe et l'Amérique du Nord⁽²²⁾. Dès lors, la question arctique établit des passerelles et des dialogues apaisés dans une Asie en pleine course à l'armement.

La Chine, le Japon, la Corée du Sud, Singapour et l'Inde ont des objectifs et des moyens sensiblement similaires. Comme puissances géopolitiques, économiques et scientifiques, elles peuvent justifier de leur intérêt et de leur immixtion dans cette région pour sécuriser leurs approvisionnements en ressources. Il faut relativiser ces dernières. D'abord, les enjeux arctiques impliquent des investissements techniques, financiers et humains importants qui requièrent des synergies entre les États, les entreprises et les ONG. En effet, les problématiques environnementales restent le grand enjeu de la région arctique, ce qui explique la difficile soutenabilité d'un modèle de développement économique fondé uniquement sur l'extraction de ressources souterraines. De plus, la souveraineté exclusive reste, pour l'instant, de mise en Arctique. Toutefois, grâce à ces similitudes et ces corrélations d'intérêts, la question arctique peut être un axe de coopération intra-asiatique, voire : un forum de discussion sino-japonais a été créé sur les questions polaires et les États-Unis

⁽²¹⁾ Voir Marc Lanterne, "China, Japan and South Korea in the Arctic, Pooling resources", consulté le 29 avril 2016.

⁽²²⁾ Voir *Korea Herald*, "Korea, Japan, China hold talks on Arctic affairs", consulté le 29 avril 2016.

semblent développer une position plus conciliante et consensuelle en Arctique vis-à-vis de la Russie.

Quatre siècles après la formule de Montesquieu selon laquelle « c'est presque une règle générale que partout où il y a des mœurs douces, il y a du commerce ; et que partout où il y a du commerce, il y a des mœurs douces », la dynamique arctique semble confirmer cette pensée.

Avril 2016

PAR **FABIEN CARLET**

Membre du comité "Marine" de l'ANAJ-IHEDN

POUR ALLER PLUS LOIN

Katherine Cima et Russell Sticklor, "Asian Giants Look to the Arctic", *The Diplomat*, 26 février 2014.

Vincent Eiffing et Tanguy Struye de Swielande, *L'Arctique : nouvel eldorado ?*, note d'analyse 15, mars 2011, université catholique de Louvain, chaire InBev Baillet-Latour "Union européenne – Chine", 50 p.

Lassi Heininen, Heather Exner-Pirot et Joël Plouffe (dir.), *Arctic Yearbook 2015*, Northern Research Forum, Akureyri, Islande, 2015, 456 p.

Linda Jakobson et Lee Seong-Hyon, *The North East Asian States' Interests in the Arctic and Possible Cooperation with the Kingdom of Denmark*, Sipri, Armed Conflict and Conflict Management Programme April 2013, 52 p.

Joël Plouffe, *Les puissances tierces en Arctique, posture stratégique et diplomatique de la France*, Paris, Irsem, n°3, 2011, 137 p.

Vijay Skhuja, *India and the Arctic : Beyond Kiruna*, New Delhi, Indian Council of World Affairs, janvier 2014.

Laurence C. Smith et Scott R., Stephenson, "New Trans-Arctic shipping routes navigable by midcentury", *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, 25 janvier 2013, 5 p.

Moment kurde, percée électorale et fin du cessez-le-feu : vers un renouvellement de la question kurde en Turquie ?

La relation entre la minorité kurde de Turquie et le pouvoir central d'Ankara est source de tensions depuis la fondation de la République de Turquie. Les dernières décennies ont été marquées par une hésitation entre avancées pour les droits politiques et culturels de la minorité et retours à une approche brutale et sécuritaire. Cependant, les événements récents et le "moment kurde"⁽¹⁾ que connaissent le pays et la région semblent rebattre les cartes de cette question kurde.

Depuis l'avènement de la Turquie moderne en 1923, le déni officiel de l'existence d'une question kurde autre que sécuritaire a conduit à la détérioration du dialogue national et à la formation d'un conflit ouvert. Un nouvel épisode de cette lutte, souvent violente, pour les droits de cette minorité s'est ouvert

⁽¹⁾ Dorothee Schmid, "Introduction : le moment kurde", *Politique étrangère*, 2014/2 (Été), p.p. 10-13.

durant l'été 2015 avec l'entrée au parlement du parti prokurde HDP (Parti démocratique des peuples) et la fin du processus de paix avec le PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan, organisation classée comme terroriste par plusieurs pays occidentaux et par la Turquie). Cette suite d'évènements, à la fois intérieurs et régionaux, demande un nouvel examen des enjeux de ce conflit qui semble souvent être contingent d'autres problèmes politiques. Si, en apparence, c'est la lutte indiscriminée de la Turquie contre l'État islamique et les rebelles kurdes en Syrie qui provoque un regain de tensions avec l'organisation terroriste kurde, la séquence insurrectionnelle qui s'est ouverte en juillet 2015 est tributaire des choix politiques de l'AKP (Parti de la justice et du développement), le parti du président Erdoğan, au pouvoir depuis 2002. Ce dernier avait conclu un accord de cessez-le-feu avec le PKK en 2013 et opère donc un retour en arrière dans la gestion des relations avec la minorité. Ce court épisode de paix est désormais clos et pas moins de 300 civils, soldats et membres du PKK ont trouvé la mort pour la seule période de mi-juillet à fin septembre 2015⁽²⁾. L'actualité et les enjeux de la question kurde nécessitent une nouvelle attention et doivent être abordés au travers du prisme de la politique globale de l'AKP. Il faut donc poser la question du renouvellement de la revendication kurde en Turquie, tiraillée entre sa logique traditionnelle d'opposition entre le PKK et l'État autoritaire et la montée en puissance d'un mouvement légal et progressiste.

LA CONCEPTION UNITAIRE DE LA RÉPUBLIQUE TURQUE

C'est en 1923, à la suite du démantèlement de l'Empire ottoman et de la guerre d'indépendance, qu'est fondée la République turque. Il s'agissait alors pour Mustafa Kemal de faire naître un pays moderne tourné vers l'Occident. Les nombreuses réformes de modernisation ont amené, parfois brusquement, le pays à s'occidentaliser aussi bien dans son alphabet et ses vêtements que dans son droit civil. La refonte des institutions était construite sur deux principes forts, le nationalisme et le sécularisme. L'ambition kémaliste était de créer un État-Nation pour le peuple turc, conçu non pas comme communauté religieuse, mais en référence à la Nation turque, telle qu'elle existait avant son islamisation au XII^e siècle. De là, c'est une république laïque, unitaire et jacobine tournée vers la modernité occidentale que Mustafa Kemal institue, et dans laquelle la Nation est indivisible et ne saurait être segmentée⁽³⁾. La

⁽²⁾ Crisis Watch Database, Turkey, International Crisis Group, septembre 2015.

⁽³⁾ À propos de l'idéologie kémaliste voir : Paul Dumont, "The Origins of Kemalist Ideology", in Jacob Landau (dir.), *Atatürk and the Modernization of Turkey*, Boulder, Colorado, Westview Press, 1984, p. 25-44, et Okyar Osman, *Atatürk's Quest for Modernism*, pp. 45-53, ibidem.

révolution kémaliste pose donc les jalons du problème kurde en centrant la nouvelle république sur la majorité turque et en ne laissant aucune place pour la reconnaissance de droits spécifiques à un groupe ethnique et linguistique minoritaire⁽⁴⁾. Cette composante nationaliste de la République turque rencontre dès les années 1930 une forte résistance chez les Kurdes. Ce peuple présent en Turquie, Irak, Iran et Syrie, est originaire d'une ethnie différente des majorités arabes, turques et perses de ces pays, sans être pour autant un bloc religieux et linguistique homogène. Les années 1937 et 1938 sont, par exemple, marquées par les massacres de Dersim où 10 000 à 40 000 Kurdes trouvent la mort après que certains chefs ont été opposés aux politiques de turquification⁽⁵⁾. Dès cette époque, c'est un rapport brutal qui dicte les relations avec un régime nationaliste qui veut imposer une identité culturelle à un peuple non turc qui la refuse. Cette vision de la question kurde dominée par une approche sécuritaire s'installe chez les dirigeants politiques et demeure ancrée dans la politique d'Ankara⁽⁶⁾.

REVENDEICATIONS ET REBELLIONS KURDES

Face à cette politique nationaliste brutale, le peuple kurde se trouve placé en marge du pays et de sa modernisation, voit ses demandes ignorées et ses révoltes réprimées. C'est dans les années 1960 que de nouvelles vagues de contestation émergent, associant aussi bien leurs revendications politiques et culturelles qu'économiques et sociales. Ce rattachement de la question kurde à des problématiques économiques de lutte des classes permettra dans les années suivantes au PKK, le parti des travailleurs du Kurdistan alors d'orientation marxiste-léniniste, de recruter ses membres et emporter l'adhésion de la population kurde⁽⁷⁾. La revendication principale est alors l'indépendance de la zone de peuplement kurde au Sud-Est du pays.

Ce mouvement de revendication radical et violent doit, pour être compris, être mis en regard avec l'attitude du régime envers sa minorité kurde. Si ce peuple bénéficiait d'une marge de manœuvre relativement importante sous

⁽⁴⁾ Didier Billion, "L'improbable État kurde unifié", Observatoire de la Turquie et de son environnement géopolitique, Iris, novembre 2014.

⁽⁵⁾ À propos du massacre de Dersim : Hans-Lukas Kieser, "Dersim Massacre, 1937-1938", Online Encyclopedia of Mass Violence, juillet 2011.

⁽⁶⁾ Hamit Bozarslan, "La question kurde à l'heure de l'ouverture" d'Ankara", Politique étrangère, 2010/1 (Printemps), p.p. 55-64.

⁽⁷⁾ World Directory of Minorities and Indigenous Peoples, "Turkey-Kurds", Minority Rights Group International, [en ligne], consulté le 02/11/2016.

l'Empire ottoman, l'avènement de la république nationaliste va ouvrir une période de répression et de négation de leurs droits culturels et politiques. Le nom même de "Kurde" est absent de la vie politique, la Nation turque ne reconnaissant pas l'existence de minorités en son sein. Mustafa Kemal parlait des Kurdes comme des Turcs de la montagne, et cette pratique continua officiellement jusqu'en 1991. Le domaine linguistique fut un terrain privilégié de la politique de turquification. Ainsi, dans le cadre de cette politique, les références à des noms kurdes sont supprimées, la toponymie est turquifiée et les prénoms kurdes interdits. La pratique de la langue kurde fut même interdite dans la vie publique entre 1980 et 1992. En 2015, de nombreux obstacles posés à cette époque s'opposent encore à la création d'écoles et de programmes scolaires spécifiquement destinés à des élèves kurdes. Cette politique d'assimilation est allée jusqu'au déplacement forcé de populations dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, vidant ainsi des villages entiers⁽⁸⁾. Les droits politiques des Kurdes sont également réprimés. Les partis politiques prokurdes et leurs membres sont régulièrement ciblés par les autorités judiciaires et constitutionnelles pour intimider et dissuader les activistes de défendre la cause kurde de manière trop dynamique. Ainsi, la Cour constitutionnelle procède régulièrement à la dissolution de ces partis pour liens supposés avec le PKK et les députés prokurdes sont ciblés par la justice pour la même raison. Les obstacles ne sont pas seulement le fait de procédures juridictionnelles, mais aussi de la violence populaire à leur égard. La période récente ayant démontré que quiconque contesterait la politique gouvernementale à l'égard de la minorité kurde serait accusé d'atteinte à l'unité du pays et pourrait être violemment pris à partie. Les grands journaux nationaux, les partis politiques et les manifestants pacifiques, même non exclusivement kurdes⁽⁹⁾, font ainsi l'objet d'attaques violentes⁽¹⁰⁾.

C'est donc d'une violence d'État, cautionnée par la Constitution, mais également d'une violence ordinaire dont font l'objet les Kurdes en Turquie.

⁽⁸⁾ Human Rights Watch, "Turkey's failed policy to aid the forcibly displaced in the southeast", juin 1996, [en ligne], consulté le 02/11/2016.

⁽⁹⁾ Étienne Copeaux, "Les approximations des médias français sur l'attentat d'Ankara", *Orient XXI*, 13 octobre 2015 [en ligne], consulté le 06/11/2016.

⁽¹⁰⁾ World Directory of Minorities and Indigenous Peoples, cité supra.

QUELS PROGRÈS POUR LA SITUATION DES KURDES EN TURQUIE ?

Face à ce tableau sombre, il faut cependant examiner les progrès réalisés sur le temps long. L'arrivée au pouvoir de Turgüt Özal, d'origine kurde, a déclenché à partir de 1989 une politique de réconciliation et d'ouverture envers la minorité kurde. Le mot "kurde" est utilisé publiquement et en 1992 la pratique du kurde en public est de nouveau autorisée. On voit alors se former un parti kurde dans la vie politique et, par là, la reconnaissance d'une spécificité de la minorité kurde. Cette avancée permet notamment de dissocier PKK et question kurde. Une alternative légale permet aux Kurdes de revendiquer leurs droits sans être associés directement à la violence du mouvement terroriste. Ce dernier va également subir de profondes mutations. La capture du *leader* Abdullah Öcalan en 1999 va marquer un tournant dans l'attitude du PKK. Celui-ci change ses revendications violentes pour se tourner vers la négociation. C'est dans ce contexte que les combattants du PKK quittent la Turquie pour le Kurdistan irakien. La revendication kurde opère une mutation et abandonne les idées d'indépendance, de prise du pouvoir et, en partie, son idéologie communiste pour se concentrer principalement sur les demandes d'ordre culturel puis politique. Ce changement s'avère payant puisque la décennie qui suit voit se réaliser un certain nombre d'avancées en matière culturelle. Un facteur déterminant sera l'entrée de la Turquie dans le processus d'adhésion à l'Union européenne, qui implique la soumission du gouvernement à une série d'exigences dont fait partie une plus grande reconnaissance des droits des Kurdes, notamment grâce à la Charte européenne des langues régionales et minoritaires. Des avancées aussi diverses que l'autorisation de donner des prénoms kurdes en 2003⁽¹¹⁾ ou que le retour des noms kurdes de villes débaptisées⁽¹²⁾ sont permises par l'AKP au pouvoir. Ces avancées sur le terrain linguistique dénotent une nouvelle posture du gouvernement, mais restent symboliques et marginales⁽¹³⁾.

Cet exemple d'ouverture est caractéristique de la politique de l'AKP envers les Kurdes : elle n'est qu'accessoire et ne sert que d'instrument ou de posture électorale. Les avancées permises par l'horizon de l'adhésion de la Turquie à

⁽¹¹⁾ Sabri Cigerli, "La reformulation de l'idéologie officielle turque et la langue kurde : l'autorisation d'un prénom kurde", *Confluences Méditerranée*, n°24, été 2000.

⁽¹²⁾ Dépêche de l'AFP du 13 novembre 2009, Ankara, [en ligne], consulté le 02/11/2016.

⁽¹³⁾ Baptiste Orlandini, "Entre Kurdes et politique régionale : la Turquie face à ses ambiguïtés", *blogue Études géostratégiques*, 23 septembre 2015 [en ligne], consulté le 02/11/2016.

l'Union européenne ont été stoppées une fois ce processus dans l'impasse, l'ouverture aux Kurdes étant un gage de bonne foi envers l'UE et non le résultat d'une volonté politique d'améliorer la condition kurde en Turquie. La politique d'ouverture n'était que contingente d'une politique considérée prioritaire pour Ankara. De même, l'ouverture affichée et médiatisée à l'égard du gouvernement régional du Kurdistan (GRK) situé en Irak, n'a pas pour but de se féliciter de l'autonomie de Kurdes aux portes de la Turquie, mais plutôt de saper le projet d'un Kurdistan indépendant et unifié⁽¹⁴⁾. Cette alliance avec le GRK permet en outre d'affaiblir le pouvoir central irakien, qui est un obstacle à l'affirmation de la Turquie en tant que puissance régionale. Le GRK devient ainsi un pion d'Ankara dans sa politique extérieure "confessionnalisée", qui vise au renforcement des puissances sunnites au détriment des régimes voisins syrien, irakien et iranien⁽¹⁵⁾. La leçon des quinze dernières années est qu'il n'y a pas de volonté politique pour résoudre la question kurde et leur garantir des droits politiques et culturels à moins que cela ne puisse aider Ankara dans sa politique nationale et régionale. À l'automne 2015, Recep Tayyip Erdoğan va plus loin en faisant de la lutte contre les Kurdes un levier électoral. Si la revendication des Kurdes pour leurs droits est aujourd'hui légale en Turquie, les avancées en ce sens restent contingentes de la politique globale du gouvernement.

ENTRÉE DU PARTI PROKURDE AU PARLEMENT, REPRISE DU CONFLIT AVEC LE PKK ET ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE NOVEMBRE 2015 : QUELS ENJEUX ?

L'objectif politique actuel de l'AKP est double. Il s'agit, sur le plan intérieur, de s'assurer une majorité parlementaire suffisante pour réviser la Constitution au profit du président⁽¹⁶⁾, et, sur le plan régional, de s'assurer de l'affaiblissement de l'axe chiite en développement pour atteindre ce statut de puissance régionale tant désiré. Les mois de juin et juillet 2015, sont décisifs sur ces deux plans avec, le 7 juin, la perte de la majorité de l'AKP au parlement et, le 20 juillet, le premier attentat de l'État islamique (EI) sur le sol turc qui met fin à la politique d'équilibrisme du président Erdoğan en Syrie⁽¹⁷⁾. Ce jour-là, 31 personnes meurent à Suruç, une ville à fort peuplement kurde, dans une manifestation de soutien

⁽¹⁴⁾ Didier Billion, "L'improbable État kurde unifié", art. cit.

⁽¹⁵⁾ Didier Billion, "Les défis de la politique régionale de la Turquie", Observatoire de la Turquie et de son environnement géopolitique, Iris, octobre 2014.

⁽¹⁶⁾ Marie Jégo, "Législatives en Turquie : Erdogan voit son rêve de sultanat lui échapper", *Le Monde*, 7 juin 2015.

⁽¹⁷⁾ Didier Billion, "Les défis de la politique régionale de la Turquie", art. cit.

à la population de la ville de Kobané, bastion de résistance kurde en Syrie. Il y a une double conséquence à ces événements. D'une part le PKK, frustré du peu d'avancées dans le processus de paix, rompt le cessez-le-feu en reprenant ses actions de guérilla et accuse le régime de complicité avec l'État islamique contre les Kurdes. D'autre part, la Turquie intègre la coalition internationale contre l'EI, dont elle ne peut tolérer l'action sur son sol, malgré l'utilité que trouvait Ankara dans les actions terroristes de l'organisation à l'encontre de ses rivaux kurdes et chiïtes. Le 25 juillet 2015, la Turquie commence à bombarder non seulement les djihadistes, mais aussi le PKK et la branche syrienne du mouvement kurde, le YPG (Unités de protection du peuple). Depuis, c'est un affrontement brutal auquel se livrent les trois parties avec de nombreux attentats rebelles et des bombardements turcs sur les positions de ces deux groupes. La lutte contre l'EI reste cependant nettement secondaire dans l'engagement militaire turc avec seulement quelques bombardements sur les positions djihadistes et peu de lutte contre les flux frontaliers de combattants et de contrebande. En Turquie cet affrontement a largement débordé dans la sphère civile, en témoigne des attentats comme celui du 10 octobre 2015 ayant fait 102 morts dans le cadre d'une manifestation organisée par le HDP. C'est surtout une violence moins médiatisée, mais plus régulière qu'illustre ce débordement et qui affecte les journaux, partis ou militants qui s'opposent au gouvernement sur sa position à l'égard de la rébellion kurde.

Le retour à un tel niveau de violence permet au PKK de faire à nouveau pression sur le gouvernement alors que le processus de paix stagne et que le gouvernement n'est, en réalité, pas prêt à offrir des avancées substantielles. Le PKK joue également sa survie en voulant se lier intimement à la question kurde comme c'était le cas dans les années 1980. Depuis le cessez-le-feu de 2013, malgré son statut d'interlocuteur du gouvernement, il avait perdu dans l'opinion publique l'ascendant sur la revendication kurde. Un affaiblissement particulièrement marqué depuis juin 2015, date à laquelle le HDP est parvenu à franchir le seuil des 10 % des votes, lui permettant ainsi de remporter des sièges au parlement. Le retour de la violence témoigne donc de cette lutte pour le monopole de la revendication kurde.

Pour le pouvoir en place, l'enjeu de cette lutte est avant tout électoral. Le discours nationaliste et unitaire affiché par le président Erdoğan correspond à sa stratégie de conquête des voix de droite, celles captées par le MHP (Parti d'action nationaliste) d'extrême droite arrivé 3^e aux élections de juin 2015. Cette quête pour la majorité, outre son bénéfice politique évident, permet au président d'affaiblir la résistance parlementaire à sa réforme constitutionnelle

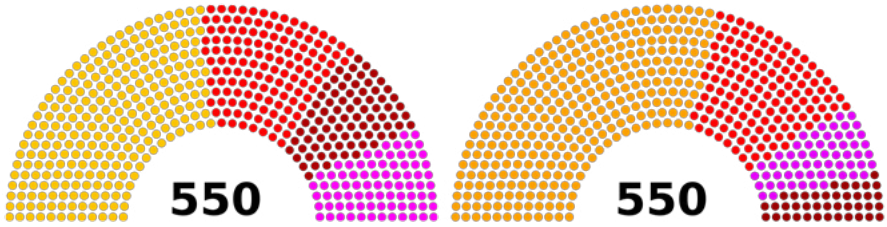
visant à instaurer un régime présidentieliste. L'enjeu de cette lutte est aussi sécuritaire. Après l'attentat commis par l'EI en juillet 2015 sur son sol, Ankara ne pouvait plus tenir sa ligne de laisser-faire envers les djihadistes. Cette politique qui consistait à ne pas agir contre l'État islamique pour affaiblir les Kurdes syriens du YPG et le régime de Bachar el-Assad, s'est retournée contre le gouvernement. Cet échec est exploité à son tour pour adopter une posture d'autorité et de puissance en rejoignant la coalition. Les raids aériens turcs permettent également à Ankara d'attaquer directement les forces du YPG, allié de circonstance des forces loyalistes. Ces objectifs politiques et sécuritaires se font, à nouveau, aux dépens des Kurdes envers lesquels l'attitude du gouvernement s'est largement dégradée⁽¹⁸⁾, laissant entrevoir pour certains un retour à la situation de guerre civile des années 1980⁽¹⁹⁾. L'analyse des enjeux de la lutte contre les Kurdes pour l'AKP révèle la fragilité du pouvoir de Recep Tayyip Erdoğan. Celui-ci agit pour sa survie alors qu'il est menacé d'une part dans la région par le "moment kurde" et en Turquie par la remise en cause de son modèle politique. Dans cette lutte Erdoğan apparaît comme dépassé par les événements et voulant à tout prix revenir sur le devant de la scène pour ne pas être éclipsé ni par les Kurdes dans la lutte contre l'État islamique ni par ses rivaux politiques au parlement⁽²⁰⁾.

On ne peut pas aujourd'hui parler d'un renouvellement de la revendication kurde. Si le "moment kurde" a réellement su apporter un nouveau souffle à la revendication kurde et à son image dans l'opinion publique des pays occidentaux, la question kurde reste avant tout en Turquie une problématique interne. Les événements récents ont certes créé un regain de tension, mais ce sont des logiques préexistantes qui sont aujourd'hui à l'œuvre. Les partis prokurdes existent depuis les années 1990 et s'ils affichent des résultats prometteurs, ils ne parviennent pas à éclipser la revendication violente ni, de ce fait, l'approche sécuritaire de l'État. On ne doit pas attendre une rupture dans un sens ou dans l'autre, dans les conséquences des élections législatives du 1^{er} novembre 2015, qui ont rendu la majorité parlementaire à l'AKP, mais plutôt la confirmation des tendances existantes. D'une part la performance électorale, certes moins éclatante, mais renouvelée, du HDP donne un meilleur ancrage à la revendication kurde légale dans la vie politique et au sein de l'opinion, étape nécessaire pour transformer la question kurde en enjeu politique de premier plan. Cela donne

⁽¹⁸⁾ Sandrine Delorme, "Turquie : « Nous allons nettoyer le pays des terroristes du PKK »", *Euronews*, 7 septembre 2015.

⁽¹⁹⁾ Robin Wright, "The Explosions in Turkey", *The New Yorker*, 11 octobre 2015.

⁽²⁰⁾ Bayram Balci, "Les fragilités du pouvoir turc", *Orient XXI*, 26 août 2015 [en ligne], consulté le 06/11/2016.



25^e législature de la Grande Assemblée nationale de Turquie, élections de juin 2015.

AKP (258 ; 46,9 %), CHP (131 ; 23,81 %), MHP (79 ; 14,36 %), HDP (80 ; 14,54 %), Indépendant (2 ; 0,36 %)

26^e législature de la Grande Assemblée nationale de Turquie, élections de novembre 2015

AKP (317 ; 57,63 %), CHP (134 ; 24,36 %), HDP (59 ; 10,72 %), MHP (40 ; 7,27 %)

ainsi au HDP l'opportunité de porter une revendication alternative au PKK et de quitter le paradigme sécuritaire pour obtenir des avancées en matière de droits collectifs, politiques et culturels. Cet ancrage de la question kurde dans la conscience nationale est également accentué par les événements récents tels que l'attentat d'Ankara qui a rappelé au pays et à sa capitale, la réalité du conflit qui se joue à l'Est. D'autre part, la victoire de l'AKP et la constitution d'une majorité absolue au parlement vont favoriser le renforcement des prérogatives présidentielles et la poursuite de l'installation du pouvoir autoritaire d'Erdoğan. Cette tendance n'est pas porteuse d'espoir pour la minorité kurde, encore à la merci d'un régime qui cherche à minorer leur importance et discréditer leurs revendications considérées comme secondaires. Il reste à espérer que le régime démocratique demeurera en Turquie et ne poussera pas les Kurdes à la révolte ou au reniement.

Cet article, rédigé à la fin de l'année 2015, tentait de rendre compte de la situation politique de la minorité kurde en Turquie. Les événements liés à la fin du dialogue entre le gouvernement et le PKK et l'entrée au parlement du HDP poussaient à cette réévaluation de la situation. Un an après, il est difficile de plaider pour une vision optimiste.

La situation politique du pays est en effet profondément troublée. Les constats de corruption, d'atteintes à la liberté d'expression et à l'État de droit, déjà mis en avant en 2014⁽²¹⁾ et 2015, se sont aggravés depuis avec la poursuite par le

⁽²¹⁾ Human Rights Watch, "Turkey's Human Rights Rollback, Recommendations for Reform", 29 septembre 2014 [en ligne], consulté le 02/11/2016.

gouvernement d'une politique autoritaire. La tentative de coup d'État de la mi-juillet 2016 par des franges de l'armée a exacerbé l'instabilité du pays et a mis au jour les divisions internes à l'État. Cet événement a conduit à une aggravation de l'autoritarisme du régime, dans la continuité de l'attitude du président ces dernières années. Si cette tentative de coup d'État a pu justifier la mise en œuvre de l'état d'urgence et l'arrestation de fonctionnaires liés au complot contre le régime, le président Erdoğan s'est servi de ses pouvoirs considérables pour purger l'État, l'armée et la scène politique de ses opposants. La minorité kurde n'est ainsi pas épargnée dans le cadre de cette vaste campagne antiterroriste visant à la fois les partisans de Fethullah Gülen, supposé être l'inspirateur des partisans de la tentative de coup d'État, et les sympathisants du PKK. C'est ainsi qu'on rapporte, en septembre 2016, que plus de 11 000 enseignants ont été suspendus de leurs fonctions pour liens avec l'organisation kurde terroriste⁽²²⁾, dont la participation au coup d'État n'est du reste pas établie. La dynamique répressive que cet article tentait de présenter à l'égard de la minorité kurde semble aujourd'hui non seulement aggravée, mais également généralisée à l'ensemble des opposants au président dans la société civile, les médias et jusqu'au sein de l'AKP, son parti⁽²³⁾. Si, selon l'universitaire Ahmet Insel, les purges visent particulièrement la minorité kurde – véritable obsession de l'État, du gouvernement et des nationalistes⁽²⁴⁾ – à travers ses représentants politiques et ses médias⁽²⁵⁾, elles sont d'une ampleur qui dépasse largement cette communauté.

Les deux tendances dégagées par cet article en 2015 doivent ainsi être réévaluées. La poursuite de la pratique autoritaire du pouvoir par le président Erdoğan se constate aisément après l'été 2016. Aussi, la bataille de Mossoul de l'automne 2016 permet au pouvoir de réaffirmer ses ambitions régionales⁽²⁶⁾. La confirmation de ces tendances met cependant au défi celle de l'ancrage de la

⁽²²⁾ Lefigaro.fr avec AFP, "Turquie : des enseignants kurdes arrêtés", *Le Figaro*, 9 septembre 2016 [en ligne], consulté le 02/11/2016.

⁽²³⁾ AFP, "Turquie : Erdogan étend la purge jusque dans ses rangs", *Le Point*, 5 août 2016 [en ligne], consulté le 02/11/2016.

⁽²⁴⁾ Chris Den Hond, "Purges et guerres, la fuite en avant du président turc, interview de l'universitaire Ahmet Insel", *Orient XXI*, 28 septembre 2016 [en ligne], consulté le 02/11/2016. Né le 13 mars 1955 à Istanbul, Ahmet Insel est un économiste, éditeur, journaliste et politologue turc. Il intervient régulièrement dans les médias turcs et étrangers (et notamment en France, aussi bien à la radio que dans la presse écrite), plus particulièrement français, afin de parler de la situation politique de son pays.

⁽²⁵⁾ Marie Jégo, "Nouvelles purges en Turquie", *Le Monde*, 2 novembre 2016.

⁽²⁶⁾ Feurat Alani, "Un appétit turc pas si soudain pour l'Irak", *Orient XXI*, 4 novembre 2016 [en ligne], consulté le 06/11/2016.

revendication légale de la minorité kurde. En effet, les espoirs nourris à la suite des élections de novembre, s'ils ne peuvent être évalués que sur le temps long, sont contrecarrés ou du moins mis à mal par les attaques répétées du régime contre le HDP sur la scène politique. Il faut ainsi rappeler que même avant la tentative de coup d'État, le parlement avait avalisé une réforme constitutionnelle modifiant la procédure de levée de l'immunité des parlementaires. Cette mesure qui permet de poursuivre en justice les députés inquiète notamment parce qu'elle donne la possibilité au régime de conduire 50 des 59 députés du HDP devant la justice pour liens avec le PKK⁽²⁷⁾. La journée du 4 novembre a d'ailleurs confirmé ces peurs avec l'arrestation de huit élus du HDP, parmi lesquels les deux présidents du parti prokurde⁽²⁸⁾. Les efforts du HDP, s'ils sont compliqués par Ankara, souffrent également de l'intensification de la lutte du PKK. Le climat de guerre civile est de nouveau palpable dans l'Est du pays et dégrade considérablement toute prise en charge politique de la question kurde. La multiplication des actes de violence et d'attentats par le PKK durant l'été 2015 et qui se poursuivaient encore à l'automne 2016⁽²⁹⁾ amène à associer de nouveau les revendications kurdes avec la lutte armée. Le combat du HDP qui avait porté cette revendication alternative et non violente a ainsi été, en l'espace d'un an, largement battu en brèche. Cet amalgame entre les différents courants de la revendication politique kurde en Turquie sert de justification à Ankara pour adopter une approche purement sécuritaire et antagoniste. Ce cycle de violence n'est pas sans rappeler le conflit ouvert des années 1980 entre l'État et le PKK et ne pourra pas être ignoré par les puissances européennes.

Janvier 2016

PAR **GABRIEL GROS**

91^e séminaire "IHEDN-Jeunes", Nîmes 2015
 Membre du comité "Moyen-Orient" de l'ANAJ-IHEDN

⁽²⁷⁾ Marie Jégo, "Le Parlement turc approuve la levée de l'immunité des députés", *Le Monde*, 20 mai 2016 [en ligne], consulté le 02/11/2016.

⁽²⁸⁾ "Eight opposition HDP lawmakers arrested, including co-chairs", *Hürriyet Daily News*, 4 novembre 2016 [en ligne], consulté le 04/11/2016.

⁽²⁹⁾ *Le Monde* avec AFP, "Turquie : un groupe proche du PKK revendique l'attentat d'Istanbul", *Le Monde*, 7 octobre 2016 [en ligne], consulté le 06/11/2016.

Qui sont les chrétiens d'Orient ?

La proclamation d'un "califat islamique" le 29 juin 2014 par l'organisation Daech, et la crise des migrants qui s'en est suivie a projeté sur les devants de la scène le sort des minorités chrétiennes d'Irak et de Syrie et les persécutions qu'elles encourent. Au cours de l'histoire, jamais les chrétiens situés dans l'actuel Irak n'ont été une majorité susceptible de gouverner et d'imposer leurs lois, contrariés, avant l'islam, par la foi dominante zoroastrienne. Parfois utilisées par l'envahisseur, les minorités chrétiennes du Moyen-Orient étaient ensuite rejetées et de nouveau discriminées.

Tel a été le cas avec les Mongols qui, avant de se convertir à l'Islam, se sont appuyés sur les minorités chrétiennes pour dominer. De même, l'affirmation du pouvoir alaouite en Syrie s'est fondée sur le soutien de minorités – en l'occurrence, chrétiennes. Pourtant, sous le règne de l'Empire ottoman, ces minorités avaient un statut particulier dans la hiérarchie établie entre les sujets de l'Empire, et leurs relations avec le pouvoir central respectaient un pacte restrictif de droits (la *dhimma*, ذمّة)⁽¹⁾. Contraintes, discriminées, persécutées, les communautés chrétiennes d'Orient ont tout de même connu un âge d'or dans la région avec la domination de l'Empire chrétien byzantin courant de la fin du III^e siècle apr. J.-C. jusqu'à la prise de Constantinople par les Ottomans en 1453. Les grands conciles qui ont marqué l'histoire de la chrétienté à cette époque se sont tenus dans les grandes villes de l'Empire

⁽¹⁾ Bernard Lewis, "L'islam et les non-musulmans", *Annales*, 1980, 35, 3-4, p. 784-880, [en ligne].

(Nicée, Constantinople, Antioche, etc.). L'histoire chrétienne au Moyen-Orient est donc riche et essentielle. Environ un habitant sur quatre de l'Empire ottoman était encore chrétien en 1900. Aujourd'hui les chrétiens représentent à peine un dixième des populations de l'ancien Empire, et moins de 0,2 % de la population turque.

Un retour historique sur la région s'impose pour comprendre la naissance, la survie et le sort de ces communautés chrétiennes d'Orient, ainsi que le rôle apporté par cette diversité dans un paysage que certains veulent aujourd'hui exclusivement "islamique".

LA NOTION DE "CHRÉTIENS D'ORIENT" : UN "OCCIDENTALISME" ?

La réalité des "chrétiens d'Orient" est diverse et floue. Les chiffres exacts sont difficiles à obtenir : il n'y a par exemple pas eu de recensement au Liban depuis 1932⁽²⁾. En 2008, l'historienne Catherine Mayeur-Jaouen⁽³⁾ estimait la proportion à 4 %, soit l'équivalent de 6 millions de personnes, dont presque 4 millions de coptes en Égypte. Pourtant, un article de *La Croix*⁽⁴⁾ daté de 2011 avançait l'existence de 11 millions de chrétiens installés au Moyen-Orient, répartis dans 11 Églises différentes. Cette contradiction des chiffres révèle encore une fois la difficulté de connaître les statistiques exactes d'une réalité multiple, avec tous les problèmes de définition que cela comporte. Mais cette difficulté s'explique peut-être davantage encore par les risques liés à l'affirmation d'une identité chrétienne dans une région souvent hostile à ce qui n'est pas musulman. La "fuite" des chrétiens d'Orient, qui viennent grossir les rangs de la diaspora répartie dans le monde, ne fait pourtant pas de doute : le nombre de chrétiens au Moyen-Orient chute. D'après un article de *La Croix*⁽⁵⁾, en mars 2015, il restait environ 400 000 chrétiens en Irak, contre près de 1,4 million en 1987.

Selon Françoise Briquelet-Chatonnet, historienne et chercheuse au CNRS, identifier un chrétien comme "chrétien d'Orient" renverrait à une définition "occidentaliste", qui comprendrait tout ce qui est non latin, et donc surtout

⁽²⁾ Lebanese Information Center, "La réalité démographique libanaise", 2013 [en ligne].

⁽³⁾ Catherine Mayeur-Jaouen, "Dans la tourmente", in *Les chrétiens d'Orient, L'Histoire*, n° 337, décembre 2008, p. 62 [en ligne].

⁽⁴⁾ "Le christianisme d'Orient", *La Croix*, 2 octobre 2010 [en ligne].

⁽⁵⁾ Kozi Pastakia, "Mobilisation pour les chrétiens d'Orient", *La Croix*, 6 septembre 2015 [en ligne].

ce qui est orthodoxe⁽⁶⁾. Selon Catherine Mayeur-Jaouen, cette définition serait même "désuète"⁽⁷⁾ et « utilisé[e] par des Européens surtout français inquiets de la montée de l'islam dans leurs propres sociétés ». L'expression renvoyait négativement à l'Empire ottoman et à ses minorités chrétiennes, dont la protection justifiait les ambitions de démembrement de l'Empire. C'est pourtant la définition retenue aujourd'hui, la plus "pratique" pour décrire la diversité des communautés chrétiennes à laquelle la définition renvoie.

Dans son acception géographique, elle désigne l'ensemble des chrétiens du Moyen-Orient, en incluant la Turquie et l'Iran. Pourtant, un Chaldéen ayant émigré aux États-Unis n'est alors pas reconnu comme chrétien d'Orient, de même qu'un copte à Paris. La définition n'est donc pas entièrement satisfaisante, de même que celle fondée sur les rites. Elle ferait apparaître les chrétiens roumains, indiens ou russes et occulterait les nombreux chrétiens de rite non oriental dans la région du Moyen-Orient, comme les catholiques latins ou les protestants. Les Philippins catholiques résidant dans les pays du Golfe, pour leur part, viennent considérablement grossir les rangs des chrétiens dans ces pays : les oublier serait une erreur.

11 ÉGLISES, FRUITS DE SCHISMES SUCCESSIFS

Les chrétiens, quelle que soit leur communauté, se retrouvent dans la figure du Christ. C'est le fondement qui les unit, malgré les différents schismes apparus au cours des âges. C'est en terre orientale (Palestine) que le Christ serait né et que les premiers chrétiens sont apparus et ont transmis la parole biblique. Mais c'est aussi sur cette terre que les premières dissensions ont divisé les chrétiens en diverses communautés dont les rites et fondements théologiques divergent encore aujourd'hui. Les principales lignes de divergence sont intervenues dans les premiers siècles après la naissance du Christ et ont été officialisées lors des premiers conciles à Nicée (325), Constantinople (381), Éphèse (431) et Chalcédoine (451).

Aujourd'hui, les affirmations des premiers conciles sont encore utilisées pour définir les différentes Églises. Si tous les chrétiens reconnaissent les deux premiers conciles, les principales ruptures sont intervenues après, notamment avec le concile d'Éphèse et celui de Chalcédoine.

⁽⁶⁾ Françoise Briquel-Chatonnet, "Tout commence à Édesse", *in L'Histoire*, n° 337, décembre 2008, p. 43 [en ligne].

⁽⁷⁾ Catherine Mayeur-Jaouen, "Dans la tourmente", art. cit.

Les "Églises non éphésiennes"

À l'issue du concile d'Éphèse (431), il a été proclamé que Marie était mère de Dieu et le nestorianisme a été condamné. Les nestoriens croient en l'idée de deux natures parfaitement distinctes dans le Christ, l'une divine et l'autre humaine. Selon eux, Marie serait donc la mère du Christ homme, mais pas celle de Dieu. Les chrétiens dissidents sont aujourd'hui regroupés dans ce que l'on appelle les "Églises non éphésiennes", composées de l'Église d'Orient et de l'Église chaldéenne : cette dernière s'est finalement unie à Rome en 1533 et s'est ainsi différenciée de la première.

Les "Églises non chalcédoniennes"

Une deuxième rupture intervient avec le concile de Chalcédoine en 451, dans lequel il est affirmé que le Christ est pleinement Homme et pleinement Dieu. L'unitarisme et le monophysisme sont condamnés. Diverses Églises naissent du refus de cette thèse, regroupées sous la dénomination "d'Églises non chalcédoniennes". Ce sont l'Église syriaque d'Antioche (rite araméen, dont une partie est aujourd'hui rattachée à Rome), l'Église copte (rite en langue arabe ou copte) surtout présente en Égypte et l'Église apostolique arménienne.

Les "Églises chalcédoniennes"

À l'inverse, les partisans du concile de Chalcédoine sont regroupés au sein de ce que l'on appelle les "Églises chalcédoniennes". Ce sont les Églises orthodoxes (rite byzantin) ou melkites (grecques-catholiques), et l'Église maronite, surtout présente au Liban. Les melkites et les maronites sont unis à Rome, mais organisés en patriarcats autonomes.

Église latine et Églises protestantes

Les Églises latines et protestantes sont aussi présentes au Moyen-Orient, bien que leur inclusion dans la catégorie "Églises d'Orient" puisse prêter à confusion. L'Église latine, héritage des Croisés, a cependant une histoire ancienne et significative dans la région, et les communautés latines implantées ne manquent pas. De même, le protestantisme évangélique connaît des résultats relatifs, mais indéniables en matière de conversions de chrétiens comme de musulmans⁽⁸⁾.

⁽⁸⁾ Fatiha Kouès, "Islam-Christianisme : l'activité missionnaire évangélique dans le monde musulman", entretien réalisé par Olivier Moos, in *Saphirnews*, 19 juin 2013 [en ligne].

LE CHRISTIANISME FACE À L'ISLAM

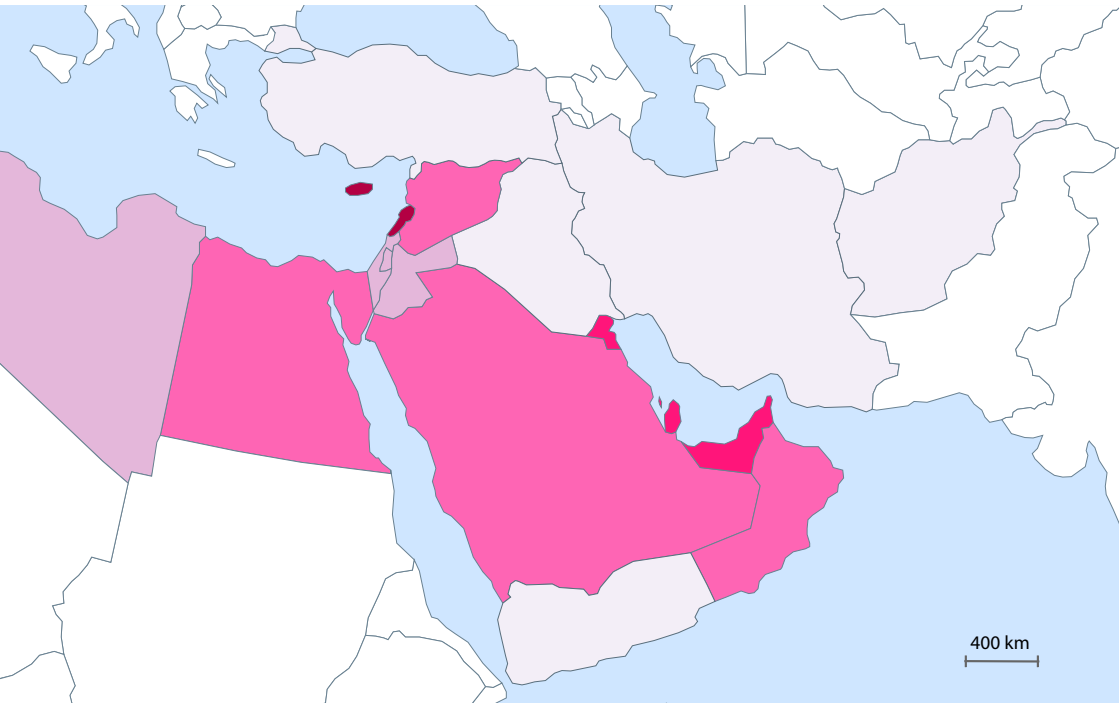
À partir du VII^e siècle et des conquêtes musulmanes, le christianisme fait face en Orient à une nouvelle religion, l'islam. Ce n'est pas la première fois que des chrétiens d'Orient sont confrontés à une religion autre : ils le sont ainsi depuis leur naissance avec le judaïsme, mais ils le sont aussi avec le zoroastrisme venu de Perse. Cependant, la relation musulmans-chrétiens est particulièrement structurante pour les communautés chrétiennes, en raison de l'influence que l'islam va développer au Moyen-Orient. La question revêt une importance particulière au regard des événements récents et des persécutions que subissent les chrétiens en Orient.

Estimation de la présence chrétienne dans la population locale au Moyen-Orient

73,2% 38,3% 12,6% 4,4% 2% 0,1%

(aucune donnée n'existant sur les groupes dans la région, la définition du christianisme est large)

Source : Pew Research Center, 2010's survey



400 km

Comme le rappelle l'historien Bernard Lewis⁽⁹⁾, il convient d'éviter deux écueils : considérer l'islam comme une religion intolérante et tyrannique, et céder à l'utopie interraciale ou interreligieuse prônée par les musulmans. En effet, les communautés chrétiennes d'Égypte (coptes) et de Syrie (jacobites), considérées comme schismatiques par l'Empire byzantin et la doctrine dominante, ont été mieux traitées sous la domination musulmane. C'est ainsi que l'invasion musulmane a permis à l'Église syriaque orthodoxe de se développer et de se propager des campagnes aux villes qui restaient fidèles aux positions théologiques officielles de l'Empire byzantin.

Les "inégalités fondamentales" et le statut inférieur

Cependant, selon Bernard Lewis, les non-musulmans ont bénéficié d'un statut inférieur à celui du musulman, du fait de la reconnaissance d'inégalités fondamentales par l'islam. Ainsi, l'esclave, la femme et le non-croyant n'ont pas le même rang que le maître, l'homme et le croyant. Le chrétien qui refuserait de se convertir à l'islam n'est donc pas persécuté, mais discriminé, car il a choisi (contrairement à la femme vis-à-vis de l'homme et de l'esclave vis-à-vis du maître) de ne pas être croyant. Ainsi, les trois inégalités fondamentales sont institutionnalisées et même légalisées, de même qu'elles sont considérées comme utiles aux affaires de la société. Bon nombre de chrétiens se convertissent à l'islam pour éviter l'humiliation et la différenciation. Progressivement l'islam devient majoritaire et la prise de Constantinople en 1453 constitue une victoire de l'Empire ottoman sur l'Empire byzantin, c'est-à-dire du monde musulman sur le monde chrétien. Ces derniers se voient ainsi conférer un statut inférieur, avec notamment un impôt spécifique à payer (la *djizia*, جزية). Les persécutions sont rares, les minorités disposent d'une autonomie dans l'organisation de leur religion et de leurs affaires, mais la discrimination est évidente.

Le pacte de la *dhimma*, notion héritée du Coran, qui encadre le statut des religions du Livre en terre musulmane, est encore utilisé en Iran. Dans ce pays à majorité chiite, quelque 100 000 chrétiens demeurent, issus des communautés chaldéennes et arméniennes et représentées par trois députés au Parlement iranien.

⁽⁹⁾ Bernard Lewis, "L'islam et les non-musulmans", art. cit.

La protection des minorités chrétiennes par les puissances européennes

Au XIX^e siècle, les grandes puissances européennes vont trouver des justifications pour pénétrer l'Empire ottoman et chercher à le démembrer. En effet, suite à des pogroms perpétrés contre des minorités chrétiennes, les grandes puissances européennes, comme la France et l'Empire russe, s'investissent de la mission de "protéger" les chrétiens d'Orient. La France réagit ainsi aux pogroms perpétrés par les Druzes contre la communauté maronite du mont Liban en 1860 et envoie des missions dans la région. Rémémoration de l'âge d'or des croisades ou volonté d'en finir avec le "colosse aux pieds d'argile", il est clair que les puissances chrétiennes européennes ont eu le désir de protéger les minorités chrétiennes, considérées comme opprimées par l'Empire musulman. Les Églises du Moyen-Orient se sont peu à peu unifiées pour former en 1974 le Conseil des Églises du Moyen-Orient, qui rassemble aujourd'hui les Églises orthodoxes, chalcédoniennes, coptes, arméniennes, syriennes, protestantes et, depuis 1990, l'Église catholique.

Une conscience chrétienne face à un islam dominant s'est donc développée, sans que la confrontation entre les deux religions ne soit nécessairement conflictuelle.

Le souci européen de préserver les communautés chrétiennes d'Orient d'un environnement musulman hostile existe encore aujourd'hui, mais dans une moindre mesure. C'est dans le cadre de la protection de l'ensemble des minorités d'Orient, qu'elles soient kurdes, yézidiennes, mandéennes ou chrétiennes, que Laurent Fabius, alors chef de la diplomatie française, évoque le sort des chrétiens d'Orient. Il a notamment pris la parole à cette occasion à la tribune du Conseil de sécurité de l'ONU, le 27 mars 2015, et en convoquant une conférence internationale, le 8 septembre 2015, consacrée aux victimes de persécutions ethniques et religieuses au Moyen-Orient. Mais c'est la Russie qui paraît vouloir reprendre à son compte cette tradition de protection des chrétiens d'Orient aujourd'hui, et en premier lieu des orthodoxes. Pour reprendre les mots du P. Nicolas Kazarian, prêtre orthodoxe et chercheur à l'Iris, « face à un Occident sécularisé accusé de démissionner sur le plan des valeurs, la Russie se pose en protectrice du christianisme partout où il est attaqué, en Orient et en Occident »⁽¹⁰⁾.

⁽¹⁰⁾ Samuel Lieven, "La Russie se veut championne de la protection des chrétiens d'Orient", *La Croix*, 3 décembre 2014 [en ligne].

UN AVENIR PORTÉ PAR LA DIASPORA ?

Aujourd'hui, la question de la survie des communautés chrétiennes au Moyen-Orient est véritablement posée, en témoigne le cri d'alarme lancé par Mgr Louis Raphaël Sako, patriarche de l'Église catholique chaldéenne⁽¹¹⁾. Leur proportion dans les pays arabes est en chute libre, du fait de l'émigration, d'une plus faible natalité chez les chrétiens ainsi qu'en raison des persécutions. Les chrétiens d'Orient sont nombreux à quitter leur pays d'origine pour trouver un lieu de vie plus accueillant où les conditions sont meilleures, comme aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande ou en Europe occidentale, et particulièrement en Allemagne et en Suède.

Tandis que depuis quelques années la montée de l'islamisme en Égypte a exacerbé le danger que courent les coptes, qu'en Arabie saoudite les chrétiens sont proscrits et que ceux résidant dans les territoires désormais contrôlés par l'organisation Daech ont été contraints de choisir entre conversion, rançon ou exil : chaque jour, à travers le monde, de nouveaux membres viennent grossir les rangs de la diaspora des chrétiens d'Orient. Ils sont nombreux à tenter leur chance, par voie terrestre ou maritime, de manière clandestine ou légale pour rejoindre des membres de leur famille ou simplement fuir un quotidien difficile. Il n'est pas rare de voir des églises orientales dans les grandes villes du globe, comme l'église Notre-Dame-du-Liban à Paris, ou à Détroit, aux États-Unis. Comme le montre Gérard-François Dumont⁽¹²⁾, des villes américaines comme Chicago et Détroit comptent chacune 80 000 Assyro-Chaldéens venus pour la plupart d'Irak, du Liban, de Syrie, d'Iran ou de Turquie. En 2005, plus de 150 000 chrétiens irakiens vivaient déjà aux États-Unis et 50 000 au Canada. Leur nombre est bien évidemment en constante augmentation, et particulièrement depuis l'arrivée de Daech.

Cette diaspora représente un avenir pour une partie de la population d'Orient, dans le sens où elle peut constituer un soutien économique, financier ou spirituel. Mais, dans le même temps, la fracture avec les communautés restées dans le pays d'origine risque de se renforcer et une sorte de complexe peut apparaître chez ceux qui ont réussi à émigrer. Le rôle de cette diaspora est donc multiple et complexe, mais est assurément un gage de survie et de rayonnement pour les chrétiens d'Orient.

⁽¹¹⁾ Louis Raphaël Sako (Mgr), « *Ne nous oubliez pas !* » : *Le SOS du patriarche des chrétiens d'Irak*, Paris, Bayard Culture, 2015.

⁽¹²⁾ Gérard-François Dumont, "La mosaïque des chrétiens d'Irak", *Géostratégiques*, n°6, 2^e trimestre 2005 (consultable sur [diploweb.com](http://www.diploweb.com), URL: <http://www.diploweb.com/forum/dumont05124.htm>).

POUR ALLER PLUS LOIN

Georges Casmoussa (Mgr), *Jusqu'au bout*, entretiens avec Joseph Alichoran et Luc Balbont, Nouvelle Cité, Bruyères-le-Châtel, 2012

Louis Raphaël Sako (Mgr), « *Ne nous oubliez pas !* » : *Le SOS du patriarche des chrétiens d'Irak*, Paris, Bayard Culture, 2015

Marie de Varnay, *Chrétiens d'Orient : voyage au bout de l'oubli*, Paris, François Bourin, 2013

Antoine Sfeir (dir.), *Chrétiens d'Orient ? Et s'ils disparaissaient ?* Paris, Bayard Jeunesse, 2009

Marie-Thérèse Urvoy (dir.), *Les chrétiens d'Orient : histoire et identité*, Versailles, Éditions de Paris 2014 [Actes de deux journées d'étude]

Novembre 2015

PAR **PAULINE BESSON**

89^e séminaire "IHEDN-Jeunes", Romorantin 2015
Membre du comité "Moyen-Orient" de l'ANAJ-IHEDN

Mali : du combat pour l'Azawad au combat tribal

Force est de constater que l'Accord d'Alger, signé le 20 juin 2015 sous la contrainte de la médiation internationale, n'a toujours pas conduit à une réconciliation, un an et demi plus tard, entre Bamako et les peuples du Nord du Mali. Ces derniers recherchent toujours l'autonomie de l'Azawad⁽¹⁾ sans pour autant abandonner le projet d'indépendance, d'autant plus que la mise en œuvre de l'accord de paix ne semble pas plus en mesure de rétablir la sécurité dans le Nord qu'il ne l'était en juin 2015. Pire, la dégradation de la situation sécuritaire fait glisser progressivement la rébellion vers un conflit ethnique généralisé, car le combat pour l'autonomie de l'Azawad n'est plus aussi fédérateur que par le passé et ne permet plus de rassembler les groupes rebelles au-delà des clivages tribaux. En effet, la crise au Nord-Mali est moins fondée sur un rapport de force politique (entre des groupes pour l'indépendance de l'Azawad d'un côté, et Bamako soutenue par des groupes armés favorables à l'unité du Mali de l'autre), que sur des rivalités tribales. Ainsi, on observe désormais des conflits locaux qui s'inscrivent dans des luttes séculaires entre tribus, car les affrontements entre la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) et la Plateforme sont aussi des affrontements entre Ifoghas et Imghad,

⁽¹⁾ Anciennement connue comme une zone de transhumance au Nord de Tombouctou. Au sens restrictif du terme, il regroupe tout le Nord du Mali à l'exception des terres au sud du fleuve Niger. Pour le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), il s'agit de tout le nord du Mali, de Mopti à Tin-Zawaten et de Ménaka à Taoudenni.

entre Idnans et Arabes, ou encore entre Arabes et Imghads. Cette logique s'est renforcée ces derniers mois avec la création de nouveaux groupes armés fondés sur une appartenance tribale, indiquant que le combat pour l'Azawad semble devenu secondaire par rapport à la défense des intérêts tribaux. L'aggravation de la situation sécuritaire, liée à l'augmentation des actes de banditisme et à un renforcement de l'activité des groupes terroristes, n'y est pas étrangère. Dans ce contexte, les mesures prévues par l'Accord d'Alger ne semblent plus pertinentes. Un nouvel accord doit être trouvé.

UN PAYS COMPLEXE ET AGITÉ

La mosaïque ethnique malienne

La dimension ethnique est une clé de compréhension essentielle des enjeux et des rapports de force au Mali. Avec près de 17 millions d'habitants, la population est composée d'une vingtaine d'ethnies, divisées en tribus et en fractions. La tribu constitue la cellule politique élémentaire : les groupes armés sont ainsi pour la plupart constitués sur une logique tribale. Au Sud, les populations mandingues (Bambaras, Malinkés, Soninkés), largement majoritaires, composent l'élite politique et militaire du pays.

Le Nord-Mali, aussi appelé Azawad, représente plus de la moitié de la surface du territoire malien, mais n'est peuplé que de cinq millions d'habitants. L'ethnie Songhaï, la plus représentée dans cette région, est localisée dans la boucle du Niger. Viennent ensuite les Peuls, pour l'essentiel rassemblés dans la région de Mopti, et les Arabes, implantés principalement dans la région de Tombouctou. Les Touaregs enfin, sont présents dans presque tout l'Azawad, et plus particulièrement dans les régions de Kidal, Gao et Tombouctou. S'ils ne représentent qu'une faible part des populations de l'Azawad, avec environ 800 000 habitants, ils ont été le moteur des différentes rébellions contre l'État malien. D'abord seuls lors de la première rébellion, ils ont reçu le soutien d'autres ethnies à partir de la deuxième rébellion.

Un Nord-Mali au rythme des rébellions touarègues

En quête d'autonomie depuis l'indépendance du Mali le 22 septembre 1960, les Touaregs du Nord, et les populations qui s'y sont associées, ont mené plusieurs rébellions contre l'État malien. La première rébellion de 1963 s'est soldée par une violente répression des mains de l'armée malienne et la mise sous tutelle militaire du Nord du pays. L'armée malienne a commis de nombreuses exactions qui ont profondément et durablement marqué la population touarègue. Certains

de ses chefs actuels ont vécu cette période, à l'origine d'une haine tenace. La deuxième rébellion, de 1990 à 1996, a permis d'enclencher un processus de rapprochement entre Nord et Sud, grâce à la signature du Pacte national en 1992, mais au prix d'une rupture entre des ethnies qui, jusque-là, vivaient en bonne intelligence⁽²⁾. La troisième rébellion en 2006 est née du non-respect de ses engagements par Bamako dans le cadre du Pacte national, notamment l'intégration des rebelles dans l'armée malienne et la mise en œuvre des politiques de décentralisation au Nord. La quatrième rébellion, en 2012, qui a vu le retour des mercenaires touaregs engagés en Libye⁽³⁾, est une conséquence directe de la chute du régime de Mouhammar Kadhafi. Rassemblés au sein du MNLA, ces combattants aguerris et lourdement armés⁽⁴⁾ ont fait basculer le rapport de force et mis facilement les forces armées maliennes en déroute, conduisant au coup d'État du capitaine Sanogo. Leur alliance de circonstance avec le groupe terroriste Ansar Eddine⁽⁵⁾, allié à Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi), les a marginalisés au sein de la rébellion. L'offensive des terroristes islamistes vers le Sud qui menaçait Bamako a alors provoqué l'intervention de la France et le déclenchement de l'opération Serval le 11 janvier 2013.

⁽²⁾ En effet, les populations songhaïs peules et bellas (anciens esclaves des Touaregs) ont tout d'abord vu d'un œil bienveillant, mais inquiet les combats contre une armée malienne dont ils subissaient également les injustices. Pourtant, les rebelles touarègues n'ont pas perçu la nécessité de rallier ces populations à leur cause et, plutôt que de les protéger, les ont prises pour cible afin de se ravitailler en vivre. Pris en tenaille, les populations noires du fleuve ont finalement pris le parti de l'État malien et, avec son soutien, mis en place des milices d'autodéfense, dont la plus influente fut celle des Ganda Koy.

⁽³⁾ Pendant plus de deux décennies, le dirigeant libyen a recruté de jeunes Touaregs, les Ichoumars (tiré du français chômeur), en particulier ceux originaires du Niger et du Mali. À la recherche, tant d'un emploi que d'une formation militaire en vue de pouvoir à nouveau combattre pour la liberté de leur peuple dans leur pays d'origine, ils furent intégrés au sein de la Légion verte dans laquelle ils ont combattu du Tchad jusqu'au Liban.

⁽⁴⁾ Ces combattants étaient pour la plupart des Idnans et des Chamanamas, avec une minorité d'Ifoghas.

⁽⁵⁾ Groupe terroriste fondé par Iyad Ag Ghaly et recrutant principalement des Touaregs, en particulier au sein des Ifoghas.

DU CONFLIT NORD-SUD AU CONFLIT NORD-NORD

L'État malien seul face à la rébellion

À l'issue de l'opération Serval⁽⁶⁾ qui a permis de chasser les terroristes (au moins pour un temps), le MNLA, bien que très affaibli par son rapprochement avec Ansar Eddine, demeure le seul groupe armé face à l'État malien. Ce mouvement est l'héritier du Mouvement populaire de libération de l'Azawad (MPLA) d'Iyad Ag Ghaly lors de la rébellion de 1990, devenu le Mouvement et front unifié de l'Azawad (MFUA) pour la signature du Pacte national. Comme lui, si le MNLA a vocation à rassembler tous les Touaregs, il cherche également à fédérer d'autres ethnies, ralliant ainsi des Arabes, mais aussi des Songhaïs. Toutefois, comme le MPLA en son temps⁽⁷⁾, le MNLA se morcelle progressivement⁽⁸⁾. Les Arabes créent le Mouvement arabe de l'Azawad (MAA), et les Ifoghas le Haut conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA). Pour le MAA, il s'agit d'organiser les trafics⁽⁹⁾ entre les différentes tribus (Arabes Lehmars, Bérabiches, Kountas). Mais, pour les Ifoghas la création du HCUA correspond à une stratégie de survie de la tribu. En effet, un volume important de ses membres a rejoint Ansar Eddine. Or, ce groupe ayant été qualifié de terroriste, il n'était plus acceptable, aux yeux de la communauté internationale, de le faire s'asseoir à la table des négociations avec l'État malien. Les Ifoghas vont alors exfiltrer leurs combattants en créant à partir d'Ansar Eddine le Mouvement islamique de l'Azawad (MIA), puis le HCUA, de sorte que ce dernier mouvement est venu "blanchir" les anciens combattants d'Ansar Eddine. Bien que la communauté internationale n'ait pas été dupe de cette manœuvre, elle a fermé les yeux parce que les Ifoghas demeurent très influents dans le Nord-Mali et qu'il apparaissait alors difficile d'envisager une solution politique sans les inclure dans les pourparlers. Face à l'État malien, trois groupes armés vont donc négocier la paix, le MNLA, le HCUA et le MAA avant de signer l'Accord de Ouagadougou en 2013⁽¹⁰⁾.

⁽⁶⁾ Lancée le 11 janvier 2013, elle a pris fin le 1^{er} août 2014 avec le lancement de l'opération Barkhane.

⁽⁷⁾ Plus précisément, après la signature des Accords de Tamanrasset le 6 janvier 1991.

⁽⁸⁾ Comme le MNLA aujourd'hui, le MPLA a fini par s'effriter et donner naissance à plusieurs groupes armés ethniques qu'essaya de fédérer le MFUA. Parmi ces groupes on retrouve le Front populaire de l'Azawad (FPLA) qui rassemble les Chamanamas de Gao et Ménaka, l'Armée révolutionnaire de libération de l'Azawad (Arla) constituée des Imghads de Kidal, Gao et Tombouctou, le Front national de libération de l'Azawad (FNLA) des Idnans de Gao et Kidal, le Front uni de libération de l'Azawad (Fula) composé des Kel Ansar et de leurs alliés dans la région de Tombouctou, et enfin le Front islamique arabe de l'Azawad (Fiaa).

⁽⁹⁾ Mais également, à l'image du HCUA, de blanchir une partie des combattants du Mouvement pour l'unicité du Jihad en Afrique de l'Ouest (Muja) dont une branche est devenue aujourd'hui Al-Mourabitoune.

⁽¹⁰⁾ L'Accord de Ouagadougou a mis fin officiellement à la rébellion de 2012 et jeté les bases des négociations entre Bamako et les groupes armés du Nord.

Volonté de Bamako de recentrer le conflit sur le terrain ethnique

Néanmoins, bien conscient que ce "tête-à-tête" ne lui est pas favorable, Bamako va, au cours des pourparlers qui ont mené à la signature de l'Accord d'Alger en 2015, inclure une troisième partie prenante, composée de groupes armés qui lui sont favorables et qu'elle soutient : une partie du MAA, ainsi que les milices d'autodéfense Ganda Koy⁽¹¹⁾ et Ganda Izo⁽¹²⁾. Par cette manœuvre, Bamako vise à atteindre deux objectifs. Le premier consiste à accentuer les rivalités tribales afin de diviser les groupes armés du Nord et qu'ils se combattent davantage entre eux que contre l'État malien. Le second est d'apparaître dans les négociations non plus comme une partie du problème dans le Nord, mais comme un arbitre entre les groupes armés. Position confortable qui lui permet de dissimuler les lourdeurs de son administration en reportant la faute sur les groupes armés accusés qui ne font pas toujours, non plus, preuve de bonne volonté dans les négociations. Pourtant, au-delà d'une manœuvre qui vise surtout à assurer sa survie et sa légitimité, Bamako met le doigt sur le point faible des défenseurs du projet azawadien : si ce sont surtout les Touaregs qui portent ce projet, l'Azawad lui, n'est pas seulement Touareg. Dès lors, quelle légitimité ont-ils à parler pour tous les autres peuples ? Consacrée par l'Accord d'Alger, la manœuvre de Bamako a donné naissance à deux alliances de groupes armés au Nord du Mali : la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme. C'est ainsi que le conflit, sous l'angle politique, apparaît aujourd'hui comme un problème résultant de tensions entre la Plateforme et la CMA et non comme la conséquence d'un conflit entre les peuples du Nord du pays et l'administration malienne. Si Bamako a réussi à atteindre ses deux objectifs, puisqu'elle n'apparaît plus réellement comme un belligérant et que les groupes armés s'opposent sur le terrain, l'antagonisme entre les deux alliances a créé un terreau fertile pour la résurgence d'un conflit tribal.

⁽¹¹⁾ Les maîtres de la terre en songhaï. Milice songhaï de la boucle du Niger.

⁽¹²⁾ Les fils de la terre en songhaï. Milice songhaï et peule de la boucle du Niger.

DU CONFLIT POLITIQUE AU CONFLIT TRIBAL

Du combat pour l'Azawad au conflit Imghad-Ifoghas

La transition d'un conflit Nord-Sud vers un conflit Nord-Nord s'est matérialisée par une dépolitisation et une ethnicisation des tensions entre les groupes armés, comme l'illustre parfaitement le conflit Imghads-Ifoghas. Créé à l'été 2014, le Groupe d'autodéfense touareg Imghad et alliés (Gatia) est principalement composé d'Imghads, dont un volume important a servi (voire sert encore !) au sein des Forces armées maliennes. Dans une logique politique, le Gatia s'est présenté comme le bras armé de Bamako⁽¹³⁾ qui s'est appuyé sur ce groupe afin de reprendre le nord du pays par la force à la CMA, et en particulier aux Ifoghas. En effet, au-delà de son discours de soutien à l'unité du Mali, le fondement de l'engagement de la communauté Imghade est la remise en cause de la société touarègue : avant d'être une appartenance tribale, être Imghad est un statut social. La société touarègue est très hiérarchisée et composée schématiquement d'une caste noble, qui possède l'essentiel des pouvoirs traditionnel, politique et religieux, et d'une caste de tributaires qui lui est soumise. La tribu Ifogha est la principale tribu noble de l'Adrar éponyme⁽¹⁴⁾, depuis que la France lui a attribué ce statut et cette zone d'influence en 1907⁽¹⁵⁾. Les Imghads, quant à eux, répartis en de nombreuses tribus, sont les tributaires des Ifoghas⁽¹⁶⁾. Les Imghads, en poursuivant le combat contre la CMA cherchent à s'émanciper de la tutelle des Ifoghas et à mettre un terme à la hiérarchie entre les tribus. Le conflit tribal entre Imghads et Ifoghas a éclaté au grand jour en juillet 2016 lorsque les tensions entre la Plateforme et la CMA sur la question des autorités intérimaires de la région de Kidal ont dégénéré en affrontements violents. Exigeant un partage équitable des responsabilités dans la gestion de Kidal, le Gatia a été éjecté de la ville par la CMA au prétexte qu'un convoi Gatia venant du Nord aurait forcé le passage à un *check-point*

⁽¹³⁾ Les Imghads ont tiré les leçons de l'histoire et notamment celles de la répression de l'Arla par les Forces armées maliennes lors de la rébellion de 1990, appuyées par les Ifoghas du Mouvement populaire de l'Azawad (le "L" du MPLA ayant été supprimé suites aux pressions d'Alger et de Bamako lors de la signature de l'Accord de Tamanrasset en 1991) : il est plus profitable d'être avec l'État malien que contre lui. La proximité entre le Gatia et Bamako est par conséquent essentiellement une alliance de circonstance dictée par des intérêts conjoncturels. Si ceux-ci venaient à changer, il n'est pas impossible que Bamako privilégie à nouveau une alliance avec les Ifoghas.

⁽¹⁴⁾ Parmi les tribus nobles, on compte également les Kel Ansar de la région de Tombouctou et les Iwellimeddens (ou Imoushahgs) de la région de Ménaka.

⁽¹⁵⁾ La Convention de Bourem, signée sous l'autorité de la France en 1907, a entériné l'indépendance des Ifoghas vis-à-vis de la Confédération iwellimedden.

⁽¹⁶⁾ Et d'autres tribus nobles selon la région. Néanmoins, c'est la relation avec les Ifoghas, beaucoup plus inégalitaire et toujours en vigueur, qui s'avère clivante aujourd'hui.

CMA à l'entrée de la ville. Jugeant légitime la requête des Imghads, et face à l'entêtement des Ifoghas, les autres tribus de la CMA ont refusé de prendre part aux combats. Prêts à engager la vie des combattants des autres tribus pour la défense de leurs seuls intérêts, les Ifoghas ont provoqué la colère de ces dernières et, de ce fait, brisé les solidarités tribales et le devoir d'assistance au sein de la CMA, conduisant de facto à l'éclatement de celle-ci.

La défense de l'intérêt supérieur de la tribu face à l'accord de paix

En brisant les solidarités tribales⁽¹⁷⁾ au sein de la CMA, les Ifoghas ont conduit les autres tribus à reprendre à leur compte la responsabilité de défendre leurs intérêts. Dans la région de Ménaka, ce sont les Daoussaks et les Chamanamas qui vont les premiers s'émanciper du MNLA en créant le Mouvement pour le salut de l'Azawad (MSA). Dans la région de Tombouctou, ce sont d'abord les Kel Ansar qui vont quitter le HCUA⁽¹⁸⁾ pour créer le Congrès pour la justice dans l'Azawad (CJA), puis les Kel Ghazaff qui vont eux aussi prendre leurs distances avec le HCUA pour rejoindre la Coordination du peuple pour l'Azawad (CPA). Outre la nécessité de défendre la communauté au niveau local, eu égard au contexte sécuritaire, la mise en œuvre de l'accord de paix et l'installation future des autorités intérimaires⁽¹⁹⁾ imposent à chaque tribu d'exister en tant que groupe armé pour espérer peser sur le plan politique. Car de leur représentation au sein des différentes entités créées dans le cadre de l'accord de paix découlera leur place dans le Mali de demain. Or la configuration actuelle des alliances au Nord et le fonctionnement de l'accord de paix ne permettent pas à ces tribus d'être représentées. En effet, l'accord de paix signé en juin 2015 s'inscrit dans la même logique que le Pacte national. Il aborde le conflit seulement sous l'angle politique, c'est-à-dire l'opposition Nord-Sud, et élude la question ethnique. L'accord prévoit ainsi une répartition équitable sur le plan politique, partant du principe que la CMA et la Plateforme sont à elles seules représentatives des populations du Nord du Mali. Mais, avec la mainmise des Ifoghas sur la CMA, les désignations sur les listes au sein de cette alliance sont réalisées à concurrence du soutien accordé aux Ifoghas. Et par conséquent à l'exclusion des nouveaux mouvements et de la majeure partie des populations du Nord Mali qui ne se reconnaissent plus dans la CMA. Dans sa configuration actuelle, la mise en œuvre de l'accord d'Alger est donc bien compromise.

⁽¹⁷⁾ En difficulté face aux terroristes et aux bandits dans les régions de Tombouctou et Ménaka, les combattants de la région ont amèrement constaté l'absence de renforts de la CMA, demeurés dans la région de Kidal pour défendre les intérêts des Ifoghas.

⁽¹⁸⁾ Qu'ils avaient rejoint en décembre 2015 après avoir quitté le MNLA.

⁽¹⁹⁾ Ces autorités intérimaires visent à remplacer temporairement les conseils de région, de cercle et de commune en attendant d'être remplacées par des assemblées élues.

La CMA n'existe aujourd'hui plus que sur le papier et par le refus de la communauté internationale de constater son échec. À court terme, si les Ifoghas n'acceptent pas d'intégrer les nouveaux mouvements au sein de la CMA, ils prennent le risque de monter l'ensemble des populations de l'Azawad contre eux et de voir leur rapport de force avec les Imghads devenir dangereusement défavorable. De plus, la composition de l'ensemble de ces mouvements n'étant pas sans rappeler la configuration du MNLA à sa création, il n'est pas exclu qu'ils finissent par pouvoir représenter légitimement la CMA auprès de la communauté internationale en lieu et place des Ifoghas. Une telle reconnaissance forcerait les Ifoghas à renoncer à leur suprématie et permettrait une meilleure représentation des populations, condition indispensable au retour du dialogue politique. À l'inverse, si la communauté internationale se bornait à une interprétation stricte de l'accord et ne conservait que les Ifoghas comme seuls interlocuteurs, il est possible que le Gatia, cette fois-ci épaulé par les nouveaux mouvements, chasse par la force les Ifoghas de Kidal, entraînant un nouveau cycle de violence de haute intensité.

Outre le risque de revoir le Nord s'embraser, l'incohérence de la situation actuelle met en lumière la non-pertinence de la configuration de l'accord de paix et appelle à une reformulation de celui-ci. La prise en compte du facteur ethnique apparaît désormais incontournable. Il ne s'agira pourtant pas de réaliser une répartition territoriale sur une base tribale, mais bien de créer des instances permettant aux différentes communautés vivant sur le même sol de renouer le dialogue. Et donc de pouvoir envisager à nouveau de cohabiter en bonne intelligence.

Novembre 2016

Article commun des membres du comité "Afrique" de l'ANAJ-IHEDN

POUR ALLER PLUS LOIN

Pierre Boilev, *Les Touaregs Kel Adagh*, Dépendances et révoltes : du Soudan français au Mali contemporain, Paris, Karthala, 2012.

Charles Gremont, André Marty, Rhissa Mossa (ag), Younoussa Hamara Toure, *Les liens sociaux au Nord-Mali, entre fleuve et dunes, récits et témoignages*, Paris, Iram-Karthala, 2004.

Zakiyatou Halatine (oualet), *Chronique Kal Ansar, le tambour suspendu, témoignage de l'Amanokal Mohamed-Elmehdi Ag Attaher Al Ansari*, Paris, L'Harmattan, 2015.

Henry Lhote, *Les Touaregs du Hoggar*, Paris, Armand Colin, 1984.

Le dernier rempart face au terrorisme ou la stratégie de défense des États-Unis en Afrique de l'Ouest

Déploiement de 300 militaires au Cameroun en octobre 2015, renforcement de la coopération militaire avec le Sénégal en mai 2016, réhabilitation d'une piste d'aéroport au Niger pour l'utilisation de drones d'ici 2017... Plus que jamais attentifs à l'évolution de la situation sécuritaire sur le continent africain, les États-Unis réévaluent depuis deux ans la place de l'Afrique de l'Ouest⁽¹⁾ dans leur stratégie de défense et de sécurité nationale. Mais, c'est selon une doctrine toute particulière que le Pentagone œuvre dans cette région, fondée sur le Light Footprint et le Stay Behind. Celle-ci repose sur une action indirecte, en retrait ou à faible engagement. Ainsi l'actuelle stratégie militaire américaine en Afrique de l'Ouest se traduit-elle par un appui aux forces armées étatiques actives dans la bande sahélo-saharienne (BSS), une présence militaire (discrète) renforcée et un approfondissement des coopérations de défense bilatérales avec les pays de la région. L'objectif est au mieux de lutter contre les groupes terroristes pour les neutraliser, au pire d'endiguer les zones aux prises avec des terroristes et où les États pourraient faillir à court-moyen terme, à l'aide d'alliés fiables dotés d'une réelle capacité opérationnelle.

⁽¹⁾ Sous cette dénomination, nous entendons ici les pays riverains du golfe de Guinée (du Sénégal au Cameroun) et les pays du Sahel (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger, Tchad).

L'engagement militaire américain en Afrique n'est pas nouveau. Les forces armées américaines ont notamment été engagées sur le théâtre somalien alors que la guerre civile faisait rage dans les années 1990. Elles subirent de lourdes pertes lors de la bataille de Mogadiscio en octobre 1993. Un traumatisme qui poussa les États-Unis à retirer progressivement leurs troupes. Les dernières quittèrent l'enfer somalien en mars 1995. Dès lors, la grande puissance militaire américaine est réticente à s'engager militairement sur le continent africain. Pourtant, les attentats contre les ambassades américaines de Dar Es Salam en Tanzanie et de Nairobi au Kenya en 1998 vont contraindre les États-Unis à réagir par des offensives contre des points stratégiques à Khartoum au Soudan, un des viviers du réseau Al-Qaïda. Depuis lors, les États-Unis sont demeurés très vigilants face à l'instabilité de la Somalie et la montée en puissance des milices shebabs dans le pays. Les attentats du 11 septembre 2001 n'ont fait que confirmer la prégnance d'une menace terroriste dans une région allant du Centre-Est de l'Afrique (Soudan, Somalie) à l'Afghanistan. En 2007, les États-Unis créent l'Africa Command (Africom⁽²⁾), réaffirmant leur inquiétude pour l'avenir sécuritaire du continent et pour les répercussions d'une expansion du terrorisme en Afrique sur leur propre territoire.

En 2011, l'intervention militaire occidentale en Libye fait chuter Mouhammar Khadafi⁽³⁾. Cinq ans plus tard, les groupes se revendiquant de l'État islamique (Daesh) pullulent en Libye, séduisant les combattants étrangers qui viennent renforcer leurs rangs. En 2012, les *Shebabs* prêtent allégeance à Ai-Qaïda. Ils sont, toujours aujourd'hui, le moteur de la déstabilisation de la Somalie et des pays voisins. En 2013, Bamako menace de tomber : au Nord du pays, les groupes terroristes ont profité de l'instabilité chronique en région touarègue pour s'y implanter et accentuer la crise dans le pays. Malgré les opérations Serval puis Barkhane et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (Minusma), la crise perdure dans cette région du Sahel. Enfin, au Nord-Est du Nigéria, Boko Haram, qui a prêté allégeance à l'État islamique en mars 2015, ne recule guère face aux pressions des armées nigériane, nigérienne, camerounaise et tchadienne. Au regard de ce sombre

⁽²⁾ Créé en 2007 et devenu opérationnel en 2008, l'Africa Command est basé à Stuttgart (Allemagne), aucun pays africain n'ayant voulu l'accueillir (Jerôme Pigné, *L'approche indirecte des États-Unis au Sahel*, Paris, Irsem, 2014). L'Égypte exceptée, les 54 autres pays africains entrent dans son spectre d'action. Fort d'un État-major de 1500 hommes, ce centre de commandement inscrit son action dans la doctrine américaine *Light Footprint* (empreinte légère) et du *Stay Behind* (position en retrait). À ce titre, elle axe ses efforts en direction de la veille stratégique, de la prévention des conflits et des actions indirectes.

⁽³⁾ Au pouvoir depuis le 1^{er} septembre 1969, Mouhammar Khadafi est tué le 20 octobre 2011.

contexte, il n'est guère surprenant que la place de l'Afrique, en particulier de l'Ouest, au sein de la politique étrangère et militaire des États-Unis⁽⁴⁾ ne cesse de gagner en importance, la propagation de l'islam radical et du terrorisme sur le continent africain faisant craindre le pire outre-Atlantique.

Aujourd'hui encore, c'est donc bien la lutte contre le terrorisme et le djihadisme violent, autrement dit la lutte contre Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi) et l'État islamique, qui préside à l'engagement américain et à la réévaluation de la place de l'Afrique dans leur stratégie de défense⁽⁵⁾, et en particulier sur leur stratégie militaire. Si les États-Unis montent en "première ligne" en Somalie et en Libye, c'est la doctrine du *Light Footprint* et du *Stay-Behind*⁽⁶⁾ qu'ils cherchent à appliquer en Afrique de l'Ouest, du Sénégal au Cameroun, de la bande sahélo-saharienne (BSS) au golfe de Guinée.

AU SAHEL, LE SOUTIEN AMÉRICAIN À L'ACTION DE LA FORCE BARKHANE ET DE LA MINUSMA

À la différence de leur engagement en Somalie et en Libye, où ils ont opéré leurs premières frappes aériennes contre l'État islamique le 1^{er} août 2016, les États-Unis opèrent en retrait ou de façon indirecte en Afrique de l'Ouest. Conformément à cette doctrine, ils interviennent auprès des pays du G5 Sahel (Niger, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Tchad) ainsi qu'auprès de pays africains qui participent à la Minusma⁽⁷⁾.

⁽⁴⁾ Richard Reeve, Zoë Pelter, *From New Frontier to New Normal: Counter-Terrorism Operations in the Sahel-Sahara*, Oxford Research Group, Londres, 2014.

⁽⁵⁾ Lire le discours du président américain Barack Obama à l'Académie militaire de West Point (États-Unis) du 28 mai 2014.

⁽⁶⁾ Maya Kandel, "Les nouvelles modalités d'engagement militaire : *Light Footprint* et *Leading from Behind*", in *Questions internationales*, n°64 (numéro consacré aux États-Unis et intitulé "Vers une hégémonie discrète"), octobre 2013.

⁽⁷⁾ Créé par le Conseil de sécurité des Nations unies dans sa résolution 2100 (2013), du 25 avril 2013, la Minusma a pour mandat initial d'aider les autorités de transition maliennes, à stabiliser le pays et à appliquer la feuille de route pour la transition, en accordant une attention prioritaire aux principales agglomérations du Nord et aux axes de communication, en protégeant les civils, en surveillant la situation des droits de l'homme, en mettant en place les conditions indispensables à l'acheminement de l'aide humanitaire et au retour des déplacés, à l'extension de l'autorité de l'État et à la préparation d'élections libres, ouvertes à tous et pacifiques. Renouvelé à trois reprises, le mandat de la Minusma consiste depuis la résolution 2295 (2016) à appuyer la mise en œuvre par le gouvernement malien, par les groupes armés des coalitions de la Plateforme et de la Coordination des mouvements de l'Azawad, ainsi que par d'autres parties prenantes maliennes, de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, en particulier ses dispositions relatives au rétablissement et à l'extension progressive de l'autorité de l'État.

C'est dans ce cadre que les Américains ont appuyé la France lors du déclenchement de l'opération Serval le 11 janvier 2013, se prémunissant bien d'envoyer des troupes au Mali. Leurs avions de transport ont contribué à permettre aux forces armées françaises de déployer équipements et matériels sur ce théâtre d'opérations qui s'ouvrait.

Au niveau opérationnel, les États-Unis apportent à ce jour un appui logistique, participent à la planification, et fournissent du renseignement au profit de leurs alliés et des forces locales. Bien que très faiblement engagés dans les opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations unies (68 hommes au total), les États-Unis fournissent tout de même 10 hommes au sein de la Minusma.

Sur le plan stratégique, les États-Unis sont très actifs en matière de formation et d'équipement des forces armées intégrées à la Minusma. Prenons l'exemple guinéen : depuis 2014, États-Unis et Guinée ont donné un nouvel élan à leur coopération militaire. En janvier, 35 officiers experts américains ont pris le relais de la préparation d'un bataillon débutée quelques semaines plutôt au Centre de formation des forces en attente de Samorenya près de Kindia (à l'Est de Conakry). Cette instruction militaire, d'une durée totale de 4 mois, aura concerné 966 soldats avant leur déploiement (au sein du bataillon Gangan⁽⁸⁾ 1) au profit de la Minusma à Kidal, au Nord-Mali. Le bataillon Gangan 2 a lui aussi été formé par une équipe américaine de février à mai 2016, dans le cadre du programme Acota, avant d'assurer la relève à Kidal en septembre 2016. En outre, les États-Unis ont participé à l'équipement des forces armées guinéennes déployées au Mali en leur fournissant 32 blindés (Puma M-36). Ils leur ont également délivré du matériel à la suite de l'attaque du 12 février 2016 qui dévasta toute une partie du camp guinéen ainsi qu'une partie de leur matériel. Toutes ces actions s'inscrivent tant dans le cadre du règlement de la crise au Mali que dans celui de la réforme du secteur de la sécurité (RSS).

Cette coopération bilatérale n'est pas nouvelle et s'est souvent placée dans la perspective d'opérations de maintien de la paix et de stabilisation du continent africain. En effet, les États-Unis ont soutenu le déploiement des forces guinéennes au Congo dans les années 1960, ainsi qu'au Libéria et en Sierra Leone dans les années 1990. Mais, depuis 2014, le concours américain en matière de formation et d'équipement constitue sans aucun doute une nouvelle étape dans la coopération américano-guinéenne.

⁽⁸⁾ Du nom de la montagne qui domine Kindia, aux confins méridionaux du Foutah Djallon.

Cet effort de formation et d'équipement des contingents africains déployés au sein de la Minusma en vue de stabiliser le Mali et de neutraliser les groupes terroristes s'inscrit dans un cadre plus vaste, qui s'étend dans une grande partie de l'Afrique de l'Ouest (Togo, etc.). Cette stratégie permet à Washington non seulement de soutenir l'action de la Minusma et de Barkhane tout en restant en retrait (autrement dit sans déployer de troupes au sol), mais aussi de renforcer les capacités des forces armées africaines à moyen terme. En effet, les soldats ainsi formés et déployés pendant plusieurs mois sur terrain difficile contribueront, une fois revenus au pays, à la professionnalisation et à la montée en gamme des armées nationales respectives.

UNE FORTE IMPLICATION CONTRE BOKO HARAM

Dans la région du lac Tchad, la nuisance de Boko Haram a pris une nouvelle dimension depuis son allégeance à l'État islamique en mars 2015. Si les liens restent encore ténus et de l'ordre de l'idéologie, l'action de Boko Haram pourrait s'intensifier et bénéficier d'une nouvelle attractivité auprès des combattants étrangers. À court terme, il pourrait également bénéficier d'un appui logistique ou financier de l'État islamique. Eu égard à ces projections pessimistes, l'implication militaire américaine au Cameroun et au Nigéria se renforce depuis 2015, si bien que la lutte contre Boko Haram constitue un nouveau défi pour cette doctrine du *Light Footprint*.

Les États-Unis ont appuyé le Nigéria pour localiser et libérer les "Chiboks Girls" enlevées par Boko Haram au Sud-Est de Maïduguri⁽⁹⁾ le 14 avril 2014, en fournissant des moyens ISR (intelligence, surveillance et reconnaissance). Dans ce cadre, des drones, des avions de surveillance et 80 personnels ont été envoyés à N'Djamena au Tchad. En plus des six drones ScanEagle vendus aux forces armées camerounaises en octobre 2015, 300 militaires américains ont été déployés au Nord du Cameroun au même moment. Les États-Unis ont aussi engagé des moyens ISR pour faciliter la lutte contre ce groupe terroriste dont les attentats et les attaques de prédation ont poussé deux millions de personnes sur les routes et ont des répercussions économiques considérables sur toute la région du lac Tchad. En mai et septembre 2016, le Pentagone a annoncé la fourniture de Cessna 208B au Tchad et au Cameroun d'ici septembre 2017, après avoir livré deux avions ISR de ce type au Niger en octobre 2015. En outre, les Américains sont en train de réhabiliter la piste de l'aéroport Mano Dayak

⁽⁹⁾ Capitale de l'État du Borno, au Nord-Est du Nigéria. Cette ville est le poumon économique de la région transfrontalière du lac Tchad.

d'Agadez (Niger) pour l'utilisation de drones MQ-9 Reaper et l'accueil d'avions de transport C-17, pour être opérationnel d'ici la fin 2017. Cette base aérienne⁽¹⁰⁾, qui n'est officiellement pas destinée à devenir un Djibouti bis, permettra aux États-Unis de déployer leurs moyens pour suivre les menaces qui pèsent sur la BSS et au-delà, du centre du Mali jusqu'au foyer de Boko Haram.

UNE STRATÉGIE D'AUTONOMISATION-RESPONSABILISATION (EMPOWERMENT) POUR ENDIGUER LA MENACE TERRORISTE SUR LE CONTINENT AFRICAIN

Déjà déployés sur le Camp Lemonnier et la plateforme de Chabelley à Djibouti, où se concentrent les moyens ISR et de transport ainsi que près de 5 000 soldats, les États-Unis renforcent depuis un an et demi leur présence sur l'ensemble des États d'Afrique de l'Ouest limitrophes du conflit au Sahel et dans les pays confrontés à Boko Haram au Lac Tchad.

Un détachement permanent⁽¹¹⁾ de 2 200 hommes, 500 civils et plus de 26 avions, positionné à Moron en Espagne, a été ajouté au dispositif en juin 2015. Cette force de réaction rapide a notamment pour mission de renforcer la protection des ambassades américaines sur le continent africain, d'exfiltrer les militaires en difficulté, d'évacuer des civils ou d'intervenir dans les conflits ou les crises humanitaires.

Plus subrepticement, les États-Unis renforcent leur présence en Afrique de l'Ouest, chatouillant les limites de la doctrine du *Light Footprint*. Ainsi, des experts américains ont été nommés pour chaque pays d'Afrique subsaharienne. En plus d'être présents dans les pays du Sahel (Mauritanie, Mali, Niger, Tchad), des forces spéciales le sont également dans plusieurs des pays du golfe de Guinée : Sénégal, Libéria, Ghana, Nigéria, Cameroun. Sous forme de petits détachements, les forces américaines sont ainsi capables de mener des actions rapides, conjointes ou non, et d'alerter les autorités sur l'évolution de la menace dans la région.

⁽¹⁰⁾ Dotée, à terme, d'une piste d'atterrissage de 1 830 mètres, d'un espace de parking de 17 458 m² pour les aéronefs, de trois hangars mobiles pour abriter des avions et des installations de défense.

⁽¹¹⁾ Special Purpose Marine Air-Ground Task Force – Crisis Response – Africa (SP-MAGTF-CR-AF). Unité spécialisée dans les interventions en situation de menace terroriste ou de crise humanitaire majeure en Afrique.

Par ailleurs, les États-Unis ont mis en place des programmes spécifiques⁽¹²⁾ pour former et entraîner les forces armées africaines à la lutte contre le terrorisme sur leur propre territoire (logique d'autonomisation-responsabilisation/empowerment). Une action qui s'inscrit dans la droite ligne de la *Quadrennial Defense Review* de 2006 qui faisait de la formation des armées partenaires (*Building Partner Capacity*) un objectif prioritaire. Le *Quadrennial Defense Review* 2014 confirme : « The United States will continue to advise, train, and equip partner forces to perform essential tasks against terrorist networks, complementing U.S. activities in the field. Operations and activities in the Maghreb, Sahel, and Horn of Africa, for example, further our national security interests without a large commitment of U.S. forces⁽¹³⁾ ».

Sous l'administration Clinton déjà, l'African Crisis Response Initiative (Acrici) est créée en 1997. Elle vise à développer les capacités de gestion de crises des États africains. En 2004, le programme Africa Contingency Operations Training and Assistance (Acota) lui succède. Ce programme dispense des formations et des entraînements opérationnels avant projection des forces africaines dans des opérations de maintien de la paix (PC⁽¹⁴⁾, IST-C⁽¹⁵⁾...). Sous l'ère de George W. Bush, plusieurs programmes multidimensionnels, mais centrés sur les aspects sécuritaires et militaires, sont mis sur pied : le Pan Sahel Initiative (PSI), remplacé en 2005 par la Trans-Saharan Counterterrorism Initiative (TSCTI), puis par le Trans Saharan Counter Terrorism Partnership (TSCTP⁽¹⁶⁾) en 2008, financé par le département d'État.

Le sommet États-Unis – Afrique qui s'est tenu à Washington en août 2014 a marqué une étape. Plusieurs programmes d'aides et de formation y ont été annoncés par le président américain Barack Obama. Les promesses faites alors ne sont pas restées vaines puisque le Département de la Défense des États-Unis a mis en place de nouveaux programmes. Dotée d'un budget de 65 millions de dollars en 2015 (devant passer à 83 millions par an les années suivantes), la Security Governance Initiative (SGI) vise à améliorer la gouvernance des secteurs de sécurité et la capacité à faire face aux menaces. Elle concerne six pays du continent africain, dont le Ghana, le Niger, le Mali et le Nigéria.

⁽¹²⁾ Quelques-uns de ces programmes sont détaillés dans cet article : Olivia Ronsain, "Le département de la Défense, acteur prépondérant du dispositif américain de coopération avec l'Afrique", Paris, Irsem 2014.

⁽¹³⁾ *Quadrennial Defense Review* 2014, p. 37.

⁽¹⁴⁾ Poste de commandement.

⁽¹⁵⁾ Instruction au tir de combat.

⁽¹⁶⁾ <http://www.state.gov/j/ct/programs/>, consulté la dernière fois le 31 octobre 2016.

Avec un budget global de 110 millions de dollars par an, l'African Peacekeeping Rapid Response Partnership (APRRP) prévoit quant à lui de soutenir, au moins jusqu'en 2019, les États dont les forces armées sont d'un niveau suffisant pour être associées aux missions des Nations unies et de l'Union africaine. Sont notamment ciblés le Sénégal et le Ghana.

Une myriade d'autres programmes complète le tableau, dont l'International military Education and Training program (Imet⁽¹⁷⁾), le Foreign Military Sales (FMS⁽¹⁸⁾), et dans une moindre mesure le Foreign Military Financing (FMF⁽¹⁹⁾). Administrés par la Defense Security Cooperation Agency (DSCA), l'agence du ministère de la Défense pour la coopération sécuritaire, ils sont pilotés par Africom. Autre programme également géré par l'Africa Command, l'Africa Partnership Station (APS), mis en place en 2007, se matérialise par la présence dans le golfe de Guinée d'un navire⁽²⁰⁾ afin d'assurer les approvisionnements énergétiques. Selon les missions, les bâtiments américains ont opéré du Sénégal jusqu'à la Guinée équatoriale. La plupart de ces programmes sont financés grâce au Counter Terrorism Partnership Fund (CTPF). En 2015, cette ligne du budget de la défense s'est élevée à 0,8 milliard de dollars. Elle a été budgétée à 2,1 milliards pour l'année 2016.

À cela s'ajoutent aussi les Peacekeeping Operations (PKO), financées et administrées par la diplomatie américaine et dont la plus grande partie du budget se destine à l'Afrique subsaharienne (200 à 400 millions de dollars par an). Parmi elles, le Global Security Contingency Fund (GSCF) contre Boko haram a fourni équipement, soutien logistique, renseignement, conseillers et entraînement de forces au sein des pays membres de la Multinational Joint Task Force (MNJTF⁽²¹⁾).

La stratégie militaire américaine repose enfin sur un renforcement de la coopération militaire bilatérale avec les pays de l'Afrique de l'Ouest. En témoigne par exemple le rapprochement entre les États-Unis et le Sénégal. Jusqu'à présent, le programme Imet compte parmi les éléments clés des efforts américains

⁽¹⁷⁾ Programme international de formation et d'entraînement militaires. Ce programme de formation vise notamment à approfondir la relation bilatérale et à familiariser les forces étrangères avec le système militaire américain.

⁽¹⁸⁾ Programme de vente d'armements et de services (maintenance...) et d'entraînements conjoints.

⁽¹⁹⁾ Programme de vente d'armements et de services (maintenance...) et d'entraînements conjoints, avec un système de financement différent du FMS.

⁽²⁰⁾ Parti des côtes américaines le 30 décembre 2015, l'*USNS Spearhead* assure actuellement cette mission.

⁽²¹⁾ Sont membres de la MNJTF le Nigéria, le Tchad, le Niger, le Cameroun et le Bénin.

vis-à-vis du Sénégal en matière de coopération militaire, tout comme les exercices militaires de formation (Acrid, West African Training Cruise – WATC, Joint Combined Exchange Training – Jcet). Ainsi le Sénégal a-t-il accueilli, en février 2016, l'exercice militaire Flintlock⁽²²⁾ pour la troisième fois.

En mai 2016, États-Unis et Sénégal ont resserré leur coopération militaire⁽²³⁾. Ce nouvel accord de défense prévoit notamment un programme de formation des forces armées sénégalaises et des entraînements communs. Ainsi, en août 2016, des soldats déployés à partir de la base de Moron ont dispensé une nouvelle formation aux forces sénégalaises devant collaborer à des missions spéciales américaines. En outre, les États-Unis ont cédé 23 véhicules Humvee (American High Mobility multipurpose Wheeled Vehicle) aux forces armées sénégalaises le 2 août 2016⁽²⁴⁾.

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme que mènent tant le Sénégal, cible désignée des groupes terroristes sur le continent africain, que les États-Unis, cet accord offre aussi une facilité et une permanence d'accès aux installations maritimes, aéroportuaires et militaires sénégalaises pour les forces armées américaines. Ces sites, envisagés comme des "sites de sécurité coopérative", pourront ainsi devenir une base d'intervention rapide aux Marines basés à Moron. Premier accord du genre entre les États-Unis et un pays africain, ce type d'accord pourrait être reconduit avec d'autres pays du golfe de Guinée dans une logique d'endigement de la menace terroriste, alors même que celle-ci s'étend progressivement de la zone sahélienne vers les États riverains du golfe de Guinée.

En formant, entraînant et équipant les forces armées nationales de ces États à la lutte contre le terrorisme, et en s'assurant un accès privilégié pour mener des actions spéciales, les États-Unis fortifient de potentiels remparts africains de manière à ce que le terrorisme à l'œuvre en BSS et dans la région du lac Tchad ne se répande pas au-delà du continent africain.

⁽²²⁾ Organisé depuis 2005, l'exercice "Flintlock" vise à accroître la sûreté et la sécurité en Afrique de l'Ouest, la promotion de l'échange multilatéral des informations et le développement de l'interopérabilité entre les armées des pays participants. Avec la participation de près de 1 700 hommes des forces spéciales d'une trentaine de pays d'Afrique, d'Amérique et d'Europe, l'exercice organisé à Thiès du 8 au 29 février 2016 avait pour objectif d'améliorer la capacité des forces armées à contrer, ensemble, les différentes menaces, notamment celles liées aux organisations extrémistes violentes et aux trafics illicites.

⁽²³⁾ "Le Sénégal et les États-Unis signent un accord de coopération militaire", sur *RFI*, 3 mai 2016.

⁽²⁴⁾ "Le gouvernement des États-Unis offre 23 voitures tout-terrain à l'armée sénégalaise", in *Panorama*, septembre-octobre 2016 (bulletin d'information de l'ambassade des États-Unis au Sénégal).

Affectée par le conflit en BSS et la verrue de Boko Haram dans la zone du lac Tchad, l'Afrique de l'Ouest est le théâtre de la diffusion du terrorisme et d'une menace latente, en particulier sur les capitales des États qui abritent une forte communauté d'Occidentaux ou qui participent plus ou moins activement à la Minusma. Il n'est donc pas si étonnant que cette région occupe une place grandissante dans la stratégie de défense des États-Unis.

L'effet final recherché de cette stratégie est d'endiguer la menace que font peser les groupes armés terroristes actifs dans la BSS et dans la région du lac Tchad sur les intérêts américains au continent africain, si possible loin de leurs intérêts et ressortissants. Aqmi et désormais l'État islamique sont les ennemis n°1 des États-Unis. Il s'agit donc de nouer des partenariats avec des États alliés, de former leurs forces armées nationales pour qu'elles puissent prendre efficacement en compte la menace terrorisme et de renforcer leur capacité opérationnelle (autonomisation-responsabilisation/*Empowerment*).

Les États-Unis ont fait le choix d'une stratégie (*Light Footprint* et *Stay Behind*) qui s'inscrit sur le long terme. Ils se préservent aussi de tout déploiement lourd sur un nouveau théâtre, à l'heure où ils doivent justifier de leur engagement en Syrie-Irak et en Libye. Pour autant, ce sont près de 7 000 hommes qui sont déployés sur le continent africain (dont 2 200 en Espagne pour emploi en Afrique). Et force est de constater que cette présence se renforce sporadiquement selon un axe Est-Ouest (du Sénégal à la Somalie), sur une bande large du Niger au Cameroun.

Les résultats de cette stratégie en retrait ou par intermédiaire sont difficilement estimables. Surtout, la multiplicité des programmes administrés par le Pentagone et le Département d'État, qui n'ont pas toujours les mêmes objectifs immédiats, obère une quelconque cohérence de l'action américaine dans la région ouest-africaine et participe du saupoudrage des efforts américains. Néanmoins, ces efforts en matière de formation, d'entraînement et d'équipement favorisent, à moyen terme, l'émergence d'un réseau d'officiers et de sous-officiers africains susceptibles d'être des relais de l'influence politique (participation aux opérations de maintien de la paix, soutien à des interventions militaires, etc.), militaire (doctrine stratégique, opérationnelle et tactique) et économique (industries de défense) des États-Unis.

En toile de fond se dessine en outre une lutte d'influence entre des puissances militaires ou économiques que sont les États-Unis, la France, la Chine ou encore le Japon, la Russie restant pour le moment en retrait. On a déjà pu constater l'amointrissement de l'influence et de la place de la France dans certains pays traditionnellement partenaires privilégiés.

Novembre 2016

Article commun des membres du comité "Afrique" de l'ANAJ-IHEDN

Permanence et mutations de la piraterie maritime dans le monde

Si la figure du pirate est liée, dans notre imaginaire collectif, aux représentations issues de récits d'époques lointaines, dont R. L. Stevenson, J. Conrad ou encore D. Defoe avaient le secret, elle recouvre aujourd'hui des réalités bien différentes. Disparus les flibustiers, rangé le Jolly Roger, révolus les mythes qui entouraient les plus célèbres d'entre eux : aujourd'hui, seul le goût du lucre est resté chez les "néopirates"⁽¹⁾. À cet égard, la piraterie moderne occupe et préoccupe professionnels du monde maritime et militaire des plus grandes forces navales, par la menace qu'elle fait peser sur la liberté de navigation, les flux maritimes et, en définitive, sur le commerce international.

Le Piracy Reporting Center (PRC) du Bureau maritime international (BMI) publie chaque année un rapport chiffré permettant d'évaluer les mutations du phénomène pirate ou, devrait-on dire, des phénomènes pirates, sur les océans du globe. Ainsi, la définition de la piraterie utilisée par le BMI est celle

⁽¹⁾ Georges-Henri Bricet des Wallons, "Néocorsaires contre néopirates : privatiser la sécurité maritime dans le golfe d'Aden ?" in *Sécurité globale*, 2009, n°7, p.77-88.

donnée par l'article 101⁽²⁾ de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer. En ce qui concerne le vol à main armée contre les navires, il est considéré par le BMI comme :

« tout acte illicite de violence ou de détention ou toute déprédation, ou menace de déprédation, autre qu'un acte de piraterie, commis à des fins privées contre un navire, ou contre des personnes ou des biens à son bord, dans les eaux intérieures, les eaux archipélagiques ou la mer territoriale d'un État ; ou tout acte ayant pour but d'inciter à commettre un acte défini ci-dessus ou commis dans l'intention de le faciliter⁽³⁾ ».

Il est néanmoins important de souligner que, dans ses statistiques, le PRC n'établit pas de différence entre les deux types d'actes. Par conséquent dans la suite de cet article, nous ne les distinguerons pas non plus et y référerons sous le terme d'actes de piraterie.

DES TENDANCES GLOBALES QUI SE CONFIRMENT EN 2015

Si l'on considère le phénomène pirate dans son ensemble, la tendance globale reste stable (245 attaques en 2014, 246 en 2015). En revanche, plus de navires ont été abordés par rapport à l'année précédente (+11 %), ce qui signifie que le nombre de vols au mouillage et dans les ports a diminué. Dans l'ensemble, il est important de noter une plus grande réussite des abordages en 2015, s'élevant à 88,6 % des abordages entrepris (contre 81 % en 2013 et 83 % en 2014). Ce chiffre confirme ainsi la tendance à la hausse de ces dernières années. Il s'explique en partie par une meilleure maîtrise des instruments technologiques⁽⁴⁾

⁽²⁾ « On entend par piraterie l'un quelconque des actes suivants : a) tout acte illicite de violence ou de détention ou toute déprédation commis par l'équipage ou des passagers d'un navire ou d'un aéronef privé, agissant à des fins privées, et dirigées :

i) contre un autre navire ou aéronef, ou contre des personnes ou des biens à leur bord, en haute mer ;
ii) contre un navire ou aéronef, des personnes ou des biens, dans un lieu ne relevant de la juridiction d'aucun État ;
b) tout acte de participation volontaire à l'utilisation d'un navire ou d'un aéronef, lorsque son auteur a connaissance de faits dont il découle que ce navire ou aéronef est un navire ou aéronef pirate ; c) tout acte ayant pour but d'inciter à commettre les actes définis aux lettres a) ou b), ou commis dans l'intention de les faciliter. »

⁽³⁾ Organisation maritime internationale, *Code de pratique pour l'investigation sur les crimes de piraterie et de vol à main armée contre les navires*, résolution A.1025(26), 2 décembre 2009.

⁽⁴⁾ Alain Gascon, "Le retour des pirates : coupeurs de route, guérilleros, terroristes ? L'impossible police des mers au XXI^e siècle", in Philippe Deboudt, Catherine Meur-Ferec et Valérie Morel (dir.), *Géographie des mers et des océans*, Armand Colin, Paris, 2014, p.241-263.

(GPS, système d'identification automatique, etc.) de la part des pirates. Toutefois, ces chiffres occultent les évolutions des différents points chauds du globe qui, en matière de piraterie maritime, connaissent des variations diverses.

L'ASIE DU SUD-EST RETROUVE LE HAUT DU CLASSEMENT

L'année 2015 signe le retour d'une piraterie de masse dans les détroits insulindiens à un niveau proche de celui de la fin des années 1990 (164 en 1999⁽⁵⁾), avant la mise en place de structures de lutte contre le phénomène par les États riverains du détroit de Malacca, à l'image de l'opération Malsindo⁽⁶⁾ (2004) et du dispositif de patrouilles aériennes Eyes in the Sky (2005). Les 173 attaques et tentatives d'abordage qui ont eu lieu dans les détroits d'Asie du Sud-Est et en mer de Chine méridionale s'inscrivent dans une évolution à la hausse. Celle-ci touche la région depuis 2010 et son ampleur est particulièrement préoccupante depuis 2013 (137 attaques, puis 148 en 2014). Ces actes ont principalement lieu dans les ports : 89 des 108 attaques ont eu lieu en Indonésie, cinq attaques répertoriées dans le détroit de Malacca et neuf recensées dans le détroit de Singapour.

Ces données apportent la démonstration – s'il en fallait une – de la plasticité des organisations et de la rapidité d'adaptation des pirates insulindiens, leur permettant ainsi de devancer les réponses des autorités. Par ailleurs, il semblerait que l'arrestation de chefs de gang – Albert Yohanes, le 30 août 2015 et Heintje Lango en décembre 2015 en Indonésie – ne soit qu'une goutte d'eau dans l'océan des mesures à prendre dans le but de lutter efficacement contre les racines profondes de la piraterie dans la région. C'est notamment à l'État indonésien que revient en priorité la charge de mettre en place les mesures idoines puisque la majorité des actes répertoriés par le BMI ont été commis dans des zones relevant de sa souveraineté, notamment grâce au combat contre la corruption parmi les autorités, une des promesses phares qui a permis au président Joko Widodo d'être élu par les Indonésiens. Si son action tarde à produire ses effets⁽⁷⁾, il n'est cependant pas possible d'envisager la lutte contre ce fléau des mers au seul échelon national.

⁽⁵⁾ Chiffres du BMI cités par Éric Frécon, *La réaction des États Est-asiatiques au défi de la piraterie sur les mers de l'après-guerre froide*, thèse de doctorat en science politique, Institut d'études politiques de Paris, Paris, 2007, p.15.

⁽⁶⁾ Patrouilles coordonnées mises en place par la Malaisie, l'Indonésie et Singapour dans le détroit de Malacca, suite à la proposition de Regional Maritime Security Initiative, faite par les États-Unis.

⁽⁷⁾ "Corruption in Indonesia, a damnable scourge", in *The Economist*, [en ligne], 6 juin 2015, consulté le 1^{er} mars 2016.

À ce titre, l'Association des États d'Asie du Sud-Est (Asean) semble être le cadre le plus adapté pour mener des opérations de lutte anti-piraterie, bien que pour l'heure, les États membres se montrent frileux lorsqu'il s'agit de prendre des décisions concrètes, de peur que cela porte atteinte à leur souveraineté nationale. Selon le contre-amiral Lai Chung Han, chef d'état-major de la marine singapourienne, les États de l'Asean espèrent mettre en place des patrouilles conjointes en mer de Chine méridionale "le plus tôt possible"⁽⁸⁾. Il n'a, en revanche, pas été question du détroit de Malacca⁽⁹⁾, alors même que la majorité des actes de piraterie y ont été perpétrés en 2015 : sur les 131 attaques ayant touché des navires en Asie du Sud-Est (dans les ports, au mouillage ou faisant route), 100 sont advenues dans le détroit de Malacca ou à ses abords. Ces chiffres illustrent parfaitement les conséquences de la méfiance et des réticences symptomatiques des États riverains du détroit de Malacca, farouchement opposés à tout ce qui pourrait s'apparenter de près ou de loin à de l'ingérence. Pourtant, la création de structures de coopération multilatérale pourrait permettre de lutter plus efficacement contre la menace transnationale que représente aujourd'hui la piraterie dans cette région du monde.

BONNE ESPÉRANCE À LA CORNE DE L'AFRIQUE ?

L'autre donnée notable du rapport du BMI correspond à l'absence d'attaque pirate dans les eaux somaliennes en 2015. Toutefois, il est fondé de s'interroger sur la nature réelle de la situation : s'agit-il du premier signe de la disparition de la piraterie dans la zone ou d'une simple coïncidence ? L'absence d'acte de piraterie au large de la corne de l'Afrique et dans le golfe d'Aden peut, en partie, être attribuée à l'intensité des patrouilles effectuées dans la zone depuis 2008, au premier rang desquelles les opérations Ocean Shield de l'Otan et Atalante de l'Union européenne, auxquelles s'ajoutent les patrouilles des marines russe, chinoise, indienne, iranienne ou encore japonaise, sud-coréenne et singapourienne⁽¹⁰⁾. Le BMI attribue également cette inflexion au durcissement des règles de protection contre les pirates telles qu'édictees dans le BMP4⁽¹¹⁾, à la présence à bord d'employés de sociétés de sécurité privée, le tout couplé

⁽⁸⁾ Parameswaran Prashanth, "Asean joint patrols in the South China sea ?", in *The Diplomat*, [en ligne], 12 mai 2015, consulté le 2 mars 2015.

⁽⁹⁾ Par détroit de Malacca, nous entendons ici le détroit de Malacca en lui-même ainsi que le détroit de Singapour et le chenal Philippe.

⁽¹⁰⁾ Alban Sciascia, "La lutte internationale contre la piraterie au large de la Somalie depuis 2008, quels intérêts pour les nations participantes ?", in *Échogéo*, [en ligne], 1^{er} septembre 2009, consulté le 2 mars 2016.

⁽¹¹⁾ *Best Management Practice n°4* : il s'agit d'un document dans lequel sont rassemblés les conseils et les mesures à prendre par les équipages afin d'éviter de subir une attaque pirate.

à l'action des marines étrangères dans la zone, ainsi qu'au « facteur stabilisateur que représente le gouvernement central somalien⁽¹²⁾ ». Nonobstant la réussite apparente de ces mesures, il est probable qu'une suspension des patrouilles suffise à entraîner la résurgence du phénomène. En effet, pour citer un adage africain repris par Éric Frécon⁽¹³⁾, « comme le lion en Afrique, le pirate "ne meurt pas, mais il dort"⁽¹⁴⁾ ». Gageons que l'absence de "chasseur" aura tôt fait de réveiller ce lion tant que les tendances de fond ne seront pas infléchies. La faiblesse de l'État somalien, la misère qui en procède, et qui touche majoritairement une population jeune et sans emploi⁽¹⁵⁾, ainsi que la proximité

⁽¹²⁾ ICC IMB, *Piracy and Armed Robbery against ships* – 2015 Annual Report, 2015, p. 17.

⁽¹³⁾ Enseignant à l'École navale et directeur de l'Asia Center.

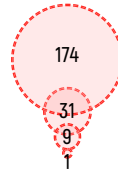
⁽¹⁴⁾ Éric Frécon, "La dimension terrestre des pirateries indonésienne et somalienne", in *Hérodote*, 2009, n°134, p.80.

⁽¹⁵⁾ 70 % de la population somalienne a moins de 30 ans, le taux de pauvreté s'élève à 73 % et le taux de chômage atteint 63 % chez les jeunes, selon le site du PNUD en Somalie, consulté le 10 février 2016.

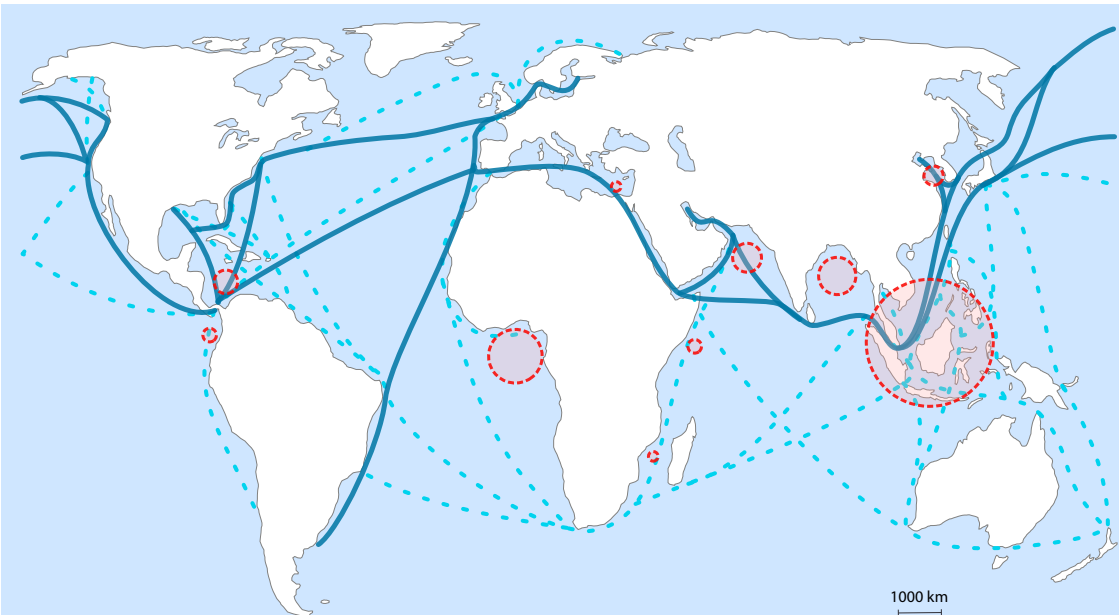
La piraterie dans le monde en 2015

- Route maritime principale
- - - Route maritime secondaire

Actes et tentatives d'actes de piraterie



Source : International Maritime Bureau, 2015.



des flux maritimes de richesses mondiales canalisées par le détroit de Bab El-Mandeb constituent un terreau favorable à la persistance du phénomène pirate dans cette région, alors même que, traditionnellement, la « culture somalie (...) vit le dos tourné à la mer⁽¹⁶⁾ », selon François Guiziou⁽¹⁷⁾. Pour l'heure, la situation reste encore instable. En témoigne la prise de contrôle par le groupe Al Shabaab, affilié à Al-Qaïda, du port de Merka le 5 février 2016 (repris le lendemain par les forces armées somaliennes appuyées par des soldats de l'Amisom⁽¹⁸⁾), compromettant de facto la situation sécuritaire du sud du pays. Cet épisode illustre la condition pour le moins fragile de la Somalie, alors que des élections générales sont prévues pour l'année 2016.

Il convient également de souligner qu'au 31 décembre 2015, 29 marins étaient toujours détenus par les pirates somaliens, selon le rapport du BMI, prouvant ainsi que ces derniers n'ont pas abandonné leurs velléités de s'enrichir au détriment des armateurs.

BILAN EN DEMI-TEINTE DANS LE GOLFE DE GUINÉE

Au large du golfe de Guinée, on note une baisse du nombre d'attaques, passant de 33 à 25 au cours de l'année 2015, confirmant la décroissance amorcée depuis 2013. En revanche, se dessine proportionnellement une hausse du nombre d'attaques dans les eaux nigérianes qui concentrent 56 % des actes de piraterie commis dans le golfe (contre 54 % en 2014). Si la piraterie nigériane n'a pas le même ancrage historique, ni même géostratégique, que celle qui sévit à chaque extrémité de l'océan Indien, elle puise sa source dans la mauvaise redistribution des richesses, dans l'absence de gestion efficace des pêches (notamment face aux chalutiers chinois traînant leurs filets illégalement dans le golfe⁽¹⁹⁾), dans l'existence de marchés parallèles qui permettent la revente de richesses extorquées frauduleusement, ainsi que dans la pollution des sols liée à l'exploitation des hydrocarbures dont 95% des recettes budgétaires du Nigéria⁽²⁰⁾ sont issues. Les militants séparatistes du delta du Niger ayant, un temps, profité d'amnisties de la part du gouvernement d'Abuja en échange du dépôt

⁽¹⁶⁾ François Guiziou, "La piraterie somalienne : innovation, masque du désordre mondial", in Michèle Batesti (dir.), *La piraterie au fil de l'histoire, un défi pour l'État*, 2014, Pups, Paris, p. 200.

⁽¹⁷⁾ Doctorant à l'Institut de géographie et d'aménagement régional de l'université de Nantes.

⁽¹⁸⁾ Mission de l'Union africaine en Somalie.

⁽¹⁹⁾ Sébastien Le Belzic, "L'Afrique se mobilise contre les pêcheurs chinois illégaux", in *Le Monde Afrique* [en ligne], 11 janvier 2016, consulté le 2 mars 2016.

⁽²⁰⁾ Office des Nations unies contre la drogue et le crime, *Criminalité transnationale et organisée en Afrique de l'Ouest : une évaluation des menaces*, février 2013, p.47.

des armes semblent avoir repris du service. C'est également l'analyse de Dirk Steffen, directeur de la sécurité maritime au sein de Risk Intelligence :

« Le Mend (Mouvement pour l'émancipation du delta du Niger) qui avait bénéficié de l'amnistie sous l'ancien gouvernement ne bénéficie plus de lucratifs contrats de sécurité. On leur a coupé les vivres. Par conséquent, ces groupes se tournent donc [sic] vers d'autres activités illégales, y compris des actes de piraterie⁽²¹⁾ ».

Il faut, en outre, souligner que, si le nombre d'attaques baisse, leur intensité est de plus en plus forte : les pirates se comportent de manière très violente envers les membres d'équipage, les détournements des navires peuvent durer plusieurs jours et avoir lieu jusqu'à 170 milles nautiques des côtes. D'après le rapport du BMI, la prise d'otage et le kidnapping sont des pratiques courantes chez les pirates du golfe de Guinée, particulièrement dans les eaux nigérianes et ghanéennes, la plupart du temps à l'aide d'armes à feu. En 2015, seul un marin dans le monde a trouvé la mort durant un abordage : au large du Ghana.

Confrontés à diverses menaces, les États riverains du golfe de Guinée doivent réagir rapidement avant que leurs autorités ne soient complètement mises à mal sur leur territoire par le développement de groupes criminels, qu'ils agissent en mer, ou sur terre (Boko Haram notamment).

PERSISTANCE D'UNE PIRATERIE DE FAIBLE INTENSITÉ DANS LES EAUX SUD-AMÉRICAINES

Enfin, il est intéressant de noter que, bien qu'éloignée des grandes voies de communication maritimes, l'Amérique du Sud connaît un phénomène de piraterie rampant. Les chiffres du BMI font état de cinq attaques dans les eaux colombiennes sur les huit recensées dans la région, contre deux en 2014 et sept en 2013. Il s'agit principalement de petits vols au mouillage dans les ports de Carthagène et Buenaventura. Cependant, la piraterie dans cette zone pourrait être sous-évaluée puisque certaines des victimes d'actes de piraterie sont des petits pêcheurs⁽²²⁾ qui ne peuvent rapporter leur attaque au PRC, étant entendu qu'ils ne disposent ni de la technologie nécessaire ni de la connaissance de l'existence d'une telle structure.

⁽²¹⁾ Rfi.fr, "Les prises d'otages se multiplient dans le delta du Niger", [en ligne], 4 février 2016, consulté le 10 février 2016.

⁽²²⁾ Sierra Restrepo Alvaro, "En Tumaco, desplazados le sacaron al mar un barrio para vivir", in *El Tiempo*, en ligne, publié le 24 janvier 2016, consulté le 10 février 2016.

En 2017 encore, la piraterie représente un défi pour des États dont les failles nourrissent et renforcent le phénomène. Les évolutions de la piraterie dans les différents points chauds du globe montrent que seule une approche holistique sera à même d'en venir à bout. Pour cela, les solutions de lutte contre la piraterie ne peuvent être construites et fondées que sur une analyse multifactorielle, seule capable d'appréhender l'ensemble des leviers (sécuritaires, économiques, politiques, sociaux, voire environnementaux) sur lesquels il est impératif d'agir pour que les réponses à la piraterie soient efficaces et durables. Autrement dit, seule une démarche considérant l'ensemble des racines de la piraterie – différentes selon les endroits – sera en mesure de lutter efficacement et durablement contre le phénomène. Les États n'en sortiront que renforcés.

Mai 2016

PAR CLAIRE CHAUFaux⁽²³⁾

97^e séminaire "IHEDN-Jeunes", Bordeaux 2016
Membre du comité "Marine" de l'ANAJ-IHEDN

⁽²³⁾ Diplômée du master "Relations internationales et diplomatie" de l'université Jean Moulin – Lyon III, Claire Chaufaux a reçu le second prix de la recherche scientifique de l'IHEDN 2016 et les encouragements du jury du prix de l'Amiral Daveluy pour son mémoire sur la lutte contre la piraterie en Insulinde dans les stratégies navales chinoise et américaine.

Zone économique exclusive française : 11 millions de km², pour quoi faire ?

Comme le rappelait l'écrivain et historien Bruno Fuligni lors d'une conférence du comité "Marine" de l'ANAJ-IHEDN⁽¹⁾, sur 193 États membres de l'ONU aujourd'hui, seule une poignée, dont la France, ont une présence permanente sur plusieurs continents. Par ailleurs, sept pays seulement sont propriétaires d'au moins un porte-avions⁽²⁾, le *Charles de Gaulle* étant à l'heure actuelle le seul à propulsion nucléaire en dehors de ceux des États-Unis. Notre pays dispose donc d'avantages concurrentiels certains dans la course à la mer qui semble être relancée depuis quelques années. Néanmoins, le 27 septembre 2015 paraissaient, dans l'indifférence médiatique presque générale, quatre décrets⁽³⁾ agrandissant officiellement de 579 000 km² l'aire de souveraineté de la France sur les fonds marins et leur sous-sol, au titre de l'extension de son plateau continental. À l'heure où la mondialisation repose

⁽¹⁾ À l'École militaire le 29 octobre 2015, au sujet de son livre *Tour du monde des terres françaises oubliées*, Les éditions du Trésor, 2014.

⁽²⁾ Il s'agit des États-Unis, de la France, de la Chine, de l'Inde, du Brésil, du Royaume-Uni et de la Russie.

⁽³⁾ Décrets n° 2015-1180, n° 2015-1181, n° 2015-1182, n° 2015-1183 du 25 septembre 2015.

plus que jamais sur les flux maritimes⁽⁴⁾ et les ressources *offshore*⁽⁵⁾, il semble paradoxal de faire si peu de cas d'une telle nouvelle.

Le droit de la mer a longtemps reposé sur le principe de la liberté de navigation tel que théorisé par Grotius, juriste des Provinces-Unies, au début du XVII^e siècle⁽⁶⁾. Mais les avancées techniques du XX^e siècle ont permis aux hommes d'exploiter les ressources marines en haute mer (pêche hauturière, gisements d'hydrocarbures offshore), ouvrant ainsi la voie des revendications en matière de souveraineté maritime. Ainsi, la définition des droits souverains des États côtiers, partie du droit de la mer, elle-même branche du droit international, s'est imposée à l'échelle mondiale dans le cadre de l'ONU. Elle repose aujourd'hui sur les textes de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) signée à Montego Bay en Jamaïque, le 10 décembre 1982. Très contestée, celle-ci n'est entrée en vigueur qu'en 1994 et n'est à ce jour pas ratifiée par tous les pays, en particulier les États-Unis. La CNUDM définit un nouveau découpage de l'espace maritime mondial censé être équitable, même s'il est loin d'avoir apaisé les nombreuses revendications.

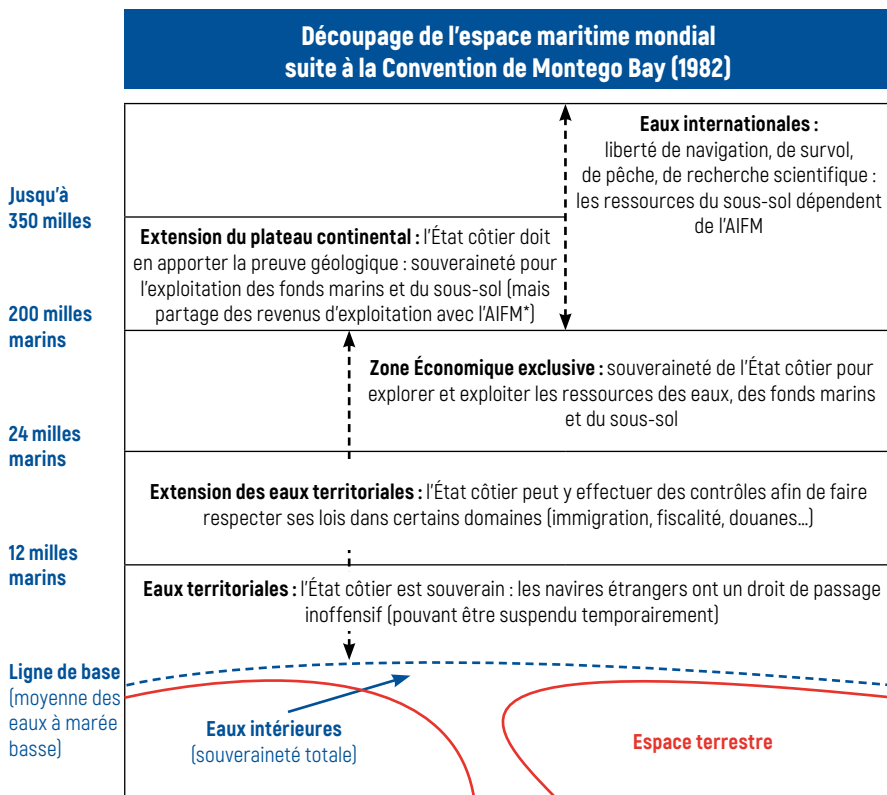
La Zone économique exclusive (ZEE) française s'étend quant à elle sur 10,2 millions de km², 11 millions si l'on intègre les espaces encore au stade de la revendication et non contestés par d'autres États⁽⁷⁾. La France dispose ainsi du second domaine le plus vaste du monde derrière les États-Unis (11,4 millions de km²) et devant l'Australie (8,1 millions de km²). À ce chiffre s'ajoutent les extensions du plateau continental jusqu'à 350 milles marins, dont certaines sont toujours en cours d'examen auprès de la Commission des limites du plateau continental (CLPC) créée par la CNUDM.

⁽⁴⁾ Environ 90 % des flux internationaux de marchandises en volume.

⁽⁵⁾ Le tiers de la production et 20 % des réserves estimées de pétrole selon l'IFPEN (ex-Institut français du pétrole).

⁽⁶⁾ Hugo Grotius, *Mare Liberum*, 1609.

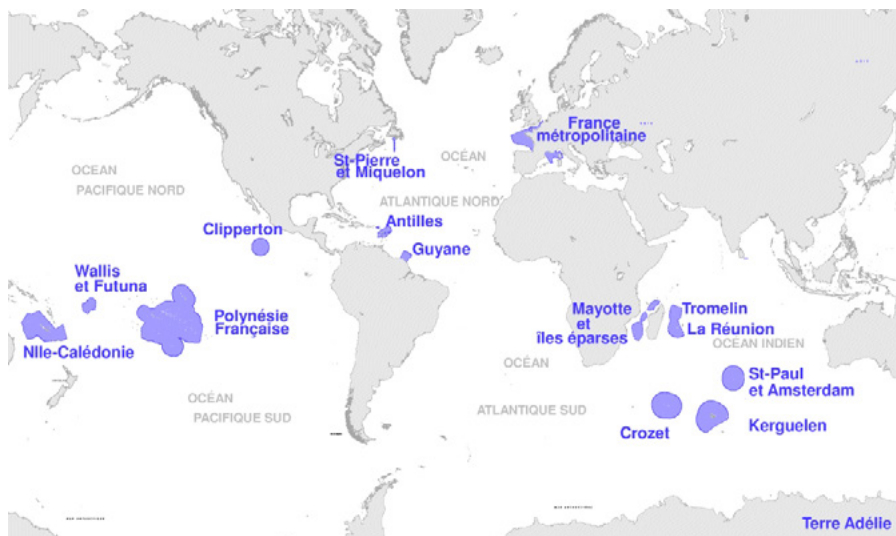
⁽⁷⁾ Sénat, *Les ZEE ultramarines : le moment de vérité*, Rapport d'information N°430, avril 2014, p.132.



* Autorité internationale des fonds marins, créée par la CNUDM de Montego Bay

Ces espaces maritimes, au sens de la ZEE et des extensions du plateau continental, donnent à notre pays un accès à tous les grands océans, voire un contrôle de certains passages-clés, sans parler des ressources potentielles du sous-sol. Pour autant, peut-on parler d'un "empire maritime", au sens que l'on conférait aux territoires issus du processus des conquêtes coloniales du passé ? Au regard de la géographie de ces espaces, l'analyse de leurs atouts, mais aussi de leurs contraintes doit permettre d'éclairer les choix stratégiques dont la France ne peut faire l'économie. Le domaine maritime français se caractérise d'abord par une grande diversité d'espaces. Afin d'être un facteur de puissance, il doit être maîtrisé, ce qui implique un double enjeu : d'une part, réussir à en exploiter les ressources et d'autre part, en assurer le contrôle et la surveillance.

UN "EMPIRE MARITIME" TRÈS HÉTÉROGÈNE



La ZEE française, des espaces maritimes dispersés⁽⁸⁾.

Une présence française dans les trois grands océans

Commençons par étudier la carte du domaine maritime français tel que constitué depuis la CNUDM de Montego Bay. Celui-ci a bien une dimension mondiale, avec une présence dans les trois grands océans. Ce premier constat soulève déjà le problème évident de la gestion d'espaces maritimes immenses et éloignés les uns des autres, du simple point de vue de la logistique. À l'échelle des océans, la ZEE française du Pacifique Sud est la première en taille avec plus de 6,8 millions de km² répartis autour de quatre pôles, entre l'Australie et le Mexique. D'Ouest en Est il s'agit de la Nouvelle-Calédonie, de Wallis-et-Futuna, de la Polynésie française et de l'île de Clipperton. Très éloignés de la métropole et relativement à l'écart des grandes routes maritimes mondiales, ces espaces immenses constituent un vrai défi pour la France, ne serait-ce qu'en termes d'exploration.

⁽⁸⁾ Source : Assemblée nationale, *Rapport sur l'action de l'État en mer*, N°4327, p. 10.

L'océan Indien et son prolongement antarctique arrivent en seconde position avec environ 2,7 millions de km². Cette ZEE est due à la présence française dans deux groupes d'îles : au nord, dans le canal du Mozambique, se trouvent Mayotte et les îles Éparses, complétées plus à l'Est par Tromelin et la Réunion ; au Sud, les îles Saint-Paul et Amsterdam, Crozet et Kerguelen, balayées par les vents des "quarantièmes rugissants" et "cinquantièmes hurlants"⁽⁹⁾. La présence française y est très ancienne (les îles Mascareignes, aujourd'hui la Réunion, Maurice et Rodrigues, ont été colonisées en 1638) avec une longue tradition d'exploration et de recherche scientifique, en particulier dans les îles australes. Il s'agit donc d'un espace mieux connu, d'autant plus qu'il est situé en partie sur un axe de transport maritime important, la route circumafricaine, empruntée notamment par les plus gros VLCC⁽¹⁰⁾. Enfin, l'officier de marine et explorateur Jules Dumont d'Urville planta le drapeau français sur un morceau du continent antarctique en 1840 : la Terre Adélie⁽¹¹⁾, ainsi nommée en l'honneur de sa femme, Adèle. Si la présence française y est permanente avec la base scientifique Dumont d'Urville, en revanche sur le plan du droit international ce territoire n'a qu'un statut de "zone de revendication française". En effet, le continent est régi par le Traité sur l'Antarctique de 1959, qui pose comme principes le gel de toute revendication territoriale terrestre et marine, la démilitarisation ainsi que la liberté de recherche scientifique sur l'ensemble du continent. Ainsi, tout pays peut contester la revendication des sept États déjà présents lors de la signature, appelés "possessonnés"⁽¹²⁾. La Terre Adélie n'est donc juridiquement qu'une "zone de revendication française en Antarctique", contestée notamment par les États-Unis. Par conséquent, la France n'a pas revendiqué officiellement de ZEE dans la région.

⁽⁹⁾ Latitudes comprises respectivement entre les 40° et 50° parallèles, et entre les 50° et 60° parallèles de l'hémisphère Sud.

⁽¹⁰⁾ *Very Large Crude Carrier*, navires spécialisés dans le transport du pétrole brut. Les plus gros, dont la charge peut aller jusqu'à 320 000 tonnes, ne peuvent pas emprunter le canal de Suez ni celui de Panama.

⁽¹¹⁾ La superficie de la zone revendiquée par la France est de 432 000 km².

⁽¹²⁾ Il s'agit de la France, du Royaume-Uni, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Chili, de l'Argentine et de la Norvège.



La base française Dumont d'Urville sur l'île de Pétrrels (Terre Adélie)⁽¹³⁾

Paradoxalement, la ZEE atlantique est moins importante alors qu'il s'agit d'un océan proche et bien connu de nos marins ; elle s'étend sur quelque 600 000 km² répartis entre les côtes atlantiques métropolitaines, le couple Antilles-Guyane et l'île de Saint-Pierre-et-Miquelon au large de Terre-Neuve.

À l'origine de la ZEE, des territoires très différents

L'étendue du domaine maritime français repose sur les restes du premier empire colonial, souvenir de la puissance française sur les mers du temps de Richelieu, Mazarin et Colbert. Ces territoires sont aujourd'hui regroupés sous l'appellation Drom-COM⁽¹⁴⁾, laquelle comprend des statuts juridiques variés. Depuis la révision constitutionnelle de 2003, qui reconnaît le caractère décentralisé de l'organisation de la République française, les territoires ultramarins les plus intégrés et les plus développés sont des collectivités territoriales, ayant le double statut de région et de département français, avec un conseil régional et un conseil général élus. Il s'agit de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Réunion et de Mayotte. Ces territoires disposent

⁽¹³⁾ Photographie © Samuel Blanc (CC BY-SA 3.0), à travers Wikimedia Commons.

⁽¹⁴⁾ Respectivement Départements et régions d'outre-mer et Collectivités d'outre-mer.

d'infrastructures en matière d'équipements publics (ports, aéroports internationaux, transports, hôpitaux, etc.) et d'un arrière-pays relativement bien relié à la métropole. Il s'agit donc de bases arrière privilégiées pour explorer, exploiter et contrôler l'espace maritime afférent.

Les territoires ultramarins moins importants en termes économiques et démographiques sont regroupés dans les COM, qui bénéficient de la spécialité législative⁽¹⁵⁾ et d'une plus grande autonomie, par exemple en matière de fiscalité. Il s'agit de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Wallis-et-Futuna, de la Polynésie française et des îles antillaises de Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Ces territoires disposent d'un arrière-pays et d'infrastructures moins développés (à l'exception de la Polynésie, dotée d'un port autonome à Papeete, créé en 1962 pour répondre aux besoins des essais nucléaires français dans la région), ce qui constitue aujourd'hui un enjeu pour une exploitation potentielle de la ZEE.

Enfin, un certain nombre d'îles constituent des cas particuliers. Il s'agit d'abord de la plus importante d'entre elles, la Nouvelle-Calédonie, collectivité *sui generis* disposant d'une autonomie avancée dans le cadre d'un processus de transfert de compétences. Un référendum sur l'autodétermination est prévu d'ici 2018, ce qui est loin d'être anodin d'un point de vue économique et stratégique, car l'île détient environ 10 % des réserves mondiales de nickel⁽¹⁶⁾, l'un des métaux de base de l'industrie moderne. Ce dernier fut longtemps exploité par le groupe minier français Eramet, dont la filiale locale pourrait être nationalisée. Cette évolution vers l'indépendance entraînerait aussi la perte pour la France d'environ 1,3 million de km² de ZEE. Quant aux Taaf⁽¹⁷⁾, administrées depuis la Réunion, et à l'île de Clipperton, administrée depuis Papeete, ce sont des territoires quasiment vierges, essentiellement visités par des militaires et des scientifiques. Difficiles d'accès, voire totalement isolées, jouissant d'un climat peu accueillant, elles n'en sont pas moins à l'origine d'une vaste ZEE à fort potentiel économique (ressources halieutiques et du sous-sol marin), mais dont l'exploitation suppose des investissements importants en termes d'infrastructures de base.

⁽¹⁵⁾ C'est-à-dire que la loi française ne s'y applique que si cela est explicitement indiqué dans le texte.

⁽¹⁶⁾ Sénat, *Nickel en Nouvelle-Calédonie : tirer les leçons d'une défiscalisation réussie*, rapport d'information n°368, mars 2011, p.8.

⁽¹⁷⁾ Terres australes et antarctiques françaises : îles Éparses (Europe, Juan de Nova, Bassaes da India, Glorieuses, Tromelin), Saint-Paul et Amsterdam, Crozet, Kerguelen et la Terre-Adélie sur le continent antarctique.

Le domaine maritime français est donc composé d'une multitude d'espaces situés majoritairement dans les mers du Sud. Il repose sur la présence française dans des territoires n'ayant pas la même importance démographique, économique et stratégique. Ces territoires sont plus ou moins bien équipés en infrastructures. De par sa géographie, ce domaine maritime ne constitue donc absolument pas un ensemble cohérent à l'échelle mondiale ni même d'un océan. Il s'agit néanmoins de le valoriser en y développant la présence française et en exploitant les ressources qui s'y trouvent.

EXPLORER ET EXPLOITER, UNE NÉCESSITÉ STRATÉGIQUE

L'espace maritime, un support incontournable des secteurs économiques stratégiques

La définition des secteurs stratégiques de l'économie n'est pas évidente : lesquels, en effet, relèvent de l'intérêt national ? Pour simplifier, on peut affirmer qu'il s'agit de secteurs jugés plus efficaces pour atteindre les objectifs fixés par l'État en termes d'indépendance stratégique, mais aussi de croissance économique et de supériorité technologique ; il s'agit en définitive de facteurs de puissance. On peut y inclure les industries et technologies de Défense, l'énergie (notamment renouvelable), les transports, les NTIC⁽¹⁸⁾ ou encore la santé (biotechnologies, industrie pharmaceutique). À l'heure où une partie considérable de l'économie mondiale repose sur le numérique, la dépendance des États vis-à-vis de certains de ces secteurs s'est considérablement accrue. Or quelles sont justement les ressources, avérées ou potentielles, des espaces maritimes français ?

L'énergie

Selon l'IFPEN, la consommation énergétique mondiale repose aujourd'hui encore à 54 % sur les hydrocarbures (pétrole et gaz naturel) ; en 2010 les gisements *offshore* auraient représenté 30% de la production mondiale et 20 % des réserves mondiales de pétrole (respectivement 27 % et 30 % pour le gaz naturel). Par ailleurs, la part de l'*offshore* profond (entre 500 et 1 500 mètres de profondeur) et ultra-profond (au-delà de 1 500 mètres) devrait croître dans les années à venir, à mesure que l'on découvre de nouveaux gisements (alors que les gisements terrestres, mieux connus, s'épuisent) et que les technologies d'extraction s'améliorent.

⁽¹⁸⁾ Nouvelles technologies de l'information et de la communication.

En France, pétrole et gaz naturel constituent la source de 61 % du total de l'énergie finale consommée et sont importés à 94 %⁽¹⁹⁾. Si la France ne produit à ce jour pas de pétrole dans sa propre ZEE, cette dernière recèlerait en revanche des gisements de pétrole et de gaz dans les trois océans : au large de la Nouvelle-Calédonie, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Mayotte et de Juan de Nova⁽²⁰⁾. En 2011, un gisement supposé important a été découvert au large de Cayenne en Guyane, en pleine ZEE française. Baptisé Zaedyus, son potentiel après une première estimation est évalué à 300 millions de barils. Il présenterait néanmoins plusieurs inconvénients en termes d'exploitation, puisqu'il s'agirait de pétrole non conventionnel⁽²¹⁾ situé à plus de 6 000 mètres de profondeur, dont 2 000 mètres d'eau⁽²²⁾.

L'océan mondial constitue aussi une source non négligeable d'énergie renouvelable, avec une part encore modeste, mais à fort potentiel de développement. Il existe en effet plusieurs moyens de produire de l'énergie à partir des océans, dont les principaux exploitent l'énergie marémotrice (produite par le flux et reflux des marées), hydrolienne (due aux courants sous-marins), houlomotrice (produite par le mouvement des vagues et la houle), thermique (issue du différentiel de température entre eaux chaudes de surface et eaux froides de profondeur) ou encore l'éolien *offshore*. Le potentiel mondial de production d'électricité à partir des Énergies marines renouvelables (EMR) est évalué, en l'état actuel des technologies, entre 4 000 et 10 000 TWh/an⁽²³⁾. À titre de comparaison, la consommation d'électricité de la France est de 500 TWh/an⁽²⁴⁾.

La France dispose justement d'un savoir-faire industriel et d'une longue expérience non seulement en matière d'exploitation pétrolière *offshore*, mais aussi de construction navale spécialisée et plus récemment d'EMR⁽²⁵⁾.

⁽¹⁹⁾ Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, *Bilan énergétique de la France pour 2014*, p.59.

⁽²⁰⁾ *Livre bleu – Stratégie nationale pour la mer et les océans*, décembre 2009, p. 25.

⁽²¹⁾ Un gisement d'hydrocarbures est dit "non conventionnel" lorsqu'il est enfermé dans une roche-mère peu perméable, ce qui impose le recours à des techniques d'extraction non conventionnelles telles que la fracturation hydraulique.

⁽²²⁾ AFP, "Pétrole en Guyane française : Tullow Oil annonce l'échec d'un troisième forage", in *l'express.fr*, 23 avril 2013.

⁽²³⁾ Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, *Rapport de la mission d'étude sur les EMR*, mars 2013, p.12, 16, 19, 26, 35 ; 1 térawatt = 1 000 milliards de watts.

⁽²⁴⁾ Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, doc. cit., p.26.

⁽²⁵⁾ Les principaux industriels impliqués dans ces projets sur la côte atlantique française sont Alstom, Engie, DCNS et Areva.

Concernant ces dernières, la ZEE métropolitaine présente un potentiel important. Elle devrait bientôt accueillir 6 parcs d'éoliennes *offshore* pour une production de 3 000 MW (et un objectif de 6 000 MW d'ici 2020). Par ailleurs, les projets de fermes hydroliennes devraient se concrétiser afin d'exploiter des courants marins parmi les plus puissants d'Europe, entre la Manche et la mer d'Iroise. La première vient d'ailleurs d'être mise en service⁽²⁶⁾ dans le passage du Fromveur, entre l'île d'Ouessant et l'extrémité occidentale du Finistère. L'énergie houlomotrice dispose elle aussi d'un important potentiel, estimé pour la France à 400 TW⁽²⁷⁾, principalement grâce à l'amplitude et à la vitesse importante de la houle sur la côte atlantique. Plusieurs projets sont à l'étude et une exploitation commerciale pourrait être envisageable en 2020.

Enfin, malgré le problème des infrastructures terrestres pour stocker l'énergie produite, la ZEE ultramarine française n'est pas en reste et accueille d'ores et déjà plusieurs projets. Avant d'envisager l'export de cette énergie, l'objectif à moyen terme serait de fournir une part importante de la consommation locale. Ainsi à La Réunion, c'est l'énergie houlomotrice qui fait l'objet d'une expérimentation dans le cadre de deux projets. Par ailleurs, les eaux tropicales françaises sont particulièrement adaptées à la production d'énergie thermique des mers (ETM). La Martinique, la Polynésie française, mais aussi la Réunion expérimentent ainsi une technologie qui a d'ailleurs été mise au point par des chercheurs français dans la première moitié du XX^e siècle.

Les métaux stratégiques

Autres secteurs clés, les industries de pointe et les nouvelles technologies (défense, santé, numérique) sont très dépendantes de l'approvisionnement en métaux stratégiques, notamment ceux que l'on appelle "terres rares". Ces derniers entrent dans la fabrication de certains composants aéronautiques (dont les moteurs à réaction), des systèmes de guidage et de navigation, de matériel informatique (écrans tactiles pour ordinateurs, tablettes, *smartphones* et écrans plats de téléviseur, mais aussi les disques durs et batteries d'ordinateurs), des turbines d'éoliennes ou encore des ampoules basse consommation et LED. Compte tenu de nos modes de vie actuels, la consommation mondiale de terres rares est en forte croissance et pourrait

⁽²⁶⁾ Le 21 septembre 2015 ; DCNS, EDF, mais aussi des PME françaises comme Sabella sont en pointe sur ce marché.

⁽²⁷⁾ Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, doc. cit., p.26. EDF précise que le potentiel exploitable en l'état actuel de la technologie n'est que de 40 TW.

même doubler d'ici 2020⁽²⁸⁾. Il existe actuellement une situation de dépendance à l'égard de la Chine qui, consciente de la puissance conférée par ses ressources continentales, n'hésite pas à établir des quotas d'exportation par pays, d'où une plainte déposée devant l'OMC (la procédure est toujours en cours).

Or les fonds marins sont riches en métaux rares et en nodules polymétalliques, des concrétions rocheuses reposant sur le plancher océanique et contenant notamment manganèse, cuivre, cobalt et nickel. La France ne produit pas de terres rares à ce jour, mais elle dispose là encore de sérieux atouts dans la compétition qui s'annonce pour explorer et exploiter ces ressources marines profondes, tant au niveau de l'expertise scientifique et technologique en matière de grands fonds marins, que des capacités d'exploitation minière. C'est dans l'océan Pacifique que se situeraient les principaux gisements (100 milliards de tonnes selon des chercheurs japonais⁽²⁹⁾). Avec ses 6,8 millions de km² de ZEE dans le Pacifique, la France est donc a priori bien positionnée et dispose même d'un potentiel important autour de Wallis-et-Futuna et de la Polynésie française (en particulier les îles de la Société et Tuamotu⁽³⁰⁾). Des acteurs publics et privés tels que l'Ifremer, le CNRS, Technip et Eramet⁽³¹⁾ sont d'ores et déjà investis dans des projets d'exploration, mais ceux-ci ne sont pas encore à la mesure du potentiel et de l'intérêt stratégique de ces ressources pour les industries innovantes.

À ce jour, seule la zone de Wallis-et-Futuna fait l'objet d'un inventaire détaillé des ressources, mais les travaux sont aujourd'hui bloqués faute de moyens, et la tendance à la baisse du budget de l'Ifremer ne devrait pas faciliter les choses⁽³²⁾. Un travail d'exploration approfondi reste donc à mener pour connaître précisément les caractéristiques et le rendement des gisements découverts, en particulier dans la ZEE du Pacifique. Si les conditions et le coût d'exploitation de ces ressources, situées à de grandes profondeurs (souvent plus de 4 000 mètres) posent des difficultés à court terme, en revanche, on estime qu'à l'échelle mondiale jusqu'à 10 % des minéraux pourraient provenir des fonds marins d'ici 2030, avec un doublement du chiffre d'affaires de l'exploitation

⁽²⁸⁾ Passant ainsi de 120 000 tonnes en 2012 à 240 000 tonnes en 2020, d'après Arte, "Terres rares : le high-tech à quel prix ?", in *future.arte.tv*, novembre 2015 (<http://future.arte.tv/fr/terres-rares-mais-indispensables/la-marche-triomphe-des-terres-rares>).

⁽²⁹⁾ Institut français de la mer, fiche documentaire IFM, n°1/12, janvier 2012, p.5.

⁽³⁰⁾ Sénat, *Les ZEE ultramarines : le moment de vérité*, rapport d'information n°430, avril 2014, p.58.

⁽³¹⁾ Ifremer, *Les ressources minérales marines profondes, synthèse d'une étude prospective à l'horizon 2030*, 2011, p. 25.

⁽³²⁾ Sénat, doc. cit. p.95.

minière marine (10 milliards d'euros⁽³³⁾). Leur exploitation est donc un enjeu stratégique majeur, non seulement à l'échelle française, mais également pour l'Union européenne, car l'innovation et la recherche sont deux piliers de la stratégie "Europe 2020" qui a succédé en 2010 à la stratégie de Lisbonne.

Les recherches ne doivent cependant pas se limiter à la ZEE française, mais s'étendre aux eaux internationales, en particulier celles qui se trouvent dans la continuité de celle-ci. La France a ainsi obtenu deux permis d'exploration auprès de l'AIFM. L'un d'entre eux concerne une zone située non loin de la ZEE de Clipperton, mais depuis son obtention en 2001 seules deux campagnes d'exploration ont été menées, ne permettant pas d'évaluer le potentiel exact des ressources minérales⁽³⁴⁾. L'émergence dans la recherche et l'exploration sous-marine de nouveaux acteurs tels que l'Allemagne, la Chine, l'Inde ou la Corée du Sud, doit être prise très au sérieux. À terme, le risque de déclassement de la France dans ce domaine est réel, sans parler du manque à gagner pour les industriels miniers.

La pêche

Avec 517 000 tonnes de poissons pêchées en 2012, la France est loin de la tête du classement mondial, que se partagent la Chine (13,9 millions de tonnes), l'Indonésie (5,4 millions) et les États-Unis (5,1 millions)⁽³⁵⁾. Les prises françaises sont réalisées à 80 % dans l'Atlantique Nord-Est, principalement dans les eaux communautaires de l'Union européenne⁽³⁶⁾. La ZEE ultramarine française ne représente donc qu'une faible part des prises, mais il existe tout de même un potentiel. La présence d'un plateau continental est un facteur important. À ce titre les Taaf, Saint-Pierre-et-Miquelon, mais aussi la Guyane sont bordés d'eaux riches en poissons. En revanche la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et les Antilles ne semblent pas avantagées. L'île de Clipperton dans le Pacifique Nord-Est fait exception, car elle est proche des côtes américaines touchées par le phénomène d'*upwelling*⁽³⁷⁾.

⁽³³⁾ Commission européenne, *La croissance bleue : des possibilités de croissance durable dans les secteurs marin et maritime*, communication du 13 septembre 2012, p.12.

⁽³⁴⁾ Sénat, doc. cit.p.115.

⁽³⁵⁾ FAO, *The state of world fisheries and aquaculture*, 2014, p.10.

⁽³⁶⁾ Isabelle Delumeau, "La thalassopolitique vue de Paris", in *Diplomatie*, juin-juillet 2015, p.67.

⁽³⁷⁾ Les eaux chaudes de surface sont rejetées au large par des vents forts, ce qui permet au courant froid de Californie de remonter des profondeurs vers les côtes en apportant des nutriments favorables au développement du plancton, lequel constitue la base de la chaîne alimentaire.

La sous-exploitation actuelle par la France de ce potentiel de pêche serait plutôt liée à des raisons économiques, à cause du surcoût qu'entraîne l'éloignement des marchés de consommation (Clipperton est à 12 000 kilomètres de Brest). Par ailleurs, les pratiques de pêche locales dans les Drom-COM demeurent majoritairement artisanales (petite pêche et pêche côtière⁽³⁸⁾), la faiblesse des infrastructures portuaires ne permettant pas le développement d'une pêche hauturière et industrielle, lesquelles requièrent des zones dédiées au stockage, au conditionnement et à la transformation des poissons (conserverie, fabrication de farines alimentaires, salage). Quoi qu'il en soit, le problème de la surpêche à l'échelle mondiale ne laisse que de faibles marges de manœuvre pour de nombreuses espèces, telles que le thon rouge dans l'océan Indien et le Pacifique, ou bien l'acoupa rouge au large de la Guyane.

Enfin, l'aquaculture (conchyliculture, pisciculture, algoculture)⁽³⁹⁾ est en plein essor notamment à la Réunion et à Mayotte où sont installées de vastes fermes piscicoles, dont la production alimente principalement les marchés locaux, mais pourrait à terme être exportée en misant sur les certifications de qualité.

Les ressources directement liées à la ZEE française sont donc bien réelles et le potentiel devrait selon toute vraisemblance augmenter à mesure que les campagnes d'exploration découvrent de nouveaux gisements. Se pose alors la question des moyens à notre disposition pour sécuriser ces ressources et leur approvisionnement.

SURVEILLER POUR EXPLOITER ET PROTÉGER

Souvent considérée comme l'une des plus performantes au monde, instrument de souveraineté et d'influence majeur, la Marine nationale française fait néanmoins face à un enjeu de contrôle de cette vaste ZEE.

Souveraineté et responsabilités

La sécurité des espaces maritimes français est un enjeu majeur pour les années à venir. Il s'agit de lutter contre des menaces variées, qui ne sont pas les mêmes selon les espaces. La zone des Caraïbes relie par exemple les principaux pays producteurs de cocaïne en Amérique du Sud, et leurs clients en Amérique du Nord et en Europe parfois à travers l'Afrique. Avec les moyens de la zone maritime Antilles, la France participe donc activement à la

⁽³⁸⁾ Ce qui correspond à une sortie en mer respectivement inférieure à 24 h et 96 h, d'après l'Insee.

⁽³⁹⁾ Respectivement la culture de coquillages, de poissons, d'algues.

surveillance de cette plaque tournante du trafic mondial de stupéfiants. La frégate de surveillance *Ventôse* est ainsi régulièrement employée dans le cadre des "narcops" qui ont conduit à la saisie de plus de 7 tonnes de drogue en 2015⁽⁴⁰⁾. La Guyane revêt une dimension stratégique appelant un niveau de protection élevé des approches maritimes du centre spatial de Kourou. Dans l'océan Indien, les missions de surveillance et de police des pêches sont fréquentes, mais les îles Glorieuses et Mayotte sont aussi concernées par la piraterie et l'immigration clandestine. La zone Pacifique nécessite aussi des opérations de police des pêches, de douane, voire de protection des personnes et des biens. Enfin, la Marine nationale est responsable de la lutte antipollution à travers les plans "Polmar Mer", dont une partie des moyens est basée en Guyane, dans les Antilles, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Mayotte et à la Réunion.

Dans certains cas, l'enjeu est la reconnaissance officielle des limites de la ZEE par les États voisins. La question ne se pose généralement pas pour les territoires les plus isolés en mer, où la ZEE atteint les 200 milles marins sans rencontrer de ZEE concurrente. C'est par exemple le cas des îles australes de l'océan Indien (Crozet, Saint-Paul et Amsterdam ou encore le Sud de l'île de la Réunion) et de Clipperton dans le Pacifique. En revanche, les îles et territoires juxtants des pays tiers ou dont la ZEE rencontre une ZEE concurrente à moins de 200 milles ne sont pas tous assurés d'une reconnaissance bi/multilatérale.

Les responsabilités liées à la ZEE comprennent également des dispositions relatives à la protection de l'environnement, dans un contexte de prise de conscience mondiale des conséquences de l'activité humaine sur celui-ci. Des moyens sont donc alloués pour lutter contre la surpêche et la pollution. Compte tenu de la taille de sa ZEE, la France se doit surtout de montrer l'exemple en matière de protection du sous-sol marin : des efforts de recherche doivent être menés pour étudier les conséquences d'une éventuelle exploitation de gisements minéraux sous-marins.

Enfin, la répartition de sa ZEE confère à la France une position avantageuse pour le contrôle de certaines routes maritimes stratégiques. C'est en particulier le cas du canal du Mozambique, situé sur la route circumafrique. Celle-ci est empruntée par les plus gros navires pétroliers en provenance ou à destination des pays du Golfe ou de leurs clients, dont le gabarit ne permet pas d'emprunter

⁽⁴⁰⁾ "Une demi-tonne de cocaïne à destination de l'Europe interceptée par le *Ventôse*", in forcesarmeesauxantilles.fr, 13 octobre 2015 (<http://forcesarmeesauxantilles.fr/2015/10/13/une-demie-tonne-de-cocaine-a-destination-de-leurope-interceptee-par-le-ventose/#more-7728>).

le canal de Suez⁽⁴¹⁾. Elle est aussi la seule alternative à la route du canal, si ce dernier venait à être fermé, comme ce fut le cas entre 1967 et 1975⁽⁴²⁾. Avec les îles Éparses, Mayotte et surtout les moyens navals basés à la Réunion, la France est donc l'un des acteurs principaux de la sécurité de cette voie d'approvisionnement en hydrocarbures d'importance mondiale.

Dans tous les cas, la souveraineté n'existe réellement que si la France est en mesure de contrôler et d'intervenir en permanence en tout point de sa ZEE, afin de dissuader les éventuelles revendications territoriales ou les pilleurs de ressources. La question des moyens affectés à ces missions de souveraineté est donc plus que jamais un enjeu stratégique.

Des moyens limités

Ces missions relèvent en grande partie de l'action de l'État en mer (AEM), coordonnée par un Secrétariat général de la mer (SGMer) sous la responsabilité du Premier ministre. Il s'agit d'une organisation regroupant différentes administrations (Gendarmerie, Douanes, Garde-côtes, etc.) compétentes pour intervenir dans le domaine maritime, à l'exclusion des questions liées directement à la Défense. La Marine nationale est naturellement un acteur majeur de l'AEM à travers son savoir-faire, ses moyens de surveillance et d'intervention.

Partant du principe que le seul tonnage ne permet pas de juger l'efficacité d'une marine de guerre, Hervé Coutau-Bégarie a élaboré une méthode de classement dite "méthode des rangs" prenant en compte des critères qualitatifs⁽⁴³⁾. Selon lui, une seule marine se hisse au "premier rang" mondial, l'US Navy, car elle est capable d'intervenir en permanence dans tous les océans du globe. La Marine nationale française, au cinquième rang mondial pour le tonnage, et la Royal Navy se situent au "deuxième rang", car elles peuvent intervenir partout dans le monde, mais pas simultanément en plusieurs points, essentiellement pour une raison de dimensionnement des forces. Il faudra peut-être bientôt y ajouter la Chine, dont le second porte-avions est en cours de construction. Les marines de guerre des rangs suivants sont cantonnées à un rayon d'action régional (3^e et 4^e rangs : avec ou sans porte-avions) voire local (5^e et 6^e rangs : avec un rôle militaire ou simplement policier).

⁽⁴¹⁾ On les appelle alors "Capesize", en référence à la route du cap de Bonne-Espérance qu'ils empruntent ; leur tirant d'eau dépasse les 20 mètres.

⁽⁴²⁾ Faisant suite à la guerre des Six Jours et à l'occupation de sa rive orientale par Israël.

⁽⁴³⁾ Hervé Coutau-Bégarie, *Traité de stratégie*, Economica, 2011, livre 2, article 394.

La Marine nationale française dispose en effet d'une capacité d'action à l'échelle mondiale, comme le montre la carte de son déploiement en différentes zones maritimes. Il s'agit tout d'abord de zones de proximité avec la métropole : Manche et mer du Nord (commandement basé à Cherbourg), Atlantique (à Brest), Méditerranée (à Toulon). Puis viennent les zones maritimes dont le commandement se trouve dans les territoires ultramarins : Pacifique (Polynésie française), Indien (Abou Dabi aux Émirats arabes unis), Antilles-Guyane (Fort-de-France en Martinique). Ces grandes zones se découpent en sous-zones correspondant peu ou prou aux regroupements des ZEE à l'échelle régionale. Des forces sont ainsi repositionnées à la Réunion, à Mayotte, en Guyane, en Guadeloupe, en Nouvelle-Calédonie.

Prenons par exemple le cas de la plus vaste ZEE française, dans le Pacifique. La base navale de Nouméa en Nouvelle-Calédonie est ainsi responsable de la surveillance d'une ZEE de 1,7 million de km² entre la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna. Pour ce faire, le Commandant Supérieur des Forces armées de Nouvelle-Calédonie (Comsup-Fanc) dispose de moyens maritimes et aériens. Il s'agit de bâtiments spécifiquement conçus pour le contrôle de la ZEE, c'est-à-dire pour mener des opérations de renseignement, de police de la navigation et de surveillance des pêches (plus rarement d'évacuation ou de transport de troupes) : une frégate de surveillance de classe Floréal, *La Vendémiaire*, et son hélicoptère polyvalent de type Alouette III ; deux patrouilleurs de classe P400, *La Glorieuse* et *La Moqueuse*, bâtiments plus petits, moins armés et à plus



Le patrouilleur *La Moqueuse* dans le port néo-zélandais d'Otago (2010)
Photographie (travail personnel) © Benchill (CC BY-SA 3.0), à travers Wikimedia Commons.

faible rayon d'action ; et enfin une vedette de la gendarmerie nationale. Deux avions de surveillance maritime à moyenne distance⁽⁴⁴⁾ complètent le dispositif.

À Papeete (Tahiti), la ZEE est contrôlée par des moyens comparables avec une frégate de surveillance, un patrouilleur, trois avions de surveillance et deux hélicoptères⁽⁴⁵⁾. Mais la ZEE polynésienne dépasse les 4,8 millions de km², sans compter Clipperton et ses quelques 400 000 km² supplémentaires. En tout, ce sont six frégates de classe Floréal (soit deux pour chacun des grands océans), 20 patrouilleurs et quelques vieux bâtiments de soutien logistique qui sont actuellement chargés de la surveillance des 11 millions de km² de ZEE française. De tels moyens sont déjà bien supérieurs à ce que la plupart des pays (à l'exception notable des États-Unis) peuvent se permettre. À titre de comparaison, pour surveiller sa ZEE de 8,1 millions de km², la 3^e au monde après celles des États-Unis et de la France, l'Australie dispose de 14 bâtiments de classe "Armidale", équivalents à nos patrouilleurs. En revanche, elle n'a pas de bâtiment plus lourd, équivalent à nos frégates de surveillance, d'un plus long rayon d'action et capable d'embarquer un hélicoptère.

Le contrôle de la ZEE française représente donc un défi pour la Marine nationale. Confrontée au vieillissement de certains matériels, elle a lancé le projet "Horizon Marine 2025" prévoyant la mise en service à partir de 2024 de nouveaux patrouilleurs hauturiers baptisés "bâtiments de surveillance et d'intervention maritime" (Batsimar), un programme qui figurait dans la Loi de programmation militaire pour 2014-2019, mais qui a été reporté faute de moyens. Les cinq Bâtiments de transport léger (Batal)⁽⁴⁶⁾ actuels seront quant à eux remplacés par quatre Bâtiments multimissions (B2M) entre 2016 et 2018, aux Antilles, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, ainsi que dans le canal du Mozambique⁽⁴⁷⁾ ; le premier d'entre eux, baptisé *D'Entrecasteaux*, a d'ailleurs rejoint son port d'attache à Nouméa pour y être admis au service actif le 31 août 2016. Ces patrouilleurs hauturiers disposent d'un armement très léger (deux mitrailleuses de calibre 12,7mm) et assureront des missions de surveillance de la ZEE.

Malgré ces programmes, la diminution globale du nombre de bâtiments déployés outre-mer faisait récemment craindre au secrétaire général de la

⁽⁴⁴⁾ Leur rayon d'action permet la couverture des 200 milles marins.

⁽⁴⁵⁾ Ministère de la Défense, "Les forces armées de Polynésie française", site officiel, dernière mise à jour le 29 octobre 2014.

⁽⁴⁶⁾ Mis en service dans les années 1970-80, ils sont chargés du soutien logistique aux forces prépositionnées.

⁽⁴⁷⁾ Ministère de la Défense, *Projet de loi d'actualisation de la LPM 2014/2019*, 2015, p.67.

mer⁽⁴⁸⁾ non seulement une dégradation importante de la capacité à intervenir en haute mer en zone Sud de l'océan Indien, mais aussi une "rupture capacitaire majeure" dans la zone Pacifique Sud. L'ancien chef d'état-major de la Marine nationale, l'amiral Bernard Rogel, ne cachait pas non plus son inquiétude face à un risque élevé de "rupture globale temporaire de capacité" si le programme Batsimar n'était pas avancé⁽⁴⁹⁾. L'importance et la variété des enjeux actuels et surtout à venir liés à la ZEE française nécessitent donc des investissements significatifs dans les moyens dédiés, en particulier dans la ZEE Pacifique.

Des espaces fortement concurrentiels

L'effet dissuasif des moyens déployés par la France est loin d'être égal dans tous les océans. Ainsi, faute de capacités suffisantes pour en contrôler l'accès, les ressources halieutiques de la ZEE de Clipperton sont aujourd'hui exploitées, légalement ou non, par des pêcheurs américains (Mexique, Chili, États-Unis notamment). L'atoll inhabité est en effet situé sur un axe majeur de migration des thonidés. Mais la distance, à plus de 6 000 km de la première terre française habitée, et l'absence d'infrastructures sur place, ne serait-ce qu'un site de mouillage abrité, rebutent les thoniers français. Reste la possibilité pour la France d'accorder des licences de pêche aux armateurs étrangers, notamment mexicains. Ainsi, un accord entre les deux pays, signé en 2007, autorise ces derniers à opérer dans le secteur, mais sans verser de redevance et sans limites de quantité. Compte tenu des volumes pêchés dans la zone, cette situation entraîne un manque à gagner pour nos finances publiques⁽⁵⁰⁾ ; mais l'impossibilité d'un contrôle permanent de la zone ne facilite pas un éventuel durcissement de la position française⁽⁵¹⁾. La situation est encore pire au large de la Guyane, où les flottilles du Brésil et du Suriname pillent allègrement les ressources halieutiques de la ZEE. À ce titre, la livraison prochaine de deux patrouilleurs légers dédiés à la ZEE guyanaise devrait permettre de renforcer la souveraineté française dans la zone. Cette faiblesse serait relativement sans importance s'il fallait mettre en balance les seuls revenus tirés de la pêche par rapport au coût de la surveillance de la

⁽⁴⁸⁾ Monsieur Michel Aymeric exerce ce poste de coordination et de contrôle des politiques maritimes auprès du Premier ministre depuis 2012.

⁽⁴⁹⁾ Assemblée nationale, *Audition de l'amiral Bernard Rogel*, compte-rendu de la Commission de la défense nationale et des forces armées, N°10, 15 octobre 2015, p. 16.

⁽⁵⁰⁾ Volumes estimés entre 20 000 et 30 000 tonnes par an ; à 40€ la tonne, taxe pratiquée sur les prises d'armateurs asiatiques dans la ZEE polynésienne, cela représente un manque à gagner de plus d'un million d'euros.

⁽⁵¹⁾ Une proposition de loi du 7 octobre 2016 prévoit toutefois de renforcer la souveraineté française sur Clipperton en modifiant le statut de l'île pour la doter de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière.

ZEE. Mais il convient aujourd'hui de considérer le potentiel de celle-ci en matière d'hydrocarbures, de terres rares et de nodules polymétalliques, dont on ne connaît pas précisément les quantités présentes dans les fonds marins au large de Clipperton, faute de campagne d'exploration.

VOLONTÉ, STRATÉGIE ET MOYENS

La France a pour l'instant su tirer parti de la CNUDM en officialisant sa souveraineté sur la plupart des espaces maritimes auxquels elle a pu prétendre, au titre de la ZEE ou de l'extension de son plateau continental. Des moyens de surveillance ont été conçus et affectés à ces missions de souveraineté et l'on ne peut que saluer le travail de l'action de l'État en mer. Néanmoins, à ce jour la rentabilité de l'investissement n'est pas évidente, car la démarche de mise en valeur des ressources marines de la ZEE française reste très limitée, dans un contexte de concurrence accrue en mer. Une volonté politique plus forte et durable serait nécessaire afin d'explorer puis d'exploiter ces ressources. Sans oublier le potentiel diplomatique de ce domaine maritime, qui pourrait permettre à la France de peser davantage dans certaines négociations régionales : cela n'est pas anodin, si l'on considère notamment la stratégie américaine de pivot vers l'Asie.

Une fois la volonté politique affirmée, la question de la stratégie et des moyens devra alors impérativement être révisée, au regard des enjeux actuels et à venir de la ZEE française. Une hiérarchie des priorités devra être établie à l'échelle des grands océans. La question de la zone Pacifique semble particulièrement urgente : c'est là que le potentiel en termes de ressources minérales est le plus élevé, c'est aussi là que la surveillance est la plus délicate au regard des infrastructures disponibles dans les territoires, des moyens alloués et du problème de leur vieillissement. La ZEE de l'océan Indien quant à elle, outre les gisements de pétrole soupçonnés dans le canal du Mozambique, nécessite une attention particulière compte tenu de la contestation de la souveraineté française par des acteurs locaux ; enfin, la présence française dans l'océan Atlantique ne devra pas diminuer pour autant.

Armand Jean du Plessis, cardinal-duc de Richelieu, "Grand maître, chef et surintendant général des mers, navigation et commerce" de Louis XIII, aurait dit que « les larmes de nos souverains ont le goût salé de la mer qu'ils ont négligée ». L'avertissement est plus que jamais d'actualité.

Mars 2016

PAR **JEAN-PHILIPPE GIRAUD**

64^e Séminaire "IHEDN-Jeunes", Toulouse 2009
Membre du comité "Marine" de l'ANAJ-IHEDN

Au-delà des frontières et des États : le collaboratif au service des enjeux citoyens

Les messages d'espoir portés par les différentes personnalités et organismes interrogés se fondent tous sur des initiatives collaboratives, tournées vers l'avenir. C'est en cela que l'on découvre la réelle valeur du collectif et la modernité de ces actions, ouvertes et particulièrement innovantes.

Que ce soit au sein de l'Otan, par le biais d'une association, ou au travers de nouvelles technologies, la volonté d'unir les parties prenantes afin de leur donner plus de responsabilités et un champ d'action élargi est réelle.

C'est finalement au travers de l'engagement et de la prise de position des citoyens que les initiatives sont les plus prometteuses.

Interview du général d'armée aérienne Denis Mercier, commandant suprême allié de la transformation de l'Otan

Anciennement chef d'état-major de l'armée de l'Air, vous avez été nommé commandant suprême allié transformation (Supreme Allied Commander Transformation, SACT) de l'Otan le 30 septembre 2015. Cela signifie que vous travaillez quotidiennement à préparer l'avenir de la plus grande organisation militaire du monde. Comment considérez-vous la mission qui vous est confiée par cette nomination et quels sont les principaux objectifs que vous voulez poursuivre pendant votre mandat ?

Denis Mercier : Tout d'abord, c'est un honneur d'être un des deux commandeurs stratégiques de l'Otan. J'ai la charge de conduire la transformation de l'Alliance. Mais l'important n'est pas tant la transformation en elle-même que la réponse à la question "que transforme-t-on ?" Ce que nous transformons, c'est la capacité militaire de l'Alliance. Cette capacité doit permettre d'adopter la

DENIS MERCIER PILOTE DE CHASSE TOTALISANT PLUS DE 3 000 HEURES DE VOL, LE GÉNÉRAL MERCIER A PARTICIPÉ À UN GRAND NOMBRE D'EXERCICES ET D'OPÉRATIONS, NOTAMMENT "DESERT STORM" AU QATAR ET EN IRAQ EN 1991, ET "DENY FLIGHT" EN BOSNIE-HERZÉGOVINE EN 1994.

IL A ÉTÉ INSÉRÉ AU SEIN DE L'ÉTAT-MAJOR DU QUARTIER GÉNÉRAL RÉGIONAL AFNORTH À BRUNSSUM AUX PAYS-BAS ET A COMMANDÉ LA BASE AÉRIENNE 112 DE REIMS ET LES ÉCOLES D'OFFICIERS DE L'ARMÉE DE L'AIR À SALON-DE-PROVENCE. NOMMÉ EN 2010 AU POSTE DE CHEF DU CABINET MILITAIRE DU MINISTRE DE LA DÉFENSE, IL A ÉTÉ, LE 17 SEPTEMBRE 2012, PROMU GÉNÉRAL D'ARMÉE AÉRIENNE ET CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE L'AIR. DEPUIS LE 30 SEPTEMBRE 2015, IL EST LE COMMANDANT SUPRÊME ALLIÉ DE LA TRANSFORMATION DE L'OTAN.

posture nécessaire, aujourd'hui, demain ou dans quinze ans, à la réalisation des missions fondamentales de l'Alliance atlantique que sont la défense collective, la gestion des crises et la coopération en matière de sécurité.

Mes principaux objectifs, pour garder cette posture forte et crédible, sont de travailler sur six domaines d'effort que sont le commandement et le contrôle, la logistique, l'entraînement et les exercices, les partenariats, le capital humain et enfin le développement capacitaire. Ces six domaines sont étroitement connectés les uns aux autres, le premier en formant la colonne vertébrale, l'Otan étant en plus la seule organisation internationale qui possède une structure permanente et robuste de décision, de commandement et de conduite des opérations, du niveau politique au niveau tactique.

Cet objectif de crédibilité de la posture m'amène à travailler sur la réactivité, l'innovation et la préparation

de l'avenir. D'où des interactions avec l'industrie, et des initiatives pour un accès équilibré aux capacités technologiques et aux innovations des deux côtés de l'Atlantique. Mais la crédibilité, c'est aussi le respect, par toutes les Nations, de l'engagement financier pris au Pays de Galles, qui est d'investir 2 % de leur produit intérieur brut dans leur outil de défense.

Nous fêtons cette année le troisième anniversaire de l'*Innovation Hub* de l'Otan, une initiative particulière d'ACT (*Allied Command Transformation*) qui propose une nouvelle approche de la réflexion stratégique sur la défense. Agissant comme une plateforme d'échange, l'*Innovation Hub* permet à divers acteurs (étudiants, spécialistes, militaires...) d'alimenter la réflexion sur la défense.

Nous sommes partis du constat que la résolution des crises implique beaucoup plus d'acteurs que les seuls militaires. Nous devons rechercher les idées innovantes hors de notre périmètre habituel pour développer de nouveaux projets et de nouveaux concepts. L'idée est donc de multiplier les relations avec d'autres acteurs selon une démarche de *crowdsourcing*, pour accroître cette capacité d'innovation.

Innovation Hub a été créé en mars 2013. Cette plateforme a pour vocation de répondre de façon collaborative et innovante à des questions complexes. Il s'agit donc d'un lieu où des experts de tous horizons – industrie, universités, *Think-Tanks*, Otan, Nations – discutent des défis futurs de l'Alliance, et participent plus ou moins directement à l'élaboration et à la réalisation des solutions. En permettant la mise en relation d'experts d'horizons très divers, *Innovation Hub* d'ACT est donc un endroit unique qui génère tout à la fois une meilleure compréhension des enjeux de notre monde et des idées innovantes. Après trois années d'existence, *Innovation Hub* représente environ 1 600 membres, venant de plus de 60 Nations et a déjà initié une vingtaine de projets.

In fine, *Innovation Hub* est un laboratoire qui génère et expérimente des idées innovantes ; mais c'est aussi un remarquable outil de communication, car il permet de faire connaître l'Alliance à des experts qui n'en ont souvent qu'une vision très parcellaire. Je précise que tout le monde y a accès. Il suffit de s'inscrire sur le site d'ACT⁽¹⁾.

Quel a été le sens de cette démarche ?

Quel sens et quels objectifs voudriez-vous lui donner aujourd'hui ?

La création de *Innovation Hub* est liée à la volonté de comprendre un environnement toujours plus complexe, l'évolution rapide de la science et de la technologie, en prenant en compte les contraintes budgétaires. Il est donc apparu nécessaire de créer une plateforme capable de réduire le temps, les distances et les coûts et d'apporter des solutions dans le domaine de l'ingénierie des capacités et de la réflexion stratégique. En trois ans d'existence, *Innovation Hub* a démontré bien au-delà des espérances le bien-fondé de la démarche et a su se positionner comme un générateur d'idées, mais qui a aussi la particularité de mettre en œuvre concrètement ses idées au service de l'Otan, des Nations et d'ACT.

La qualité des relations que *Innovation Hub* a tissées permet d'envisager des collaborations encore plus poussées avec de nombreux acteurs de tous horizons. *Innovation Hub* offre aussi une opportunité d'engager une relation nouvelle avec l'industrie. Dans le domaine de la réflexion et l'échange d'idées, un des objectifs à plus ou moins long terme pourrait être de mettre en relation toutes les initiatives du même genre et de créer un "Hub des Hubs" au sein duquel *Innovation Hub* aurait un rôle primordial et fédérateur.

⁽¹⁾ <http://www.act.nato.int/innovationhub>

Quel est le fonctionnement de cette plateforme et comment vous appuyez-vous avec ACT sur la diversité des contributions que vous recevez à travers l'*Innovation Hub* ?

Le fonctionnement de la plateforme est dual : soutenue par un site Internet somme toute assez simple, l'*Innovation Hub* est une petite équipe qui travaille au profit d'experts de l'Otan pour apporter des réponses rapides, peu coûteuses et innovantes en utilisant des ressources extérieures à l'Otan et aux forces armées. La clé du dispositif tient dans la capacité à créer des communautés d'intérêts à travers le site Internet de l'*Innovation Hub*, mais aussi grâce à une utilisation intensive des réseaux sociaux. Une fois la communauté créée, le site de l'*Innovation Hub* sert de support à des discussions que chacun peut générer ou alimenter. La synthèse de ces discussions est faite lors d'une ou plusieurs vidéoconférences qui regroupent, à la fois physiquement dans les locaux de l'*Innovation Hub* au sein de la principale université de la région de Norfolk, et en ligne, des experts de tous horizons. La technologie actuelle permet de réunir ainsi plusieurs centaines d'experts à moindre coût. En fonction des exigences du sujet traité, cela peut déboucher sur une ébauche de concept, sur des recommandations voire des solutions concrètes à des projets de l'Otan.

Quels problèmes concrets l'*Innovation Hub* vous a-t-il permis de résoudre ?

Les initiatives de l'*Innovation Hub* sont nombreuses. En 3 ans, l'*Innovation Hub* a initié une vingtaine de projets. Certains sont uniquement des discussions entre experts qui ne génèrent pas de produits tangibles, d'autres ont apporté des réponses concrètes à des problématiques identifiées de l'Otan. À titre d'exemple, l'*Innovation Hub* a créé le premier "cours en ligne militaire" sur l'utilisation des médias sociaux par les militaires de l'Otan qui a été un grand succès, puisque ce cours a généré une communauté d'intérêts de plus de 500 personnes. Ce cours est d'ailleurs toujours en accès libre sur le site de l'*Innovation Hub*.

Dans le domaine de la collaboration avec l'industrie, l'*Innovation Hub* a contribué significativement à la rédaction d'une politique d'emploi des systèmes autonomes, notamment par la mise en réseau d'experts de l'Otan et d'entreprises spécialisées. On peut citer aussi une contribution remarquable à une étude prospective stratégique (*Strategic Foresight Analysis*), dont la qualité et l'originalité ont été unanimement saluées. On peut encore citer le programme

Extended Hand ("Main tendue") développé en relation avec l'université de Pennsylvanie et qui met en relation via des vidéoconférences hebdomadaires de jeunes officiers de Nations membres de l'Alliance et des étudiants des pays en guerre ou en crise. Ce programme développe les compétences interculturelles de militaires dans dix Nations de l'Alliance. Il est sur le point d'entamer une seconde phase de son développement visant à établir un réseau mondial de veille et de prévention de crise. La France, par le biais de l'École de l'Air, a d'ailleurs rejoint ce programme en 2015.

Certaines suggestions vous ont-elles évoqué de nouveaux enjeux ?

Découvrir de nouveaux enjeux grâce à l'interaction avec des experts externes à l'Otan est une des fonctions principales de l'*Innovation Hub*. Pour ce faire, tout projet, dans sa phase initiale, laisse la plus grande latitude à tous les participants d'orienter les discussions dans toutes les directions. Ceci a notamment permis à ACT, entre autres, d'appréhender les multiples usages militaires des médias sociaux, de mettre en œuvre le *crowdsourcing* et le *social learning* en ligne. L'enjeu est également de mieux faire connaître le hub et de le faire grandir encore plus, pour le développement de notre vision à 15 ans par exemple, ou pour un lien plus fort avec l'industrie dans la préparation de l'avenir.

Quelles forces retirez-vous finalement de cette initiative ?

Le principal apport de l'*Innovation Hub* ne réside pas uniquement dans les idées qu'il apporte, mais il réside dans les communautés d'intérêts que chaque projet génère, ainsi que les partenariats qui en découlent. Ceux-ci constituent une réelle force capable de mettre en œuvre des solutions innovantes et faire ainsi progresser la transformation au-delà du périmètre d'ACT.

Cette démarche revient-elle finalement à considérer le domaine de la défense d'une nouvelle manière, à essayer de le décloisonner en créant une sorte d'écosystème autour de lui ?

L'image de l'écosystème est particulièrement pertinente dans le cas de l'*Innovation Hub*. En effet, il s'agit réellement d'une association de communautés, de talents, d'experts qui développent un réseau d'échanges sur des sujets que tout un chacun peut initier. On y retrouve principalement trois communautés :

- ✓ les utilisateurs, à savoir l'Alliance, les Nations membres et leurs partenaires opérationnels, qui expriment leurs besoins opérationnels ;
- ✓ les fournisseurs, industriels, universitaires, scientifiques ou stratégestes qui apportent leurs solutions ;
- ✓ les *Capability Designers* de l'Alliance et des Nations membres chargés de traduire les contributions de fournisseurs pour les utilisateurs finaux.

Cet écosystème est naturellement sensible, car il repose sur une relation de confiance et sur un échange mutuel qui bénéficie donc à l'ensemble des protagonistes. Tous les documents produits par l'*Innovation Hub* sont ainsi mis en ligne et chaque membre y a un accès illimité. En outre, l'*Innovation Hub* garantit aux fournisseurs une grande visibilité qui permet de fidéliser et en quelque sorte de récompenser les membres actifs.

Ce faisant, la défense est en effet envisagée d'une manière différente où "secret et cloisonnement" sont remplacés par "ouverture et collaboration".

Au sein de l'ANAJ-IHEDN, nous valorisons une réflexion large et compréhensive du domaine de la défense, en témoigne la diversité et le nombre de comités partageant des approches distinctes de la défense. Une diversité qui caractérise aussi nos membres, certains étudiants d'autres déjà professionnels, mais dans divers secteurs. Tous participent à leur manière à alimenter et construire ce que sera la défense de demain.

Quel message souhaiteriez-vous adresser aux jeunes en particulier, de tout horizon, qui souhaitent s'investir pour la défense ?

En premier lieu, je les incite vivement à concrétiser ce souhait, s'investir dans la défense de son pays ne se limitant pas à porter des armes, mais consistant aussi à participer à tous les travaux qui touchent de près ou de loin à ce sujet. Ils doivent prendre conscience du rôle central de la défense, à la fois sur le territoire national et à l'extérieur de nos frontières, en particulier à la lumière des actualités dramatiques récentes, tant en France que dans le reste de l'Europe, au Sud ou à l'Est de l'Union européenne, ou encore au Moyen-Orient. Elle a donc plus que jamais besoin que ceux qui constituent les forces vives de demain s'y investissent afin de faire face à des crises toutes interconnectées les unes aux autres. Gardons en mémoire que la paix et la stabilité nécessitent des efforts permanents et ne sont jamais garanties.

Cet investissement ne peut qu'être passionnant et requiert des intervenants de tous niveaux et aux larges compétences. C'est encore plus vrai dans le contexte international actuel, où les opérations unilatérales ont vécu et où les crises impliquent souvent plusieurs acteurs, différentes organisations internationales comme l'Otan, l'Union européenne et l'ONU, ainsi que des alliés et des pays partenaires dans des coalitions créées pour la circonstance. Puisque l'on parle de la défense, l'Otan est une opportunité pour ces jeunes et je les encourage à améliorer leur connaissance et leur compréhension de cette Alliance. Les défis dans ce domaine sont d'une part de renforcer la coopération entre l'Otan, l'Union européenne et les autres grandes institutions internationales, d'autre part de garder un lien transatlantique fort et équilibré. Enfin, le message que je peux leur transmettre en tant que commandant suprême de la transformation, c'est que la souveraineté de la France ne peut s'exprimer pleinement qu'au travers des grandes institutions internationales telles que l'Union européenne ou l'Otan. Ensuite, alors que la France est fortement engagée dans de nombreuses opérations intérieures et extérieures, le risque est d'oublier de préparer l'avenir. Soyons innovants ensemble, réfléchissons, trouvons de nouvelles solutions, de nouvelles technologies, de nouveaux concepts. Car le monde de la défense doit relever sans cesse de nouveaux défis, ce qui ne pourra se faire sans une transformation qui sera capable d'adapter les outils de défense aux menaces de demain, connues ou inconnues.

Septembre 2016

PAR **THOMAS LALLIA**

96^e Séminaire "IHEDN-Jeunes", Paris 2016
Membre du comité "Armée du futur" de l'ANAJ-IHEDN

Le soldat augmenté ou les limites du "technologisme"

S'il reste difficile de penser la guerre du futur autrement qu'en tant que duel de volontés, comme l'a définie Clausewitz il y a maintenant près de deux siècles, il convient néanmoins de reconnaître l'influence majeure que l'innovation technologique n'a eu de cesse d'exercer sur l'art de la guerre. Non pas sur le fond – qui demeure intrinsèquement le même, tel que défini par Clausewitz – mais dans la forme. Ou plutôt les formes, tant la manière même de mener une guerre a été profondément repensée, au fil des siècles, et au gré des inventions.

Ainsi l'aviation – dans laquelle le maréchal Foch ne voyait qu'un "jouet" sans valeur militaire aucune – a permis, peu à peu, l'exploitation de la troisième dimension et l'émergence d'une nouvelle armée à part entière : en venant compléter les forces terrestres et maritimes traditionnelles, cette dernière contribue à caractériser la guerre moderne dans son essence. Les exemples de ce type abondent, y compris dans des domaines plus surprenants : l'invention de la boîte de conserve au XIX^e siècle a révolutionné la logistique militaire en facilitant le stockage et le transport des vivres.

Néanmoins, la relation entre la technique et l'art de la guerre ne correspond pas toujours à un cercle vertueux. Car si l'ingénieur Vulcain semble œuvrer à rendre la vie de son frère Mars plus facile, il convient de rappeler que les

glaives forgés par Vulcain sont à double tranchant : ils ont servi à châtier Mars, qui s'était épris de sa belle-sœur, Vénus. Cette allégorie mythologique démontre que cette rivalité est ancienne et nous amène à nous interroger sur les grands programmes d'armement contemporains, qui semblent consacrer la prépondérance d'une approche technocentrée dans la manière de penser les conflits actuels et futurs.

Deux sujets sont, à cet égard, particulièrement éloquents : la numérisation du champ de bataille et le soldat augmenté. Deux axes d'innovations tout aussi révolutionnaires que porteurs de risques propres.

LES LIMITES ÉCONOMIQUES

La robotisation et la numérisation, ou le triomphe du qualitatif sur le quantitatif

Si la numérisation et la robotisation des matériels en sont à leurs balbutiements, leurs effets se font déjà nettement sentir sur les finances publiques des États ayant investi dans cette voie, et en premier lieu les États-Unis. Le meilleur exemple du poids budgétaire de cette complexification des systèmes n'est autre que le (très) décrié F-35 : les près de dix millions de lignes de code nécessaires à son bon fonctionnement ont une incidence directe et négative sur les problèmes de développement du programme. Le Director, Operational Test & Evaluation (DOT&E) pointait ainsi dans un rapport⁽¹⁾ particulièrement critique les très nombreux retards et autres problèmes de développement découlant du parti-pris de la numérisation tous azimuts dans la conception du Joint Strike Fighter.

Autre illustration : le programme de destroyers de la classe Zumwalt. Bâtiment révolutionnaire dans sa conception, le Zumwalt fait la part belle à l'automatisation et à la numérisation des tâches, permettant à un équipage d'à peine 140 hommes de manœuvrer ce monstre de près de 15 000 tonnes. Censé constituer la nouvelle épine dorsale de l'US Navy, le programme Zumwalt devait donner naissance à pas moins de 32 bâtiments. Face, ici encore, à une explosion des coûts⁽²⁾, le programme fut prématurément stoppé en 2009, avec seulement trois bâtiments budgétés.

⁽¹⁾ *Fiscal Year 2015 DOD Programs : F-35 Joint Strike Fighter*, Director, Operational Test & Evaluation, États-Unis, 2015 [en ligne].

⁽²⁾ *Navy DDG-51 and DDG-1000 Destroyer Programs: Background and Issues for Congress*, Ronald O'Rourke, Congressional Research Service, États-Unis, 2015.

Ces exemples bien actuels et abondamment documentés tendent ainsi à confirmer l'analyse de Norman R. Augustine, ancien vice-président de l'avionneur Martin-Marietta. Dans ses *Augustine's Laws*⁽³⁾, il prédit en effet la croissance géométrique des coûts des programmes d'armement à mesure de l'augmentation de leur niveau technologique, alors que les budgets militaires ne connaissent qu'une augmentation arithmétique. La célèbre loi n°16 stipule notamment, en poussant la démonstration jusqu'à l'absurde :

"In the year 2054, the entire defense budget will purchase just one aircraft. This aircraft will have to be shared by the Air Force and Navy 3-1/2 days each per week except for leap year, when it will be made available to the Marines for the extra day".

Si l'on extrapole cette tendance lourde pour rendre compte de systèmes de plus en plus complexes, et donc chers, on peut en déduire que la marge de manœuvre des armées futures s'amointrira encore. L'armée "d'échantillonnage" risque de s'imposer comme le modèle de force de référence des armées, l'attrition de devenir un luxe insupportable et toute velléité de montée en puissance de l'industrie de défense pour faire face à un conflit de haute intensité de se heurter à un mur budgétaire quasi infranchissable. Certes, une forte volonté politique pourrait permettre de passer outre ces contraintes budgétaires. Mais en résulterait, après guerre, une crise économique et financière insupportable eu égard au volume inédit de ressources consacrées à une économie de guerre qu'il faudrait alors reconvertir, et non sans mal, en économie civile...

La guerre interétatique, telle qu'elle est classiquement conçue, deviendrait ainsi littéralement hors de prix. Et donc, en toute logique, délaissée au profit d'autres formes de conflits plus "abordables" : hybrides, économiques, informatiques...

Soldat augmenté, armée atrophiée

Permise par la professionnalisation des armées (à partir de 1996 en France), la technicité croissante du métier de soldat, aujourd'hui amené à utiliser un équipement et des véhicules de plus en plus complexes, a conduit à l'émergence du modèle du "soldat technicien". En résulte un entraînement de plus en plus long et de plus en plus coûteux. D'où la difficulté actuelle des armées modernes à opérer des remontées en puissance rapides.

⁽³⁾ Norman R. Augustine, *Augustine's Laws* (6^e édition), États-Unis, American Institute of Aeronautics and Astronautics, 1997.

L'armée française, actuellement partagée entre opération Sentinelle et Opex, est confrontée à un rythme opérationnel qui empêche l'entraînement des personnels dans des conditions satisfaisantes, impliquant, de fait, un risque d'érosion des compétences⁽⁴⁾. Or, le concept de soldat augmenté implique, par définition, l'exacerbation des difficultés soulevées par le soldat technicien. Qu'importe la forme de ces augmentations, il semble difficile d'imaginer qu'elles ne s'accompagneront pas d'une longue période d'apprentissage pour parvenir à les exploiter au combat à leur plein potentiel – apprentissage s'ajoutant à la formation militaire à proprement parler.

Plus préoccupant : la très forte rotation qui caractérise les armées modernes, avec une carrière de seulement cinq ans pour les métiers de contact⁽⁵⁾, pose la question de la pertinence économique du soldat augmenté. C'est en effet avant tout un investissement, en temps comme en argent, et il apparaît peu judicieux de consacrer autant de ressources à des personnels qui ne serviront que très brièvement au sein des armées.

En outre se pose la question de la fin de carrière du soldat augmenté. À supposer que cette augmentation consiste en une modification corporelle invasive et irréversible (membres artificiels, traitement médicamenteux à vie, etc.), notre soldat augmenté sera-t-il propriétaire de son propre corps après avoir quitté l'armée ? En plus d'un problème économique, pointe ici un questionnement éthique et moral, avec l'aliénation d'un homme qui se retrouve dépossédé de son propre corps.

LES RISQUES OPÉRATIONNELS

L'exacerbation de vulnérabilités systémiques

La numérisation de la guerre suppose une augmentation massive des flux de données. Et, pour que cette numérisation soit réellement une plus-value, elle doit se réaliser en temps réel. En l'état de l'art, une seule solution technique permet un échange de données en temps réel à l'échelle mondiale : le satellite. Or les satellites ne sont plus des cibles accessibles : États-Unis, Russie et Chine ont déjà fait montre de leur capacité à frapper jusqu'en orbite. Une armée

⁽⁴⁾ Audition du général Arnaud Sainte-Claire Deville, *Compte-rendu n°16 de la séance de 17 heures du mardi 17 novembre 2015*, Assemblée nationale, Commission de la défense nationale et des forces armées [en ligne].

⁽⁵⁾ Jean-Louis Bernard (député), *Avis n°3809 sur la préparation et l'emploi des forces – Forces terrestres*, Assemblée nationale, Commission de la défense nationale et des forces armées, 2011.

entièrement numérisée se révélerait donc être un colosse aux pieds d'argile, dépendant d'infrastructures spatiales vulnérables. Certes, des contre-mesures aux armes antisatellite sont déjà à l'étude, voire en dotation. Mais, si elles peuvent atténuer la menace, elles ne sauraient la faire disparaître.

De plus, la numérisation a, entre autres objectifs, celui de permettre à une armée d'acquérir une quasi-omniscience de son environnement en dissipant le brouillard de la guerre, facilitant ainsi la prise de décision des états-majors jusqu'aux sections de combat. Le revers de la médaille est évident : le risque qu'un adversaire puisse s'appropriier ces données, lui permettant de connaître aussi bien, voire mieux, son ennemi que lui-même. Et même de modifier directement lesdites données, afin de fausser la perception de son ennemi. Une perspective dont la Syrie aurait déjà fait l'amère expérience en 2007, lorsque l'armée de l'air israélienne détruisit le site nucléaire de Deir ez-Zor : Israël est soupçonné d'avoir piraté le réseau de défense antiaérienne syrien afin de le rendre sourd et aveugle aux appareils israéliens⁽⁶⁾.

De nouvelles lourdeurs logistiques

L'un des secteurs que ces innovations devraient grandement simplifier est la logistique. De l'exosquelette – permettant la manutention de charges lourdes par un unique opérateur sur le modèle du très prometteur Hercule de RB3D – à la fluidification de la gestion des stocks permise par les progrès de la robotisation ou l'usage d'objets connectés, les opportunités semblent infinies.

Néanmoins, ces nouvelles solutions soulèvent leur propre lot de problèmes. Ainsi, le soldat augmenté, malgré les prouesses que lui permettent ses capacités surhumaines, est aussi et peut-être avant tout un soldat "super-dépendant" dans le sens où ces augmentations risquent de coûter au soldat son aptitude à la rusticité.

De fait, l'autonomie énergétique est le principal obstacle : que ce soit pour alimenter un exosquelette – voire des membres artificiels – ou encore des capteurs et des systèmes de télécommunications, les besoins énergétiques considérables engendrés interdisent tout déploiement sans chaîne logistique adéquate. Il en résulte un alourdissement des opérations non seulement pour les manœuvres elles-mêmes, ralenties par ces nouveaux besoins logistiques, mais aussi pour les flux logistiques, qui constituent une vulnérabilité

⁽⁶⁾ David A. Fulghum, "Why Syria's Air Defenses Failed to Detect Israelis", *Aviation Week*, 3 octobre 2007 [en ligne].

traditionnelle pour toute armée et auxquels il faudra consacrer un surplus de moyens afin d'en garantir la sécurité.

En parallèle, la robotisation et la numérisation du champ de bataille et des activités de soutien auront un impact certain sur l'encadrement des opérations : complexes, ces systèmes devront être supervisés et entretenus par des techniciens hautement qualifiés, renforçant le modèle actuel du soldat technicien, et aggravant par là même la problématique évoquée plus haut d'une formation militaire déjà fort chronophage.

En conclusion, il apparaît que la technologie, vecteur de progrès autant que d'entraves, ne saurait se suffire à elle-même pour penser le modèle de l'armée du futur. En effet, la technique tend aujourd'hui à outrepasser son rôle d'outil pour se muer en une idéologie, le "technologisme". Or, à l'heure où nous entrons dans un monde qui repousse les frontières du possible vers celles de l'imagination, il semble opportun de veiller à maintenir – voire replacer – le besoin opérationnel au centre de la réflexion stratégique.

Septembre 2016

PAR **WAËL SALEM-JARNO**

Séminaire master 2 "Défense et géopolitique" de l'IHEDN, Paris 2014
Membre du comité "Armée du futur" de l'ANAJ-IHEDN⁽⁷⁾

⁽⁷⁾ Waël Salem-Jarno est également diplômé de l'Institut supérieur de l'armement et de la défense (Isad).

L'association Visov : pour une gestion de crise citoyenne⁽¹⁾

Il est 17 h 12 lorsque les pompiers reçoivent l'appel qui les informe de l'accident ferroviaire de Brétigny-sur-Orge. Il ne leur faut pas plus d'une dizaine de minutes pour se rendre sur les lieux. Pourtant, avant même leur arrivée, les premières photos de l'événement apparaissent sur les réseaux sociaux. De même, lors du séisme au Népal, des nouvelles de certains survivants français nous sont parvenues bien avant le déclenchement de la cellule de crise du ministère des Affaires étrangères. Cela s'explique notamment par le fait qu'aujourd'hui, plus d'un Français sur deux possède un *Smartphone* et 52 % des internautes utilisent les médias sociaux⁽²⁾.

Ainsi, les réseaux sociaux, et en particulier Twitter et Facebook, sont désormais indissociables de la gestion de crise. Des informations diverses apparaissent avant même que les autorités ou les entreprises aient eu le temps de réagir. Ces réseaux sociaux sont parfois même utilisés pour avertir les secours. En novembre 2014, lors des inondations à La Londe-les-Maures (Var) une personne n'arrivant pas à joindre les secours a *tweeté* son appel à l'aide qui a été relayé par la mairie aux services de secours.

⁽¹⁾ Cet article est tiré d'un entretien avec A. Jouanneaux, membre du bureau Visov et chef du centre de secours de Massy.

⁽²⁾ Arcep, baromètre du numérique, 2015 [en ligne].

Toutefois, si les réseaux sociaux constituent une source d'information, ils véhiculent également des rumeurs. C'est pourquoi l'association des volontaires internationaux en soutien opérationnel virtuel (Visov), officiellement créée en janvier 2014, mais active sur les réseaux sociaux depuis 2012, souhaite promouvoir une meilleure utilisation des médias sociaux en gestion d'urgence (MGSU). Inspirée du modèle américain de "Social media in emergency management", l'association Visov est composée d'une centaine de volontaires. Leur objectif : anticiper les crises pour une meilleure gestion, mais aussi freiner les rumeurs qui se propagent sur les médias sociaux. Visov se concentre particulièrement sur la sécurité civile et vient en aide aux organisations de secours en récoltant des informations sur les réseaux sociaux et en apportant rapidement des éléments de terrain analysés et vérifiés.

UNE ÉQUIPE VIRTUELLE SOUDÉE PAR DES VALEURS COMMUNES

Les volontaires sont issus de milieux différents, mais ont tous pour point commun leur expérience des réseaux sociaux. Beaucoup d'entre eux travaillent déjà dans le milieu de la sécurité civile (Croix rouge, pompiers, Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires – Eprus, protection civile, etc.), mais l'équipe est également composée de photographes, journalistes, cartographes ou psychanalystes. Certains volontaires se trouvent même à l'étranger, notamment au Canada, ce qui permet de mener une veille dans un fuseau horaire plus large. Même si la plupart des volontaires ne se sont jamais rencontrés physiquement, ils forment une équipe virtuelle qui se réunit sur WhatsApp ou Skype pour échanger des informations, mais aussi former les nouveaux arrivants à certaines spécificités des réseaux sociaux. La salle "Volontaires" leur permet de mener une veille quotidienne sur les événements à risque en France et dans le monde. En cas de crise, c'est à travers la salle "Activation" que les volontaires reçoivent un message d'alerte. Ils ont alors pour mission de se rendre sur les réseaux sociaux pour récupérer un maximum d'informations qu'ils partagent sur un document commun en ligne, actualisé en temps réel, auxquels leurs partenaires ont accès. Il peut s'agir des secours, mais également du ministère de l'Intérieur, en particulier le Centre opérationnel de gestion interministérielle de crise (Cogic)⁽³⁾. Parallèlement, les volontaires

⁽³⁾ De l'événement accidentel à la menace de troubles graves, le Cogic a pour mission quotidienne de recueillir et d'analyser les informations ayant trait à la sauvegarde des populations, des biens et de l'environnement. Il renseigne, dans son domaine de compétence, le cabinet du ministre de l'Intérieur de toute situation justifiant de mesures d'urgence et peut répondre à toute demande d'expertise formulée notamment par les autorités préfectorales. Il met en œuvre les moyens nationaux d'assistance et de secours aux populations, en France au profit des départements et des zones de défense, comme à l'étranger dans le cadre de l'action humanitaire.

peuvent faire remonter des demandes d'aide formulées sur les réseaux sociaux jusqu'aux secours. Par ailleurs, cette équipe virtuelle est accompagnée par des experts qui la conseillent dans les domaines de la gestion de crise, de la météorologie ou de la sismologie.

ANTICIPER LES CRISES PAR UNE VEILLE ACTIVE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

En temps normal, une cellule de veille est continuellement active, ce qui permet d'anticiper les événements, en particulier les catastrophes naturelles. En effet, la plupart des "activations" concernent des intempéries. C'est pour cette raison que Visov a établi un partenariat avec *La radio météo*, une radio associative qui lui permet de bénéficier d'une expertise météorologique très précise, à la commune près. Par exemple, à l'automne 2015, dans le cadre des intempéries dans le Gard, cela a permis de savoir à quel moment les communes allaient être impactées. Les pompiers ont ainsi pu anticiper et placer des sauveteurs en préalerte. Autre appui utile, celui du Centre sismologique euro-méditerranéen (Csem)⁽⁴⁾ qui permet de recenser les séismes à travers un réseau de sismographes et de mesurer leurs effets. Des applications comme Qwidam ou Vialert, sont également partenaires de l'association. Parallèlement, Visov utilise des applications communautaires comme l'application de trafic et de navigation Waze, très utile pour connaître l'état des routes, chaque utilisateur pouvant commenter en direct la situation en joignant également des photos. Cela permet notamment aux secours de savoir quels chemins emprunter et à quel endroit précis leur aide doit être apportée.

Cette veille sur les réseaux sociaux permet de qualifier et de quantifier l'événement, mais aussi de le cartographier. En effet, l'objectif de Visov est de structurer les informations et de les rendre intelligibles pour la gestion de crise. Par ailleurs, la crédibilité des informations sur ces réseaux est toujours évaluée, car il arrive que des rumeurs et fausses informations y circulent.

⁽⁴⁾ Le Csem est une ONG scientifique qui fédère les observatoires sismologiques de la région euro-méditerranéenne. Grâce aux 84 instituts membres dans 55 pays différents, le Csem offre un service d'information sismique en temps réel.

ASSURER UNE INFORMATION FIABLE

Au début d'une crise, les réseaux sociaux sont submergés d'informations qui sont en majorité fiables. Mais après quelques dizaines de minutes, les premiers Trolls⁽⁵⁾ apparaissent et se mélangent rapidement aux informations fiables. L'objectif des volontaires est donc de vérifier l'information pour pouvoir écarter les rumeurs et faire remonter des données fiables aux services de protection civile. Pour cela, une méthode assez simple est utilisée : demander aux personnes ayant posté les informations si elles sont présentes sur les lieux ou leur demander d'où provient l'information.

La capacité d'analyse de Visov a notamment été mise à l'épreuve le 13 novembre 2015. En effet, 43 volontaires ont passé la soirée à scruter Internet et les réseaux sociaux pour dissocier les informations crédibles des rumeurs. Ils se sont ainsi intéressés aux alertes concernant de prétendues nouvelles attaques au Panthéon, au Centre Pompidou ou à la gare du Nord. Pour vérifier ces informations, ils ont notamment regardé le nombre de personnes mentionnant l'événement en question. Dans le cas de la gare du Nord, un seul internaute évoquait ce supposé attentat. Cette information a donc été écartée. Toutefois, signaler les rumeurs permet également de les faire remonter aux autorités et de les démentir publiquement, mais aussi de gérer les craintes de la population et d'adapter la réponse et les soutiens aux besoins.

S'appuyer sur la communauté virtuelle est un élément indispensable pour assurer une information fiable. L'objectif est d'avoir des partenaires positionnés partout en France pour bénéficier d'informateurs situés au plus près de l'événement, notamment en suivant les comptes de journalistes basés en région. Grâce à leur expérience et leurs contacts, les volontaires ont pu identifier des acteurs de référence partageant des informations fiables. Une connaissance assez fine des réseaux sociaux, mais aussi de certains logiciels additionnels comme Tweetdeck⁽⁶⁾ est nécessaire pour pouvoir faire le tri dans les informations. Le ressenti et l'expérience jouent également beaucoup dans la vérification des données. En effet, il faut parfois rechercher des *Hashtags* avec des fautes d'orthographe ou tenter plusieurs mots-clés.

⁽⁵⁾ En argot Internet, un *Troll* caractérise ce qui vise à générer des polémiques. Il peut s'agir d'un message, d'un débat conflictuel dans son ensemble ou de la personne qui en est à l'origine. Ainsi, "troller", c'est créer artificiellement une controverse qui focalise l'attention aux dépens des échanges et de l'équilibre habituel de la communauté.

⁽⁶⁾ TweetDeck est une application qui permet de consulter et gérer un ou plusieurs comptes Twitter.

Ces informations sont ensuite partagées à travers les réseaux sociaux. Chaque membre de l'équipe possède un réseau différent, ce qui permet d'élargir le nombre de personnes recevant le message. En effet, chaque volontaire a sa part de crédit chez ses suiveurs, ce qui leur permet d'accompagner les autorités dans la transmission d'informations.

Le but est ainsi de servir d'entonnoir et de faire remonter les informations clés aux autorités pour les aider à s'organiser et à appréhender l'ampleur de la crise. Une collaboration s'est d'ailleurs progressivement instaurée entre le Cogic et Visov qui a su devenir un partenaire incontournable en cas de crise. Par ailleurs, à la suite du retour d'expérience des attentats du 13 novembre dernier, le ministère de l'Intérieur a nommé Xavier Tytelman au poste de responsable MGSU au sein du Cogic, témoignant ainsi de la prise de conscience des décideurs en ce qui concerne l'utilité des réseaux sociaux en temps de crise.

POUR UNE MEILLEURE PRATIQUE DES RÉSEAUX SOCIAUX EN TEMPS DE CRISE

L'association Visov diffuse également des messages de bonnes pratiques en temps de crise et hors temps de crise de la part des autorités. Elle partage notamment des infographies développées par les préfetures et les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) concernant des voies d'évacuation en cas de feux de forêt ou d'inondations.

Visov tente d'élargir ses partenariats afin de sensibiliser un maximum d'organisations à l'utilisation des médias sociaux en temps de crise. La signature d'une convention avec le SDIS du Var a notamment permis la mise en place d'une équipe autonome de veilleurs sur les réseaux sociaux. Des partenariats ont également été établis avec les états-majors interministériels de zone (Emiz) du Sud et de l'Est de la France ainsi qu'avec le Centre régional d'information et de coordination routière Méditerranée (CRICRM). Une première convention avec Hyères (Var) a aussi été signée en février 2016.

Toute personne active sur les réseaux sociaux et ayant de bonnes connaissances en techniques de veille peut rejoindre l'association en tant que volontaire en remplissant le formulaire sur le site www.visov.org. Il est également possible de venir en aide aux veilleurs lors de crises, en particulier en leur faisant remonter des informations sur le lieu de l'incident en ayant le réflexe, notamment sur Twitter de mettre "@Visov1" en copie et d'ajouter systématiquement le

Hashtag "#MSGU" afin de signaler tout Tweet significatif ou urgent. En effet, toute personne étant en possession d'informations, de photos ou de vidéos pertinentes lors d'événements peut aider l'association en partageant ses données.

Avril 2016

PAR **ALICE TOURNEUR**

Séminaire master 2 "Défense et Géopolitique" de l'IHEDN, janvier 2016
Responsable du comité "Risques et entreprises" de l'ANAJ-IHEDN

L'impression 3D au service de la défense : synthèse des opportunités et limites

Pour Piero Pieri⁽¹⁾, comprendre la guerre nécessite de prendre en compte le politique, le technique, l'économique, ou encore la marche de l'esprit humain. Parmi ces aspects, il souligne que depuis la Première Guerre mondiale, « La technique, soit mille choses à la fois, depuis l'armement proprement dit jusqu'aux progrès de la logistique. La technique domine tout, entraîne tout⁽²⁾ ».

Une technologie fait aujourd'hui beaucoup parler d'elle : l'impression 3D, ou fabrication additive (FA). Elle consiste en une famille de procédé de fabrication de pièces physiques à partir d'un modèle numérique, par ajout de matière couche par couche ; la fabrication est dite additive contrairement aux procédés industriels ordinaires soustractifs (comme l'usinage)⁽³⁾. Différents procédés d'ajout de matière sont désignés sous le vocable de fabrication additive. Nous

⁽¹⁾ Piero Pieri est un historien militaire italien du XX^e siècle.

⁽²⁾ P. Pieri, "Sur les dimensions de l'histoire militaire", *Annales – Économies, sociétés, civilisations* – 18^e année, n°4, 1963, p. 625-638. DOI : 10.3406/ahess.1963.421032.

⁽³⁾ ASTM International, *Standard Terminology for Additive Manufacturing Technologies*, Désignation : F2792 – 12a.

nous bornerons ici à une étude des usages de la fabrication additive sans rentrer dans le détail de ces technologies⁽⁴⁾.

La FA est apparue au cours des années 1980⁽⁵⁾ et son utilisation s'est répandue à partir des années 2000. Elle connaît aujourd'hui une diffusion rapide et des prévisions indiquent que le chiffre d'affaires annuel mondial du secteur devrait passer de 3 milliards de dollars en 2013 à 21 milliards de dollars en 2021⁽⁶⁾.

La FA a deux caractéristiques principales :

- ✓ Elle consiste à ajouter de la matière plutôt qu'à en retirer comme le font souvent les procédés industriels classiques (l'usinage par exemple). Cela offre un certain nombre d'avantages en termes de *design* comme la possibilité de fabriquer des formes impossibles à réaliser par soustraction (à l'instar des structures dites en "nid d'abeilles"), ou la possibilité de fabriquer des pièces composées de plusieurs parties déjà assemblées (l'exemple classique est celui du roulement à billes que l'on peut imprimer d'un trait). Ces avantages sont souvent résumés par l'idée de la complexité "gratuite"⁽⁷⁾ ;
- ✓ Elle consiste à fabriquer les objets sans outillage depuis le fichier numérique. L'avantage majeur de ce mode de fonctionnement est qu'il est possible de partager le modèle d'un objet sous format dématérialisé (par exemple par Internet) et de le fabriquer sans qu'il soit nécessaire d'adjoindre à la machine des outils ad hoc. Cela permet potentiellement de raccourcir de façon importante les temps de livraison en fabricant au plus proche de l'utilisateur et de stocker numériquement n'importe quelle pièce qui sera disponible n'importe où et qu'il ne restera plus qu'à imprimer.

⁽⁴⁾ Le lecteur intéressé pourra se référer à J. Rosenberg, P. Morand, D. Turcq, *L'impression 3D, Porte d'entrée dans l'industrie du 21^e siècle*, Chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France, p. 23 [en ligne], consulté le 3/11/2016.

⁽⁵⁾ Ibid., p. 25.

⁽⁶⁾ Wholer's report, cité dans : "Quelles stratégies pour l'impression 3D ?", *Les Échos*, 24/03/2015 [en ligne], consulté le 3/11/2016.

⁽⁷⁾ T. Campbell, Ch. Williams, O. Ivanova, B. Garrett, *Could 3D Printing Change the World ? Technologies, Potential, and Implication of Adding Manufacturing*, Strategic Forecast Report, Atlantic Council, October 2012.

Ajoutons que l'absence d'outillage et le faible coût des changements de production dans la FA sont annoncés⁽⁸⁾ comme conduisant à un coût de fabrication unitaire quasiment stable, quelle que soit la quantité produite, ce que l'on qualifie souvent comme une absence d'économie d'échelle.

Ces caractéristiques offrent des avantages qui ont déjà permis des réalisations importantes, notamment en termes de fabrication unitaire et personnalisée (par exemple dans le secteur médical) et de *design* (par exemple dans le secteur de l'aéronautique). Si des progrès technologiques restent à accomplir dans le domaine, la FA semble bien en passe d'avoir un impact industriel important. De la personnalisation de masse à l'extension des possibilités de *design* et même – pour les plus optimistes – la numérisation généralisée des flux matériels, les promesses de cette technologie incitent un certain nombre de commentateurs à y voir le fondement technologique d'une prochaine "révolution industrielle"⁽⁹⁾.

Dans le secteur de la défense, les réalisations concrètes se sont multipliées ces dernières années. Elles sont de deux natures. D'une part, les secteurs de l'aéronautique, du naval et du génie civil sont les lieux de réalisations industrielles intéressantes, qui seront l'objet de notre première partie. D'autre part, les aspects logistiques sur théâtre sont également l'objet d'expérimentations prometteuses que nous présenterons dans un second temps. Au-delà de ces réalisations, la généralisation de la FA et la révolution industrielle anticipée par certains toucheraient certainement le secteur de la défense nationale si elles avaient lieu. Les attentes en termes de progrès des procédés et d'extension de l'utilisation semblent porteuses de lourds enjeux stratégiques, géoéconomiques, sécuritaires et sociaux. Ces attentes justifient ainsi un questionnement sur les futurs possibles, que nous aborderons en troisième partie.

LA FABRICATION ADDITIVE, UN NOUVEAU PROCESSUS AU SERVICE DE L'INDUSTRIE DE LA DÉFENSE

La FA pourrait modifier les chaînes de production militaires, notamment pour les systèmes d'armes les plus complexes. En effet, la FA pourrait permettre de réduire le temps de développement grâce au prototypage rapide, d'éviter certaines étapes d'assemblage, de réaliser des économies de matières premières, de réduire le poids de certaines pièces, voire de repenser l'architecture des produits.

⁽⁸⁾ Ibid.

⁽⁹⁾ Richard D'Aveni, "The 3-D Printing Revolution", *Harvard Business Review*, mai 2015, p. 40-48 ; "A third industrial revolution", *The Economist*, 21/04/2012 [en ligne], consulté le 3/11/2016.

En outre, le procédé de FA permettrait un découplage entre le prix de revient unitaire (PRU) et la taille des séries produites. Un système d'armes à très faible volume de production deviendrait en conséquence plus facilement soutenable économiquement et budgétairement. Le perfectionnement et la généralisation du procédé pourraient ainsi avoir un effet sensible sur les coûts globaux ainsi que sur la nature des programmes d'armement. LA FA renforcerait davantage l'importance des activités de R&D, qui revêteraient un aspect décisif dans le cadre de l'environnement très concurrentiel du marché de l'armement.

Cette utilisation touche également l'aéronautique militaire (et civile). Aujourd'hui, l'avantage de complexité de la FA est expérimenté notamment pour la fabrication de pièces de séries pour lesquelles un *design* plus complexe permet d'économiser un poids précieux, et donc du carburant en vol, sans en sacrifier la solidité.

L'annonce par BAE Systems du vol d'un Tornado GR4 équipé de pièces produites par FA directement sur le site de l'essai⁽¹⁰⁾, l'équipement en système de conditionnement d'air (ECS) de F-18 redessiné par FA⁽¹¹⁾, ou la conception en 2013 en Chine d'une énorme pièce en titane pour les J-20/J-31⁽¹²⁾, en sont de bonnes illustrations.

En ce qui concerne les systèmes d'armes complexes, les secteurs maritime et terrestre pourraient également profiter de cette nouvelle possibilité technologique. L'US Navy a d'ailleurs annoncé en 2015 son ambition d'une utilisation généralisée de la FA au bénéfice de la flotte et de l'aviation embarquée⁽¹³⁾. Le recours généralisé au procédé de FA pour les systèmes d'armes complexes permettrait une réparation et un entretien à moindre coût et donc une plus grande disponibilité technique opérationnelle (DTO).

De nombreux projets ou réalisations dans le domaine du génie civil (tel que des ponts ou des bâtiments entiers) laissent envisager une transposition à des fins militaires, sous réserve de quelques adaptations.

⁽¹⁰⁾ "Successful test flight for Tornado jet containing BAE parts made on 3D printer", *The Telegraph*, 05/01/2014, [en ligne], consulté le 3/11/2016.

⁽¹¹⁾ T. Campbel et al., 2012, op. cit.

⁽¹²⁾ Il s'agissait de la plus grosse pièce d'avion en titane au monde imprimée en 3D, fournie par la Avic Laser Prototyping Manufacturing Co., voir A. Castel, *Technologies duales : les imprimantes 3D en Chine, Russie, Inde et à Singapour*, Délégation aux affaires stratégiques, ministère de la Défense, avril 2014.

⁽¹³⁾ Source : "3D Systems Inks Cooperative R&D Agreement with Key Navy Center" [en ligne], consulté le 3/11/2016.

LA FABRICATION ADDITIVE, UN ATOUT LOGISTIQUE AU SERVICE DES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES

Du point de vue logistique, la FA a un profond potentiel de transformation des opérations militaires. En effet, la FA peut permettre, par la numérisation de la fabrication matérielle, d'apporter une grande flexibilité sur les théâtres d'opérations, ce qui présente un avantage militaire et permet de réduire les coûts des opérations.

L'idée est d'embarquer une machine de FA – par exemple sur un porte-avions – afin d'être en mesure de fabriquer à la demande des pièces nécessaires à l'opération. Lors d'une opération extérieure, avoir une imprimante 3D à disposition dans une base arrière permettrait de fabriquer une pièce de rechange si un équipement est endommagé. Il serait ainsi envisageable d'améliorer la DTO des matériels engagés sur théâtre sans avoir à livrer les pièces de rechange depuis les sites de stockage nationaux, à les transporter en amont sur théâtre, ou à cannibaliser d'autres équipements. L'avantage serait alors double. D'une part, du point de vue militaire, le gain de temps pourrait s'avérer précieux dans la conduite des opérations. D'autre part, d'un point de vue financier, il serait possible d'économiser une coûteuse livraison de matériel de rechange dans un temps très court. L'emploi de cette méthode permettrait également de limiter les stocks de pièces de rechange dans des bâtiments lourds comme des porte-avions, voire de permettre que ces derniers soient autosuffisants en termes matériels. Enfin, la FA peut permettre de fabriquer un exemplaire d'une pièce que le fabricant a arrêté de produire, ce qui s'avérerait également être une source d'économies importantes.

Si l'on ajoute les outils de conception assistée par ordinateur aux machines de fabrication, il deviendrait également possible de concevoir une pièce spécifiquement adaptée à un besoin très particulier. Des "bricolages" pour s'adapter à la spécificité de chaque situation seraient alors envisageables. Au-delà des atouts en termes de *design* et de production décrits ci-dessus (qui offrent des avantages dans le secteur de l'armement comme dans bien d'autres), la FA serait donc en mesure d'améliorer le maintien en condition opérationnelle sur théâtre.

La Naval Aviation Enterprise américaine ne s'y trompe pas et souligne « la possibilité de produire des pièces à la demande au moment et à l'endroit où elles

sont nécessaires⁽¹⁴⁾ ». De manière peut-être encore plus concrète, La Navy a expérimenté l'installation de tels équipements sur son porte-avions USS Essex en 2014 et sur d'autres bâtiments depuis⁽¹⁵⁾. Cela leur permet une meilleure réactivité ainsi que des économies de logistique et de production. Finalement, notons la création des "*expeditionary labs*", des équipes d'ingénieurs intégrées à l'expédition avec leurs outils de création assistée par ordinateur (CAO) et de FA et qui, depuis les bases arrière, accompagnent les opérations et ont pour mission de concevoir et de prototyper rapidement des solutions matérielles aux problèmes rencontrés sur les théâtres d'opérations⁽¹⁶⁾. Ces trois exemples sont caractéristiques de l'effort de recherche et de développement des États-Unis autour de cette technologie, effort notamment porté par et à destination des différentes armées et services du département de la Défense.

À plus long terme, BAE Systems a annoncé en 2014 un projet d'imprimante embarquée dans un aéronef et capable de produire à la demande divers types de drones aptes à remplir un spectre varié de missions⁽¹⁷⁾. Le planning du projet de BAE Systems prévoit sa concrétisation en 2040, ce qui montre bien l'écart entre les aspirations soulevées par la FA et les possibilités techniques actuelles.

Si elle a des avantages, la mise en œuvre de la FA sur les théâtres d'opérations nécessitera une adaptation à plusieurs niveaux et la conduite de nombreux chantiers. Nous en notons deux principaux. D'abord, elle impliquera une profonde refonte des systèmes logistiques en place. Elle rendra ensuite nécessaire la maîtrise d'un certain nombre de nouvelles compétences (au premier rang desquelles la conception assistée par ordinateur et l'utilisation des machines) par les opérateurs de ces machines, mais également par l'ensemble des acteurs des théâtres d'opérations.

Si, du feu grégeois des Byzantins à l'arme atomique, l'Histoire illustre bien que les armes les plus efficaces permettent souvent de gagner les batailles, les aspects logistiques sont également très importants. La FA pourrait offrir un avantage important à ce titre et particulièrement dans un contexte de contraintes budgétaires.

⁽¹⁴⁾ Naval Aviation Vision, United States Navy, janvier 2016 [en ligne], consulté le 3/11/2016 ;

⁽¹⁵⁾ "US Navy Ship Using 3D Printer To Create Spare Parts At Sea", *Übergizmo*, 29/12/2015 [en ligne], consulté le 3/11/2016, "US Navy adopts metal 3D printing as practical manufacturing tool in warfare center", 3Ders.org, 15/01/2016 [en ligne], consulté le 3/11/2016.

⁽¹⁶⁾ Source : notice "Expeditionary Labs (Ex Labs)", site Internet de la United States Army Rapid Equipping Force [en ligne], consulté le 3/11/2016.

⁽¹⁷⁾ BAE Systems 3D Printed UAVs', 3Dprint.com [en ligne], consulté le 3/11/2016.

LA GÉNÉRALISATION DE LA FABRICATION ADDITIVE : VERS DES RUPTURES PLUS PROFONDES ?

La rigueur nous oblige, à ce stade, à réitérer notre avertissement au lecteur concernant les limites techniques de la FA. Ces limites techniques demeurent importantes : temps de production, taille des objets, matières, qualité des finitions, coûts, etc. Même si les progrès sont rapides dans ces différents domaines. Il convient donc de garder à l'esprit que la mise en œuvre de la FA nécessite une étude technique approfondie (choix des procédés, matériaux, etc.) et spécifique à chaque besoin, et que cette mise en œuvre n'est pour l'heure avantageuse que dans certains cas bien précis. Malgré des réussites indéniables, la FA demeure en grande partie au stade du développement pour de nombreux usages industriels. Gardant cela à l'esprit, questionnons les conséquences futures de la FA sur un plan plus général.

L'histoire de la FA est marquée par certains faits divers qui – pour anecdotiques qu'ils soient – ont eu le mérite de soulever la problématique de la prolifération et de l'utilisation de la technique qui pourrait tomber entre de mauvaises mains. Les exemples les plus connus étant ceux d'étudiants ayant conçu et fabriqué des armes à feu en plastique. De nombreux sites web proposent actuellement des modèles d'armes de poing ou de fusils automatiques à télécharger, gratuitement ou non. L'association à but non lucratif texane *Defense Distributed*⁽¹⁸⁾ s'en est d'ailleurs fait une mission. Si une utilisation isolée d'armes produites de cette façon peut être redoutée, il faut rappeler qu'étant donné l'état de l'art actuel en matière de FA, il demeure plus rationnel économiquement pour une organisation terroriste ou mafieuse de s'approvisionner à travers des sources "traditionnelles". En revanche, on pourrait imaginer qu'il devienne possible de disposer de moyens de production donnant accès à des variétés d'équipements jusque-là inaccessibles.

Les avantages en termes de production décrits en première partie pourraient rendre des programmes d'armement plus soutenables industriellement et budgétairement. Le développement de bases industrielles et technologiques de défense (BITD) couvrant des spectres capacitaires plus larges pourrait être à portée de main, notamment pour certaines puissances intermédiaires ou régionales, ou encore pour des pays aux ressources limitées (en Europe notamment). Cela n'irait pas sans conséquences géopolitiques, dans la mesure où les exportations d'armement deviendraient moins pertinentes dans le cadre d'une stratégie d'influence.

⁽¹⁸⁾ "Afin de démontrer et de promouvoir le potentiel subversif de l'impression 3D [sic]". Source : site Internet de *Defense Distributed* [en ligne], consulté le 3/11/2016.

Les perspectives géoéconomiques ouvertes par la FA pourraient potentiellement être porteuses de bouleversements dont la portée est encore difficile à déterminer. Des auteurs anglo-saxons parmi les plus optimistes mettent en avant l'effet de substitution du procédé de FA à l'importation⁽¹⁹⁾. Nous observerions à une certaine échéance la relocalisation des productions manufacturières au sein des gros marchés importateurs (en premier lieu desquels les États-Unis). Les rapports de force entre ces pays et les pays manufacturiers pourraient évoluer dans un sens alors plus favorable aux premiers. Si les pays importateurs voyaient leur dépendance au commerce extérieur réduite, la situation deviendrait en revanche plus délicate pour les pays ayant bâti un modèle économique exportateur (Chine, Allemagne ou Japon). Nous pouvons toutefois objecter que si le commerce international pouvait changer radicalement de visage, en prenant une forme davantage immatérielle, des différentiels de compétitivité existeraient toujours, mais seraient simplement déplacés sur des terrains comme le développement des meilleurs produits et procédés, l'innovation, ou encore la protection contre la copie illégale.

De plus, l'idée de la substitution de la FA aux importations repose sur l'hypothèse d'une disparition corrélative de main-d'œuvre industrielle (au-delà de la FA, cette hypothèse s'inscrit dans le cadre plus large de l'automatisation/robotisation de la production industrielle). Cette disparition est donc loin d'être acquise et reposera sur l'évolution future des procédés de FA.

Néanmoins, l'hypothèse d'un changement de nature du commerce international dans le sens d'une relocalisation de la production à l'échelon national pourrait être de nature à remettre en cause l'efficacité déjà contestable des politiques extérieures basées sur le levier des sanctions économiques, tant celles-ci deviendraient faciles à contourner⁽²⁰⁾.

La question des conséquences sociales se pose également. Si tenter de les appréhender est un exercice périlleux, un scénario de transformations sociales profondes n'est pas à exclure. Deux évolutions pourraient notamment jouer

⁽¹⁹⁾ Voir par exemple : T. Campbel et al., op. cit. ; B. Garrett : "3D Printing: New Economic Paradigms and Strategic Shifts", *Global Policy*, Vol. 5, février 2014 [en ligne], consulté le 3/11/2016 ; "Print me a Stradivarius: How a new manufacturing technology will change the world", *The Economist*, 10/02/2011, [en ligne], consulté le 3/11/2016.

⁽²⁰⁾ Tel est l'avis du prospectiviste et spécialiste des questions militaires Peter W. Singer, "3D Printing Could Revolutionise Modern Warfare", *Business Insider*, 06/01/2015 [en ligne], consulté le 3/11/2016.

en ce sens. D'une part, les gains de productivité que l'on peut espérer de la FA pourraient s'accompagner de contreparties en termes d'emploi⁽²¹⁾. D'autre part, quelles pourraient être les conséquences, à tous les niveaux, de la possibilité qu'aurait le plus grand nombre de pouvoir disposer d'un outil de production à moindres frais ?

La FA pourrait être un atout pour relever les défis capacitaires auxquels la France devra faire face. Ce constat peut être dressé en examinant les plans prospectifs français à la lumière des opportunités offertes par cette technologie. Le plan prospectif à 30 ans intègre comme hypothèse de départ « le choix de rester une puissance militaire complète ». Le Plan stratégique Recherche & Technologie de la Direction générale de l'armement (DGA) affirmait notamment les nécessités de « maintenir et restaurer le potentiel ami en opérations » ce qui implique l' « amélioration des flux logistiques et de la disponibilité des matériels, [la] réduction du coût de possession, [... et l'] optimisation des flux de transport », ainsi que la réduction de la dépendance nationale vis-à-vis de l'étranger. La FA peut être envisagée comme une sérieuse réponse à ces objectifs qui peuvent paraître ambitieux, particulièrement en période de contraintes budgétaires et face à la hausse tendancielle des coûts des programmes militaires.

Notre propos est conduit dans un esprit de prudence face à la relative nouveauté de la technique, la rapidité extrême des progrès en la matière, et l'incertitude quant à la trajectoire technologique et à l'évolution des usages à plus ou moins long terme. Il convient également d'interpréter avec précaution les annonces faites çà et là dont on peut présumer qu'elles relèvent – au moins en partie – d'une stratégie de communication. Néanmoins, la fabrication additive pourrait provoquer des bouleversements dont la profondeur dépasserait le champ strictement industriel ou économique.

Le monde de la défense doit en prendre acte. D'un point de vue industriel, elle pourrait être une réelle opportunité tant en termes de coûts que de perfectionnement des équipements. Le procédé pourrait également être à même de modifier la conduite des opérations, en ouvrant de vastes champs de possibilités en matière de logistique. La fabrication additive pourrait ainsi bien être un élément clé de l'armée d'un futur pas si lointain, particulièrement

⁽²¹⁾ "Impression 3D : avis de tempête sur l'emploi", *Les Échos*, 02/04/2015 [en ligne], consulté le 3/11/2016.

dans un contexte de contraintes budgétaires. Cette technologie est enfin porteuse d'enjeux probablement aussi profonds que difficiles à sonder, en ce qui concerne les environnements géopolitiques, géoéconomiques ou encore sociaux.

Contrairement à certains pays – notamment les États-Unis où l'impression 3D est vue comme la source d'une réindustrialisation nationale et dispose de toute l'attention des autorités – la France, si tant est qu'elle souhaite en faire le pari, manque encore d'une politique industrielle bien définie pour le développement de la fabrication additive⁽²²⁾. Les armées devraient légitimement avoir leur place dans un tel dispositif en tant que débouché naturel de la technologie.

Septembre 2016

PAR **KARIM MAMMASSE**

90^e Séminaire "IHEDN-Jeunes", Châtenay-Malabry 2015
Membre du comité "Armée du futur" de l'ANAJ-IHEDN

ET **BENOIT TEZENAS DU MONTEL**

Doctorant en sciences de gestion au Cnam, Laboratoire interdisciplinaire
de recherches en sciences de l'action (Lirsa)
Membre associé du comité "Armée du futur" de l'ANAJ-IHEDN

⁽²²⁾ Même si la volonté des différentes parties prenantes conduit à des initiatives essentielles de ce point de vue.

L'ANAJ-IHEDN

Créeée en 1996 pour sensibiliser les jeunes aux questions de défense et de sécurité, l'ANAJ-IHEDN rassemble aujourd'hui plus de 1 800 membres : étudiants, jeunes professionnels, élus, fonctionnaires, cadres en entreprises, militaires, etc.

Notre mission ? Faire rayonner l'esprit de défense en dynamisant et synthétisant une réflexion jeune, innovante et impertinente autour des problématiques de défense, regroupant les sphères militaires, diplomatiques, économiques, civiles et culturelles.

Notre association est présente sur l'ensemble du territoire national ainsi qu'aux États-Unis, en Angleterre et en Allemagne. Nos délégués jeunes sont les points de contact des autorités et partenaires, ils animent le réseau au niveau local.

Nous organisons en moyenne deux événements par semaine au travers de conférences gratuites et ouvertes à tous ou de visites exclusives permettant d'aller à la rencontre des acteurs de la défense et de la sécurité. Nos manifestations sont des occasions uniques de rencontrer des experts et intervenants de grande qualité et de pénétrer dans des lieux rarement ouverts au public.

Organe de réflexion au travers de ses comités d'étude, l'ANAJ-IHEDN produit de nombreux articles et revues sur les enjeux internationaux. Nous souhaitons donner la parole aux jeunes en les faisant participer à la réflexion stratégique.

www.anaj-ihedn.org



Nos différents comités

EUROPE
DE LA DEFENSE
MOYEN ORIENT
AMERIQUE
LATINE
AFRIQUE ASIE
RISQUES ET
ENTREPRISES
CULTURE
ET INFLUENCES
SECURITE
INTERIEURE
ENERGIES
DEFENSE
ECONOMIQUE
INDUSTRIE
DE DEFENSE
CYBER
DEFENSE
ARMEE
DU FUTUR
MARINE
AERONAUTIQUE
ET ESPACE

L'IHEDN

Établissement public placé sous la tutelle du Premier ministre, l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) a pour mission de développer l'esprit de défense et de sensibiliser aux questions internationales.

Il organise chaque année plus de 70 activités de formation et d'information, qui concernent quelque 13 000 personnes. L'IHEDN conduit ainsi une soixantaine de sessions et de séminaires allant de 2 à 60 jours : sessions nationales, en région, mais aussi européennes et internationales, séminaires "Jeunes", "Cohésion nationale et citoyenneté", pour les diplomates et les collaborateurs parlementaires, formations consacrées à l'Intelligence économique et à la gestion des crises à l'international.

Des conférences mensuelles comme les "Lundis de l'IHedn", "IHEDN / Les débats de l'actu", des colloques et, une fois par an, un samedi, les "Rencontres IHEDN" contribuent à l'information de nos concitoyens sur les sujets de défense et de sécurité nationale.

Enfin, dans le domaine de la recherche, l'Institut apporte son concours au monde universitaire, notamment par un programme de soutien aux doctorants et par des prix scientifiques récompensant des thèses de doctorat et des mémoires de master 2.

Ces actions de formation et d'information visent à :

- ✓ préparer à l'exercice de leurs responsabilités les cadres supérieurs militaires et civils, exerçant plus spécifiquement leur activité dans le domaine de la défense, de la politique étrangère, de l'armement et de l'économie de défense ;
- ✓ participer à la formation, dans le domaine de la défense et de la sécurité nationale, des futurs dirigeants publics et privés des différents secteurs d'activité de la Nation ;
- ✓ participer à la prise de conscience, par la société française, des menaces et des risques auxquels notre pays est confronté et l'aider à connaître et à s'approprier les mesures nécessaires pour y faire face.

L'Institut porte une attention particulière aux jeunes de 20 à 30 ans. Aux séminaires "Master 2" et "Grandes écoles" s'ajoutent désormais, chaque année, six séminaires "IHEDN-Jeunes" organisés en région parisienne, en province et outre-mer.

www.ihedn.fr



Fonds de dotation de l'IHEDN

Créé en 2010, le Fonds de dotation de l'IHEDN a pour objectif de soutenir, grâce au mécénat, l'Institut des hautes études de défense nationale dans l'accomplissement de ses missions de développement de l'esprit de défense, de promotion et diffusion des connaissances utiles en matière de défense et de sécurité nationale, d'armement et d'économie de défense, et de sensibilisation aux questions internationales.

Cela concerne aussi bien le développement d'initiatives auprès des publics en particulier jeunes favorisant la cohésion nationale, la citoyenneté et la diffusion de l'esprit de défense, par le biais de colloques ou de séminaires, que la conduite de travaux de recherche académique dans les domaines de la défense, de l'armement et de la sécurité nationale, ou que l'organisation de manifestations et événements extérieurs que l'IHEDN souhaiterait promouvoir dans le prolongement de ses missions.

QU'EST-CE QU'UN FONDS DE DOTATION ?

Le fonds de dotation est un outil innovant de financement du mécénat qui combine les atouts de l'association loi de 1901 et de la fondation. Doté de la personnalité juridique, le fonds de dotation est constitué d'une allocation irrévocable de biens pour la réalisation d'une mission ou d'une œuvre d'intérêt général. Il collecte des fonds d'origine privée, qu'il peut soit constituer en dotation dont il utilise les fruits, soit consommer pour accomplir sa mission. Il peut mener lui-même cette mission, ou financer un autre organisme d'intérêt général pour son accomplissement.

Le fonds de dotation bénéficie du régime fiscal du mécénat et donne droit à une réduction d'impôt à hauteur de 60 % des versements effectués.










NOS ACTIVITÉS

Séminaire "Cohésion nationale et citoyenneté" en province

Destiné aux élus locaux, cadres associatifs, cadres de l'Éducation nationale, des services de l'État et des collectivités territoriales, magistrats, militaires, policiers, etc. ayant tous un rôle de relais auprès des jeunes des quartiers les moins favorisés. Les participants se voient proposer une réflexion collective à travers une formation approfondissant les notions de citoyenneté et d'esprit de défense.

Séminaire "Découverte"

Destiné aux jeunes en formation professionnelle post-bac de la région parisienne, ce séminaire présente sur trois journées les grands objectifs de la défense nationale. Le stage comporte notamment des travaux de réflexion collective sur un sujet en rapport avec les notions de citoyenneté et d'esprit de défense ainsi que des visites en immersion dans une unité militaire ainsi que dans des sites représentatifs de l'activité de l'entreprise mécène.

Chaire de recherche "Castex de cyberstratégie"

Inaugurée en novembre 2011, la chaire "Castex de cyberstratégie" mène une recherche scientifique pluridisciplinaire et innovante visant à définir les enjeux géopolitiques, stratégiques et juridiques du cyberespace. Elle forme une équipe de jeunes chercheurs, contribue aux discussions internationales et participe à l'effort national pour l'élaboration d'une cyberstratégie destinée aux entreprises, au gouvernement et à la société civile.

Chaire de recherche "Économie de défense"

Inaugurée en novembre 2013, la chaire "Économie de défense" a pour objectif de fédérer et diffuser la pensée économique de défense, de produire une recherche universitaire de référence et d'être une interface reconnue entre monde académique, décideurs publics et acteurs privés. Elle participe à la création d'enseignements spécialisés, anime des groupes de travail, organise des conférences et produit des travaux de recherche.

Un besoin, un projet, un souhait de partenariat ?

www.fdd-ihedn.fr

bertrand.demandre@fdd-ihedn.fr



Remerciements

Cet ouvrage n'aurait pu voir le jour sans la participation de nombreux bénévoles et partenaires. Nous tenons à remercier plus particulièrement :

Le général de corps d'armée Bernard de Courrèges d'Ustou, directeur de l'IHEDN
 Guy Rupied, président du Fonds de dotation de l'IHEDN
 Mario Faure, président de l'Union-IHEDN
 Linda Thisse, conseillère pour la communication de l'IHEDN
 Sophie Jacquin, chargée de mission "discours" du directeur de l'IHEDN
 Bertrand Demandre, secrétaire général du Fonds de dotation de l'IHEDN

Nous remercions également l'ambassadeur Dato' Ibrahim Abdullah ainsi que le général d'armée aérienne Denis Mercier pour leur disponibilité dans le cadre de la tenue des interviews.

Un grand merci aux responsables de comités de l'ANAJ-IHEDN ainsi qu'aux nombreux relecteurs des différents articles présents dans cet ouvrage : Jean-Jacques Roche, Thorniké Gordadzé, Valentin Annani, Waël Salem-Jarno, Côme Allard de Grandmaison, Quentin Fischer, Aurore Bouvart, Augustin Girard, Daniel Mirsky, Pierre Thévenin, Eléonore Charrié, Pauline Lovera, Clara Meny, Alexandre Heim, Denis Lambert, Alice Billon-Galland.

Merci au commandant Pitard pour ses précieux conseils, à Philippe Raschke et à son équipe pour leur travail sur la maquette de l'ouvrage (communication IHEDN) et à Alexia Soulas pour la réalisation des cartes accompagnant certains articles.

Enfin, merci aux auteurs et aux membres du comité directeur de l'ANAJ-IHEDN qui ont œuvré pour la réalisation de ce projet : Igor Yakoubovitch, Gaëlle Znaty, Sarah Pineau, Coline Ferro, Hélène Rolet, Charles Experton, Ingrid Lamri.

Avec le soutien de



S'ENGAGÉ PAR LA PLUME

LA PAROLE À LA JEUNESSE

Plus que jamais, le monde que nous connaissons change et se transforme. Les équilibres sont bouleversés, tant en matière de politique que de géopolitique ou d'économie, rendant très incertaine et complexe la partie qui se joue sur l'échiquier mondial.

C'est dans ce contexte que l'ANAJ-IHEDN, première association française de jeunes sur les questions de défense, de sécurité et de relations internationales incite ses membres à s'engager pour faire entendre leur voix et participer à une meilleure compréhension du monde qui nous entoure.

Nous vivons en effet à une époque où 55% de la population mondiale est âgée de moins de 27 ans. Au sein de l'ANAJ-IHEDN, nous sommes convaincus que la jeunesse est aujourd'hui autant un sujet de société qu'un réservoir de solutions bienveillantes et pertinentes pour notre avenir commun.

Cet ouvrage, publié avec le soutien de Total, a ainsi été pensé comme un patchwork mariant des sujets aussi variés que les nouvelles données en matière de géopolitique, l'impact des nouvelles technologies sur l'engagement citoyen ou encore la renaissance du soft power. Un objectif rassemble toutefois ces différents travaux : donner à nos lecteurs de nouvelles clés de compréhension et les inciter à s'engager à leur tour, par la plume ou par l'action.

Ingrid LAMRI,
Présidente de l'ANAJ-IHEDN

L'ANAJ-IHEDN rassemble aujourd'hui plus de 1 800 jeunes âgés pour la plupart de 20 à 35 ans. Créée il y a 20 ans, la mission de l'association consiste à dynamiser et synthétiser une réflexion innovante et impertinente autour des problématiques de défense, regroupant les sphères militaires, diplomatiques, économiques, civiles et culturelles.

